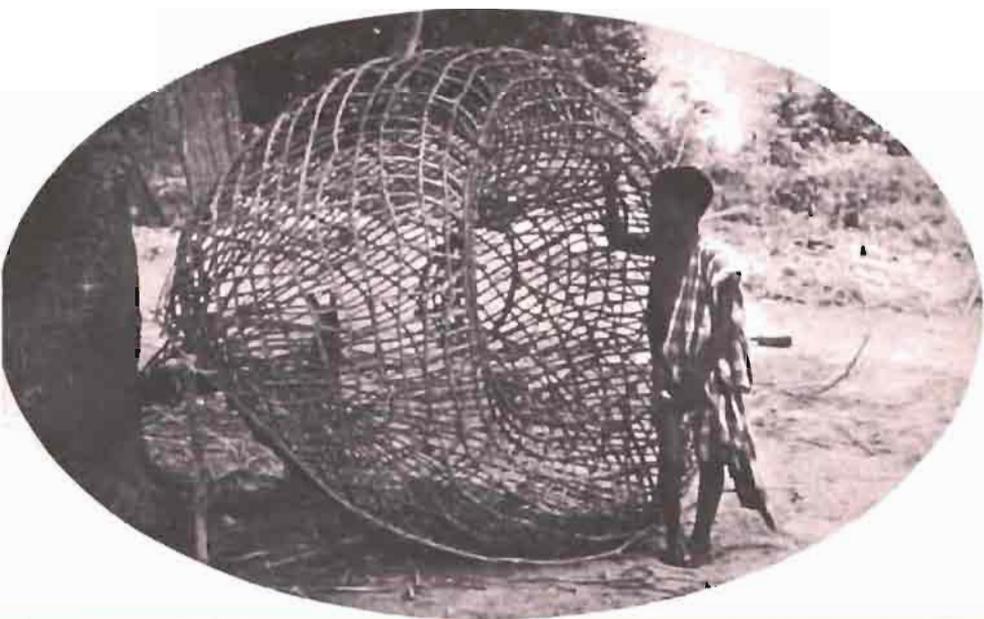


L'homme d'outre-mer



J.-L. BOUTILLIER

**Bongouanou,
Côte d'Ivoire**

BERGER - LEVRAULT

L'HOMME D'OUTRE-MER

Collection publiée par le *Conseil Supérieur
des Recherches sociologiques outre-mer*
et par l'*Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer*

Nouvelle série, n° 2

J.-L. BOUTILLIER

Chargé de recherches à l'ORSTOM

BONGOUANOU CÔTE D'IVOIRE

Étude socio-économique d'une subdivision

Avec la collaboration de Jean CAUSSE
Administrateur de l'I.N.S.E.E.

Préface du Gouverneur H. DESCHAMPS
Secrétaire général du Conseil, Directeur des Sciences humaines à l'ORSTOM

avec 11 croquis et 16 photographies

ÉDITIONS BERGER-LEVRAULT

5, rue Auguste-Comte - PARIS (VI^e)

1960

© by *Éditions Berger-Levrault, Paris, 1960*

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation réservés pour tous pays.

PRÉFACE

L'étude des phénomènes humains et économiques qui transforment actuellement la Côte d'Ivoire a fait l'objet déjà de plusieurs publications : « Le pays Adioukrou et sa palmeraie » (Homme d'Outre-Mer n° 4) par M^{me} Dupire et J.-L. Boutillier, les « Problèmes humains dans les régions de Gagnoa et Dabou » de H. Raulin (Documents du Conseil), « Enquête nutrition niveau de vie, subdivision de Bongouanou » (Territoire de la Côte d'Ivoire). Prochainement doit paraître dans les « Études éburnéennes » l'ouvrage de M^{me} Dupire sur les Agnis du Sanwi. D'autres études doivent suivre.

L'ouvrage actuel de M. Boutillier, économiste de l'ORSTOM, qui dirigea pour le compte du Conseil supérieur des Recherches sociologiques outre-mer l'enquête de Bongouanou, apporte une contribution importante à la connaissance des problèmes que pose la transformation accélérée d'un pays et d'une société du fait de l'économie monétaire.

La subdivision de Bongouanou a été choisie comme lieu de recherches du fait de sa situation forestière aux confins de la savane qui a permis d'y développer les cultures riches (café, cacao, kola) en même temps qu'une production vivrière complexe (tubercules et céréales). Son ouverture à l'économie nouvelle et aux influences extérieures, les problèmes d'adaptation aux temps nouveaux de la société Agni matrilineaire, la forte immigration, l'élévation du niveau de vie en faisaient un cas particulièrement intéressant, représentatif de l'Afrique en devenir.

La plantation de cultures riches élève rapidement le niveau de vie des populations locales et provoque une importante immigration de main-d'œuvre. D'autre part cette expansion économique se traduit par une différenciation progressive du

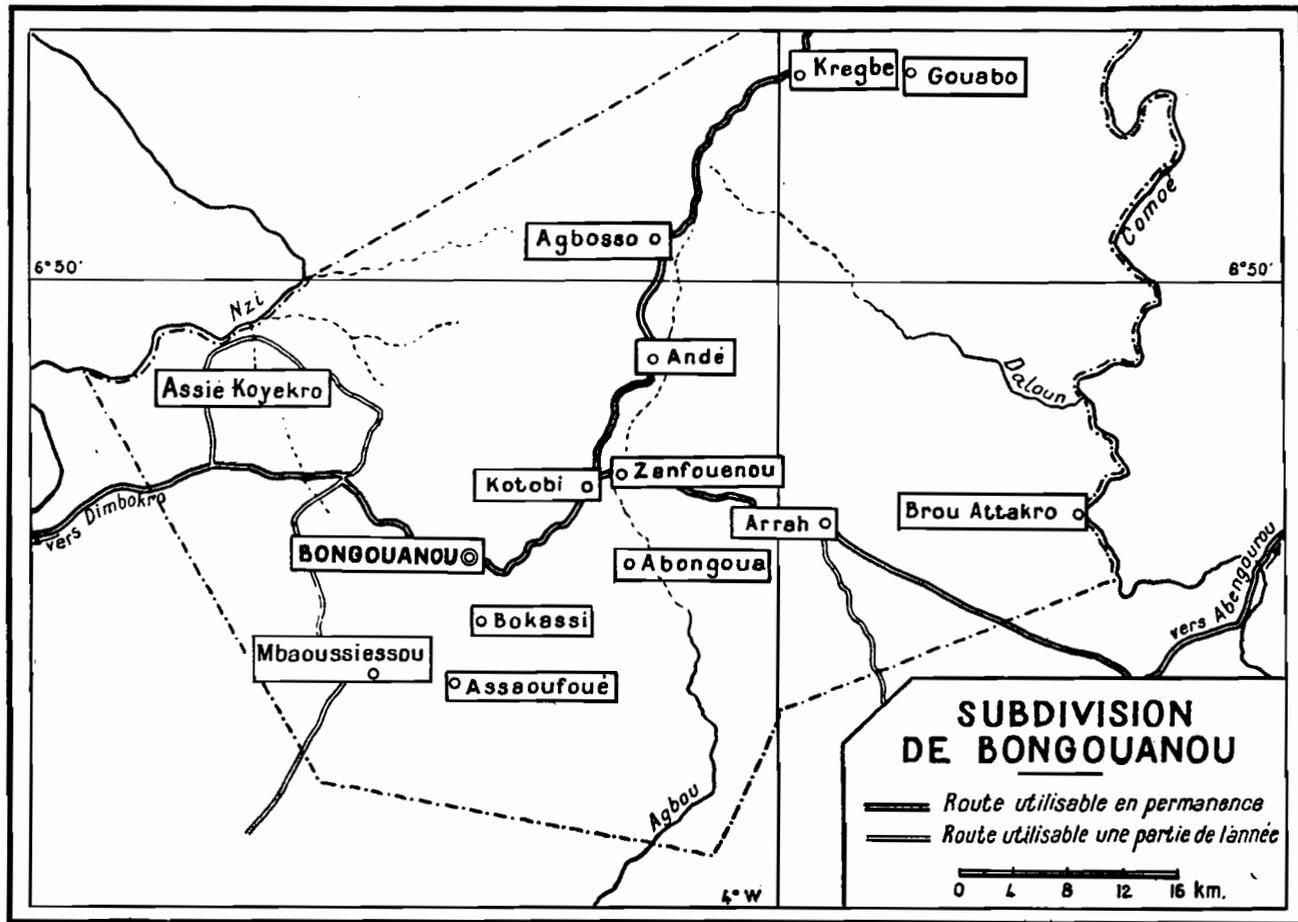
secteur artisanal et commercial. Immigration et expansion provoquent enfin l'ouverture de la société aux influences extérieures et sa mutation.

M. J.-L. Boutillier, économiste qui a reçu une bonne formation sociologique, était particulièrement apte à saisir l'ensemble complexe de ces problèmes. Il montre comment l'économie et la société du pays agni se modifient dans le sens d'une participation accrue au développement de la Côte d'Ivoire, sans toutefois que cette évolution provoque de trop profondes atteintes à l'originalité et au dynamisme de la culture locale.

La connaissance des brassages ethniques et la nouvelle forme de complémentarité économique entre groupes dues aux phénomènes migratoires pourront aider à harmoniser le développement de la Côte d'Ivoire. A travers les tensions un lent mouvement d'unification apparaît sous ses aspects économiques. Ce processus n'en est certes qu'à son étape initiale mais présente déjà quelques facteurs positifs, tel l'apparition d'une classe très dynamique de planteurs auxquels s'ajoutent les étrangers (commerçants, artisans, transporteurs). L'expansion démographique paraît également pouvoir se poursuivre sans risques du fait de l'abondance de terres fertiles.

Nous espérons vivement que cette étude, comme celles qui ont précédé et celles qui vont suivre, apportera une contribution utile aux efforts des gouvernants locaux pour organiser ce riche et dynamique pays et nous formons nos vœux les meilleurs pour la nouvelle République de Côte d'Ivoire, pionnier de la promotion africaine.

Hubert DESCHAMPS



**SUBDIVISION
DE BONGOUANOU**

-  *Route utilisable en permanence*
-  *Route utilisable une partie de l'année*



Première partie

ENQUÊTE
SUR LA POPULATION AGNI

CHAPITRE I

INTRODUCTION ET MÉTHODE D'ENQUÊTE

Depuis 1615, date du premier établissement des Français, jusqu'à 1895 où le gouvernement français a constitué en Territoire les régions connues actuellement sous le nom de Côte d'Ivoire, de nombreuses études ont été faites concernant le développement de son économie sous ses différents aspects. Les services techniques de l'Administration française ont pris l'habitude de publier des rapports relatifs soit à l'agriculture, soit à l'élevage, soit à l'enseignement, etc. Cependant il n'existe pratiquement pas de synthèse portant sur les problèmes économiques d'ensemble ou même sur ceux d'une région déterminée. Cette absence de données à l'échelle macroscopique, soulignée par l'inexistence jusqu'à ce jour d'une quelconque comptabilité économique correspond sur le plan macroscopique à un manque presque complet de monographies en profondeur sur l'économie. C'est pour commencer à pallier l'insuffisance des connaissances dans ce domaine que fut reconnu, à la suite d'un vote de l'Assemblée territoriale et d'une décision du gouverneur, la nécessité de promouvoir dans le territoire un programme d'enquêtes économiques.

Une enquête sur la nutrition et le niveau de vie auprès d'une population donnée répondait ainsi à un double but : d'une part faire la démonstration auprès des autorités responsables et de l'opinion publique de l'intérêt de ces enquêtes à objectifs multiples; d'autre part mettre au point des méthodes d'enquêtes appropriées à cette forme d'inventaire.

C'est en ce sens que l'enquête qui s'est déroulée dans la subdivision de Bongouanou de février 1955 à avril 1956 a été une enquête-pilote. Depuis lors un certain nombre d'études ont été effectuées dans différents territoires de l'Afrique tropicale à l'aide des méthodes mises au point à Bongouanou qui ont ainsi montré leur efficacité.

En dehors de son aspect proprement méthodologique, l'enquête de Bongouanou, pour laquelle des chercheurs de formation complémentaire ont effectué en équipe des relevés

cohérents et systématiques sur les activités agricoles, la démographie, les budgets de famille, l'alimentation et l'état sanitaire, est apparue comme particulièrement riche de possibilités d'interprétation.

On a pu se demander si le choix de la zone étudiée ne restreignait pas singulièrement l'intérêt de cette étude, puisqu'en fait on ne saurait valablement étendre ses conclusions au delà de la zone forestière riche qui comprend la subdivision de Bongouanou. Cette objection fort légitime permet de préciser l'objectif de l'enquête qui était non pas dans une extrapolation hasardeuse des résultats à d'autres zones moins riches et moins évoluées du territoire ou *a fortiori* de l'AOF, mais plutôt dans l'étude approfondie d'une des régions les plus favorisées de la forêt et dont les modalités de développement préfigurent, malgré des particularités évidentes qui tiennent aux caractéristiques propres du pays Agni, les étapes d'une évolution où se trouve engagée la plupart des populations de la basse et de la moyenne Côte d'Ivoire.

La subdivision de Bongouanou qui fait partie du cercle de Dimbokro a été choisie comme terrain d'enquête pour des considérations essentiellement d'ordre pratique. L'homogénéité ethnique de la population autochtone et son ouverture à toutes les influences extérieures devait faciliter l'insertion des enquêteurs; d'autre part, cette subdivision était le siège d'une des premières Sociétés mutuelles de production rurale, formule coopérative tentée dans la ligne du deuxième plan quadriennal, et destinée à rénover les anciennes Sociétés de prévoyance, pour faciliter la promotion du cultivateur africain : ainsi les résultats de l'enquête pouvaient avoir leur utilisation directe sur le plan local.

Divers organismes ont prêté leur concours à cette enquête, soit sous la forme de participation financière, soit par la mise à la disposition de personnel; ce sont : le Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques outre-mer, l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, l'Office de la Recherche Scientifique et Technique outre-mer, l'Orgaisme de recherches sur l'alimentation et la nutrition en Afrique, le Service de la statistique du territoire de la Côte d'Ivoire, celui de la Fédération de l'AOF et celui du ministère de la France d'outre-mer. En outre sur le plan médical l'enquête a bénéficié d'une collaboration appréciable du Service de santé du territoire et du Service d'hygiène mobile et de la prophylaxie.

Enfin, en raison du caractère pilote de ces études, il a

été fait appel à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dont un expert statisticien, M. J. Royer, a consacré 5 mois à la mise en place de l'enquête.

L'équipe de chercheurs qui a effectué, avec l'aide de plus de trente enquêteurs les relevés sur le terrain et a procédé au dépouillement et à l'analyse des résultats reflète dans sa composition la diversité des techniques mises en œuvre. Aux côtés du Chef de mission J.-L. Boutillier, économiste (Conseil supérieur des Recherches sociologiques outre-mer), on trouve un statisticien J. Causse (administrateur à l'INSEE), une assistante sociale M^{lle} Crapuchet, un médecin nutritionniste M^{me} Leneuf-Feral (ORSTOM) et un agent technique de l'ORANA, L. Gili (1).

Les techniques d'enquête et des résultats partiels qui intéressaient certains services locaux ont été exposés dans diverses publications diffusées par le territoire de la Côte d'Ivoire. En particulier l'essentiel des renseignements statistiques concernant la région de Bongouanou (notamment les résultats détaillés de l'enquête démographique, de l'enquête sur l'alimentation et de l'enquête médicale) se trouve dans l'ouvrage intitulé *Enquête sur la nutrition et le niveau de vie dans la subdivision de Bongouanou 1955-1956*. De même, le lecteur intéressé par les questionnaires et formulaires utilisés, ainsi que par les instructions données aux enquêteurs, pourra se reporter à cette publication. Le présent exposé est plus spécialement centré sur les problèmes économiques et sociologiques de la région étudiée ainsi que sur les résultats concernant les communautés d'immigrants qui y résident.

LES TECHNIQUES D'ENQUÊTE

Située dans la zone forestière de la moyenne Côte d'Ivoire, la subdivision de Bongouanou a été choisie pour être l'objet d'une enquête socio-économique — l'*area survey* des Anglo-saxons — spécialement orientée vers l'étude du niveau de vie des planteurs Agni qui peuplent cette région. Les recherches

(1) En outre il faut signaler la participation pendant plusieurs mois, soit sur le terrain, soit au dépouillement de M^{lle} Delanoue, M. Le Polotec, du service de Statistiques de la FOM, M. Vernet de l'INSEE, M. E. Basse du service de la Statistique de l'AOF et de M. Mantecot.

faites par une équipe de spécialistes de diverses disciplines devaient porter sur les budgets familiaux, l'alimentation, l'habitat, la démographie et l'agriculture de cette population aisée, déjà très dépendante de l'économie de marché. En effet, favorisés par un sol qui, grâce au soubassement de schistes birrimiens, convient à la culture du cacao, les Agni ont planté depuis une trentaine d'années d'assez vastes superficies de cacao et de café, qui leur ont permis d'atteindre un niveau de vie exceptionnellement élevé pour l'Afrique. L'introduction de ces cultures industrielles a profondément bouleversé l'équilibre économique traditionnel : en particulier l'insuffisance de la main-d'œuvre familiale pour le travail sur les plantations et l'augmentation des besoins de la population ont suscité l'immigration d'un fort contingent d'étrangers, tant manœuvres agricoles qu'artisans ou commerçants, qui posait aux enquêteurs un double dilemme : fallait-il ou non les écarter de l'étude dont l'objectif principal était le niveau de la population Agni? D'autre part, devait-on faire l'hypothèse d'un mode de vie commun et assimiler ces étrangers purement et simplement aux éléments autochtones, ou bien les étudier séparément? C'est cette dernière solution qui a été retenue; ses avantages, malgré le surcroît d'enquêteurs et de travaux qu'elle représentait, devaient se révéler nombreux. D'une part l'importance numérique et le rôle économique essentiel de ces communautés de migrants auraient rendu très incomplet, si l'on n'en avait pas tenu compte, le « tableau économique » de la région qui était le but premier de l'enquête. D'autre part, l'enquête menée chez les immigrants devait permettre de vérifier beaucoup de données obtenues dans l'observation de la population autochtone Agni. Enfin, l'étude des migrations dans l'ensemble de l'Afrique occidentale étant à l'ordre du jour, c'était l'occasion d'obtenir à ce sujet des renseignements quantitatifs précis sur une région spécialement intéressée par les phénomènes de déplacements de population.

D'ailleurs, des raisons de méthode militaient fortement en faveur de la solution consistant à faire des migrants un domaine d'étude particulier. L'efficacité des observations statistiques dépendant en grande partie de l'homogénéité de l'univers étudié, il est immédiatement apparu que les conditions de vie des immigrants étaient trop différentes de celles des autochtones pour que cette hétérogénéité ne nuise pas à la cohérence et à la précision des résultats.

C'est pourquoi il faut distinguer au départ entre l'étude de la population autochtone Agni et celle de la population immi-

grée, couramment appelée dyoula par extension en raison de la langue parlée dans le monde commerçant.

Ces études n'ont pas pris la forme d'enquêtes en profondeur utilisant les méthodes intensives que pratiquent les ethnologues sur le terrain, elles ont au contraire été menées avec la technique des sondages. Leur but essentiel a été, à l'aide de formulaires et de questionnaires remplis à partir d'observations faites sur des échantillons de la population, de collecter des données quantitatives précises qui puissent être considérées comme valables pour l'ensemble de cette population.

Autant qu'il a été possible, des observations directes et des mesures ont été effectuées de préférence aux interviews et aux évaluations, toujours susceptibles d'erreurs ou d'interprétations subjectives. C'est ainsi que chaque équipe d'enquêteurs a été chargée de suivre tour à tour pendant un temps déterminé par le plan de sondage, un certain nombre de groupes familiaux : auprès de chacune de ces familles, les enquêteurs procédaient à des relevés précis : pesées de tous les aliments avant cuisson sur les balances Roberval, mesure de champs, interrogatoire budgétaire, etc.

L'étude de la consommation alimentaire ayant été de loin leur tâche la plus absorbante et la plus délicate, ce sont ces relevés qui ont imposé au plan de sondage ses traits essentiels. L'étude des superficies agricoles et des budgets familiaux auraient pu conduire à choisir comme unité d'observation le ménage suivant une définition proche de celle habituellement adoptée dans les études de consommation faites en Europe; cependant, cette solution s'est rapidement révélée impossible, en effet, le mode de vie très communautaire qui amène, par exemple, plusieurs ménages à prendre leurs repas en commun, hommes d'un côté, femmes et enfants de l'autre, a empêché le choix d'une unité aussi restreinte. Devant les difficultés de ventilation des consommations et des dépenses entre les différents ménages et la fréquence de déplacement des membres du groupe familial notamment entre le village et les campements de cultures, l'unité la plus stable et la plus cohérente a semblé être le « rectangle » pour les villages Agni ou la « concession » pour les quartiers étrangers. Cette notion de concession — *compound* — ou de rectangle, s'est révélée d'un emploi commode. Les enquêteurs ont, en effet, pu tracer le plan des zones d'habitation, tant Agni qu'étrangères et à partir de ce plan dresser une liste exhaustive et sans répétition des unités primaires de sondage.

SONDAGE AGNI

Pour les Agnis de la subdivision, on a procédé à deux degrés de tirage. A partir des chiffres officiels de recensement, un échantillon de neuf villages a été tiré, sur les 47 que comprend la subdivision. Le tirage a été aléatoire à probabilité égale, c'est-à-dire que chaque village avait la même chance d'être tiré, et on a utilisé la méthode de Yates pour « compenser » l'échantillon dont les caractéristiques — taille moyenne et distribution des tailles en petits, moyens et gros villages — sont de ce fait proches de celles de l'ensemble des villages de la subdivision.

L'échantillon des villages tirés a été le suivant :

<i>Population recensée</i>		<i>Population recensée</i>	
Zanfouenou.	1 900	Bokassi	550
Agbosso.	1 150	Assie-Koyekro.	400
Kregbe.	1 150	Gouabo	210
Assaoufoue.	900	Brou-Attakro.	110
M'Baouciessou	600		

Chaque village-échantillon a été recensé; une fraction des rectangles a été ensuite tirée au hasard et a constitué l'échantillon des concessions étudiées pendant les quatre premiers mois de l'enquête.

De quatre mois en quatre mois, le tiers de cet échantillon a été renouvelé par un tirage au hasard, de sorte que pour les deux tiers des concessions les relevés portent sur deux périodes et pour un tiers sur trois périodes.

Les périodes pendant lesquelles l'enquête s'est déroulée sont les suivantes :

- 1) avril — juillet
- 2) août — novembre
- 3) décembre — mars

Le renouvellement de l'échantillon avait pour but d'améliorer les estimations globales, tout en permettant d'évaluer les variations saisonnières. D'autre part, du point de vue de la qualité des relevés, un certain nombre de raisons telles que l'établissement de relations personnelles entre enquêteur et enquêtés, une certaine accoutumance à la gêne des relevés, une meilleure compréhension des buts de l'enquête amenaient à faire revenir à chaque période les enquêteurs dans les conces-

sions visitées pendant la période précédente. Cependant il y avait un risque à faire visiter toujours les mêmes concessions à trois reprises dans l'année : une certaine lassitude pouvant se manifester chez les enquêtés. Ces considérations contradictoires sur les conditions optimales de l'insertion des enquêteurs dans le milieu ont déterminé le coefficient de renouvellement partiel de l'échantillon qui a été fixé à un tiers.

Les relevés dans chaque rectangle ont été effectués pendant sept ou quatorze jours suivant les modalités du plan général d'enquête. La semaine a été choisie comme unité d'observation pour tenir compte du rythme hebdomadaire de la vie Agni, généralement marquée par deux jours de repos — le mercredi suivant la coutume, et le dimanche suivant les influences chrétiennes et occidentales — jours où peuvent intervenir des modifications dans la consommation.

A la première période, 96 rectangles représentant 2 400 personnes ont été étudiés.

A la deuxième période, 101 rectangles représentant 2 500 personnes ont été étudiés.

A la troisième période, 101 rectangles représentant 2 500 personnes ont été étudiés.

Au total, pour l'ensemble de l'année, compte tenu du renouvellement de l'échantillon (certains rectangles ont fait l'objet de relevés pendant une, deux ou trois périodes), 162 rectangles représentant 4 100 personnes ont été étudiés.

SONDAGE SUR LA POPULATION IMMIGRÉE

L'enquête proprement dite a été précédée par le recensement d'une proportion assez élevée de l'ensemble de la population étrangère de la subdivision. Cet inventaire avait un double but : d'une part connaître l'importance et la structure de cette population que les recensements administratifs négligent presque entièrement, d'autre part fournir une base de sondage correcte pour la sélection aléatoire des familles étudiées.

Parmi ces étrangers, on peut distinguer :

1^o ceux qui habitent les quartiers étrangers des villages Agni,

2^o ceux qui cohabitent avec les Agni,

3^o ceux qui vivent dans les campements de culture comme manœuvres employés par les planteurs Agni,

4^o ceux qui habitent des campements en tant que planteurs indépendants.

Pour l'étude de la première catégorie qui est numériquement la plus forte, les villages de la subdivision ont été répartis en deux strates, suivant l'importance relative de la population étrangère et de la population Agni. La première strate comprend les cinq villages ayant les quartiers étrangers les plus peuplés et qui possèdent d'ailleurs les plus gros marchés de la région. Ce sont :

Arrah	Kotobi	Andé
Bongouanou	Abongoua	

Ils ont été recensés exhaustivement sauf Bongouanou qui, à cause de sa taille, ne l'a été que par un sondage à 50 %.

Pour la deuxième strate, qui comprend les 43 autres villages de la subdivision, le plan de sondage a suivi le schéma adopté pour l'étude de la population Agni.

Les effectifs de la deuxième et de la troisième catégories ont été l'objet d'estimations assez précises grâce au sondage fait d'autre part sur la population Agni tant au village qu'au campement.

Par contre la quatrième catégorie n'a pu être estimée que très grossièrement en raison de la nature de l'habitat dispersé qui la caractérise dans la forêt qui recouvre toute la subdivision. Étant donné les difficultés qu'il y a à obtenir pour cette dernière catégorie d'immigrants une base de sondage satisfaisante, on a dû renoncer pour elle à l'étude des budgets et de l'alimentation.

Une fois les recensements réalisés, les relevés dans chaque concession ont été effectués pendant neuf jours consécutifs. Une durée supérieure ou égale à sept jours devait être choisie pour tenir compte d'un rythme hebdomadaire possible de la consommation, la durée de neuf jours a été retenue pour des raisons pratiques en fonction des possibilités de personnel et de la taille de l'échantillon prévu.

A la première période, 27 concessions, représentant 266 personnes, ont été étudiées.

A la deuxième période, 42 concessions, représentant 442 personnes, ont été étudiées.

A la troisième période, 40 concessions, représentant 425 personnes, ont été étudiées.

L'échantillon « dyoula » a été renouvelé dans les mêmes conditions que l'échantillon Agni. Au total, pour l'ensemble de l'année, il a compris 62 concessions, représentant plus de 700 personnes.

Le calendrier de l'enquête a été le suivant :

1^{er}-15 février 1955

Arrivée du personnel d'encadrement à Bongouanou.
Recrutement des enquêteurs.

15 février-15 mars 1955

Stage de formation des enquêteurs. Enquête pilote préparatoire à Abongoua.

15 mars 1955-31 mars 1955

Mise en place des enquêteurs dans les villages de l'échantillon. Recensement de ces villages.

1^{er} avril 1955-15 juillet 1955

1^{re} période de relevés.

1^{er} août 1955-30 novembre 1955

2^e période de relevés.

1^{er} décembre 1955 - 31 mars 1956.

3^e période de relevés.

Parallèlement aux relevés de nutrition et de budgets, des enquêtes ont été faites dans différents domaines : habitat, agriculture (superficies, rendements)

Enfin, au cours de la dernière période, des interrogatoires portant sur des questions très diverses ont été conduits auprès d'échantillons d'hommes et de femmes tant Agni qu'étrangers.

L'essentiel du dépouillement des relevés a été fait à Bongouanou au cours de l'enquête même, puis à Abidjan. Une partie du dépouillement des relevés de nutrition et du recensement des quartiers étrangers a été assurée à Abidjan par l'atelier mécanographique du Service de la Statistique de la Côte d'Ivoire.

Avant de présenter le résultat de ces enquêtes, il importe de remercier tous ceux — Africains et Européens — qui ont aidé les chercheurs au cours de leur séjour. On voudrait en particulier citer M. F. Gaston, administrateur de la subdivision de Bongouanou, MM. B. Kramo, G. Assenga, E. Kouadio, P. N'Da et tout le personnel des services administratifs de la subdivision, les Pères des Missions Catholiques d'Arrah et de Bongouanou, les chefs de tribu, de canton et de village dont l'hospitalité n'a jamais été en défaut et tous les planteurs et leurs familles auprès desquels les enquêteurs ont travaillé et dont la patience et la compréhension ont grandement facilité les relevés. Enfin, les chercheurs ont une dette toute spéciale de reconnaissance envers le Docteur N'dia Koffi,

médecin-chef de l'hôpital de Bongouanou, et à son épouse, sage-femme, dont l'amitié, la générosité et les conseils leur ont été si précieux pendant les quinze mois passés dans la région.

Bien entendu, les facteurs essentiels à la réussite de l'enquête ont été l'intelligence et l'opiniâtreté des enquêteurs dont on voudrait citer quelques uns : MM. Agnini, Agnimou, Ande Kouadio, Moussa Morbiga, moniteurs d'agriculture; MM. Kouassi J., Kouakou M., Ngadi C., M. Camara, T. Amara. I. Bakayoko, I. Siama, P. Tuo, S. Toure.

CHAPITRE II

L'ORGANISATION SOCIALE

1. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES GÉNÉRALES

La subdivision de Bongouanou, habitée par la population des Agni Morofoué, couvre approximativement une superficie de 3 100 kilomètres carrés. Ses frontières naturelles sont à l'est la Comoé, et au nord-ouest le Nzi, affluent du Bandama. Dans les autres directions, ses limites sont plus imprécises, ce sont des frontières ethniques avec le pays Abbey et Attié au sud, avec le pays Baoulé à l'ouest et au nord.

La région est entièrement recouverte de l'épaisse végétation naturelle qui caractérise la forêt équatoriale, encore que cette forêt soit fortement dégradée par le développement des plantations le long des routes et des principaux postes de la subdivision. Le long de la Comoé sur la rive ouest, dans l'espèce de *no man's land* qui sépare au sud le pays Attié du pays Agni, subsistent de très beaux massifs forestiers, qui servent de réserve de terre et aussi de gibier.

La topographie de la subdivision n'est pas très mouvementée, seulement marquée par une succession de collines peu élevées et un petit massif montagneux dans la région même de Bongouanou, dont les sommets ne dépassent pas 300 m. d'altitude. Le réseau hydrographique est très irrégulier, les fonds de vallées sont occupés en saison des pluies par des marigots, mais en saison sèche, le pays manque d'eau dans sa plus grande partie. Située de part et d'autre du 7^o degré de latitude nord et du 4^e degré de longitude ouest, la région de Bongouanou, appelée aussi Moronon, connaît cependant un climat humide et chaud. La pluviométrie y est abondante : en moyenne 1 300 mm par an au cours des quatre dernières années, répartie sur deux saisons des pluies encadrées par deux saisons sèches. La grande saison des pluies commence en avril pour se terminer en juillet, avec un maximum de pluies au mois de juin. En août, les pluies se ralentissent nettement : c'est l'époque que l'on appelle « petite saison sèche ». Elles reprennent en sep-

tembre, pour finir en novembre. De décembre à janvier, on a la grande saison sèche, qui peut d'ailleurs être entrecoupée de quelques orages.

A la différence d'autres zones forestières, comme le pays Bété, où les villages sont de faible dimension et très dispersés, l'habitat est en pays Agni apparemment très concentré : 47 villages ont en moyenne près de 1 200 habitants, compte tenu de la population immigrée. D'autre part on peut souligner l'existence de gros bourgs, dont certains, comme Arrah, Andé, Abongoua, dépassent 3 000 habitants.

TABLEAU I

Répartition de la population de la subdivision par village

Taille	Nombre de villages	Population totale (1)	Moyenne
Villages de 0 à 600 h.	23	8 000	350
Villages de 600 à 1 000 h.	13	10 200	780
Villages de + de 1 000 h.	11	18 800	1 700
TOTAL..	47	37 000	780

(1) D'après les chiffres des recensements officiels.

L'inventaire exhaustif de l'échantillon de neuf villages tirés au hasard sur les 45 villages de la subdivision, l'interrogatoire démographique mené auprès de toutes les femmes de ces villages, et l'enregistrement des naissances et des décès survenus dans ces mêmes villages au cours des douze mois d'enquête, permettent de connaître précisément les caractéristiques démographiques de la population habitant la subdivision.

D'après le sondage, la population Agni comprend environ 51 000 habitants, au lieu de 37 000 d'après les recensements administratifs, et la population étrangère oscille suivant les saisons entre 14 000 et 18 000 personnes, au lieu de 2 500 recensés, soit au total pour la subdivision une population de l'ordre de 65 000 habitants, donc plus de 20 habitants au km².

Comme on l'a déjà annoncé, la population étrangère a été étudiée à part. En effet, composée surtout de jeunes gens d'immigration récente, elle est trop différente de la population autochtone Agni pour qu'on ait pu les confondre dans la présen-

tation des résultats. C'est pourquoi ce chapitre concerne uniquement les Agni. Les informations sur les migrants sont exposées dans la deuxième partie de notre étude.

Composition de la population

Pour figurer la composition de la population, on a utilisé la méthode classique de la pyramide des âges, en ramenant à 1 000 la population de l'échantillon (1) :

TABLEAU 2. — *Composition de la population par sexe*
(ramenée à 1 000 habitants)

Age	Hommes	Femmes	Ensemble
0	24	23	47
1-9	143	142	285
10-19	93	118	211
20-29	100	105	205
30-39	63	66	129
40-49	35	32	67
50-59	15	16	31
60 +	12	13	25
TOTAL	485	515	1 000

L'allure générale de la pyramide, avec sa base large et ses échelons se rétrécissant rapidement, caractérise une population jeune et en expansion, ayant une forte fécondité et un taux de mortalité élevé. Le décalage entre les tranches 0-9 et 10-19 traduit l'importance de la mortalité dans les premières années d'âge; par contre l'insuffisance de la population de sexe masculin dans la tranche 10-19, par rapport à la population féminine, tient probablement à une certaine émigration des jeunes gens vers les centres urbains, en particulier due à la scolarisation. L'excédent féminin des classes d'âge de 50 ans et plus s'explique sans doute par la plus grande longévité des femmes qui se retrouve dans presque toutes les populations.

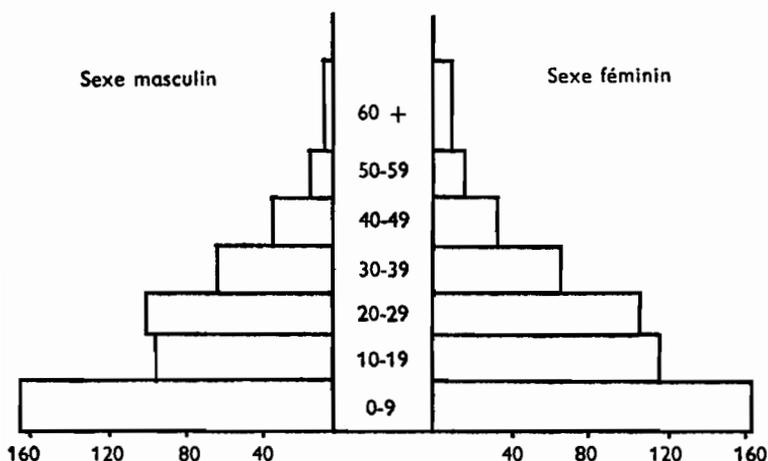
La remarquable vitalité de la population Agni, qui transparaît

(1) L'inventaire des villages tirés s'étant révélé incomplet, notamment pour le nombre de femmes et d'enfants, des corrections y ont été apportées à partir de l'analyse de l'échantillon des rectangles suivis pour les relevés alimentaires et budgétaires.

(2) L'incertitude dans la détermination des âges, faite à partir d'un « calendrier historique », empêche de présenter la composition de la population par tranches d'âge de moins de dix ans.

à l'examen de la pyramide des âges, est confirmée par les différents taux obtenus à partir des relevés de naissances et de décès dans les neuf villages de l'échantillon et de l'inter-

GRAPHIQUE 1. — *Pyramide des âges de la population Agni*



rogatoire systématique de toutes les femmes de ces villages, soit au total près de 3 500 femmes de plus de 14 ans.

Le *taux de natalité* apparaît comme très constant d'un village à l'autre, et d'année en année, pour les trois années où l'on disposait d'informations complètes.

	1953			1954			1955		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Naissances	268	256	524	283	267	550	261	243	504
Taux de natalité			54,3			55,0			49,0

Se situant entre 50 et 55 pour 1 000 habitants, ce taux est un des plus forts que l'on puisse rencontrer dans le monde. Dans le groupe des pays à forte natalité, on relevait en 1952 : 51 ‰ au Guatemala, 44 ‰ au Mexique, 42 ‰ en Algérie 30 ‰ aux Indes, tandis qu'en Europe et aux États-Unis les taux se situent entre 15 et 25 ‰ (19 ‰ pour la France.) Le taux trouvé chez les Agni, analogue à ceux rencontrés auprès des populations sédentaires de Guinée et de la vallée

du Sénégal est assez proche du maximum physiologique, encore que cette notion elle-même soit l'objet de controverses, qui se situerait aux environs de 60 naissances pour 1 000 habitants (1).

L'analyse des *taux de fécondité* donne une information moins restreinte que celle des taux de natalité; d'autre part elle permet d'éliminer des anomalies dans la composition de la population, deux par exemple à une immigration d'éléments jeunes, et qui se répercute fortement sur le taux de natalité. Le taux de fécondité général — c'est-à-dire le rapport du nombre total des naissances dans une année à l'effectif des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) (1) — est de 181 ‰; les taux de fécondité par âge s'obtiennent en rapportant au nombre de femmes de chaque âge le nombre d'enfants qu'elles ont eus dans l'année. Il est habituel de les calculer par groupes quinquennaux.

TABLEAU 4. — *Taux de fécondité par âge et taux brut de reproduction*

Age	Nombre de Femmes	Naissances en 1954			Taux de fécondité
		Garçons	Filles	Total	
15 — 19	703	70	60	130	185
20 — 24	741	106	101	207	280
25 — 29	405	58	57	115	284
30 — 34	252	28	28	56	224
35 — 39	289	15	16	31	107
40 — 44	161	5	4	9	56
45 — 49	107	1	1	2	19
Ensemble	2 658	283	267	550	1 155

On mesurera mieux la différence entre la population Agni, presque non malthusienne, c'est-à-dire chez qui les pratiques anticonceptionnelles sont peu répandues, et la population française, à la lecture du graphique qui donne pour les deux populations les taux de fécondité pour 1 000 femmes dans chaque tranche d'âge.

La fécondité de la population Agni, bien supérieure à tout âge donné à celle de la population française, est déjà très élevée pour la tranche d'âge 15-19 ans. Atteignant son maxi-

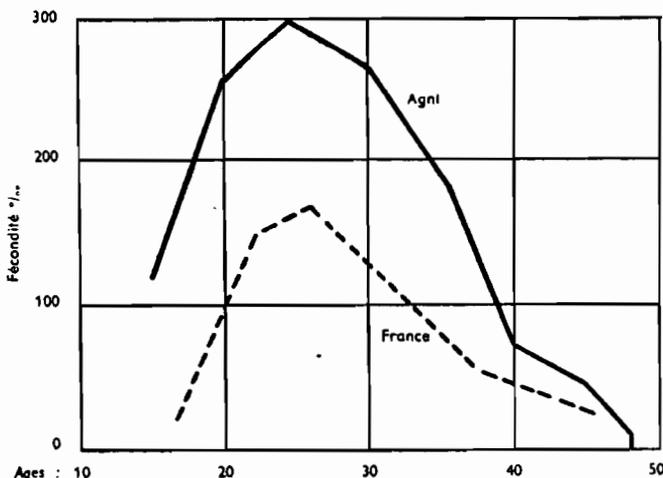
(1) Devant l'impossibilité de connaître l'âge exact de la ménopause, on a choisi l'âge le plus plausible, c'est-à-dire 50 ans, comme limite de la période de fécondité.

mum vers 24-25 ans, c'est-à-dire deux ou trois années plus tôt que pour la population française, elle décline très rapidement à partir de 34 ans.

La fécondité élevée se traduit aussi par la faible proportion, parmi les femmes de plus de 50 ans, de celles qui n'ont pas eu d'enfants : 6 % contre 18 % par exemple en Ouganda où la fécondité est beaucoup plus faible. Le tableau suivant donne la distribution des femmes de l'échantillon d'après le nombre

GRAPHIQUE 2

Nombre de naissances pour 1 000 femmes de chaque âge



d'enfants nés vivants pour les femmes de chaque tranche d'âge.

En additionnant l'ensemble des taux de fécondité aux différents âges, et en supposant que ces taux ne varient pas, on obtient le nombre moyen d'enfants qu'aura une femme vivant jusqu'à 50 ans. Ce chiffre, qu'on appelle d'après Kuczynski « total fertility » — fécondité totale — multiplié par le rapport des naissances de filles au total des naissances (0,487) donne le taux de reproduction brut, soit 2,820. En d'autres termes, cela signifie qu'une femme met en moyenne au monde pendant sa période de fécondité 5,8 enfants, dont 2,8 filles. Ce chiffre de 2,8 peut en somme être considéré comme le rapport de deux générations successives de femmes, en supposant qu'aucune femme de la première génération ne

meure entre 15 et 50 ans. De même que pour la natalité, ce taux se range parmi les plus élevés du monde, comparable à celui de l'Ukraine (3,6) et celui du Mexique (2,7) (1).

Le *taux net de reproduction* qui tient compte de la mortalité des femmes jusqu'à la fin de leur période de fécondité permet de connaître le véritable taux de remplacement d'une géné-

TABLEAU 5

Distribution des mères suivant le nombre de naissances vivantes

Groupe d'âge	Nombre de mères ayant eu... naissances vivantes													Nombre total de mères	Nombre moyen d'enfants par mère		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			13	
15 - 19. . .	481	168	40	8	5	1										703	0.42
20 - 24. . .	123	179	179	150	66	25	13	4	1							741	2.03
25 - 29. . .	26	48	63	69	65	59	34	17	14	6	4	1				405	3.62
30 - 34. . .	25	15	14	24	25	22	45	40	16	15	7	1	2	1		252	4.98
35 - 39. . .	12	16	14	22	24	27	37	35	33	24	27	9	5	4		289	6.20
40 - 44. . .	6	8	5	13	13	14	9	18	20	22	20	6	3	4		161	6.66
45 - 49. . .	5	4	6	11	5	9	7	15	13	13	10	5	2	2		107	6.42
50 - 54. . .	9	7	5	4	10	5	14	6	11	16	10	8	3	2		110	6.40
55 - 59. . .	5	5	4	10	9	7	12	14	17	17	13	6	1	3		123	6.69
60 - et plus.	12	8	10	11	16	14	25	22	14	30	22	15	4	4		207	6.60
Ensemble .	704	458	340	322	238	183	196	171	139	143	113	51	20	20		3 098	3.54

ration par une autre. Calculé à partir des taux de fécondité et des taux de survie, ce taux (1,74) représente le nombre moyen de filles auquel donne naissance chaque femme Agni. Si l'intervalle entre deux générations est d'environ 26 ans, le taux net de reproduction permet de prévoir un doublement de la population en une période comprise entre 25 et 30 ans. Des taux analogues ont été constatés au XIX^e siècle en Ukraine et au Canada français. Ils sont proches de celui que supposait Malthus pour une population « naturelle » pouvant doubler tous les 25 ans.

L'enregistrement des décès au cours de l'année d'enquête dans les villages de l'échantillon donne une estimation des *taux de mortalité*. Étant donné la courte période d'observation et la taille de l'échantillon, les résultats ne peuvent être qu'assez grossiers. Toutefois, en ce qui concerne la mortalité infantile, l'interrogatoire des femmes a fourni des données plus nombreuses à partir desquelles on obtient des estimations meilleures.

(1) Annuaire démographique, O. N. U. 1954.

TABLEAU 6

Nombre de décès observés dans l'échantillon de villages
(1^{er} avril 1955 au 31 mars 1956)

Age	Décès	Age	Décès	TOTAL :
0	84	20 — 29	12	
1 — 2	34	30 — 39	14	
3 — 4	19	40 — 49	11	
5 — 9	22	50 — 59	16	
10 — 19	8	60 et +	28	

La table de mortalité pour la population Agni ainsi calculée ne semble présenter aucune anomalie particulière. Elle peut se comparer par exemple avec la table qui a été établie en 1946 pour Ceylan, dont la population présentait des caractéristiques assez semblables à celles de la population de Bongouanou :

TABLEAU 7

Tables de mortalité comparées pour la population Agni
et pour Ceylan (1) (pour 10 000 habitants)

	Agni	Ceylan
0	10 000	10 000
1	8 370	8 510
10	6 280	7 200
20	6 030	6 830
30	5 670	6 110
40	5 090	5 420
50	4 290	4 710
60	2 540	3 800
70	1 360	2 470

De même que dans la plupart des pays sous-développés, ce sont les enfants, et parmi ceux-ci les nouveau-nés, qui sont le plus frappés. La mortalité infantile, c'est-à-dire la mortalité des enfants de moins d'un an (2), est de l'ordre de 150 ‰,

(1) En Europe, la restriction volontaire des naissances abaisse le taux brut de reproduction aux environs de 1 : en France (1939) 1,06; Royaume-Uni (1939) 0,89; Pays-Bas (1939) 1,29.

(2) La mortinatalité n'est pas incluse dans la mortalité infantile. Cela a été rendu possible grâce au fait que, à la différence de ce qui se passe dans de nombreuses régions africaines, les femmes semblent distinguer nettement à la naissance les enfants qui respirent et crient de ceux qui sont morts-nés. Le taux de mortinatalité, c'est-à-dire le rapport du nombre de morts-nés au nombre de naissances vivantes, est de 35 ‰.

avec une surmortalité masculine assez prononcée, de 132 garçons pour 120 filles. Ce taux est un des critères les plus sûrs et les plus sensibles de l'état sanitaire général d'une population. D'environ 170 ‰ en France avant 1900, les progrès de la médecine et de l'hygiène l'ont ramené à 42 ‰ en 1952, et à moins de 30 ‰ en 1958. Actuellement la mortalité infantile est encore très forte dans de nombreuses régions du monde telles qu'en Amérique latine (Chili, 248 ‰) et dans le sud-est asiatique (Inde 160 ‰), alors qu'elle est inférieure à 50 ‰ dans presque tous les pays d'Europe et d'Amérique du nord.

TABLEAU 8
Mortalité des jeunes enfants
(pour 1 000 naissances)

	0 mois	1-5 mois	6-11 mois	Total 1 an	1 an	2 ans	3 ans
Décès . . .	92	46	19	157	40	23	11

La mortalité reste élevée après la première année. Les causes en sont connues et se rencontrent dans de nombreuses régions africaines : l'absence d'une nourriture intermédiaire après le sevrage fait payer un lourd tribut aux enfants de 1 et 2 ans, et les endémies tropicales telles que le paludisme et les parasites intestinaux aux enfants de 3 à 10 ans. Celles-ci semblent d'ailleurs agir sur la mortalité moins de façon directe qu'en affaiblissant de façon considérable les organismes des enfants et créant ainsi un terrain favorable au développement d'autres maladies.

Le *taux de mortalité générale* est de l'ordre de 25 ‰, soit du même ordre que ceux de pays comme le Mexique (24) ou l'Inde (23,5), mais nettement au-dessus des pays européens, tels que la France (12,2) ou la Suède (9,9) (1).

La confrontation du taux de natalité et de celui de mortalité générale confirme les résultats exposés précédemment à propos du taux net de reproduction. En effet la différence entre ces taux — natalité 52 ‰ et mortalité 24 ‰ — est le taux d'accroissement de la population Agni. Situé entre 2,5 et 3 ‰, il représente un doublement de la population en

(1) La table de survie a permis de calculer l'espérance de vie, ou durée de vie moyenne. Elle est pour les Agni à leur naissance de 38 ans.

une trentaine d'années. On mesure ainsi de façon précise la remarquable force d'expansion de cette population.

Grâce à l'amélioration continue des conditions sanitaires qui aura tendance à faire diminuer la mortalité — en particulier la mortalité infantile — et à augmenter la fécondité en faisant reculer certaines maladies, ce rythme d'accroissement ne se ralentira pas, au moins dans les prochaines années, et ce n'est que plus tard que l'élévation du niveau de vie entraînera, d'après une corrélation toujours constatée, une baisse de la natalité. Cette forte pression démographique doit être constamment gardée présente à l'esprit lorsque l'on analyse le développement des groupes Agni depuis leur installation dans la région de Bongouanou. Dans le futur enfin, ses conséquences seront multiples et importantes, aussi bien dans le domaine économique et agricole que pour l'évolution de la société Agni même.

2. ORGANISATION FAMILIALE

Le lignage

En l'absence d'une véritable organisation politique comportant un pouvoir central, une hiérarchie et des liens institutionnalisés entre les divers éléments composant la société, comme il semble en avoir existé chez les Agni Sanwi, les lignages qui ont ainsi gardé leur autonomie et leurs particularismes sont actuellement les réelles unités du système social. Naturellement il existe entre eux une multitude de relations dont certaines, sur lesquelles on reviendra, sont nettement de dépendance et que la reconstitution de l'histoire des deux derniers siècles depuis la migration Ashanti permettrait seule d'explicitier.

Le lignage — *Abusua* — à laquelle appartient un individu est composé par tous ceux — hommes et femmes — qui lui sont apparentés suivant la ligne maternelle. C'est l'ancêtre commune à tous les membres du lignage qui donne généralement son nom au lignage. Ex. : *Kokobossofoué* : les gens qui sont issus de Koko. La parenté par le sang — *Mogya* — suivant la filiation interne, c'est-à-dire la plus sûre, fonde le lignage. On retrouvera tout au long de cette étude la constance, la solidité et la rigueur de ces relations mère-fils ou mère-fille et frère-sœur qui s'opposent au caractère instable et souvent ambigu des relations mari-épouse et père-fils. Dans le lignage d'un individu A on trouve en ligne ascendante la mère de A, les frères et sœurs de sa mère, la mère de sa mère et les frères

et sœurs de cette dernière, en ligne collatérale, les fils et les filles des sœurs de la mère de A, les fils et les filles des sœurs de la mère de la mère de A, en ligne descendante les fils et les filles des sœurs de A, les enfants des filles des sœurs de A. Ne font pas partie du lignage ses fils, les enfants de ses fils, les enfants de ses frères, etc. et la filiation étant exclusivement matrilineaire, les rapports d'un fils avec son père et le lignage de son père sont d'un tout autre ordre.

C'est par la filiation maternelle que se transmet l'essentiel des droits et des devoirs de l'individu. Son rôle économique est en particulier remarquable, puisque c'est par elle que se fait l'héritage. Par contre la parenté paternelle tient une place effacée sur le plan juridique. En effet, de son père l'Agni ne tient que son prénom, qu'il prend obligatoirement comme premier nom, certains interdits alimentaires et quelques rituels fétichistes. Pourtant c'est le père qui dirige l'éducation de son fils, l'initie aux travaux agricoles, lui inculque les croyances et les préceptes de la tradition. Les liens qui unissent le père et le fils en pays Agni se situent ainsi dans un contexte d'autant plus sentimental que les problèmes d'intérêt en sont automatiquement exclus par la structure sociale existante. En effet le fils n'a pratiquement aucun héritage ni avantage à attendre du côté de la famille de son père. Les aspects magico-religieux des relations père-fils semblent avoir perdu en pays Agni une grande partie de l'importance qu'ils gardent peut-être encore dans d'autres groupes Akan et la notion de « Ntoro » sous-jacente à ces croyances semble à peu près complètement ignorée des nouvelles générations.

A l'intérieur du lignage il existe des rapports hiérarchisés précis. A la tête du lignage, l'héritier de la branche aînée détient l'autorité sur tous les membres du lignage; son pouvoir a des assises religieuses, juridiques et économiques, dont le symbole est représenté par la chaise « Bya ». A chaque chef qui se succède à la tête du lignage est dédiée une chaise, sorte de tabouret assez frustement sculpté sur lequel il s'assied au cours des fêtes et cérémonies qui se déroulent pendant son règne. L'ensemble des « chaises » ayant appartenu à tous ceux qui se sont succédé à la chefferie est l'objet d'une grande vénération et de sacrifices : elles sont notamment arrosées avec le sang des bêtes sacrifiées rituellement lors de la fête de la Nouvelle Igname.

Le chef de lignage arbitre et juge les conflits qui peuvent surgir entre membres du lignage et il le représente auprès du chef de village ou du chef de tribu lorsque l'un des membres

de son lignage est en cause dans une affaire qui dépasse le cadre propre du lignage. D'autre part, le lignage en tant qu'unité sociale est une sorte de personne morale, responsable pénalement et financièrement pour chacun de ses membres. C'est cette solidarité qui donne au chef du lignage, au moins en principe, un droit de regard sur les faits et gestes des membres du lignage. Le fondement économique qui implique une telle responsabilité collective est le trésor de famille dont la gestion est confiée au titulaire de la chaise sous le contrôle des quelques parents âgés, hommes et femmes, du chef de lignage qui forment comme une sorte de conseil de famille. Composé en partie d'objets rituels ou cérémoniels : statuettes, enseignes, pagnes, et en partie d'or sous différentes formes, bijoux, pépites, lingots, le trésor n'est pas à la libre disposition du chef de lignage. Celui-ci ne peut en effet l'utiliser que dans certains buts qui tendent tous à maintenir ou même à renforcer le prestige du lignage. C'est ainsi que le trésor qui représente en somme l'actif du lignage sous la gestion de son chef peut servir à éteindre la dette contractée par un de ses membres, ou encore à faire des funérailles jugées dignes du lignage, c'est-à-dire souvent somptueuses, pour l'un de ses notables. On verra d'autre part comment l'appartenance à un lignage confère certains droits sur les terres du village dont dépend le lignage.

Les membres d'un même lignage sont presque toujours dispersés sur un territoire étendu, leur distribution dans l'espace étant la conséquence de la règle de mariage obligeant les hommes à prendre leurs épouses en dehors du lignage et de la règle résidentielle amenant les épouses à vivre dans la famille de leur mari. La combinaison de ces trois facteurs — exogamie de lignage, résidence patrilocale et héritage suivant la ligne maternelle — favorise l'extrême dispersion des membres du lignage et l'instabilité de leur distribution spatiale. En effet, chaque individu dépend en fait d'au moins quatre groupes familiaux. Il peut vivre avec son père qui peut lui-même habiter soit dans le groupe familial formé par ses propres parents paternels, soit avec les membres de son lignage, c'est-à-dire, ses parents utérins, mais il peut aussi vivre soit avec les parents utérins de sa mère c'est-à-dire des gens de son lignage, soit avec les parents paternels de sa mère. Généralement l'Agni lorsqu'il est encore enfant vit avec son père, que ce dernier habite avec ses parents paternels ou utérins, et plus tard lorsque son père est mort ou qu'il a hérité d'un oncle maternel il vient rejoindre le groupe des membres de son



*Notables drapés
dans leur pagne...*



*Mère Agni
et son enfant...*



Garçons jouant à la toupie.

Fillette Agni.



lignage, mais en fait ces principes subissent de nombreuses exceptions dues en particulier à l'instabilité du mariage.

Le village

L'organisation politique traditionnelle était essentiellement fondée sur la parenté. Ainsi les villages sont-ils formés d'un ou de plusieurs lignages ou fragments de lignage qui se sont groupés au cours de la période de peuplement. Celui-ci semble s'être réalisé à partir du début du XVIII^e siècle par des vagues successives d'immigrants venus du pays Ashanti suivant un long périple depuis Kumassi et à travers les régions actuellement peuplées par les Sanwi, les Attié et les Abbey.

A l'origine le village n'était le plus souvent qu'un simple campement de culture, habité par un petit noyau d'immigrants ou un groupe provenant d'un village déjà installé dans la région mais attiré vers ce nouvel emplacement soit par des forêts réputées giboyeuses, soit par de bonnes terres ou des gisements aurifères. Parfois aussi des querelles de famille ont été la cause de ces déplacements de groupes familiaux. Dans le cas où la nouvelle installation devenait permanente et tendrait à se constituer en un véritable village, c'est au groupe fondateur que revenait la chefferie du village; il semble que la grande majorité des chefferies se soient créées ainsi et qu'un très petit nombre seulement remonte authentiquement à la période qui a précédé les migrations lorsque les Agni habitaient encore la région Ashanti.

Afin de montrer plus clairement la façon dont s'organisent les différents lignages et groupements à l'intérieur du village, on peut prendre deux exemples particuliers : un petit village, Bocassi, et un village important, Zanfouéou.

Le village de Bocassi compte 540 habitants. Il a été peuplé, à l'origine, par un groupe d'immigrants venus de la région d'Abengourou et qui ont conservé le nom de leur tribu d'origine « N'denié. »

Les Ndéniéou, descendants de ce groupe d'origine forment actuellement l'essentiel du village. Cependant peu à peu sont venues s'adjoindre quelques autres petites communautés familiales. Les « Kokobaboussouffoué » dont le gros du lignage appartient au proche village d'Assaouffoué, les « Akpaingni Ana » dépendant de Bouafoukrou, les « Zoufous » de la région de N'Dakro, les « Akpaingni NGohou » de celle de Bondoukou.

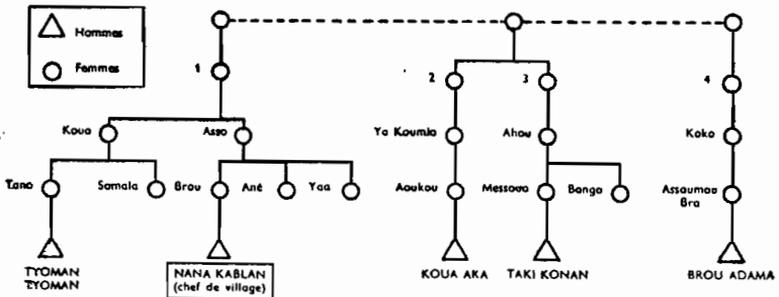
Ce sont les « Ndéniéou » en tant que descendants des fondateurs du village qui détiennent les pouvoirs politique, judiciaire et religieux traditionnels. L'autorité coutumière est

symbolisée par la présence de la chaise « Bya » dont le chef du village, qui porte le titre de Nana, est titulaire.

Leur lignage se décompose en 4 segments, qui remontent en 4 générations à 4 aïeules, sœurs classificatoires.

Chacun de ces segments de lignage a pour responsable un de ses membres que l'on appelle *chef de cour* (*Aouro Coingbé*) dont le rôle est, d'une part de participer à la gestion du village en tant que notable et, d'autre part, d'arbitrer les conflits où est mêlé un membre de sa « cour ».

En fait il peut y avoir un malentendu dans l'emploi du terme



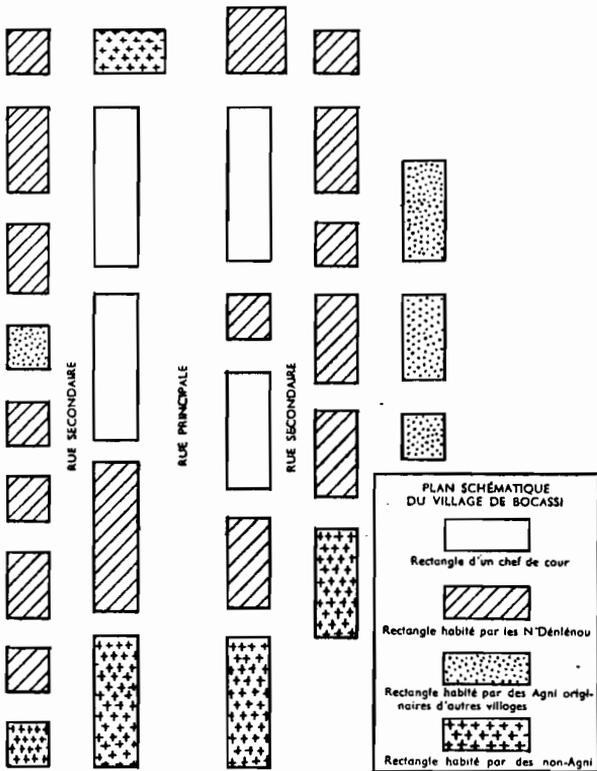
Les noms des chefs de cour sont en capitales.

cour. Car si le chef de cour habite effectivement une concession rectangulaire à cour intérieure, son autorité ne s'arrête pas là. En effet, la forte expansion démographique entraîne la multiplication des unités d'habitat de ce même type qui rappelle d'ailleurs la maison romaine. C'est souvent sur trois ou quatre de ces concessions qu'il peut avoir autorité.

Pendant on remarque dans le plan du village que la concession où habite le chef d'une cour occupe le plus souvent par rapport aux concessions qui en dépendent une place privilégiée au bord de la rue principale. Ainsi à Bocassi quatre rectangles de ces Chefs forment le noyau du village. (1) Onze autres concessions sont habitées par le reste de la famille N'déniénu. Elles sont surajoutées au plan initial et rejetées vers le bord du village de même que les dix concessions occupées par des étrangers (6 par des Agnis originaires d'autres villages — 4 par des non Agni).

(1) La situation du chef de village est assez spéciale à Bocassi. C'est un « évolué », ancien commis qui a tenu à se construire une concession en retrait au bord du village.

Il faut ensuite examiner le cas d'un gros village pour voir comment s'ordonnent sur le terrain les différentes familles qui



Sur les 20 concessions dépendant de la famille des N'Dénienou, 9 sont occupées par des groupements de parents utérins, les 11 autres étant des groupements à origine patrilocale.

le composent; ce second exemple confirmera d'autre part ce qui a été entrevu pour le cas du village de Bocassi sur les processus d'extension créés par l'accroissement démographique.

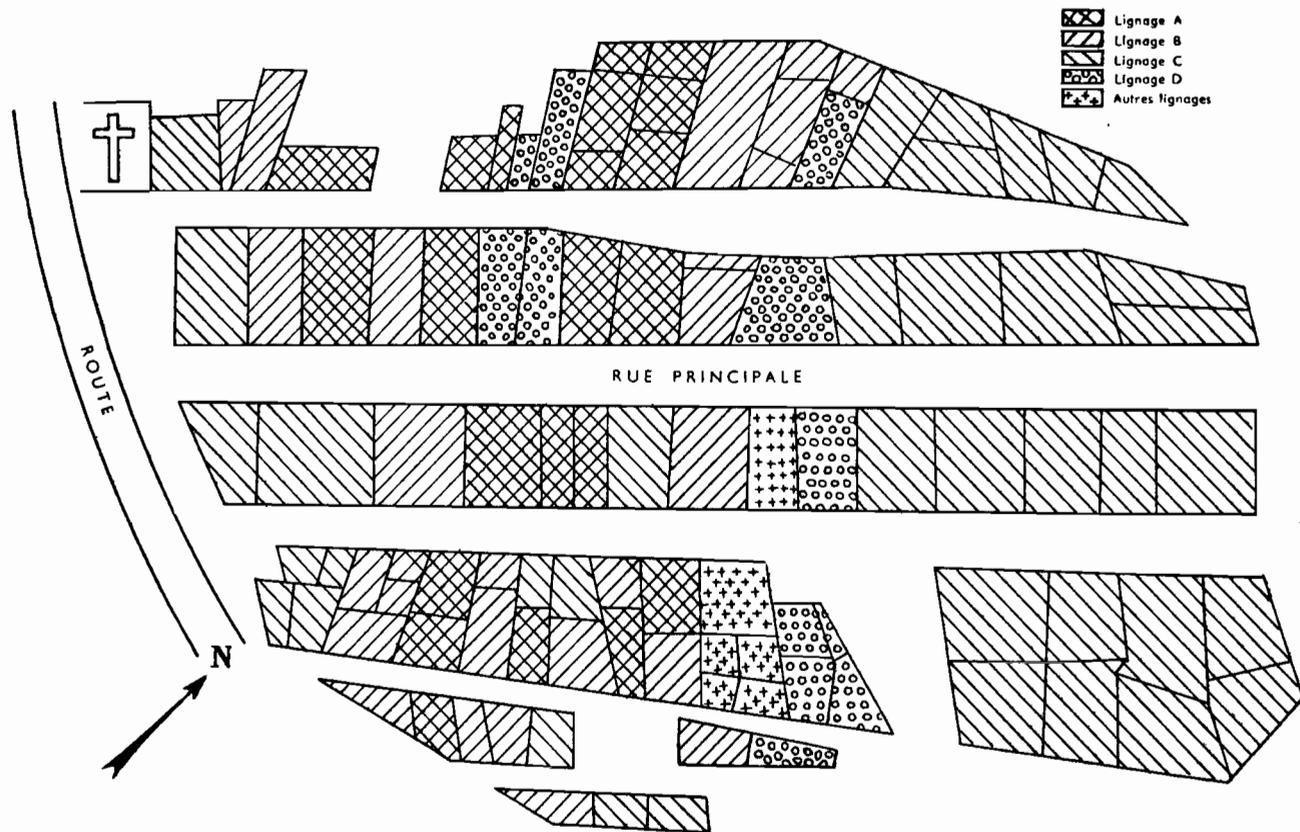
Zanfouénu village d'environ 2 700 habitants est situé au bord de la route Kotobi-Arrah. A l'origine simple campement peuplé par un petit groupe venu de la région de Nguessankro,

il est devenu un gros village formé principalement par quatre lignages :

- Tiroman-Bossofoué
- Affofié-Bossofoué
- Assanvo-Bossofoué
- Agobra-Bossofoué

Le plan du village fait apparaître des deux côtés de la rue principale une série de rectangles bien délimités. De part et d'autre de cette double rangée au-delà des rues secondaires se trouvent deux bandes de rectangles plus petits et souvent moins bien délimités. Le plan fait bien ressortir le contraste entre d'une part la faible superficie moyenne, l'entassement de ces petites cours et d'autre part l'importance et la régularité de la rangée des cours importantes alignées le long de la rue principale. Ce fait s'explique par le mode d'extension du village : l'accroissement du groupe familial habitant un rectangle peut être dû soit à l'expansion démographique de ce groupe, soit à un héritage entraînant l'arrivée d'un ou le plus souvent de plusieurs ménages dans le rectangle. L'Agni peut réagir de deux façons différentes à cet accroissement du groupe qui rend désormais impossible la vie à l'intérieur du rectangle surpeuplé. La solution la plus courante est la construction de cases en arrière de ce rectangle, un ou plusieurs ménages peuvent ainsi s'installer en une ou plusieurs petites cours. Ces nouveaux groupements ainsi créés se font le plus souvent sur la base patrilocale. Ils sont en effet composés de fils ou des collatéraux paternels, résidant encore avec leurs pères ou leurs parents paternels en attendant de se placer pour prendre place dans la cour de leur lignage maternel. L'autre solution se rencontre surtout lorsque le groupe familial se scinde en groupements de même ascendance utérine; ce cas se produit par exemple lorsqu'un rectangle est trop peuplé et que les descendants de deux sœurs décident de se séparer suivant les deux branches; les membres de la branche descendant de la sœur aînée peuvent choisir de rester dans le rectangle originaire, ceux de la branche cadette choisissent alors de construire leur rectangle le long de la rue principale soit en face de leur ancienne cour s'il y a de la place soit plus loin du centre du village.

Ce double mode d'extension explique la structure du village : les rectangles importants situés le long de la rue principale appartiennent aux membres des principaux lignages originaires du village où ils sont installés de façon définitive puisque c'est celui de leur ascendance maternelle. Les rectangles plus exigus



PLAN SCHÉMATIQUE DE ZANFOUENOU

Le plan schématique apparaît comme formé de bandes perpendiculaires à la rue principale, chaque bande étant composée de concessions se rattachant au même lignage. Au centre du village, chacun des lignages originaires se trouvent représenté par la cour de son chef.

et enchevêtrés situés derrière ces cours principales étant le plus fréquemment habités par des parents paternels installés de façon provisoire ou des descendants de serviteurs attachés aux lignages du village.

La concession et le ménage

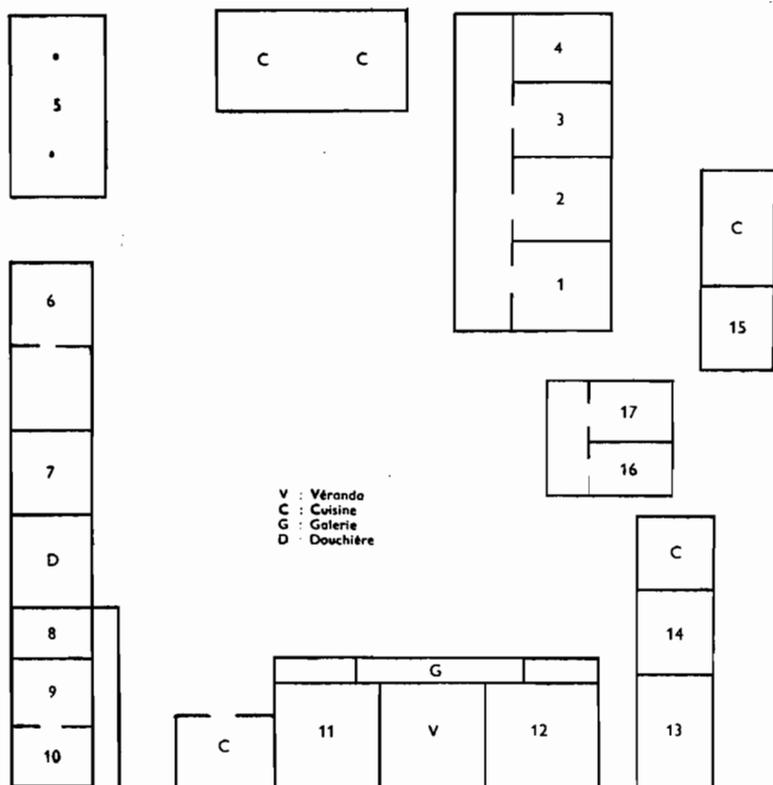
Si l'essentiel de la vie sociale se déroule dans l'orbite du lignage, c'est la concession, *Aouro*, qui est le cadre de la vie quotidienne. Cette unité d'habitation se présente généralement sous la forme d'une cour rectangulaire entourée de bâtiments contigus ou non, qui servent soit de logements soit encore de cuisines ou de magasins. A ce niveau, un ou plusieurs planteurs apparentés, avec leurs femmes, leurs enfants et quelques collatéraux mènent une existence ayant de nombreux traits communautaires. C'est avant tout l'unité d'habitation, le lieu du travail domestique des femmes et des enfants. C'est aussi l'endroit où l'on prend ses repas, les hommes du rectangle se réunissant pour manger ensemble les plats préparés par leurs femmes et mis en commun.

La composition de ce « rectangle » est très variable et reflète par là même la diversité des groupes familiaux qui l'habitent. En moyenne il comprend environ 25 habitants représentant un peu moins de 3 ménages.

TABLEAU 9
COMPOSITION DU RECTANGLE

Hommes	par rectangle	Femmes	par rectangle
Chef de rectangle . . .	1,00	<i>Épouse</i>	1,77
Frère	0,62	Sœur	0,32
Père.	—	Mère	0,18
Fils, Petit-fils	3,06	Fille, Petite-fille	2,63
Collatéraux	4,92	Collatérales	3,17
Alliés	0,34	Alliées.	2,75
Parenté inconnue. . .	1,08	Parenté inconnue . . .	1,61
Étrangers	1,32	Étrangères	0,44
TOTAL	12,34	TOTAL	12,87

N. B. — Les parentés se définissent par rapport au Chef de rectangle.



COMPOSITION DU RECTANGLE DE KOUA AKA (1)

Porte	N°	Nom	Sexe	Age	Parenté
1	1	<i>Koua Aka</i>	M	52	Chef de cour
2	2	Indou Asse	F	50	1 ^{ère} Femme de 1
3	3	Aka Aka	M	7	Fils de 1 × 2
4	4	Aka NGoran	M	10	Fils de 1 × 2
5	5	NGouan Ahou	F	35	2 ^e Femme de 1
6	6	Aka Bosson	F	10	Fille de 1 × 5
7	7	Aka N'Da	M	4	Fils de 1 × 5
4	8	Akouran	F	40	3 ^e Femme de 1 (héritée)
9	9	Ala Bont	M	6	Fils de 8 × +
10	10	Aka Koffi	M	1	Fils de 1 × 8
5	11	Atoukora Affoua	F	13	Fille d'Atoukora, ancien chef de cour
	12	Atoukora nkouman	F	11	<i>idem</i>
13	13	Aka Aya	F	6	Fille de 1xdi
6	14	Aka Koua	M	30	Fils de 1 × 2
7	15	Brou Ama	F	19	Femme de 14
8	16	Koua Atouko	F	3	Fille de 14 × div.
8	17	Ehouman Soh	M	25	Fils de 21 × +
9	18	Kouakou YA	F	22	Femme de 17
19	19	Soh Tano	F	5	Fils de 17 × 18
20	20	Soh Eya	F	4	Fille de 17 × 18
10	21	Kassi Tano	F	62	Sœur d'Atoukora ancien chef de cour
11	22	NGouan Alla	M	27	Fils d'ancienne servante
12	23	Bosson Brou	F	22	Femme de 22
24	24	Alla NGouan	M	5	Fils de 22 × 23
13	25	Alla Ya	F	4	Fille de 22 × 23
14	26	Aka Edoukou	F	18	Fille de 1 × +
14	27	Aka Koffi	M	16	Fils de 1 × 2
28	28	Aka Panie	M	17	Fils de 1 × div.
15	29	Atoukora Kouame	M	20	Fils d'Atoukora, ancien chef de cour
16	30	Atien Koffi	M	28	Fils de Bosson, sœur de mère de 2
17	31	N'Da Yamessan	F	23	Femme de 30
	32	Koffi Ettien	M	6	Fils de 30 × 31
	33	Koffi Aya	F	4	Fille de 30 × 31

(1) Les chefs de ménage sont en italique.

Cette moyenne ne permet pas de se rendre compte de la relativement grande dispersion des rectangles suivant leur effectif. Le tableau suivant montre la distribution des rectangles selon leur taille et le nombre moyen de ménages qui les compose.

TABLEAU 10

Répartition des rectangles suivant leur effectif

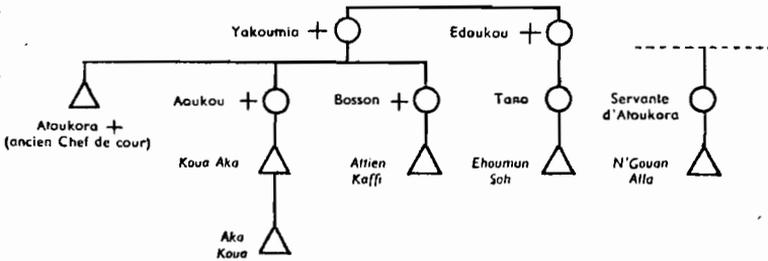
Effectif	0-9	10-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60 et +
Nombre de rectangles	14.4	35.3	23.3	13.8	5.3	3.6	4.2
Nombre de ménages par rectangles	1.63	2.54	4.08	6.00	7.78	8.17	1.57

Il faut d'ailleurs remarquer que le rectangle, s'il apparaît assez nettement sur le terrain, n'est pas conçu en tant qu'unité d'habitat par les Agni. Ils emploient plus volontiers le terme « cour » ...*Aouro* — définissant une notion plus abstraite qui englobe généralement plusieurs rectangles dont les chefs de ménages appartiennent au même segment de lignage. On verra par la suite comment cette dispersion dans l'effectif des rectangles traduit probablement un certain effritement des groupes familiaux à structure traditionnelle.

Pour mieux comprendre les relations de parenté qui lient les membres d'un même rectangle et la combinaison des principes de parenté matrilineaire et de résidence patrilocale, il faut prendre en exemple un des rectangles de l'échantillon.

En résumé, sur les cinq chefs de ménage que comprend le rectangle, quatre appartiennent au même lignage maternel — ou sont assimilés comme c'est le cas pour le fils d'une ancienne servante — (principe matrilineaire). Le cinquième est le fils du Chef de cour et n'est donc installé là que provisoirement, de même que 21 garçons et filles non mariés en dessous de 20 ans qui sont actuellement dans la concession parce que leur père y habite ou y a habité, (règle de résidence patrilocale).

Le schéma de la parenté entre les cinq chefs de ménage est le suivant :



S'il semble peu significatif d'établir sur l'ensemble de la population le pourcentage de ceux qui ont la résidence matrilocale (au sens de résidence basée sur l'appartenance à un même lignage utérin) et de ceux qui ont la résidence patrilocale (soit avec les parents paternels du père, soit avec le lignage utérin du père), étant donné les déplacements d'un individu au cours de sa vie auprès des divers groupes familiaux dont il peut dépendre, par contre certains processus d'association et de dissociation de ces groupes parentaux peuvent apparaître lorsque ces pourcentages sont calculés pour les deux principaux groupes d'âge : enfants et adolescents non mariés d'une part, gens mariés et adultes d'autre part. Pour l'échantillon de 80 concessions tirées au hasard à deux degrés de tirage, sur 350 hommes mariés, on en trouve :

136, soit 39 %, résidant là en raison de leur appartenance à un lignage utérin, dont 106 sont frères utérins et 30 collatéraux maternels — fils de sœur, fils de sœur de mère, etc.

126, soit 36 %, résidant avec leur père ou leurs parents paternels dont 67 fils mariés vivent avec leur père et 59 avec d'autres collatéraux — fils de frère, fils de frère de père, etc.

Enfin on trouve 88, soit 25 %, étrangers à la cour, soit non Agni soit assimilés, par exemple descendants d'anciens captifs ou Ashanti d'émigration récente et de parenté très éloignée ou inconnue.

Au niveau des enfants et adolescents non mariés, sur 489 garçons, on trouve 271 — soit 55 % — fils vivant dans la concession de leur père ou collatéraux vivant avec des parents paternels,

141, soit 29 %, fils résidant avec leur mère auprès du lignage de cette dernière ou neveux ou collatéraux maternels résidant

dans une concession de leur lignage, et enfin 77, soit 16 %, enfants étrangers à la famille, Agni assimilés ou non Agni. La proportion des enfants résidant avec leurs parents paternels baisse rapidement quand l'âge augmente et inversement la proportion s'élève de ceux qui habitent avec leur famille maternelle.

L'instabilité du mariage joue d'ailleurs dans le même sens. En principe, la femme qui divorce n'emmène avec elle que les jeunes ou très jeunes enfants qui ont absolument besoin de soins maternels, les enfants plus âgés restant avec leur père. En fait cependant, étant donné la solidité des liens utérins et les intérêts économiques en jeu, la famille maternelle cherche le plus souvent à reprendre les enfants de la femme divorcée en usant de pression sur les enfants eux-mêmes ou sur la famille de leur père. En somme, ce qu'on pourrait appeler — peut-être non sans quelque exagération — un certain idéal de résidence patrilocale n'est satisfait entièrement que lorsque la permanence des liens du mariage durant les premières années des enfants le permet. Plus tard au contraire, une fois les enfants grandis, les conflits de résidence se résolvent suivant les situations individuelles : les modalités de règlement traduisent généralement les possibilités d'entente entre groupes familiaux et reflètent la grande diversité des situations familiales où intérêts et facteurs psychologiques jouent leur rôle.

Comme exemple, on peut citer le cas fréquent qui se produit à la mort d'un des frères utérins habitant la même cour; en général, c'est l'aîné des frères restant qui hérite, en même temps que de ses biens, de sa ou ses épouses et qui doit prendre en charge ses enfants. Lorsqu'il ne s'agit que d'enfants mineurs, il n'y a pas de difficulté puisqu'ils restent avec leur mère, mais lorsque ce sont des fils mariés, ils peuvent soit rester dans leur famille paternelle, soit rejoindre la cour de leur oncle maternel. Il semble qu'actuellement, s'il y a entente entre oncles et neveux maternels et surtout comme il arrive fréquemment si le lignage de leur village maternel n'est pas celui où ils résident, ces derniers choisissent volontiers de rester dans la cour de leur père où ils ont fait construire une case et dans les villages auprès desquels ils ont déjà créé quelques plantations. A moins évidemment qu'ils n'attendent auprès de leur oncle maternel des conditions matérielles très avantageuses. A ce sujet, on se doit de constater que le développement de l'économie de plantation, en modifiant la hiérarchie des intérêts, est en train de bouleverser les règles traditionnelles de résidence.

Mariage et polygamie

Le mariage en pays Agni est entouré de peu de formalités, contrairement à certaines régions où l'alliance conjugale scelle l'alliance entre deux groupes familiaux et est en tant que telle l'occasion de nombreuses cérémonies et transactions.

L'initiative du premier mariage d'un homme est prise généralement par son père qui va trouver le père de la future épouse et décide avec lui les diverses modalités du mariage et du paiement de la dot. Celle-ci versée en plusieurs fois est fixée au moment de l'engagement des époux suivant les taux en vigueur à cette époque. Variant pratiquement peu suivant la beauté ou la naissance de la fille, elle est généralement comprise entre 5 000 et 30 000 francs CFA et le plus souvent de l'ordre de 12 000 à 15 000 francs CFA. Cette somme comprend, d'une part, les divers cadeaux qui doivent être offerts à la famille de l'épousée, par exemple une bouteille de rhum et une de gin au père de la mariée et à sa famille maternelle avec en plus deux ou trois dames-jeannes de vin rouge pour les visiteurs et d'autre part les ensembles de pagnes que le fiancé se doit de donner à sa fiancée.

La dot, c'est-à-dire plus précisément les sommes versées par le fiancé ou sa famille à la fiancée et à sa famille, n'est en aucun cas considérée par les Agni, sous quelque angle que ce soit, comme un « achat ». Une analyse des divers comportements associés au mariage montrerait comment les liens conjugaux sont ressentis en tant qu'association où sentiments, intérêts et facteurs sociaux ont leur part, mais association qui semble librement consentie et pour laquelle l'homme et la femme, malgré la différence de leur « situation », sont comme des partenaires égaux. Cette grande indépendance de la femme et la relative facilité avec laquelle elle peut contracter un mariage ou s'en libérer par le divorce apparaît nettement lors des jugements de divorce prononcés par les tribunaux coutumiers de village. La fréquence des divorces et des remariages mesurée par le tableau 13 confirme cette relative liberté de la femme vis-à-vis des liens matrimoniaux. S'il est abusif et même erroné d'employer le mot « matriarcat » pour définir la société Agni puisque les femmes n'ont qu'un pouvoir politique limité, il n'en reste pas moins qu'elles occupent en fait au sein de cette société une place privilégiée : on peut presque affirmer qu'un homme aussi puissant qu'il soit ne peut s'élever par exemple contre la volonté de sa femme si elle a décidé de le quitter : le remboursement de la dot et un jugement du tribunal examinant les raisons invoquées par la femme sont

les conditions nécessaires mais suffisantes du divorce. Ainsi des divorces sont prononcés pour des raisons qui sembleraient futiles dans d'autres régions; faiblesse des cadeaux qui lui sont faits, manque d'assiduité de l'époux, etc...

Deux raisons concourent à maintenir les dots relativement peu coûteuses et limitées dans le temps, à la différence d'autres populations chez lesquelles le versement de la dot est pratiquement infini et peut se verser tout au long de la vie des beaux-parents. D'une part les propositions de dots élevées sont regardées par l'opinion générale comme une tentative d'achat. Les souvenirs du temps où l'on achetait des captifs sont encore trop proches et la distinction captif-homme libre tient encore une trop grande place dans la mentalité Agni pour que les parents d'une jeune fille acceptent une dot trop élevée qui pourrait contribuer à ce qu'on la traite ou même qu'on la considère comme une captive. L'autre raison qui tend à laisser la dot à un taux relativement bas par rapport au niveau de vie de la population est complémentaire (1) : en effet, dans la mesure où la dot est faible, le divorce qui exige — lorsque c'est la femme qui le recherche — le remboursement d'une partie des cadeaux coutumiers afférents au mariage par la femme ou la famille de la femme sera aisément obtenu. Si au contraire la dot est très importante, son remboursement devient difficile puisqu'il nécessite la possession d'un capital rapidement et commodément négociable. L'exigibilité du retour de la dot pour une femme qui veut se rendre libre est certainement un frein au divorce et deviendrait même dans de nombreux cas une impossibilité en cas de dots élevées : en somme, grâce au taux faible des dots, les femmes pensent garder leur indépendance et les lignages pensent garantir aux filles du lignage la possibilité de quitter leur mari et de revenir au sein du groupe familial qu'il représente, ces facteurs tendant à conserver très étroites les relations d'une femme avec son lignage au détriment de la solidité des liens matrimoniaux. Le choix entre les solutions qu'une femme peut adopter à la mort de son époux met en évidence l'équilibre délicat entre ces relations femme mari-femme lignage; l'héritier peut et doit en principe hériter de l'épouse du défunt et des enfants qui représentent à la fois une charge — l'éducation — et un avantage — la force du travail. La veuve peut aussi, si elle en exprime le désir, rejoindre les membres de son propre

(1) Le même taux moyen de 12 000 F CFA apparaîtrait naturellement comme exorbitant par exemple aux Baoulé de savane où la dot est presque inexistante et le niveau de vie beaucoup plus bas que dans la zone forestière.

lignage — qui souvent font sur elle des pressions pour qu'elle adopte cette solution — auquel cas la dot est partiellement remboursée comme s'il s'agissait d'un divorce (1).

On peut estimer ainsi que dans ce pays où la morale sexuelle est extrêmement libérale — à peu près aucune importance n'est attachée à la virginité des filles — et où le concubinage assez fréquent n'est l'objet d'aucune grave réprobation, la dot ne semble considérée que comme l'un des cadeaux scellant devant les groupes familiaux intéressés et devant l'opinion publique l'union de l'époux et de l'épouse. D'ailleurs au moment du divorce, lorsqu'il donne lieu à un remboursement, la dot ne figure qu'au milieu des autres présents, pagnes et bijoux, qui ont pu être faits par l'époux au cours du mariage et qui dépassent le plus souvent et de très loin la valeur de la dot elle-même. Peut-être faudrait-il reconnaître à la partie de la dot qui revient au père de l'épouse le caractère d'une compensation pour la perte de main-d'œuvre que représente l'épouse et ses éventuels rejets; mais la valeur de la dot est si faible par rapport à ce que représente le travail d'une femme que cette suggestion semble devoir être rejetée.

TABLEAU 11. — *Monogamie et polygamie*

Village	Femmes mariées	Hommes mariés			Femmes mariées par homme marié	% femmes mariées à un polygame
		Total	Poly-games	% Poly-games		
Brou Attakro . . .	29	23	8	34.8	1.26	62.1
Gouabo	72	48	20	41.6	1.50	61.1
Koyékro.	96	68	22	32.4	1.41	52.1
Bocassi	133	110	21	19.1	1.21	33.1
M'Baouciessou	175	126	37	29.4	1.39	49.1
Assaouffoué ..	228	194	29	14.9	1.18	27.6
Agbosso.	295	226	55	24.3	1.31	42.0
Krégbé	499	352	118	33.5	1.42	53.0
Zanfouénou . .	627	463	122	26.4	1.35	45.6
Ensemble	2154	1610	432	26.8	1.34	44.8

La polygamie semble avoir été de tout temps pratiquée et elle l'est encore au sein de la société Agni. Deux faits la caractérisent et sont d'ailleurs probablement complémentaires. D'une part elle est assez répandue puisque les tableaux suivants montrent que près d'un homme sur trois est polygame et

(1) On retrouve l'écho de ce dilemme parfois dramatique dans le théâtre africain contemporain. Cf. la pièce de F. J. Amon d'Aby : Kwao Adjoba dont l'action se déroule en pays Sanwi.

que 45 % de l'ensemble des femmes mariées et plus de la moitié des femmes au-dessus de 30 ans sont mariées à des polygames.

D'autre part, la polygamie n'est pour ainsi dire jamais intense en ce sens qu'il n'existe pratiquement pas d'hommes ayant plus de 6 ou 7 épouses, à la différence de certaines autres régions où une proportion faible d'hommes sont polygames mais polygames avec de nombreuses épouses — jusqu'à 100 ou même plus pour certains chefs — Le nombre moyen de femmes mariées par homme marié — 1,34 — ne suffit donc pas à rendre compte de ces diverses sortes de polygamie, il doit être complété par la distribution des ménages suivant le nombre d'épouses du chef de ménage. Le tableau donnant la situation conjugale de toutes les femmes de plus de 15 ans montre la répartition des épouses suivant le nombre de leurs coépouses.

TABLEAU 12

Situation conjugale de toutes les femmes de plus de 15 ans.

(pour cent femmes de chaque tranche d'âge)

Age	célibataire	Nombre de femmes dont le mari a :					Veuves	Divorcées	Total
		1 épouse	2 épouses	3 épouses	4 épouses	5 épouses et +			
15 - 19	44	36	11	2	1	—	1	5	100
20 - 24	4	52	25	6	1	1	1	10	100
25 - 29	1	43	29	7	2	2	1	15	100
30 - 34	1	34	35	9	4	2	2	13	100
35 - 39	—	35	28	10	3	2	6	16	100
40 - 44	1	30	26	13	4	3	7	16	100
45 - 49	—	30	20	15	—	2	12	21	100
50 +	—	24	12	8	2	1	34	19	100
Ensemble	12	38	21	7	2	1	7	12	100

Au total, 73 % des hommes mariés sont monogames, 21 % ont deux épouses et 6 % ont trois épouses et plus. Si l'on se réfère à l'opinion répandue qui donne comme cause de la polygamie la supériorité du nombre des femmes sur celui des hommes, il faut préciser de quelle façon cette opinion se trouve justifiée. En fait le nombre total des hommes de tous âges est à peine différent de celui des femmes, mais c'est le décalage de l'âge moyen auquel se marient d'une part les femmes — 15 ans —, d'autre part les hommes — 23 ans — qui

permet d'expliquer le mécanisme de la polygamie. En moyenne les filles se marient de 5 à 10 ans plus tôt que les garçons, c'est cette génération de filles de 15 à 23 ans, représentant environ 30 % de l'ensemble des femmes en âge d'être mariées qui explique la proportion observée de 4 femmes mariées pour 3 hommes mariés.

La polygamie est assez bien acceptée par les femmes Agni qui semblent surtout voir dans la ou les co-épouses une aide pour les travaux tant domestiques qu'agricoles du ménage. Le mari est supposé traiter ses femmes de façon identique : ainsi le nombre de nuits qu'il passe à tour de rôle avec chacune et le nombre de pagnes qu'il leur donne annuellement doivent être rigoureusement égaux. Il arrive fréquemment que la première épouse d'un homme soit choisie pour des considérations familiales ou sociales : ainsi la fille d'un parent ou d'une femme d'une concession amie peut être promise bien avant sa puberté, quelquefois même à sa naissance, sous réserve d'un accord des jeunes époux au moment du mariage. La première épouse bénéficie en principe de certains avantages : ainsi par exemple au moment de prendre une deuxième épouse, le mari doit lui demander son accord et lui offrir un ou deux « complets » de pagnes. Cependant les pouvoirs de la première femme sur les suivantes sont limités, d'autant plus que le divorce étant fréquent et facile, une co-épouse brimée s'empres- serait de quitter un ménage où la première femme aurait des vellétés d'être tyrannique.

TABLEAU 13

Nombre de mariages par femme de chaque âge

Age	nombre de femmes ayant été mariées	Nombre de mariages	Nombre de femmes ayant été mariées				Nombre moyen de mariage par femme mariée V. D.
			1 fois	2 fois	3 fois	4 fois et +	
15 — 19	397	447	353	39	4	1	1.13
20 — 24	715	928	519	181	15	—	1.30
25 — 29	415	603	255	136	21	3	1.45
30 — 34	256	392	148	81	24	3	1.53
35 — 39	285	486	134	109	34	8	1.71
40 — 44	160	281	69	68	16	7	1.76
45 — 49	112	211	43	44	22	3	1.88
50 +	438	775	182	185	62	9	1.77
Ensemble	2778	4123	1703	843	198	34	1.48

Cette instabilité du mariage paraît marquer très profondément les mœurs Agni. Le manque de données précises ne permet pas d'affirmer qu'elle est le résultat des processus de désintégration consécutive à la colonisation ou au développement économique. Quelques indices seraient plutôt en faveur de la thèse opposée : c'est ainsi que le nombre moyen des mariages contractés par les femmes les plus âgées ne paraît pas significativement inférieur à celui calculé pour des femmes plus jeunes. Les chiffres du tableau suivant font ressortir la fréquence élevée des mariages et des remariages pendant la période de fécondité. A la fin de cette période une femme a en moyenne contracté près de 2 mariages.

On invoque souvent l'existence d'enfants comme facteur de stabilité des ménages et il est hors de doute que la stérilité vraie ou supposée de l'un des conjoints est une cause fréquente de divorce, mais elle n'est pas la seule puisque les cas de stérilité sont peu nombreux chez les Agni par rapport à la proportion de divorce. Les autres causes les plus usuelles sont l'adultère — ce qui n'est pas étonnant dans une région où les hommes s'intéressent et parlent aussi souvent aux femmes — avarice du mari ou ses mauvais traitements, excès de travail donné à la femme, etc... Cependant toutes ces causes ne suffisent probablement pas à expliquer le taux élevé des divorces et peut-être faudrait-il mettre en rapport l'instabilité du mariage avec l'organisation sociale et en particulier la structure de parenté.



*Le portage de l'eau
par les femmes.*



*Nasse pour la pêche
en Comoé.*

*Les outils
agricoles :
machettes,
daba et lime.*



*Le pilage
de l'igname.*

CHAPITRE III

LA VIE ÉCONOMIQUE

I LE MODE D'EXPLOITATION DES TERRES ET LEUR TENURE

Le caractère le plus immédiatement remarquable de l'économie Agni est l'importance de la place qu'y tient l'agriculture. Actuellement les cultures d'exportation — cacao, café, kola — et les cultures vivrières traditionnelles fournissent l'essentiel des ressources et requièrent la majeure partie du travail de la population active qui réside dans la région.

Avant de donner dans le détail une description de l'exploitation agricole Agni, il importe d'exposer brièvement le mode d'exploitation des terres. Antérieurement à l'introduction des cultures arbustives, les agriculteurs Agni pratiquaient un système de cultures itinérantes sur brûlis qui combinaient dans une certaine mesure jachère et assolement. Les récoltes ne pouvant être faites indéfiniment sur la même terre sans que, dans les conditions locales, le sol perde toute sa fertilité, les mêmes parcelles n'étaient cultivées continûment que pendant une période allant de deux à quatre ans. Un système d'assolement était d'ailleurs pratiqué pendant ce temps au bout duquel l'exploitation de la terre cessait et la brousse puis la forêt reprenaient très vite leur droit sur les parcelles délaissées. Après une période de jachère variable de place en place mais, semble-t-il, jamais inférieure à dix ans, la terre pouvait être remise en culture pour une nouvelle période de trois ou quatre ans comportant l'assolement traditionnel, c'est-à-dire l'igname en première année, le maïs, le taro, la banane, l'arachide en deuxième et troisième années.

Étant donné la richesse des sols de décomposition forestière qui donne des rendements assez élevés pour la plupart des cultures pratiquées et la faible densité démographique, restée inférieure à 10 jusque vers les années 1940 et certainement proche de 5 vers les années 1900, la superficie des terres cultivées annuellement était très faible et le système de rotation de cultures parfaitement compatible avec l'installation fixe des villages. A ce propos il faut remarquer que le système de

culture itinérante représente pour certains spécialistes une forme d'agriculture dévastatrice et source de gaspillage contraire à toute forme avancée de civilisation. En fait l'expression même de « culture itinérante » est trompeuse et peut-être inadaptée : en effet, dans un véritable système de culture itinérante le groupe familial ou le village doit se déplacer après chaque cycle de culture vers des terres vierges qu'il ouvre à la culture. Ce semi-nomadisme, qui se rencontre par exemple en Afrique orientale, a peut-être existé dans la région du Moronou aux premiers temps de l'immigration Ashanti, et encore y avait-il probablement d'autres causes que des causes spécifiquement agricoles. Le système au contraire a pu fonctionner longtemps avec des villages fixés à demeure tant que les terres cultivables ont été suffisantes. Actuellement on assiste à une sorte de rupture du système, consécutive au développement des cultures industrielles.

Dans la mesure en effet où les plantations du cacao et du café restent en production pendant vingt ou trente ans le rythme traditionnel d'assolement et de jachère a été interrompu brutalement : une superficie beaucoup plus grande est maintenant nécessaire au cultivateur puisque les parcelles plantées en cacao et en café ne retournent pas à la jachère au bout de 3 ou 4 ans comme les cultures traditionnelles. mais seulement après une période sensiblement plus longue.

La raréfaction progressive des terres vierges autour des villages, causée par l'extension des superficies cultivées, a conduit des planteurs de plus en plus nombreux à créer des plantations à des distances qui varient de 5 à 30 km des villages. Sur ces nouveaux terrains de culture, ils ont construit des campements où, suivant les travaux saisonniers, ils viennent passer plus ou moins longtemps.

Aussi la concentration de l'habitat dans des villages importants a-t-elle comme contrepartie une dispersion saisonnière de la population en une multitude de campements : près de 2 500 pour 47 villages clairsemés sur toute la forêt qui recouvre la subdivision. Mais il arrive même que certains choisissent de résider quasi définitivement dans ces campements de culture, dont quelques-uns tendent à devenir de véritables hameaux. Il est possible que cette tendance se renforce au cours des prochaines années, entraînant ainsi un éclatement des villages actuels.

D'ailleurs l'Agni a su s'adapter rapidement aux nouvelles cultures et le système actuel d'exploitation du sol a sa logique propre. Au lieu de cultiver d'un côté les plantes vivrières, et de

l'autre les industrielles, suivant la pratique utilisée de longue date pour les cultures vivrières, il a associé dans le même champ les vivriers — igname, taro, banane, maïs, et les cultures arbustives — cacao et café. Les avantages de ces associations sont nombreux : d'une part, comme le défrichement représente en forêt une grande part de travail agricole, il faudrait le double d'un travail très absorbant pour défricher en plus des parcelles nécessaires aux cultures vivrières, des parcelles destinées spécialement aux cultures arbustives. D'autre part, les jeunes plants de cacao et de café ont besoin dans leurs premières années d'un ombrage qui les protège du soleil et les maintient dans l'atmosphère fraîche et humide qui convient à leur croissance : or cet ombrage leur est procuré par les cultures vivrières, igname la première année, taro et surtout bananier ensuite qui restent en terre pendant deux ou trois ou même quatre ans. L'inconvénient le plus probable de ce système est l'appauvrissement excessif des sols pendant les années où coexistent cultures arbustives et cultures vivrières. Il est hors de doute que des plants de cacao ou de café plantés en culture unique auraient un développement plus rapide que lorsqu'ils sont en association. Toutefois cet inconvénient apparaît comme plus que compensé par les avantages déjà signalés : d'ailleurs il semble que l'Agni soit particulièrement averti des problèmes de sol et des nécessités imposées par certaines cultures.

L'agriculteur Agni reconnaît en effet plusieurs variétés de sols d'après leur couleur, leur texture, leur profondeur et il associe à ces diverses caractéristiques des vocations agricoles que le pédologue considère dans l'ensemble comme valables. Il distingue principalement :

— *Assié kokoré* : la terre rouge teintée par la latérite qui contient du fer et est riche en phosphore et en potasse, à vocation caféyère mais moins favorable au cacao;

— *Assié aougnan* : terre sablonneuse, favorable à certaines cultures vivrières : igname précoce, arachide, gombo et surtout patate douce;

— *Assié blé* : terre noire, recommandée pour l'igname, le maïs, le riz et aussi pour le cacao qui en tant que plante à racine pivotante craint les gravillons et a au contraire besoin d'une terre meuble jusqu'à 1,50 m.;

— *Yeboué nzika assié* : terre gravillonneuse, bonne pour l'igname, le taro, la banane, le maïs, l'arachide, l'oignon et le café, mais « le cacao en a peur »;

— *Assa* : terre argileuse particulièrement favorable au cacao;

— *Etti* : terre rouge et caillouteuse que l'on trouve souvent sur les terrains en pente de la région autour de Bongouanou et qui est recommandée pour la culture du café.

Le groupe familial formé par le mari, sa ou ses épouses, leurs enfants et quelques parents proches comme un neveu, une sœur, une mère ou une tante âgée, constitue généralement l'unité économique primaire, à la fois unité d'exploitation et unité budgétaire. A l'intérieur de cette unité que par extension et par commodité on appellera désormais « ménage », les processus de production reposent largement sur une division du travail entre les sexes qu'on peut peut-être rapprocher d'une certaine séparation de biens et de budgets entre le mari et sa (ou ses) femme. La division du travail peut être définie très précisément pour certains travaux et certaines cultures et de façon beaucoup plus imprécise pour d'autres.

C'est ainsi que la culture de produits vivriers tels que le gombo, le piment, l'arachide sont uniquement l'affaire des femmes de même que le portage de l'eau et la plupart des travaux domestiques, tandis que l'abattage des arbres et le débroussement ressortent du travail des hommes dont les outils sont la hache et la matchette; la *dâba*, par contre, sorte de petite houe, est employée tant par les femmes que par les hommes. L'association dans le travail peut prendre différentes formes suivant les cultures : ainsi, c'est toujours sur des parcelles forestières défrichées par le mari que la femme a son propre champ-jardin où elle cultive certains produits vivriers qui ne sont pas de première importance. Pour l'igname au contraire, qui est la culture essentielle, la charge du travail se répartit entre hommes et femmes aussi bien au moment de la plantation qu'à la récolte. De même pour le cacao et le café, la femme joue un rôle très important au moment de la récolte et particulièrement pour le cacao au moment de la préparation du produit.

En fait si la plupart des productions agricoles nécessitent la collaboration des deux sexes, à un ou plusieurs stades de la culture, certaines productions sont plutôt considérées comme productions d'homme et certaines autres comme productions de femme. En général cette distinction se fonde sur une réalité économique correspondant à une certaine séparation entre budgets à l'intérieur même du ménage. Le fait que le mari en tant que chef du ménage et de l'exploitation agricole doit assurer aux membres de son groupe familial la subsistance, les vêtements, payer l'impôt etc... lui donne droit aux revenus

monétaires de l'exploitation provenant essentiellement des cultures industrielles : « cash crops », cacao, café, kola. Au contraire la plupart des produits vivriers sont considérés comme appartenant aux femmes. Celles-ci doivent s'en servir avant tout pour la consommation familiale, mais s'il existe un surplus de production, elles peuvent dans certaines conditions le vendre au marché et garder pour elles tout ou partie de la recette sous réserve, parfois, de ramener du marché du poisson sec ou de la viande pour la cuisine du ménage.

✂ Ainsi on peut dire que la division du travail entre les sexes et surtout la répartition des recettes provenant du travail des membres du ménage suit certaines grandes lignes de l'organisation familiale.

✂ Cela apparaît d'autant plus évident que l'on quitte l'unité ménage pour s'élever au niveau segment de lignage ou lignage. En effet malgré un individualisme croissant actuellement sous diverses influences, il existe des prestations de travail plus ou moins momentanées et plus ou moins volontaires à l'intérieur du groupe familial étendu. Ainsi, des frères utérins s'aident-ils fréquemment au moment du buttage de l'igname ou de la récolte du cacao ou du café. Un fils peut avoir à aider son père et plus souvent encore un fils de sœur participe aux travaux de l'exploitation agricole de son oncle. D'autres prestations d'un caractère nettement plus obligatoire sont en principe dues en journées de travail aux chefs de lignage et aux chefs de village. Ces formes de collaboration dans le travail qui existent aussi pour les femmes, entre une mère et une fille, ou entre un frère et une sœur, se font presque toujours dans le cadre du lignage où l'on a déjà vu d'autres exemples de solidarité économique.

L'année agricole débute après la récolte de l'igname au milieu de la grande saison sèche, vers le mois de février; c'est l'époque qui dure jusqu'aux premières pluies importantes où les hommes préparent les champs de l'année nouvelle. Le choix des planteurs se porte presque toujours sur des zones de forêt vierge, ou tout au moins de forêts secondaires épaisses. Dans la parcelle qu'il a délimitée par un layon taillé à la matchette à même la forêt, le planteur et ses aides familiaux ou ses manœuvres abattent les grands arbres, débroussent, coupent et nettoient les petits arbres, les lianes et les branchages; les abattis sont mis en tas, laissés à sécher et brûlés si cela est compatible avec le temps de la saison, de préférence après une longue période sans pluie pour qu'ils se consomment le plus complètement possible. Pour toutes ces opérations de débrous-

sement qui représentent, étant donné la densité de la forêt et la taille de certains arbres, un travail assez considérable, l'outillage utilisé est fort rudimentaire : ce sont la hache et la matchette et la lime qui sert à les aiguiser.

Le sol du champ recouvert par une mince couche noire provenant du brûlis est alors retourné à la *daba*, sorte de petite houe à manche court, et rassemblé en buttes de 50 cm à un mètre de diamètre et de 30 à 50 cm de hauteur. Les buttes sont parfois grossièrement alignées et leur densité est de l'ordre de 3 000 à l'hectare, c'est-à-dire beaucoup plus faible qu'en savane où les densités de 10 000 à l'hectare sont fréquentes. Cette différence s'explique par la texture particulière de la couche superficielle des sols en forêts. L'entrelacs des racines qui couvre le sol rendrait extrêmement pénible et longue la constitution de buttes aussi hautes et serrées qu'en savane : l'enquête agricole de Bouake qui s'est déroulée tant en zone de savane qu'en zone de forêt, et a constaté les mêmes différences dans la technique du buttage, avait montré la similitude des rendements obtenus dans les deux cas et donc l'efficacité de l'adaptation des techniques culturelles aux conditions particulières des divers milieux naturels.

L'essentiel des travaux de défrichement et de buttage se fait au cours des mois de février, mars, avril. Une fois la, ou les, parcelles entièrement mises en butte, le planteur attend les premières fortes pluies pour planter en premier lieu sur une partie de son champ l'igname précoce et ensuite une ou plusieurs variétés d'ignames tardives. Entre les buttes d'ignames, la banane sous forme de rejets et le taro sont plantés. Ces travaux sont accomplis ou peuvent l'être tant par les hommes que par les femmes qui sèment aussi du maïs. Lorsque, comme c'est presque le cas général, le cacao ou le café sont associés aux cultures vivrières, les plants sont mis en terre à peu près à la même période, soit au cours des mois de mai et de juin.

En principe à la fin du mois de mai tout le buttage et la plantation d'igname doivent être terminés. Comme on plante au fur et à mesure que les buttes sont faites, en moyenne au rythme de 100 par journée de travail pour un homme, il faut plus de 30 journées/homme par hectare de plantation. C'est la partie la plus absorbante des travaux agricoles dans la mesure où ils doivent être accomplis dans un temps limité — variable d'ailleurs suivant les années — après les premières pluies et avant que la grande saison des pluies ne soit trop avancée. Au mois de juin des plantations se font encore chez les planteurs qui ont été retardés au cours de leurs travaux et se

terminent chez la plupart, et l'on commence à attacher à des tuteurs ou des branchages propices les pousses d'igname qui sortent de terre. En juillet le cacao peut encore se planter et ce sont les premières récoltes, généralement faites par les femmes, de maïs et d'oignons et c'est aussi l'époque où les femmes et parfois les hommes désherbent et nettoient les champs tout en finissant d'attacher l'igname.

Le mois d'août est marqué par un ralentissement des pluies très variable d'une année à l'autre mais qui est généralement appelé petite saison sèche : c'est le temps de la petite récolte de cacao et de la récolte d'arachide faite par les femmes; les hommes de leur côté préparent les claies où se conservera la récolte à venir de l'igname.

La période de septembre à janvier est très active car les récoltes de l'igname précoce et de l'igname tardive, du cacao et du café se succèdent en se chevauchant l'une l'autre. En septembre hommes et femmes participent à la récolte de l'igname précoce en sortant des buttes les tubercules que les femmes transportent jusqu'aux claies dressées à une extrémité du champ. Les plantations de café sont aussi généralement nettoyées à cette époque. En octobre la récolte de cacao commence et se poursuit en novembre. Ce sont les hommes qui font la récolte proprement dite des cabosses en les détachant de l'arbre avec un long couteau spécialement conçu à cet effet et les rassemblent en petits tas d'une vingtaine de cabosses au pied des arbres. De là, ils sont transportés par les femmes au bord de la plantation et empilés en tas d'environ 3 m de long sur 1 m de large et 1 m de hauteur. Tous les cinq ou six jours hommes et femmes se groupent autour de ces tas et procèdent à l'ouverture des cabosses — travail des hommes — et à leur vidage — travail des femmes. Les fèves extraites sont ensuite mises en tas qui ont une forme de cône à base large, puis entièrement recouvertes de longues feuilles de bananiers maintenues par des pièces de bois. La fermentation dure environ une huitaine de jours au cours de laquelle les fèves peuvent être brassées deux ou trois fois; la qualité du produit dépend évidemment en grande partie des conditions dans lesquelles se fait la fermentation. Le service de l'Agriculture et ensuite la Société mutuelle de Production rurale ont cherché à répandre l'usage de bacs de fermentation qui sont actuellement utilisés, mais pour des petites quantités de produit, par certains planteurs. Une fois terminée la fermentation, les fèves sont portées et étalées sur des claies, constituées généralement par une armature de bois d'une hauteur

de 1,20 m environ et recouverte de *séko* — sorte de nattes tressées en nervures de palme. Les fèves sont laissées à l'action du soleil et retournées jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment sèches pour être mises en sac et transportées au village.

En novembre et décembre se place la récolte du café. En général chaque arbuste est récolté entièrement en une seule fois, même si toutes les cerises ne sont pas absolument mûres. D'ailleurs ce procédé suivi pour économiser du temps et donc de la main-d'œuvre — puisqu'il serait beaucoup plus long de repasser plusieurs fois auprès de chaque arbre et de n'y cueillir à chaque passage que les cerises mûres — nuit sensiblement à la qualité du café produit dans la région. Le café est uniquement traité par séchage au soleil, soit sur des aires cimentées, soit sur des séchoirs analogues à ceux qui sont utilisés pour le cacao. La durée de l'exposition au soleil dépend des conditions climatiques, elle est courte si le soleil est continu; dans le cas au contraire où il pleut, l'humidité peut entraîner une certaine moisissure ou même la pourriture des fèves. Le planteur estime le séchage terminé lorsque, prenant une poignée de café sur le séchoir et la secouant, les fèves remuent dans leur enveloppe. Le décortiquage du café se fait soit au pilon, travail de femme, long et fastidieux, qui nécessite aussi un triage soigneux; soit avec des décortiqueurs mécaniques dont l'usage se généralise très rapidement dans la région.

A la fin de décembre et au cours de janvier prend place la principale récolte d'igname, celle d'igname tardive, mise comme celle d'igname précoce sur de hautes claies verticales qui donnent, grâce à l'aération que procure cette forme originale de stockage, les meilleures chances de conservation. Cette période correspondant au début de la grande saison sèche peut être considérée comme une période relativement creuse; d'autre part elle coïncide avec les rentrées d'argent provenant de la vente des récoltes de cacao et de café, aussi est-elle marquée par de nombreuses fêtes et cérémonies. C'est l'époque où ceux des planteurs et leur famille qui vivent une partie de l'année dans les campements de culture reviennent vivre au village et participer à l'intense vie sociale qui s'y déroule. Somptueuses funérailles, fête traditionnelle de la Nouvelle Igname, fêtes chrétiennes ou d'influence occidentale comme le premier janvier sont l'occasion de larges consommations de viandes et d'alcools de tout genre — mais c'est l'époque aussi des quelques travaux non agricoles comme la construction ou la réparation des cases que les Agnis font encore par eux-mêmes,

puis les travaux de défrichement recommencent, marquant ainsi le début du nouveau cycle annuel.

La tenure des terres

Le système de tenure des sols tel qu'il est lié aux habitudes culturelles des Agnis a certainement eu et aura encore une profonde influence sur le développement économique de la région. Avant d'exposer brièvement le système traditionnel qui comprend un ensemble de droits et de servitudes répartis entre des individus et des groupes il convient d'évoquer le rôle que la terre joue dans l'ensemble des croyances Agni et certains comportements qui y sont associés.

Un des principes essentiels est que chacun a accès à la terre, c'est-à-dire le droit de cultiver une superficie qui lui permette ainsi qu'à sa famille de vivre décemment. C'est probablement parce que, au moins jusqu'à ces dernières années, les sols riches de forêt étaient en abondance, c'est-à-dire disponibles à peu près sans restriction, que la terre ne semble pas valorisée par les Agnis en tant que bien rare, au même titre que l'or par exemple, mais plutôt en fonction de considérations d'un autre ordre.

La terre — *Assié* — est en effet tout particulièrement un objet de vénération; avec *Niamyien*, le ciel, ce sont les deux forces aux caractéristiques assez vagues qui dominent la cosmogonie Agni. C'est à la terre en tant que source de fécondité que sont dédiés la plupart des rituels qui la mettent en cause : des sacrifices et des offrandes précèdent le défrichement d'un nouveau champ et d'autres marquent la fête annuelle de la Nouvelle Igname. Cette dernière atteste de façon certaine la conjonction entre d'une part le culte de la terre et celui de la fécondité, et d'autre part le culte des ancêtres qui sont censés jouer les médiateurs avec les puissances de l'au-delà. D'autres manifestations magico-religieuses précisent le rôle des ancêtres qui doivent garantir aux habitants du village ou de la tribu, entre autres bienfaits, l'abondance des récoltes.

Ainsi la terre est moins estimée comme une richesse en soi-même que comme la source de fécondité qui ne prend sa pleine valeur, avec l'aide des forces surnaturelles, que quand elle est exploitée, c'est-à-dire travaillée. Deux principes en découlent : il n'existe pas de terre sans maître, puisque la terre est du ressort des ancêtres, donc du village ou de la tribu. D'autre part le travail donne à celui qui l'accomplit des droits sur la terre où il s'exerce, les conceptions et le vocabulaire hérités du Droit Romain et repris dans le Code civil français

ne semblent pas d'une grande aide pour expliciter les règles du droit foncier Agni. Au contraire ils peuvent être à l'origine de profonds malentendus. Ainsi le droit de propriété, caractérisé par le *jus utendi*, le *jus fruendi* et le *jus abutendi*, ne se rencontre-t-il pas tel quel.

Le territoire des Morofoué est réparti entre un certain nombre de chefferies suivant une délimitation que seule l'histoire détaillée des premières décades de l'immigration Agni pourrait expliquer, c'est en ce sens que l'on peut dire que, sur chaque pouce de terrain, une « chaise » royale a certains droits. Les frontières entre les terres dépendant de chaque chef sont le plus souvent précises, même si elles donnent parfois lieu à des contestations; elles sont représentées par des arbres, des marigots ou certains accidents naturels. Les droits du chef sont en fait étroitement limités par ceux des membres de la chefferie. Chacun de ces derniers — quel que soit d'ailleurs son statut social, parent du chef, homme libre ou descendant de captif — doit pouvoir disposer de terres suffisantes pour les besoins de son groupe familial tant en cultures vivrières que pour les « cash crops ».

Dans le plus grand nombre de cas l'autorisation de défrichement d'une parcelle n'est même pas soumise à l'approbation du chef. Le planteur qui a décidé du futur emplacement de sa plantation marque son choix sur le terrain même, au bord de la piste qui traverse la zone qui l'intéresse, par l'installation d'un piquet d'un mètre à 1,50 m de hauteur fendu à l'extrémité supérieure et portant inséré dans cette fente un autre morceau taillé : c'est le signe conventionnel indiquant aux autres planteurs les terrains qui seront occupés à la saison suivante. Dans ce système la seule limitation au choix du planteur provient de la proximité d'autres planteurs. En fait, par une sorte d'entente tacite, ils s'arrangent pour créer leur plantation le plus loin possible les uns des autres de façon à ne pas se gêner mutuellement et à disposer de superficies importantes qui leur permettent d'étendre leur plantation. C'est cette habitude qui explique l'extrême dispersément des campements de culture dans la forêt et l'impression de faible densité que ressent celui qui chemine sur une de ces pistes et peut souvent parcourir d'assez longues distances sans rencontrer de plantations.

Pratiquement le chef n'a à intervenir que lorsqu'il y a contestation entre membres de la communauté ou surtout lorsqu'un étranger cherche à s'installer dans le pays et sollicite la permission de mettre les terres en culture.

Le défrichement d'une terre confère à celui qui l'exécute des droits sur elle qui s'apparentent sous certains aspects à notre droit de propriété. Ainsi, tant qu'elle est cultivée, la terre reste sans contestation possible à celui qui la cultive, les récoltes qui en proviennent lui appartiennent intégralement et comme il est membre de la communauté Agni, il n'est tenu de verser aucune redevance sur le produit de ces récoltes. Si le terrain retourne à la jachère et est envahi de nouveau par la forêt, les palmiers qui ont pu pousser grâce au défrichement pendant les quelques années qu'ont duré les cultures, appartiennent en propre à celui qui a défriché. Enfin ce dernier garde une sorte de droit de préemption sur ce terrain, il peut le remettre en culture lorsqu'il le désire et si quelqu'un d'autre veut l'utiliser, il ne peut le faire qu'avec son autorisation et sous réserve de révocation. Tous ces droits qui sont transmissibles aux héritiers suivant les règles habituelles de dévolution successorale rentrent dans le patrimoine du lignage auquel appartient celui qui a le premier défriché la terre, l'appartenance au lignage donnant alors plein droit à la mettre en culture. C'est probablement à cause de l'abondance des terres disponibles que les droits de propriété sur les arbres — palmiers, kolatiers, cacaoyers, caféiers — semblent prévaloir dans l'esprit des Agni sur les droits concernant la terre. En particulier il faut citer les innombrables litiges ou procès concernant les palmiers. Ceux-ci en effet jouent un grand rôle certainement beaucoup moins en raison de la production d'huile de palme que pour celle de vin de palme qui tient une place essentielle dans la vie quotidienne Agni et dont la vente peut produire des bénéfices importants.

Ainsi il existe une sorte de superposition des droits fonciers. En premier lieu il y a le droit du chef de tribu ou du chef d'un lignage important au moment de l'immigration Agni : ce droit qui s'exerce en général sur de très vastes superficies a son origine dans le droit de conquête et il est actuellement soutenu par l'ensemble des croyances magico-religieuses sur les rapports entre la terre et les ancêtres divinisés; son contenu est assez vague et en dehors des rituels et des sacrifices qui peuvent donner lieu à des cadeaux et redevances coutumiers à son titulaire, le rôle principal de ce dernier est d'arbitrer les conflits qui peuvent s'élever à propos de ces terres.

Ensuite viennent les droits des lignages ou des segments de lignage installés sur les terres des chefferies plus importantes ou plus anciennement fixées dans le Moronou : ils sont plutôt fondés sur les droits de ceux qui les premiers ont défriché

la terre et qui se sont accumulés et transmis de génération en génération. C'est ainsi que des villages entiers peuvent ne posséder aucun terrain au sens où des chefs de tribu possèdent des terres conquises, par contre tous les villageois disposent de terrains situés sur les terres d'autres villages qui leur sont ainsi « prêtés » sans que ce prêt soit en quelque façon révoquant. Enfin il y a le droit mal défini sur la terre mais bien défini en ce qui concerne les arbres, de celui qui a mis en culture un terrain. Ce droit est essentiellement temporaire et s'éteint lorsque les traces provenant de la mise en culture, notamment la présence de palmiers, disparaissent.

On rencontre très souvent dans le droit foncier africain l'inaliénabilité des terres et en un certain sens le pays Agni ne fait pas exception à cette règle. La terre, en tant que domaine des ancêtres de la tribu ou du lignage, participe de leur caractère sacré et la vente à quelqu'un d'étranger à la tribu paraîtrait sacrilège à tous les défenseurs de la coutume. D'autre part si les ventes de terrains ne se rencontrent pratiquement pas jusqu'à ce jour, c'est surtout en raison de l'abondance des terres disponibles et de la pratique foncière Agni qui admet largement les concessions de terres en faveur de quiconque, Agni ou étranger. Pourquoi quelqu'un chercherait-il à acheter de la terre lorsque, pour un cadeau dérisoire ou même totalement gratuitement, il peut se faire prêter à titre à peu près indéfini la superficie dont il a besoin? Pourtant il y a eu au cours de ces dernières années quelques ventes concernant des plantations en rapport : ces ventes faites de gré à gré généralement entre étrangers ont une assise juridique très douteuse et les Agni de l'entourage des chefs ont plutôt tendance à les considérer comme des ventes d'arbres en production, la terre restant propriété du chef Agni et devant rentrer dans son patrimoine une fois que les plantations seront abandonnées, parce que trop âgées pour produire, par leurs exploitants actuels.

L'examen des rapports entre Agni et étrangers en ce qui concerne la terre permet de préciser les mécanismes de ce droit foncier qui paraît souvent assez informe. La tradition Agni qui se rencontre dans de nombreuses régions veut qu'à tout étranger venant s'installer dans un village, quelle que soit son origine, c'est-à-dire qu'il soit Agni ou appartienne à une autre ethnie, on concède de la terre pour qu'il puisse en faire ses champs vivriers. Autrefois les règles de l'hospitalité étaient même telles, rapportent certains vieillards, que le village donnait de la nourriture au nouveau venu et à sa famille

jusqu'à ce que ses champs viennent à être en production, quitte pour lui à rembourser les villageois, soit en nature, soit en travail au cours des saisons suivantes. Actuellement la situation a beaucoup changé : les immigrants arrivent très nombreux et la terre a pris une valeur, indépendamment de sa capacité de fournir les produits de subsistance, depuis l'expansion des cultures industrielles et l'ouverture de marchés où non seulement le cacao et le café se vendent mais aussi les produits vivriers, riz, ignames, bananes, légumes et fruits; le maître Agni de la terre ne concède donc plus maintenant de la terre aux étrangers que contre certains cadeaux. D'autre part dans la plupart des cas ces concessions restent précaires, et l'Agni cherche à contrôler l'usage des terres ne les prêtant que pour certaines cultures afin d'éviter le gaspillage ou la destruction des sols. Les concessions sont faites pour des durées variables ne dépassant pas deux ou trois ans pour les cultures vivrières, riz et maïs, ou plus longues pour le café et le cacao. Actuellement même, dans certains villages, le chef refuse aux étrangers des terres pour le riz, qui a la réputation d'épuiser dangereusement le sol et de le rendre vulnérable à l'érosion, ou des terres à cacao dont la raréfaction commence, on l'a vu, à se faire nettement sentir. Dans d'autres villages au contraire de nombreux immigrants s'installent comme cultivateurs ou planteurs sur des terres dont le statut n'est pas précisé, mais qui leur semblent bien concédé à titre définitif.

Ainsi, dans l'ensemble, le système foncier Agni peut sembler particulièrement équitable puisqu'il concilie les droits des premiers occupants du pays et les droits de celui qui exploite la terre en donnant très nettement la prépondérance à ces derniers. Conditionné par l'abondance des terres disponibles, il était bien adapté de plus au système d'exploitation des terres traditionnellement basé sur les cultures vivrières. L'extension des superficies cultivées et le développement des cultures industrielles, si ce système les a favorisés dans ses débuts, le font apparaître maintenant comme particulièrement inadapté aux conditions nouvelles. L'incertitude concernant les droits réciproques des tribus, des lignages et des individus, l'insuffisance du cadastre actuel, incomplet et sans valeur juridique, les complexités des règles successorales, la confusion qui entoure tous les contrats de ventes et de location de terres, tout cela risque dans l'avenir d'être à l'origine de gaspillages et de conflits pouvant freiner les prochaines étapes du développement économique.

2. L'EXPLOITATION AGRICOLE AGNI

L'exploitation agricole Agni peut se caractériser ainsi : d'une part sa production est très différenciée et comporte toujours à la fois des cultures vivrières servant essentiellement à l'autoconsommation familiale et des cultures industrielles — cacao et (ou) café — source principale des revenus monétaires; d'autre part la main-d'œuvre familiale est rarement suffisante aux besoins de l'exploitation et la grande majorité des planteurs ont recours à de la main-d'œuvre étrangère pour certains travaux.

Les superficies cultivées

Le planteur Agni dispose en moyenne d'environ 10 hectares de terres en culture mais les plantations industrielles ne semblent pas s'être développées au détriment des cultures vivrières et les superficies se répartissent à peu près également : 4,9 ha de champs vivriers et 5,3 ha de plantations de cacao et de café en rapport.

Les cultures vivrières

L'igname est, comme pour la plupart des populations du groupe Akam, la base de l'agriculture vivrière qui cependant comporte de nombreuses autres productions. Ainsi cultivés en association avec l'igname sur le même champ, on rencontre la banane, le taro, le maïs, sans compter les différentes variétés de légumes, d'épices et de fruits utilisés par les Agni. De plus, depuis ces dernières années, sur tous ses champs vivriers, le planteur Agni associe systématiquement les cultures industrielles, cacao et (ou) café, aux cultures vivrières.

Le système d'association et d'assolement le plus fréquemment rencontré est le suivant :

Première année : igname, taro, banane, (maïs), cacao, café.

Deuxième année : taro, banane, maïs, cacao, café.

Troisième année : taro, banane, cacao, café.

L'igname (1) ne se rencontre pratiquement que dans les champs de première année et comme chaque année le planteur défriche une parcelle nouvelle pour y faire son champ d'igname à tout moment trois champs portent des cultures vivrières : le

(1) Comme il avait été remarqué chez les populations Baoulé du cercle Bouaké, le cultivateur Agni connaît un grand nombre de variétés d'ignames aux caractéristiques très différentes (cycle végétatif, jours, etc...) Parmi les plus répandues, on peut citer, pour l'igname précoce : Logpa, Naoubon, Assodere; et pour l'igname tardive : Ngbodo, Nyo, Singuié, Nyima.

champ d'igname de première année et les champs de deuxième et troisième année. Le taro qui, comme le manioc a un cycle cultural supérieur à une année, reste en terre d'une année à l'autre et n'est récolté qu'au fur et à mesure des besoins. Au contraire le bananier a un cycle régulier et chaque année un nouveau rejet pousse sur l'ancien plant et donne un régime sans qu'il y ait lieu de replanter. En plus de leur rôle dans l'alimentation, le taro et surtout le bananier servent à fournir aux jeunes plants de café et de cacao l'ombrage qui leur est nécessaire pendant les premières années. Aussi les superficies défrichées annuellement par chaque planteur ne dépendent-elles pas uniquement que des besoins de son groupe familial en produits vivriers, elles sont aussi fonction de l'extension qu'il entend donner à ses plantations de café et de cacao, compte tenu de la main-d'œuvre familiale ou salariée dont il peut disposer.

TABLEAU I
Superficies vivrières en ha (par planteur) (1).

Année de défrichement	1955	1954	1953	Total
Igname — taro — plantain	1.52	—	—	1.52
Taro — plantain	—	1.61	1.72	3.33
Total des superficies vivrières (*)	1.52	1.61	1.72	4.85

(*) Certaines plantations faites antérieurement à 1953 peuvent porter encore du taro ou de la banane, mais la majeure partie de ces produits consommés provient des champs de 2^e et 3^e année (1953-1954).

(1) *Densité des diverses associations de culture par année de plantation (densité en plants par ha)*

Année de plantation	Culture			
	Igname	Taro	Banane	Mais
1955	2 890	1 640	850	1 480
1954	—	1 870	940	1 530
1953	—	1 540	1 050	—

Année de plantation	Culture				
	Café	Cacao	Légume	Fruit	Épice
1955	1 270	1 360	780	150	220
1954	1 200	1 240	230	190	310
1953	1 200	1 090	150	150	260

Rapportée au nombre de personnes à charge par exploitation y compris les manœuvres dont l'habitude est de se nourrir sur les plantations de celui qui les emploie, on obtient une superficie moyenne de 52 ares par personne dont environ 17 ares plantés en igname. Ces chiffres peuvent être rapprochés de ceux qui ont été établis pour la zone forestière proche de M'bayakro : 45 ares dont 25 d'igname par personne. La différence entre les superficies d'igname provient probablement d'une plus grande consommation de bananes plantain chez les Agni de Bongouanou que chez les Baoulé de M'bayakro.

Les cultures industrielles

En moyenne l'exploitation agricole du planteur Agni comprend 5,3 ha de plantations en rapport, dont 2,1 ha de café et 3,2 de cacao.

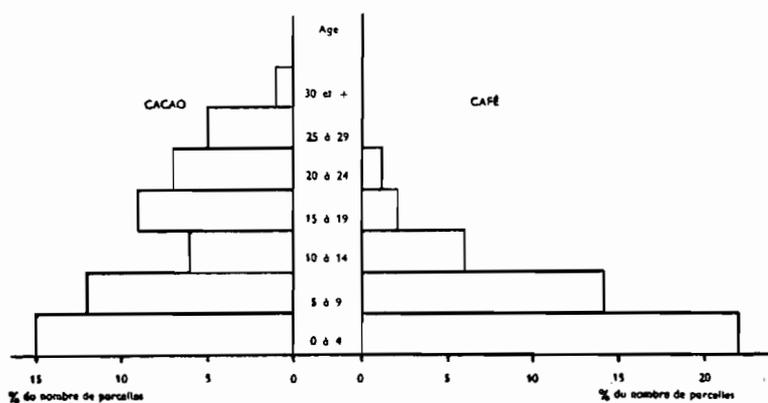
La pyramide d'âge des plantations (tableau 3-2 et graphique 3) permet de montrer la rapidité du développement des cultures industrielles dans la région.

TABLEAU II
*Répartition des superficies en rapport
suivant leur année de plantation*

Date de plantation	Parcelles de cacao	Parcelles de café	Total des parcelles
Avant 1925	1	—	1
1925 — 1929	5	—	5
1930 — 1934	7	1	8
1935 — 1939	9	2	11
1940 — 1944	6	6	12
1945 — 1949	12	14	26
1950 — 1954	15	22	37
Ensemble	55	45	100

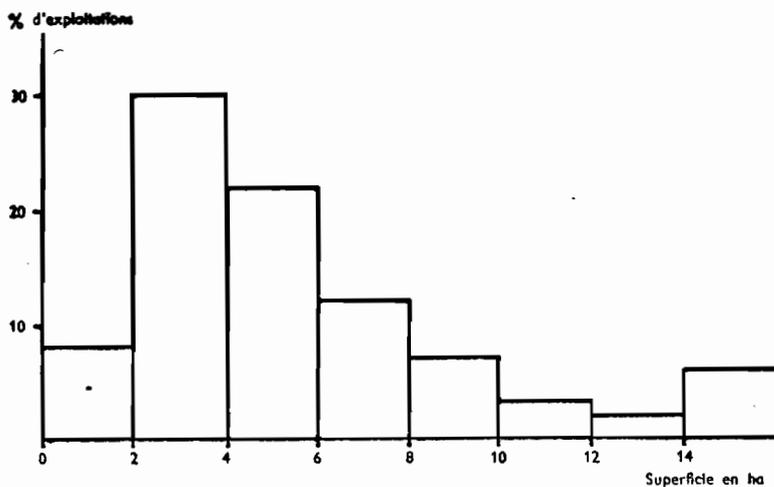
Cette rapidité de l'extension des cultures industrielles — le rythme d'accroissement quadruple en l'espace de 2 ans — est d'autant plus remarquable que les débuts de la culture du cacao dans la région avaient été très lents. Les vieillards de certains villages rapportent maintenant avec humour comment les premières plantations ayant été faites sous la pression directe du « commandant ». La population n'avait vu cette nouvelle culture qu'avec scepticisme ou hostilité, et dans certains cas on était même allé jusqu'à verser de l'eau bouillante sur les jeunes plants afin de les faire mourir.

GRAPHIQUE 3
Pyramide d'âge des plantations



GRAPHIQUE 4

Distribution des exploitations suivant les superficies en rapport (café, cacao)



Le cacao ayant été introduit dans la région entre 1920 et 1925, et le café entre 1925 et 1930, le décalage de l'extension des plantations de cacao et de café s'est maintenu jusqu'aux environs des années 1940-44 qui ont été marquées par une stabilisation du rythme annuel de plantation au niveau de celui de la période qui a immédiatement précédé la guerre.

Après 1946, une fois les difficultés de commercialisation disparues et le marché de la main-d'œuvre devenu normal — suppression du travail forcé — la progression des superficies nouvelles consacrées aux cultures industrielles a repris à une cadence accélérée. En même temps le pourcentage des superficies plantées en café dépassait celui des plantations de cacao. Deux raisons expliquent cette évolution : d'une part la raréfaction relative des terres à cacao par rapport aux terres à café et leur éloignement progressif du village, d'autre part le souci de diversifier la production de denrées d'exportation.

La taille des exploitations Agni est très variable. On a déjà signalé l'existence de grands domaines mais l'examen de la structure agricole actuelle met en lumière les conditions particulières au pays Agni dans lesquelles le développement des cultures industrielles a pris place.

TABLEAU III

Distribution des exploitations suivant la superficie en rapport (Café et cacao)

Superficie (ha)	0-1	2-3	4-5	6-7	8-9	10-11	12-13	14 et +	Ensemble
Pourcentage d'exploitations	18	30	22	12	7	3	2	6	100

Ainsi environ 60 % de l'ensemble des planteurs n'ont que de petites exploitations comprenant moins de 5 ha de plantations en rapport; 28 % ont des exploitations de taille moyenne comprenant entre 5 et 10 ha en rapport et 12 % peuvent être considérées comme ayant des exploitations importantes avec plus de 10 ha en rapport.

Les facteurs qui conditionnent la taille des exploitations sont très divers et à ce propos il faut rappeler les conditions exceptionnelles du développement des cultures industrielles dans cette zone : la libre disponibilité des terres fertiles et l'égalité initiale de tous les hommes actifs dans l'ignorance des

pratiques culturelles relatives à ces nouvelles cultures. En effet à partir de 1930 chaque homme eut la possibilité d'introduire dans ses champs vivriers des plants de café ou de cacao sans autre modification du processus traditionnel que l'abandon du système de retour automatique à la jachère trois ou quatre années après le défrichement. Dans la mesure où la création de plantations de cacao et de café ne nécessitait aucun outillage agricole particulier autre que celui, très simple servant aux cultures vivrières — la hache, la matchette et la daba — c'est-à-dire aucun capital, et où la terre était libre c'est-à-dire pratiquement sans valeur, les seuls éléments dont dépendait le développement des plantations étaient la quantité de travail dont le planteur pouvait disposer et aussi son initiative à combiner les facteurs de production.

Ainsi certaines caractéristiques structurelles de l'organisation sociale Agni ont-elles favorisé la catégorie de planteurs comprenant chefs de village et chefs de lignage. La taille de leurs groupes familiaux et surtout les prestations gratuites de main-d'œuvre dont ils bénéficient traditionnellement de la part des villageois, des membres du lignage et des descendants de leurs captifs les rendaient maîtres d'une main-d'œuvre importante qu'ils ont pu utiliser jusqu'à la guerre à la création d'assez vastes plantations. Peut-être aussi les pressions de l'administration ont-elles atteint plus aisément cette classe de cultivateurs. Bien que le nombre de représentants de cette classe de planteurs ait été trop faible dans l'échantillon de planteurs étudiés, il semble que la dimension moyenne de leurs plantations en production ne soit pas inférieure à une dizaine d'hectares soit le double de la dimension moyenne de l'exploitation Agni. Cependant dans l'ensemble il est possible d'affirmer que la taille de l'exploitation ne dépend pas uniquement, dans cette société pourtant traditionnellement hiérarchisée, de la situation sociale du chef de l'exploitation. Ainsi on rencontre assez fréquemment des hommes d'un statut social inférieur comme des descendants de captifs à la tête de vastes exploitations, soit qu'ils aient les premiers effectué des plantations en raison de pressions extérieures, soit qu'ils les aient réalisées par une sorte de volonté de libération économique. On verra les répercussions profondes de la naissance d'une nouvelle « élite » dont les critères actuels — essentiellement le niveau de revenu et l'instruction — remplacent les critères anciens, particulièrement la naissance, sur lesquels était fondée la hiérarchie traditionnelle.

La main-d'œuvre étant la principale variable dont dépend

l'extension des exploitations leur superficie est liée à l'ancienneté des premières plantations et donc, partiellement au moins, à l'âge de l'exploitant.

TABLEAU IV

Superficie des exploitations suivant l'âge du chef d'exploitation

Age du planteur	20-29	30-39	40-49	50 et +	Ensemble
Date de plantation					
<i>Cacao</i>	ha par planteur				
1920 — 1930.. . . .	0.23	0.46	0.56	1.13	0.58
1931 — 1940.	0.24	0.80	2.18	2.14	1.31
1941 — 1948.	0.29	0.49	1.05	0.79	0.65
1949 — 1952.	0.62	0.82	0.53	0.54	0.65
TOTAL..	1.38	2.57	4.32	4.60	3.19
<i>Café</i>					
1930 — 1940.	0.10	0.14	0.21	0.37	0.20
1941 — 1947.	0.49	0.65	1.08	0.97	0.79
1948 — 1950.	0.27	0.73	0.91	0.93	0.72
1951 — 1952.	0.28	0.51	0.37	0.61	0.44
TOTAL..	1.14	2.03	2.57	2.88	2.15
<i>Total café + cacao</i>	2.52	4.60	6.89	7.48	5.34

Comme on l'a déjà signalé, le planteur Agni en général ne se spécialise pas dans l'une ou l'autre des cultures industrielles. Au contraire il cherche à équilibrer sa production, la proportion de chaque culture dépendant surtout pour chaque village des plus ou moins grandes disponibilités en terres à cacao (1). Il semble d'ailleurs que le jeune planteur cherche à s'assurer contre la raréfaction croissante de ces terres et commence son exploitation en plantant du cacao. Un autre facteur agit peut-être aussi dans le même sens : les plantations de cacao une fois en rapport nécessitent relativement moins de main-d'œuvre que celles de café.

D'autre part cette corrélation assez étroite entre âge et superficie apparaît comme remarquable. Elle montre comment la société Agni a été pour ainsi dire « démocratisée » par le déve-

(1) Cf. Annexe.

loppement des cultures industrielles : il a donné en effet à la « valeur du travail » un rôle prépondérant qu'elle n'a joué que rarement dans l'évolution des autres groupes humains.

La main-d'œuvre de l'exploitation Agni

Contrairement à ce que pourrait laisser croire la description de l'organisation sociale Agni assez rigidement basée sur les relations de parenté et les modes de vie très communautaire à l'intérieur des concessions où cohabitent plusieurs ménages, l'exploitation agricole du planteur Agni est plutôt individualisée et on ne rencontre pas, comme dans d'autres régions d'Afrique, des exploitations collectives groupant plusieurs ménages sous la direction d'un chef de famille.

Dans les 41 rectangles de l'échantillon étudié, sur 205 cultivateurs chefs de ménage (1) 153, soit 75 %, sont effectivement planteurs, c'est-à-dire à la tête d'exploitations indépendantes auxquelles les 52 autres, soit 25 % sont rattachés en tant qu'aides familiaux. Ces derniers sont le plus souvent des hommes jeunes ou récemment mariés travaillant soit avec un frère aîné, soit avec un oncle maternel dont ils doivent hériter. Parfois aussi ce sont simplement des jeunes cultivateurs qui attendent d'avoir épargné une certaine somme ou d'être aidés par un membre de leur famille pour créer une exploitation personnelle.

La composition moyenne des ménages de cultivateur diffèrent d'ailleurs suivant que le chef de ménage est planteur ou seulement aide familial.

TABLEAU V
Composition des ménages de cultivateurs

	Hommes actifs	Femmes actives	Total actif	Total personnes à charge
Planteur	1.55	1.89	3.44	6.49
Aide familial	1.12	0.98	2.10	3.58

La solidarité entre les membres du groupe familial ne se traduit pas seulement par la présence, dans l'exploitation de certains planteurs, d'aides familiaux qui représentent une main-d'œuvre permanente, mais aussi par l'aide momentanée des proches parents à divers moments de l'activité agricole. Un

interrogatoire par sondage montre que sur 160 planteurs interrogés, 73 soit 46 % sont aidés de façon régulière ou intermittente par un homme adulte actif de leur proche parenté, dont 39 soit 24 % par un descendant direct, fils ou fils de frère et 34 soit 22 % par un membre du même lignage utérin se répartissant également en frère utérin et neveu utérin (*Ahossou*), c'est-à-dire héritier possible.

Cependant, malgré ces échanges de main-d'œuvre, la confrontation des superficies cultivées et de la main-d'œuvre familiale disponible fait apparaître le déficit en main-d'œuvre des exploitations importantes. En effet, bien que ces dernières comprennent en moyenne un nombre plus élevé de personnes actives, la superficie ramenée à chaque adulte actif y est sensiblement plus grande que dans les petites exploitations : elle passe en effet de 0,95 ha par personne active pour les exploitations de jeunes planteurs qui ont 2,5 ha en moyenne, à 1,32 pour l'exploitation de ceux de plus de 50 ans qui ont en moyenne 7,5 ha en rapport. C'est cette différence qui explique l'importante demande de main-d'œuvre étrangère : plus des trois quarts des planteurs emploient un ou plusieurs manœuvres à un moment de l'année ou à l'autre; le nombre total de ces derniers dans la subdivision de Bongouanou a oscillé au cours de l'année 1955-1956 entre 8 000 et 9 500. A peu près aucun n'est autochtone, ce sont presque tous des immigrés d'ethnies très diverses provenant pratiquement de tous les territoires de l'A.O.F. et plus particulièrement des zones de savane, de Côte d'Ivoire et des pays limitrophes, Soudan, Haute-Volta et Guinée. La présence de cette masse de travailleurs, pour la plupart immigrés temporaires, est un phénomène très remarquable : leur place dans la vie économique de la région est mise en évidence par le fait qu'ils représentent plus du tiers de la main-d'œuvre familiale autochtone. Les cultures industrielles dépendent tout particulièrement des manœuvres au moment des récoltes qui nécessitent une main-d'œuvre importante pendant plus de quatre mois. Au total 63 % des planteurs utilisent des manœuvres à cette période de l'année.

Le rôle des manœuvres dans l'exploitation Agni ne se limite plus maintenant aux cultures industrielles. Si ce sont ces travaux qui ont été la cause originelle des grands courants d'immigration qui les ont amenés au pays Agni, ils ont aujourd'hui dépassé ce stade et ils participent à l'ensemble du cycle agricole et notamment aux cultures vivrières. Au cours de l'interrogatoire des planteurs, 82 % d'entre eux ont déclaré avoir besoin de manœuvres pour les travaux de défrichement et de buttage

des nouveaux champs. Enfin il semble que certains soient même employés à des travaux plus spécifiquement domestiques : pilage, portage, cuisine. Comme on l'a souligné d'autre part, on assiste actuellement à une certaine substitution du travail des manœuvres salariés au travail servile dont la place était très importante dans le système traditionnel avant la pénétration française.

TABLEAU VI

L'emploi de manœuvres dans les exploitations agricoles Agni

Age du planteur		20-29	30-39	40-49	50 et +	ensemble
Pourcentage des planteurs ayant des manœuvres pour la récolte de	Café.	17	55	64	60	50
	Cacao	9	33	36	70	37
	Café et Cacao	17	73	72	80	63
Nombre moyen de manœuvre par planteur ayant participé à la récolte	Café.	0.43	1.42	2.24	2.05	1.55
	Cacao	0.30	1.24	0.84	2.75	1.26
	Café et Cacao	0.36	1.33	1.54	2.40	1.40

Comme on le verra plus en détail au chapitre qui leur est consacré, le mode de rémunération de ces manœuvres est très variable d'une saison à l'autre. Ils sont généralement employés suivant le « contrat au tiers » — *Abou nzan* — sorte de métayage temporaire conclu pour la période des récoltes, et à la tâche pendant le reste de l'année. Leur emploi est très instable : en une année agricole, ils travaillent en moyenne chez plus de cinq planteurs différents. Cette forte instabilité semble due tant à des facteurs techniques qu'au cadre juridique dans lequel prennent place les rapports planteurs-manœuvres.

En effet le besoin du planteur en main-d'œuvre est par sa nature même discontinue : il ressent à certaines périodes une impossibilité d'accomplir les tâches les plus urgentes de son exploitation avec la main-d'œuvre familiale seule. Pour pallier ces goulots d'étranglement, il engage alors des manœuvres, mais comme la collaboration avec des étrangers dans le travail n'est quelquefois pas facile et comme la surveillance de leur efficacité est presque toujours délicate, il ne les engage pas au

temps pour un, deux ou trois mois. Il concède en général un travail bien défini — le défrichement par exemple d'une parcelle précisément délimitée sur le terrain — à un manœuvre ou à une équipe suivant une certaine somme d'argent, libre à ces manœuvres suivant leur zèle ou toute autre considération d'accomplir leur travail suivant les modalités qui leur conviennent tout en respectant les délais impartis. Une fois le contrat réalisé, le manœuvre va travailler chez un autre planteur qui a fait appel à lui ou reste travailler chez le même planteur avec son équipe ou une équipe partiellement ou complètement différente, pour une autre tâche et avec un nouveau contrat entièrement indépendant du premier.

Cette discontinuité est certainement à l'origine d'un certain gaspillage de la main-d'œuvre qui peut rester inemployée pendant des périodes allant de quelques jours à quelques semaines entre deux contrats successifs. Il faut toutefois noter que dans l'ensemble il se fait un remarquable ajustement entre la demande de main-d'œuvre émanant des planteurs et l'offre provenant des manœuvres. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre des conditions propres à la région Agni où la densité de route est faible et où les moyens de communication sont encore rares et rudimentaires, le marché du travail fonctionne extrêmement bien et, pourrait-on dire, est très proche d'un marché à concurrence parfaite tel qu'il est défini par les économistes classiques.

La mobilité de la grande majorité des manœuvres est extrême et a des causes diverses : la rareté de ceux qui ont amené avec eux de leur pays d'origine femmes et enfants, les conditions de vie sommaires auxquelles ils sont habitués, l'absence presque totale de bagages (le plus souvent quelques effets enveloppés dans une natte qu'ils portent sur l'épaule), enfin les habitudes très hospitalières pour la nourriture et le coucher rendent aisés les déplacements de village à village. L'absence d'une législation sociale qui leur soit applicable, l'ignorance des modalités des conventions collectives rendent extrêmement souples les termes des contrats passés entre planteurs et manœuvres : les taux de rémunération du travail sont aussi très flexibles. Enfin les informations concernant le marché du travail sont assurées, de même que toutes les nouvelles, par les communications de bouche à bouche dont l'efficacité a été depuis longtemps reconnue comme une des caractéristiques les plus remarquables des sociétés africaines. La fréquence des allées et venues entre villages ou de village à campement et des rencontres, ainsi que la densité des renseignements que contiennent les conversations

permettent une bonne information sur la localisation des demandes et des offres de travail qui entraînent le déplacement des manœuvres.

Il est d'ailleurs remarquable, et cela confirme la description qui vient d'être faite des conditions propres au marché du travail dans cette région, qu'il ne semble pas y avoir des périodes ou des zones marquées par de graves sous-emplois chroniques, et ce n'est que sur le plan individuel, souvent pour des causes psychologiques ou sanitaires personnelles, que certains manœuvres restent inemployés pendant de longues périodes. Toutefois les conditions techniques, en particulier la discontinuité des travaux réalisés, rend relativement importante la partie incompressible du non-emploi appelée parfois chômage technologique, c'est-à-dire ici le temps moyen compris entre deux contrats successifs.

On peut maintenant reprendre les différentes données dont on dispose tant sur la main-d'œuvre familiale que sur la main-d'œuvre salariée pour esquisser la structure de l'exploitation agricole Agni.

TABLEAU VII
La main-d'œuvre de l'exploitation agricole Agni

Age du planteur	20-29	30-39	40-49	50 et +	Ensemble
Nombre d'aides familiaux par planteur	0.06	0.33	0.47	0.47	0.34
Nombre total de personnes à charge par planteur (y compris aides familiaux) .	4.97	6.96	9.10	10.03	7.72
dont hommes actifs	1.19	1.63	2.34	2.66	1.93
femmes actives	1.47	1.94	2.63	3.00	2.23
Total main-d'œuvre famil. active.	2.66	3.57	4.97	5.66	4.16
Manœuvres.	0.36	1.33	1.54	2.40	1.40
Total M.O. active	3.02	4.90	6.51	8.06	5.56

En rapportant la superficie de plantations en rapport au total de la main-d'œuvre disponible, il apparaît que, quelle que soit la taille de l'exploitation, la superficie par personne active est très constante et voisine de un hectare. Tout se passe comme si ce rapport fixe traduisait dans l'état actuel de la technique agricole Agni un impératif dans la combinaison des facteurs

de production, une exploitation de n hectares en production nécessitant pendant la période des récoltes l'emploi de n personnes actives.

TABLEAU VIII

*Superficie des plantations en rapport
et production par personne active*

(Superficie en ares et productions en kilogrammes de produit cacao et café)

Age du planteur	20-29	30-39	40-49	50 et +	Ensemble
Superficie par personne active (are)	84	94	106	93	96
Production par personne active (kg).	248	295	330	276	295

La production par personne active permet d'estimer la productivité de la main-d'œuvre d'une façon aussi précise peut-être que le ferait une comptabilité en heures de travail : ce calcul fait globalement tient en effet compte des conditions de travail propres à l'exploitation autochtone.

TABLEAU IX

Superficie et main-d'œuvre de l'exploitation Agni

	Exploitations dont les superficies en rapport sont comprises entre		
	0-3 ha	4-8 ha	9 et + ha
Superficie en rapport (ha).	2.4	6.2	11.5
Superficie vivrière (ha).	3.3	5.1	6.9
Main-d'œuvre familiale	Nombre total de personnes à charge.		
	4.8	8.8	12.4
	dont		
	hommes actifs	1.3	2.3
femmes actives	1.5	2.5	3.6
M.O. familiale active	2.8	4.8	6.8
Manœuvre	0.3	1.3	3.3
TOTAL M.O. active	3.1	6.1	10.1

Une autre ventilation des exploitations a pu être faite en prenant pour principal critère non plus l'âge du chef d'exploitation mais la superficie des plantations en rapport (1). Cette

(1) Certains relevés s'étant révélés incomplets, cette ventilation n'a pu être faite qu'à partir d'une centaine d'exploitations.

superficie a été choisie, plutôt que la superficie d'ensemble de l'exploitation, c'est-à-dire y compris les superficies vivrières, parce qu'elle correspond au niveau des revenus monétaires directement fonction de la superficie en rapport.

Ce tableau permet de montrer la remarquable fixité du rapport entre la superficie cultivée et la main-d'œuvre active, quelle que soit la taille de l'exploitation : cette superficie s'établit autour de 1,8 ha par personne active. Ce rapport ne variant pas selon l'importance relative des cultures vivrières par rapport aux cultures d'exportation, il est permis, d'autre part, de supposer qu'actuellement la quantité globale d'heures de travail fournie pendant l'année au sein de l'exploitation Agni tant par le groupe familial que par les manœuvres est consacrée pour moitié aux cultures vivrières et pour moitié cacao et café. Étant donné qu'une partie des travaux, en particulier le dur labeur de défrichement, intéresse les deux sortes de cultures, il semble difficile en l'état actuel des pratiques culturales de délimiter plus précisément la part de travail qui revient à chacune.

La production vivrière

En l'absence presque totale d'échanges de produits vivriers avec l'intérieur, — seules de faibles quantités de riz et de maïs semblent commercialisées par les Dyoula — la production est tout entière consommée sur place et il est possible de la déduire des données concernant la consommation.

Les estimations ont été faites pour l'année agricole 1955-1956.

TABLEAU X

Production vivrière de la subdivision de Bongouanou (1)
(en tonnes)

Produit	Tonnage	Produit	Tonnage
Igname	19 200	Arachide	75
Banane, plantain	11 800	Légumes et épices	1 080
Taro	2 200	Fruits	600
Manioc	150	Gibier, volailles	1 050
Maïs	250	Vin de palme	1 100
Fruits de palme	600		

(1) Non compris la production réalisée par les communautés d'immigrants qui est donnée dans la deuxième partie.

La production de cacao et de café et ses perspectives de développement

A partir d'un interrogatoire des planteurs sur la production de leur exploitation pour les deux années 1955 et 1956, des rendements moyens ont pu être calculés pour le cacao et le café.

TABLEAU XI
Rendement des cultures d'exportation (en kg par ha)

Rendement des plantations de café suivant l'âge des plantations		Rendement des plantations de cacao suivant l'âge des plantations (1)	
Date de plantation	Rendement	Date de plantation	Rendement
Avant 1940	255	Avant 1930	175
1941 — 47.	415	1931 — 40.	295
1948 — 50.	435	1941 — 48.	460
1951 — 52.	190	1949 — 52.	225
Ensemble	335	Ensemble	300

(1) L'étude des rendements suivant l'âge de la plantation a porté sur 285 ha de plantations de cacao et 150 ha de plantation de café, tous les planteurs n'ayant pu donner le détail de leur production par parcelle.

Ces rendements moyens donnés pour la traite 1956 ne semblent pas trop différents de ceux obtenus pour la traite 1955 : 325 kg pour le café, c'est-à-dire — 2 %; 340 kg pour le cacao, soit + 13 %.

TABLEAU XII
Production moyenne de café et de cacao par planteur suivant la tranche d'âge (en kg)

Age du planteur	1955 cacao-café		1956 cacao-café		1955 Total cacao-café	1956 Total cacao-café	Moyenne 1955-1956 cacao-café
20 — 29	420	340	445	375	760	820	790
30 — 39	850	650	840	710	1 500	1 550	1 525
40 — 49	1 415	935	1 295	910	2 350	2 205	2 275
50 +	1 730	885	1 255	865	2 615	2 120	2 365
Ensemble	1 085	705	955	720	1 790	1 675	1 730

Les quantités produites de café et cacao par planteur se distribuent de la façon suivante :

TABLEAU XIII
Distribution de la production par planteur (café + cacao)

Production en kg	0-499	500-999	1000-1499	1500-1999	2000-2999	3000 et +
Pourcentage de planteurs. . . .	14	22	21	15	15	13

A cette production de café et de cacao il convient d'ajouter celle de kola qui est exportée dans sa plus grande partie vers les autres territoires de l'A.O.F. Un planteur sur deux possède quelques kolatiers produisant en moyenne 135 kg de kola en 1956 et 146 en 1955.

Pour l'ensemble de la subdivision les productions pour la traite 1955-1956 s'établissent ainsi :

cacao	6 700 t
café	5 100 t.
kola	500 t.

La production va-t-elle continuer à augmenter au même rythme que durant ces dernières années ou au contraire certains éléments vont-ils freiner l'extension des plantations? L'accroissement des superficies de l'exploitation Agni ne peut être limité que par deux facteurs : la main-d'œuvre et la terre disponible.

Le goulot d'étranglement à la production représenté par le manque de main-d'œuvre est ressenti de façon très nette par la plupart des planteurs : d'après un interrogatoire par sondage, l'insuffisance numérique de la main-d'œuvre familiale est reconnue par 64 % des planteurs et l'insuffisance des moyens financiers pour payer des manœuvres par 86 % d'entre eux. Au contraire, en ce qui concerne les terres disponibles, les réponses s'avèrent très différentes suivant qu'il s'agit de terres à cacao ou de terre à café. 82 % des planteurs ont déclaré ne pas manquer de terre pour y planter du café, alors que 55 % estiment en manquer pour y créer des plantations de cacao. D'ailleurs, le problème de disponibilité de terres se complique par d'autres aspects qui sont pris en considération par les planteurs : éloignement des nouvelles terres, possibilité de communication. Ainsi il est hors de doute qu'un planteur ne peut envisager de créer des nouvelles plantations à distance trop grande de ses

plantations qui sont déjà en rapport, le temps passé sur les pistes à marcher des unes aux autres serait trop considérable. En fait, ce sont les jeunes planteurs qui installent leur campement et leurs plantations sur les terres les plus lointaines et on peut dire qu'actuellement la forêt entière a été pénétrée et que l'on y rencontre partout des plantations.

Pour l'ensemble de la subdivision représentant environ 7 000 planteurs, la superficie cultivée est d'environ 75 000 hectares. Si l'on y ajoute celle des cultivateurs émigrés, on obtient un taux d'occupation du sol, c'est-à-dire le rapport entre superficie cultivée et superficie totale, de 25 % correspondant à une densité de population actuellement égale à 22 habitants par km².

Comme on connaît le taux d'accroissement de la population (environ 2,5 % par an) la structure d'âge des plantations et la superficie défrichée annuellement (10 000 ha environ, soit 3,2 % de la superficie totale de la subdivision) il est possible, dans une certaine mesure, de prévoir l'évolution de la production et des superficies dans les prochaines années.

Moyennant des hypothèses supplémentaires, notamment sur le taux d'abandon des plus vieux arbres et sur celui des plantations récemment défrichées, la production de la subdivision doit s'accroître dans les cinq prochaines années d'environ 40 % passant :

- pour le cacao de 6 700 t en 1956 à 8 700 en 1961;
- et pour le café de 5 000 à 8 000 t.

Pendant ce temps, le taux d'occupation du sol s'élèvera de 25 % à près de 35 % pour dépasser 50 % en 1966. En réalité, le développement de la production est fonction de nombreux autres facteurs, tels que la modification de l'état phytosanitaire dans la région, les prévisions des planteurs, les variations du cours des produits et les disponibilités en main-d'œuvre immigrée.

Ce que l'on peut toutefois affirmer, c'est que le développement des cultures industrielles dans la région de Bongouanou peut se poursuivre au rythme actuel pendant encore plusieurs années et que loin de la freiner, l'expansion démographique en est un élément moteur essentiel. Le doublement de la population que l'on peut escompter en 25 ou 30 ans et qui portera la densité de la population entre 40 et 50, semble d'ailleurs compatible, comme le montre la région Ashanti située en Ghana au-delà de la frontière, avec les pratiques culturelles actuelles. A plus longue échéance, la conjonction de différents facteurs — accroissement naturel de la population — augmentation de la

superficie moyenne des exploitations — immigration continue — pourra entraîner une raréfaction critique des terres cultivables et un raccourcissement des durées de jachère. Seules alors, l'introduction de techniques nouvelles, apport d'engrais par exemple, et une modification des façons culturales actuelles permettront aux Agni de poursuivre le développement qui a été si vigoureusement amorcé au cours des trois dernières décennies.

3. LE BUDGET DE LA FAMILLE AGNI

Grâce au développement des cultures industrielles la population Agni a vu son mode de vie se transformer radicalement au cours des trois dernières décennies : la diffusion de cultures pérennes a changé les rapports de l'homme avec le sol et l'existence de nouvelles sources de richesses — les récoltes de cacao et de café — sont en train de modifier profondément les relations des hommes entre eux, non seulement au niveau du ménage et du lignage, mais aussi au niveau du village et de la tribu. De ces transformations quels sont les bénéfices directs que l'Agni a retirés dans les conditions de son existence et quel est son niveau de vie actuel? Seule une étude des budgets familiaux comportant aussi l'analyse de l'autoconsommation permettrait d'en donner une évaluation précise.

Dans ce but, des relevés budgétaires ont été faits, comme on l'a déjà signalé, parallèlement à des relevés alimentaires et dans les mêmes familles, pendant sept ou quatorze jours consécutifs à une, deux ou trois reprises dans l'année suivant les modalités du plan de sondage. Au total, des observations ont porté sur environ 600 ménages de planteurs groupant près de 4 000 personnes; afin de tenir compte du double aspect de la vie des Agni, des relevés ont été effectués dans un sous-échantillon de campement lorsqu'un fragment des familles étudiées au village s'y trouvait. La méthode des relevés journaliers fournit une garantie particulière d'exactitude et d'objectivité, puisque l'enquêteur présent toute la journée dans la concession étudiée est à même d'observer la plupart des transactions qui y sont faites; il n'a à se fier aux déclarations des enquêtes que pour une faible proportion des échanges et encore celles-ci sont-elles recueillies au jour le jour, souvent en présence de parents, de voisins ou d'amis, donc peu susceptibles de simulations, d'exagérations ou d'oublis. D'ailleurs on rencontre dans les cahiers tenus par les enquêteurs une gamme très étendue de transactions, allant depuis de nombreux achats de produits alimentaires,

de cigarettes, de pétrole et de savon jusqu'aux dépenses de funérailles, aux frais de mariage et de divorce, aux amendes coutumières, aux achats d'or et de bijoux, aux paiements de manœuvres agricoles et aux rétributions de féticheur. Dans un but méthodologique, des essais ont été tentés pour interroger périodiquement des planteurs sur les dépenses qu'ils avaient effectuées au cours des deux derniers mois; lors d'un premier passage, l'enquêteur avait prévenu un certain nombre de chefs de ménage qu'on leur demanderait de deux mois en deux mois d'énumérer les dépenses qu'ils avaient effectuées depuis la dernière visite. Le dépouillement de ces budgets par interrogatoires rétrospectifs a montré que, par cette méthode, les dépenses avaient dans l'ensemble tendance à être largement surestimées et cela dans des proportions très différentes suivant les postes : ainsi les dépenses d'habillement ont été déclarées comme trois fois plus élevées que ne les ont enregistrées les relevés journaliers et les dépenses courantes-alimentation, tabac, etc., — de l'ordre de deux fois. Ces différences ne sont pas tellement surprenantes si l'on veut bien se rappeler que dans une région à niveau de vie relativement élevé comme celle de Bongouanou, les transactions monétaires sont très fréquentes, plusieurs par jour dans chaque famille, et qu'il est très difficile, sinon impossible à un enquêté généralement illettré, c'est-à-dire ne pouvant noter au fur et à mesure ses dépenses de se les rappeler sur une aussi longue période; peut-être aussi des considérations d'ordre psychologique — tendances à une certaine ostentation par exemple — contribuaient à fausser ce type de relevés qui doit garder son efficacité dans des régions où les transactions monétaires sont rares et ont des chances de laisser des traces dans la mémoire de l'enquêté au moins pendant un certain laps de temps.

Ainsi la méthode de relevés doit être étroitement adaptée aux conditions économiques prévalant dans la région étudiée, et si, à Bongouanou, les observations journalières ont permis de connaître avec exactitude les dépenses du planteur Agni, elles se sont révélées très insuffisantes pour évaluer ses revenus. Dans la mesure en effet où, étant donné la façon dont se passe la « traite » dans la région, les acheteurs négocient le cacao et le café par assez grosses quantités, elle ne donne lieu qu'à un petit nombre de transactions par planteur : c'est justement le cas où le sondage se montre peu efficace. Au contraire pour les ventes par les femmes de produits vivriers sur les marchés de village, les transactions sont de faible montant — au plus quelques dizaines de francs — mais fréquentes et les estimations

TABLEAU XIV

Répartition des dépenses annuelles d'un Agni
(en francs C F A) par personne et par an

	Détail par poste		Total par poste	
	F	%	F	%
<i>Dépenses alimentaires :</i>				
Produits locaux	1 060	8.5		
Produits AOF	1 920	17.0		
Produits importés	775	6.5		
TOTAL des dépenses alimentaires . .			3 655	32.0
<i>Dépenses non alimentaires :</i>				
Habillement				
Pr. locaux	85	1.0		
Pr. importés.	705	6.0		
TOTAL			790	7.0
Biens de consommation non durables (1)				
Pr. locaux	390	3.0		
Pr. importés	85	1.0		
TOTAL.			475	4.0
Biens durables (2)				
Pr. locaux.	270	2,5		
Pr. importés	675	6.0		
TOTAL.			945	8,5
Habitat				
Services				
Impôts, amendes, cotisations.				
Exploitation agricole :				
Outillage.	130	1.0		
Main-d'œuvre.	3 260	29.0		
TOTAL			3 390	30.0
Total des dépenses non alimentaires. . . .			7 730	68.0
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses (3) . .			11 385	1 000

(1) Non durables : savon, pétrole, tabac, médicaments.

(2) Durables : objets ménagers, meubles, bicyclettes, fusils.

(3) La répartition des dépenses suivant l'origine des produits achetés donne la mesure de l'étroite dépendance d'une économie sous-développée par rapport aux importations. En effet, 51,5 % des dépenses sont faites pour des produits (ou services) locaux, et 48,5 % pour des produits importés, dont 17 % en provenance des autres territoires de l'AOF et 31,5 % en provenance du reste du monde. Ces chiffres font aussi ressortir la solidarité économique qui lie entre eux les différents territoires de l'AOF et l'importance des répercussions que peuvent avoir les manègements de taux de change sur le niveau de vie des populations.

obtenues par un sondage peuvent être considérées comme bonnes.

Cependant, comme les ventes de café et de cacao représentent dans la région étudiée plus de 90 % des revenus des ménages de cultivateurs, l'estimation par les relevés journaliers a été très insuffisante et elle a dû être complétée par les déclarations des planteurs concernant les quantités de café et de cacao récoltées.

Le secteur monétaire

Le budget présenté dans le tableau XIV est une moyenne des dépenses et des revenus par personne pour l'ensemble de l'année d'enquête : avril 1955, mars 1956.

TABLEAU XV
Origine des revenus annuels d'un Agni
(en francs CFA par personne)

Origine	F	%
Vente de produits vivriers	565	4,5
Vente de produits d'exportation :		
Café 6780 52,0	12 060	92,5
Cacao 5030 38,5		
Cola 250 2,0		
Dons, locations, pensions et divers.	415	3,0
TOTAL GÉNÉRAL	13 040	100

Le ménage Agni comprenant en moyenne 6,5 personnes, le planteur Agni a disposé en 1955-1956 d'un revenu d'environ 85 000 francs CFA.

L'autoconsommation

L'Agni, comme d'ailleurs tout autre cultivateur, consommant une grande partie des produits récoltés sur sa propre exploitation agricole, il est indispensable, afin d'avoir une description exacte de son niveau de vie, de connaître précisément la quantité de ces produits autoconsommés. Grâce à l'enquête alimentaire qui a été faite en même temps que l'enquête budgétaire, il est possible d'estimer cette autoconsommation et donc de tenir compte dans la structure générale des budgets de la consommation alimentaire dans son ensemble.

L'évaluation de l'autoconsommation pose des problèmes théoriques assez complexes : plusieurs procédés sont en effet possibles. On a retenu ici celui qui semblait le mieux adapté aux conditions locales, c'est-à-dire l'estimation à partir des prix courants de détail pratiqués sur les marchés de la région étudiée.

Pour chaque denrée locale, v , si on appelle C_v la quantité totale consommée, P_v son prix moyen sur le marché local, on a la valeur de la quantité autoconsommée :

$$A_v = C_v P_v - D_v$$

TABLEAU XVI
*Estimation de l'autoconsommation
par principaux groupes de produits*

(en francs CFA par personne et par an)

Groupe de denrées vivrières locales	Consomm. totale estimée au prix de marché	Valeur des quantités achetées	Valeur de l'auto- consom- mation	Pourcentage de l'auto- consom- mation dans la consom- mation totale %
Tubercules et bananes plantain.	6 150	120	6 030	95
Mâis et autres céréales	350	110	240	70
Oléagineux	400	40	360	90
Légumes, épices, fruits	700	40	660	95
Viandes, poisson	1 900	450	1 450	75
Vin de palme	550	300	250	45
Ensemble	10 050	1 060	8 990	90

Au total, l'autoconsommation représente donc 90 % de la consommation de produits vivriers locaux, environ 70 % de la consommation alimentaire dans son ensemble (denrées locales + denrées importées) et 42 % du total consommé (dépenses monétaires alimentaires et non-alimentaires + autoconsommation). Compte tenu de l'autoconsommation, le budget annuel moyen de l'Agni est de l'ordre de 22 000 francs CFA : Converti en dollars (1) ce chiffre permet des comparaisons avec d'autres régions appartenant aux zones sous-développées : le revenu de l'Agni — 105 dollars par an — correspond à un niveau de vie moyen qui peut être rapproché de celui de pays

(1) Le taux de conversion adopté est 210 F CFA = 1 dollar US.

tels que le Brésil (112 dollars), la Grèce (128 dollars), la Turquie (125 dollars); il est sensiblement supérieur à celui de l'Inde (57 dollars) mais reste très inférieur à ceux des nations industrialisées, France (482 dollars), États-Unis d'Amérique (1453 dollars) (1).

Malgré le caractère artificiel de telles comparaisons, elles permettent de situer le niveau de vie de Bougouanou comme proche de celui de régions en train d'amorcer les premières phases de leur développement; la comparaison avec d'autres régions de Côte d'Ivoire serait plus instructive. Malheureusement jusqu'à présent les données statistiques font presque complètement défaut : si l'on tient compte du seul revenu monétaire, sans comptabiliser l'autoconsommation, on peut rapprocher le revenu monétaire par habitant — 13 000 francs C F A à Bongouanou — des estimations faites pour la région Baoulé de savane (cercle de Bouaké) — 3 000 francs C F A — et pour la région caféière de Saloa — 6 000 francs C F A (2) — Une autre série de chiffres permet de mettre en évidence le niveau relativement élevé des revenus de la population Agni; le pourcentage de la valeur de l'autoconsommation par rapport à l'ensemble du budget est, en effet, un des meilleurs critères que l'on puisse avoir du développement économique. Plus une population s'éloigne du stade « économie de subsistance » plus la dépendance du secteur monétaire est grande et moins est élevée la part de l'autoconsommation dans l'ensemble du budget. Des estimations faites en marge d'une enquête sur la production vivrière du Cercle de Bouaké ont montré que pour une population de savane assez pauvre ne produisant que des denrées vivrières, l'autoconsommation pouvait être évaluée entre 80 et 90 % du budget total du cultivateur; une enquête faite en France en 1952 sur les ménages d'exploitants agricoles a montré de son côté que la part de l'autoconsommation pour l'ensemble des zones rurales françaises était de 27,5 % des dépenses totales et de 47 % du poste alimentation. Le rapprochement avec les chiffres obtenus pour la population Agni, respectivement 42 % et 71 %, montre le stade assez avancé de développement de cette dernière et les étapes accomplies depuis le stade « économie de subsistance ».

Bien que cette notion même d'économie de subsistance soit

(1) *National and per capita incomes. Seventy countries, 1949.* O. N. U. Statistical Papers. Series E n° 1 New-York. 1950.

(2) Enquête agricole par sondage dans le cercle de Bouaké (Territoire de la Côte d'Ivoire, service de la Statistique. Conseil supérieur des Recherches sociologiques outre-mer).

très théorique, existe-t-il ou a-t-il jamais existé, à part quelques rares exceptions, des communautés humaines vivant en économie fermée sans aucun échange avec l'extérieur? — il semble que les Agni aient dépassé depuis très longtemps ce stade et peut-être ne l'ont jamais connu depuis leur installation dans la région de Bongouanou, c'est-à-dire depuis le début du xviii^e siècle. De nombreux indices en sont la preuve, notamment le recul déjà ancien des artisanats locaux, tissage, poterie, vannerie, forge. L'or a d'ailleurs servi dans toute la région d'influence Ashanti bien avant l'occupation par les puissances colonisatrices et des échanges ont dû exister depuis plusieurs siècles tant avec les tribus voisines qu'avec les comptoirs européens installés sur la côte; la région Moronou était productrice d'or jusqu'à des temps assez récents et l'on rencontre encore dans certaines zones de nombreuses excavations que les Agni creusaient dans le sol pour son extraction.

Les récits des premiers voyageurs qui datent de la fin du xix^e siècle notent l'utilisation par les tribus de la région d'étoffes importées, de bijoux et d'armes qui témoignent de la densité des échanges commerciaux existant dès cette époque : le contraste est frappant, par exemple, avec les populations Baoulé pourtant très proches, géographiquement et culturellement, chez lesquelles actuellement encore la grande majorité des étoffes sont filées et tissées dans le village même par chaque groupe familial.

Régime et dépenses alimentaires

En dehors du marché des biens que l'on pourrait appeler de première nécessité — habillement, éclairage, etc. — les échanges monétaires ont fait leur apparition dans le secteur traditionnel de subsistance, l'alimentation. D'après le schéma classique de l'économie primitive, chaque groupe familial, en ce qui concerne sa nourriture, vit en autarcie quasi complète : l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche fournissent la totalité des vivres nécessaires à sa consommation. Pour de nombreuses populations africaines qui répondent à cette description le sel est à peu près la seule composante de l'alimentation du groupe qui est achetée sur le marché. Les Agni au contraire, en étendant leurs cultures industrielles, ont dû renoncer, au moins partiellement, à certaines activités qui, telles la chasse ou la pêche, leur procuraient, irrégulièrement d'ailleurs, des éléments indispensables à l'organisme. Actuellement plus de 30 % des dépenses du planteur Agni servent à l'achat de denrées alimentaires.

TABLEAU XVII
Consommation moyenne journalière d'un Agni

(en grammes et en calories)

Produit	poids	calories	%	Produit	Poids	calories	%	
Igname	1 053	1 065	82.0	Bœuf	22	37		
Plantain	643	573		Mouton, chèvre et porc	17	5		
Taro	120	117		Volaille	3	3		
Manioc	9	11		Gibier à poil	24	24		
TOTAL	1 825	1 766		à plumes.	2	2		
Pain	5	14	3.0	Escargot	7	2		
Riz	8	30		Viande séchée	15	47		
Mais	14	17		TOTAL	90	120		5.5
TOTAL	27	61	3.5	Poisson séché et fumé.	15	46		
Fr. Palme.	33	52		Œufs, lait	3	4		
Arachide	4	22		TOTAL	18	50		2.5
Autres	1	5		Sel	7	—		2.0
TOTAL	38	79	Sucre	1	3			
Piment	6	1	Vin de palme	60	22			
Gombo	14	5	Vin	15	13			
Aubergine, tomate	18	3	Bière, limonade.	2	1			
Oignons, etc	6	3	Rhum et autres.	2	4			
TOTAL	44	12	TOTAL	79	40			
Piment sec	1	4	0.5	TOTAL GÉNÉRAL	2 164	2 153	100.0	
Gombo sec	2	5						
TOTAL	3	9						
Banane douce	6	4	0.5					
Orange	1	1						
Ananas	13	4						
Avocat, Mangue	2	2						
Papaye	11	2						
TOTAL	32	13						

Mais une première question se pose immédiatement quant à la composition du régime alimentaire : le niveau de revenus, exceptionnel pour l'Afrique, dont ils bénéficient a-t-il permis aux Agni de se débarrasser de la sous-alimentation et surtout de la malnutrition, maux qui semblent frapper l'ensemble de la zone intertropicale africaine? Les relevés alimentaires, c'est-à-dire la pesée sur des balances Roberval de tous les produits rentrant dans la composition de plus de 30 000 rations journalières et l'examen médical des enfants des villages-échantillons, permettent de répondre de façon très précise à cette question.

TABLEAU XVIII

Composition de la ration moyenne journalière d'un Agni

Groupes de produits	Poids %	Calorie	Glucide	Lipide	Protide	Ca
Tubercules + plantain.	1 825	1 766	415	6	33	289
Céréales	27	61	13	—	2	2
Oléagineux	38	79	3	7	2	2
Légumes frais.	44	12	3		1	14
Légumes secs.	3	9	1			12
Fruits	32	13	4			4
Viande.	90	120		5	19	17
Poisson.	18	50		2	9	411
Sucre	1	3	1			
Total sans alcool.	2 085	2 113	440			
Boissons alcoolisées.	79	40	3			
TOTAL général	2 164	2 153	443	20	66 dont an : 28	751
Besoins théoriques.		2 246			90 dont an : 45	1 053

Groupes de produits	Fer	Vit. B ₁	Vit. B ₂	Vit. C	Vit. A	Niacine
Tubercules + plantain.	13	1,43	0.62	1,97	1 696	9,7
Céréales.	1	0.06	0.01	—	21	0.4
Oléagineux.	1	0.10	0.01	0.02	2 390	—
Légumes frais.		0.02	0.01	0.13	270	0,3
Légumes secs.		0.02	0.02	0.15	158	0.2
Fruits.		0.02		0.08	96	0.1
Viande.	3	0.06	0.20		22	3.6
Poisson.		0.01	0.04		2	1.1
Sucre						
Total sans alcool.				2.35		
Boissons alcoolisées.				0.86		
TOTAL général	18	1.72	0.91	3.21	4 655	15.4
Besoins théoriques.	12	1.16	1.71	7.37	5 530	11.6

La confrontation de la ration journalière de l'Agni avec ses besoins théoriques calculés à partir des standards adaptés au milieu et à la population étudiée est riche d'enseignements. D'un point de vue quantitatif, les besoins énergétiques semblent satisfaits; la différence constatée entre la ration observée — 2 153 calories — et la ration résultant du calcul des besoins théoriques — 2 246 calories — ne saurait être considérée

comme significative, étant donné les erreurs aléatoires et certaines incertitudes concernant la composition des aliments et le calcul des besoins. Il semble donc que dans l'ensemble l'Agni n'ait pas à souffrir de sous-alimentation. Par contre d'un point de vue qualitatif sa ration apparaît comme assez déséquilibrée par rapport aux normes européennes, notamment en faveur des glucides au détriment des lipides et des protides; mais ce déséquilibre ne semble pas avoir d'effets défavorables sur l'état de santé de la population. D'autre part, si on peut relever quelques déficiences légères en calcium et en riboflavine (vitamine B2), l'examen clinique des enfants de 0 à 14 ans n'a révélé aucune carence nettement déterminée et aucun signe précis de malnutrition.

Ainsi l'Agni bénéficie-t-il d'un régime alimentaire probablement exceptionnel pour l'Afrique; grâce à son pouvoir d'achat relativement élevé il a pu se libérer des impératifs alimentaires dictés par le milieu naturel; en recourant aux ressources du marché et de par l'espèce d'instinct qui semble pousser chaque groupe humain à s'assurer une ration équilibrée, il a pu atteindre un état nutritionnel à peu près satisfaisant. D'ailleurs, le prix que lui coûte cet équilibre est très élevé : la place des dépenses en protides animaux dans les budgets familiaux Agni est par exemple à cet égard très significative. Autrefois la chasse en était à peu près la seule source et ce pays sans gros élevage et pour lequel l'éloignement des fleuves limite les ressources de la pêche a toujours souffert de carence protidique.

Actuellement, au contraire la ration en protéines animales semble suffisante mais environ 62 % du total des dépenses alimentaires et 21,5 % des dépenses totales sont consacrées à l'achat de ces protéines sous différentes formes, gibier, viande de boucherie, poisson séché et fumé. Cependant l'accroissement des dépenses alimentaires n'a pas seulement été la conséquence d'une amélioration du régime alimentaire, il a résulté aussi d'un certain déplacement des activités productrices : au fur et à mesure que le planteur étendait ses superficies cultivées en cacao et en café, celles-ci lui demandaient de plus en plus d'heures de travail réparties aux différentes périodes de l'année (défrichage, plantation, entretien, récolte) en plus des travaux nécessités par les cultures vivrières : la chasse, autrefois activité importante tendit peu à peu à être délaissée en tant qu'activité productrice. La raréfaction du gibier, consécutive à la multiplication des fusils, joua d'ailleurs dans le même sens. Aussi dans le domaine alimentaire l'évolution économique a eu deux conséquences en partie contradictoires : d'un côté le

recours au marché qui a entraîné une diversification et une amélioration de la ration, de l'autre l'abandon partiel d'activités comme la chasse, la pêche ou la cueillette dont les produits étaient indispensables à la ration. La résultante de ces deux tendances a sûrement été bénéfique pour l'Agni, mais l'amélioration du régime qui en est ressortie est certainement moindre que ne laisseraient le supposer les sommes très importantes qu'il dépense pour son alimentation. D'ailleurs on retrouve actuellement encore les traces de l'ancien mode de vie dans le régime alimentaire pratiqué au campement : là, en effet, le groupe familial, loin de tout marché, vit en autarcie presque complète, le planteur et sa famille y ont des activités productrices très indifférenciées. Ils se suffisent à eux-mêmes grâce à leurs cultures vivrières, à la chasse ou au piégeage du gibier et à la pêche dans les marigots de la forêt; cette vie où la monnaie n'a pas à intervenir et qui n'est menée que temporairement rappelle à l'Agni les temps anciens : il ne s'y trompe pas en les évoquant avec nostalgie et en les revivant avec plaisir quand il séjourne au campement, c'était une sorte d'âge d'or où produire sa nourriture n'était certes pas aisé, mais où les contingences et les tentations amenées par l'économie de marché n'existaient pas encore.

D'autres facteurs tendent à faire augmenter les dépenses alimentaires, tant produits importés que denrées locales. En dehors du vin de palme et du gibier dont les transactions sont généralement faites par les hommes — chasse et extraction du vin sont d'ailleurs des travaux d'homme — la vente sur les marchés locaux de produits vivriers est assurée par les femmes, dont c'est la source principale de revenus. Si légumes, épices et arachides font encore l'objet de très faibles transactions, par contre les produits de base : igname, banane, taro — ont une situation très variable suivant les villages.

L'achat de tubercules et de plantain représente seulement 3 % des dépenses alimentaires de produits vivriers locaux dans les petits villages, 6 % dans les villages moyens et atteint 17 % dans les plus gros villages. Ces différences s'expliquent par l'éloignement de plus en plus grand des terrains de culture au fur et à mesure que la taille du village augmente. Autour des petits villages, champs et plantations sont dans un rayon de 5 à 10 km, et les femmes peuvent en rapporter quotidiennement les ignames et les bananes nécessaires à la nourriture du groupe familial. Pour les plus gros villages au contraire, comme les plantations sont parfois distantes de 20 km et plus, et que les habitants partagent leur temps entre le village et le campe-

ment, il arrive fréquemment que, aucune femme n'ayant ramené de tubercules, bananes ou de plantains les membres du groupe familial qui sont au village ont à recourir au marché pour acheter ce dont ils ont besoin. C'est là une des conséquences de l'extension des superficies cultivées, dont les effets iront en augmentant dans les années à venir; d'autre part une plus grande différenciation des productions est peut-être à attendre en raison de la différence de productivité dans les cultures industrielles et dans les cultures vivrières; elle tendra probablement aussi à élever la proportion des dépenses consacrées aux produits vivriers locaux.

Enfin il est hors de doute que l'augmentation des revenus monétaires a réduit de façon considérable la place des dons et du troc dans l'économie Agni. Auparavant certains produits comme le vin de palme et le gibier étaient l'objet de nombreux cadeaux et échanges où l'argent n'intervenait pas. Les chasses faites par un groupe de cultivateurs étaient l'occasion de distribution de cadeaux aux divers groupes parentaux, à charge d'ailleurs de réciprocité. De même pour le vin de palme, les cultivateurs s'arrangeaient pour abattre tour à tour leurs palmiers et en envoyer des canaris à ceux qui n'en avaient pas en production. Aujourd'hui des échanges coutumiers subsistent, notamment entre parents proches ou à l'occasion de fêtes ou de funérailles, mais les transactions sur une base monétaire les ont dépassés de très loin en importance.

L'importance de la consommation des boissons alcoolisées, et dans une bien plus faible mesure la généralisation de modes alimentaires nouvelles — pain, conserves — sont aussi responsables du niveau élevé des dépenses alimentaires. On entend parfois les Agni être accusés d'alcoolisme et il est vrai que la part de leur budget qui y est consacrée peut paraître excessive : 22,5 % des dépenses alimentaires et 8 % des dépenses totales soit autant que pour les achats d'habillement ou de biens durables. Cependant les cas nettement déterminés d'intoxication par l'alcool sont très rares; l'alcool ne représente que moins de 2 % des calories de la ration et grâce à la richesse en vitamine C du vin de palme qui est consommé en quantités importantes, les boissons fournissent 27,5 % de l'apport total de vitamine C de la ration. D'ailleurs l'alcool n'est pas pour les Agni une habitude quotidienne, sa consommation est liée au déroulement de la vie sociale : réunions, visites, contrats, procès, cérémonies, naissances, mariages et surtout funérailles sont l'occasion de libations souvent abondantes et variées; vin de palme et vin rouge, bière, rhum et gin contribuent alors

à donner au village Agni une physionomie particulièrement animée et joyeuse qui lui est caractéristique.

Les autres postes de dépenses, par importance décroissante, pain, conserves (sardines et concentré de tomate), sucre et lait concentré, consommés surtout dans les gros villages reflètent l'extension de ces nouvelles modes alimentaires mais aussi leur importance encore limitée puisqu'elles ne représentent actuellement que 4 % de l'ensemble des dépenses alimentaires.

TABLEAU XIX
Répartition des dépenses alimentaires
suyant les produits et leur origine
(par an et par personne en francs C F A)

Produits locaux	Dépenses F	Produits A O F	Dépenses F	Produits importés	Dépenses F
Tubercules et banane plantain	120	Viandes	1 170	Pain, farine	75
Céréales	110	Poisson séché et fumé	705	Conserves	35
Oléagineux	40	Sel	35	Sucre	20
Légumes, épices, fruits.	40	Autres	10	Boissons.	630
Vin de palme	300			Autres	15
Viandes et poissons locaux	450				
TOTAL	1 060	Total	1 920	Total	775

Les dépenses non alimentaires

L'élévation rapide et importante du pouvoir d'achat des planteurs s'est traduit dans presque tous les domaines par une amélioration souvent spectaculaire du niveau de vie. L'analyse des budgets de famille permet de préciser les impressions que le voyageur peut avoir en traversant le pays Agni : les marchandises importées et en particulier les produits manufacturés sont utilisés en grande quantité. Hommes et femmes portent des cotonnades imprimées aux dessins variés, souvent de beaux « wax » ou de riches pagnes brodés; en dehors du mortier et du pilon utilisés pour piler l'igname ou la banane plantain, les ustensiles dont se servent les femmes sont presque tous importés, marmites en fonte, cuvettes et récipients de toute dimension en « émaillé », etc. Bicyclettes, lits métalliques, mobiliers de toute sorte se trouvent dans chaque concession; on commence même à rencontrer des postes de radio ou des frigidaires et certains très riches planteurs possèdent actuellement une voiture

personnelle. D'autres dépenses traduisent un remarquable progrès dans le mode de vie, ce sont celles consacrées à l'habitat, réparation ou amélioration des cases de type traditionnel, construction de maisons modernes en dur.

Mais le progrès existe aussi dans des domaines où ses effets sont moins visibles mais peut-être encore plus dignes d'être soulignés, comme l'éducation et la santé. Que ce soit sous forme d'achat de médicaments, de visites au médecin, à l'hôpital et à la maternité, ou sous forme de cotisation pour la construction de dispensaires et pour la participation au financement F E R D E S de formation sanitaire, les Agni dépensent des sommes assez importantes; naturellement les formes traditionnelles de la médecine à base magico-religieuse restent encore très vivantes et les consultations de féticheurs ou de pseudo-marabouts tiennent encore plus de place dans le budget Agni que la médecine européenne.

Cependant le goût pour certaines médications européennes va actuellement très loin, même jusqu'à en susciter des formes d'utilisation abusives; il existe en effet dans certains villages des personnages qui se disent infirmiers, bien qu'ils n'aient aucun droit à ce titre et qui n'hésitent pas à soigner leurs compatriotes notamment en les traitant avec des antibiotiques. Le « coup de pénicilline » est ainsi devenu très populaire dans la région et il est supposé guérir toutes sortes de maladies; il est inutile d'insister ici sur les inconvénients que peuvent représenter ces piqûres administrées à plus ou moins bon escient et souvent sans les plus élémentaires règles d'hygiène.

Mais, malgré ces abus et le maintien des pratiques traditionnelles dont certaines employant des herbes aux vertus médicinales peuvent d'ailleurs être efficaces, l'état de santé général de la population a été en s'améliorant au cours de ces dernières années. On a vu que certains indices permettaient de penser que la mortalité infantile, bien qu'elle soit encore très élevée, était en train de diminuer rapidement, en particulier grâce à l'action de la formation sanitaire de Bongouanou : des femmes de plus en plus nombreuses souhaitent accoucher dans une maternité, malgré le surcroît de dépenses que cela peut occasionner, surtout pour celles qui habitent dans des villages éloignés; c'est un signe qu'elles commencent à avoir une conscience plus nette de l'efficacité des méthodes modernes. Cette ouverture aux influences extérieures se révèle aussi dans le domaine de l'instruction : pendant les cinq dernières années les écoles tant laïques que confessionnelles se sont multipliées dans la subdivision à un rythme très rapide. Pourtant il n'en a pas toujours

été ainsi : autrefois les parents ne voulaient pas envoyer leur enfant à l'école et le recrutement se faisait par voie autoritaire, chaque canton devant obligatoirement fournir un certain nombre d'élèves — souvent d'ailleurs des enfants descendants de captifs ou de serviteurs — actuellement au contraire il semble que le nombre de places disponibles reste presque partout inférieur aux demandes d'admission; et cela bien que la scolarisation d'un enfant représente pour l'Agni une série de dépenses supplémentaires (achat de livres, paiement d'une pension lorsque l'école ne se trouve pas dans le village) et éventuellement un manque à gagner puisque un enfant qui a été à l'école a très peu de chance de rester au village et de travailler sur l'exploitation familiale; si la scolarisation progresse pourtant en brousse très rapidement c'est que l'instruction confère à ceux qui l'ont reçue un prestige particulier, qui dans la nouvelle hiérarchie se situe aux côtés de la naissance et du niveau des revenus (1).

D'autres dépenses reflètent aussi des besoins nouveaux, liés ceux-là au développement de l'entreprise agricole du planteur Agni et à sa modernisation : on peut classer dans cette rubrique les dépenses en fusils de chasse, cartouches et permis. La chasse dans cette région répond en effet à deux buts : d'une part, on vient de le voir, c'est une source importante de ravitaillement en viande, d'autre part elle répond à la nécessité de protéger les plantations contre les déprédations faites par divers animaux et en particulier les singes. L'achat d'une bicyclette peut aussi rentrer dans cette catégorie en raison de son rôle utilitaire: elle permet en effet d'effectuer plus rapidement et avec beaucoup moins de fatigue les trajets souvent interminables sur les pistes de forêt pour aller du village aux campements.

De même il faut inclure dans les dépenses répondant à des besoins nouveaux celles qui sont consacrées plus spécialement à l'exploitation agricole, paiement de manœuvre pour l'entretien et l'extension des plantations, d'une part, achat de matériel, d'autre part sur lesquelles on reviendra plus loin en détail.

Existe-t-il en pays Agni ce type de dépenses résultant de ce que certains économistes ont pris l'habitude d'appeler l' « effet

(1) Le nombre d'enfants scolarisés est en augmentation très rapide, d'environ 400 en 1951-52 l'effectif est passé à plus de 2 000 en 1956, c'est-à-dire qu'il a quintuplé en moins de 5 ans; pourtant même à cette date, il ne représentait encore que moins de 20 % du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés. D'autre part, une quarantaine d'enfants originaires de la subdivision étaient dans les établissements d'enseignement secondaire à Bouaké, Abidjan, Dakar ou en métropole, mais aucun ne se trouvait à cette date suivre des cours de l'enseignement supérieur.

d'imitation » ? D'après eux on pourrait classer comme dépendant de cet effet les dépenses provenant d'acquisitions non directement induites par des besoins nettement caractérisés, mais faites dans le seul but d'imiter les habitudes de consommation d'une population ayant un plus haut niveau de vie ou bénéficiant d'un certain prestige culturel. Ce genre de dépenses portant toujours sur des articles d'importation, l'« effet d'imitation » entraîne une augmentation de la propension à importer et par voie de conséquences un accroissement des importations. Le poids qu'elles font peser sur la balance des comptes et le fait qu'elles mobilisent une partie des revenus à des fins non-productives rend cet « effet » très nocif pour de jeunes économies et représente un élément de freinage à leur développement. Les articles qui en font l'objet peuvent être très divers, ils vont des casques coloniaux aux luxueuses voitures américaines garnies de multiples chromes en passant par la construction de maisons à étages. Caractéristiques de la plupart des populations des pays sous-développés, cet effet d'imitation semble pourtant assez limité en pays Agni où il semble qu'il y soit contrecarré par un certain sens paysan d'économie et d'efficacité.

Il ne faut pas confondre les dépenses entraînées par l'effet d'imitation et celles que l'on a l'habitude d'appeler dépenses somptuaires, et qui sont plus directement dépendantes de l'échelle de valeur de la population étudiée. Malgré les imprécisions et confusions forcément liées à toute tentative de classement des motivations à dépenser, il semble qu'on puisse ranger dans les dépenses à caractère somptuaire la plupart de celles occasionnées par les principaux événements de la vie sociale. Dans le budget moyen de l'Agni qui a été présenté, elles n'ont pu être données à part et figurer dans une rubrique séparée : elles se portent, en effet, le plus souvent sur des articles qui ne sont pas exclusivement réservés à ces usages. Par exemple, ce sont des pagnes ou des couvertures que l'on achète pour les funérailles en guise de cadeaux à la famille du défunt ou que l'on offre à une jeune épousée, des boissons que l'on donne ou que l'on consomme en toute occasion, naissances, mariages, funérailles, jugements coutumiers, et de nourriture, surtout viandes et poissons, pour les véritables festins auxquels donnent lieu les festivités traditionnelles et chrétiennes (1) fête de la nouvelle igname, Noël.

Les funérailles donnent lieu aux manifestations les plus spec-

(1) Les religions chrétiennes ont trouvé dans cette région un terrain assez favorable. Le protestantisme compte environ 3 000 adeptes, groupés plutôt dans les villages de la partie occidentale de la subdivision Assaou-

taculaires; tam-tams, danses, nombreux coups de fusil tirés en l'air mettent le village endeuillé en effervescence. Fréquemment d'ailleurs, les funérailles d'une personne de marque, chef de village ou de lignage, notable, décédée avant la traite sont repoussées de quelques mois jusqu'après les récoltes pour que leur célébration se déroule avec le faste rendu possible par l'afflux d'argent nouveau. De très importants échanges ont lieu entre parents et alliés. C'est un des moments où s'affirme le plus nettement la solidarité des membres du lignage et c'est aussi celui où sa puissance et son rang dans la hiérarchie traditionnelle peut le mieux se marquer. Un lignage est d'autant plus prestigieux que ses membres organisent à celui des leurs qui vient de mourir des funérailles plus somptueuses : on se rappelle et on évoque avec quelque orgueil les cérémonies qui ont marqué la mort de tel ou tel chef.

A titre d'exemple on peut inventorier rapidement les échanges et les achats auxquels ont donné lieu le décès d'une jeune femme d'une trentaine d'années au village de Kangandissou en décembre 1955. Ont été offerts en cadeaux tant par le mari que par les parents du côté paternel et surtout ceux du lignage maternel : 8 pagnes d'importation, 12 couvertures dont 6 de fabrication Baoulé-Bomo, 2 draps, 6 mouchoirs de tête et des boissons, vin de palme, bière, rhum et gin et deux moutons : l'ensemble des funérailles a coûté, y compris le prix du cercueil (12 000 F), plus de 60 000 francs CFA, soit plus que le revenu annuel moyen de 4 personnes. Si ces dépenses peuvent paraître excessives, que peut-on penser des funérailles de certains chefs dont le coût se monte à plusieurs centaines de milliers de francs ou même parfois plus d'un million ?

Au total, d'après le sondage sur les budgets, on peut estimer entre 15 et 20 % de l'ensemble des dépenses celles qui sont liées

foué, Ahounienfonton, Assié-Kumassi; son influence est pourtant limitée et ne semble s'étendre que lentement. Le catholicisme au contraire est en progression constante : les premiers baptêmes effectués par des pères d'Abidjan remontent à 1917. Depuis lors plus de 10 000 Agni ont été baptisés. On peut évaluer à près de 20 % de la population la proportion actuelle de catholiques baptisés et sans compter un grand nombre de catéchumènes et dans certains villages : Elinzué, Findimanon, la proportion des catholiques dépasse 60 %. Successivement desservie par les Missions d'Abidjan, d'Agboville, d'Abengourou et de Dimboviro. Bongouanou a une mission autonome depuis 1951 et Arrah depuis 1954. Il existe des écoles confessionnelles dans de nombreux villages. Pour beaucoup d'Agni, la conversion a en plus de sa propre signification religieuse une signification sociale. C'est le premier pas vers l'« évolution ». Pourtant les cultes traditionnels ou de style traditionnel, surtout ceux voués à des nouveaux venus dans la région, Tétéctpan par exemple, restent très suivis : les traces de synchrétisme avec les religions chrétiennes y sont d'ailleurs nombreuses (Déma en particulier).

au déroulement de la vie sociale. Sont-elles en augmentation et comment évolueront-elles? C'est une question à laquelle il semble impossible de répondre de façon précise en l'absence de données antérieures : d'après certains indices il apparaît comme probable que ces dépenses ont augmenté fortement en valeur absolue, mais diminué en valeur relative par rapport à la masse de revenus entrant dans la région; d'ailleurs il semble en être de même pour certaines amendes coutumières (1) dont les taux restent en retard par rapport à l'accroissement continu des revenus. Il existe actuellement un courant d'opinion tendant à restreindre les dépenses de prestige chez certains éléments « évoluant » qui prennent conscience du gaspillage qu'elles représentent et de l'intérêt qu'il y aurait pour la collectivité à attirer ces sommes soit vers des investissements productifs soit vers la satisfaction de besoins plus immédiats.

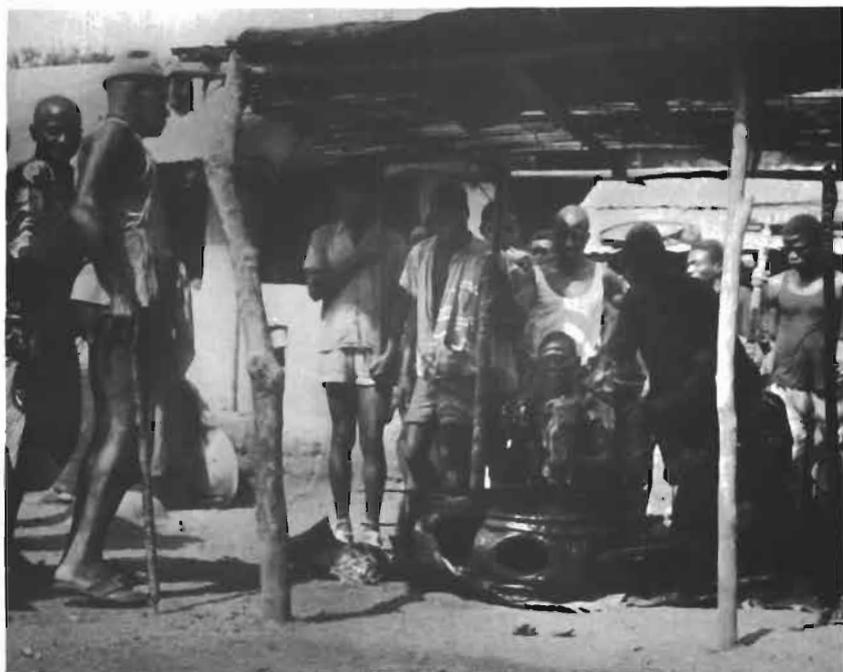
Épargne et investissement

L'enquête par sondage montre que le planteur Agni consacre une proportion très importante de son revenu à son exploitation agricole. Sans compter ce qu'il consacre à l'amélioration de son habitat, 30 % de ses dépenses totales se font sur ses plantations, 1 % pour l'achat d'outillage et 29 % pour le paiement de manœuvres agricoles. De ces dépenses une partie sert à l'entretien et à la récolte des cultures industrielles, soit à des travaux sur les champs vivriers. Le reste est destiné à l'extension des superficies plantées en cacao ou en café et peut donc être considéré comme un réinvestissement dans l'exploitation. Malheureusement en raison des pratiques culturelles consistant à associer sur les mêmes champs cultures vivrières et cultures industrielles, il est difficile de ventiler exactement la part des travaux consacrés aux unes ou aux autres. Toutefois les données de l'enquête agricole permettent d'estimer à environ 7 à 10 % du total des dépenses le montant de ces réinvestissements dans les exploitations agricoles.

Indépendamment de ces dernières le planteur Agni épargne une partie de ces revenus, compte tenu du retard dans le recouvrement de l'impôt entraîné par des circonstances politiques exceptionnelles qui ont fait sous-estimer le poste impôt (2),

(1) Par exemple : amende due au mari pour l'adultère de sa femme : 12 000 F CFA.

(2) Les impôts sont au nombre de deux. Impôt personnel et taxe de cercle (900 F par imposable — 18 000 imposables) d'une part. « Impôt planteur » d'autre part (3 300 par imposable — 3 500 imposables), auxquels on peut ajouter la cotisation à la S. M. P. R. (500 F par imposable) perçue en même temps que l'impôt personnel. Le total de ces recettes fiscales



*Le sacrifice du poulet sur les « chaises » sacrées,
pour la fête de la nouvelle igname.*



Les tambours appellent les ancêtres à la fête.



Séchoirs à cacao.

Femmes et manœuvres cassent les cabosses de cacao.



l'enquête par sondage permet d'estimer à environ de 5 à 10 % le montant des revenus épargnés en moyenne par les planteurs Agni en 1955-1956.

La méthode d'estimation de l'épargne par différence entre deux estimations elles-mêmes connues avec des marges d'incertitude, les recettes d'une part, les dépenses d'autre part, ne permet pas de donner une précision plus grande. Il importe d'ailleurs de remarquer qu'une étude portant seulement sur une année est certainement très insuffisante pour connaître les capacités d'épargne d'une population comme la population Agni. Pour de tels groupements, en effet, l'augmentation des revenus est encore trop récente et a été trop rapide pour que de véritables habitudes nouvelles de consommation aient été prises et se soient en quelque sorte figées en une structure de consommation bien définie et peu variable d'une année à l'autre comme celles que connaissent les populations des pays de développement plus ancien. En exagérant à peine on pourrait prétendre que pour les Agni l'augmentation et la diversification des besoins ont été précédées par l'élévation du niveau de revenus, situation assez paradoxale puisque d'après le schéma généralement reconnu comme le plus répandu, c'est le développement des besoins qui en créant des motivations à la dépense entraîne le cultivateur à produire davantage de denrées et des denrées plus diverses pour vendre plus et gagner ainsi suffisamment pour satisfaire ses besoins nouveaux.

Un autre facteur contribue à empêcher les Agni de se constituer des habitudes de consommation très rigides, c'est la grande instabilité des prix auxquels les traitants leur ont acheté leur cacao et leur café au cours de ces dernières années. Avant 1956, en effet, date à laquelle ont commencé à fonctionner les caisses de stabilisation, les prix payés au producteur suivaient

pour la subdivision indépendamment des impôts tels que patentes, impôts sur le revenu qui n'atteignent qu'un très faible pourcentage de la population est de l'ordre de 40 millions de francs CFA, ne représentent qu'un peu plus de 5 % du revenu global.

Ce système fiscal a de nombreux inconvénients, il est rigide, puisqu'il n'a pas un meilleur rendement tant les bonnes que les mauvaises années, surtout il est injuste parce qu'il frappe assez lourdement les petits planteurs alors qu'il ne représente qu'un très faible pourcentage du revenu des grands planteurs.

Son principal avantage est sa facilité d'établissement et de recouvrement encore que les critères servant à l'impôt planteur paraissent empreints de quelques confusions. Un impôt proportionnel à la superficie des plantations en rapport serait bien préférable parce que plus équitable, donc supporté plus facilement par toutes les couches de la population et aussi d'un bien meilleur rendement; mais il supposerait l'existence d'un cadastre complet et tenu à jour, et non plus fragmentaire et déjà désuet comme il l'était encore en 1955-1956.

les cours pratiqués sur les marchés mondiaux; ces cours étant très variables d'une année à l'autre et même d'un mois à l'autre le planteur voyait grossir ou diminuer son revenu suivant les traites (1). Comme il ne dispose pas d'installations lui permettant de stocker ses récoltes plus de quelques semaines sous peine de les voir s'endommager gravement — moisissures et pourritures causées par la forte humidité — et qu'il est naturellement très mal informé de la conjoncture économique, il ne vend presque jamais dans les conditions les plus favorables. De la traite 1953-1954, pendant laquelle les prix du cacao et du café avaient dépassé 150 F le kg, à la traite 1955-1956 pendant laquelle les prix ont oscillé entre 55 et 75 F, c'est-à-dire en l'espace de deux années, le planteur a vu son revenu diminuer de plus de la moitié; ces variations des cours jointes aux aléas naturels de récolte rendent assez illusoire une étude de l'épargne et des investissements portant sur une seule année.

C'est ainsi que dans la subdivision de Bongouanou, avec l'euphorie qui a suivi la traite 1954, certains planteurs ont commencé à se faire construire de nouvelles maisons en matériaux coûteux qu'il leur a été ensuite très difficile ou même parfois impossible de terminer en raison de la chute des revenus. Habitudes de consommations encore non cristallisées, irrégularité des revenus favorisent probablement la constitution d'une épargne importante au moins pendant les années de « bonne traite ». Le planteur Agni a des traditions d'économie dont une des conséquences semble être l'extrême rareté de

(1) Les prix payés au producteur peuvent apparaître comme relativement faibles par rapport aux prix prévalant sur les marchés mondiaux. C'est ainsi que, pour des prix caf France allant de 124 F CFA le kilogramme de cacao courant Côte d'Ivoire en octobre 1955 à 95 F en mars 1956, des prix nu-basculé Abidjan ont oscillé de 78 F CFA à 56 F CFA.

D'autre part, les prix pratiqués en brousse sont, suivant les points de traite et les périodes, de 15 à 5 % inférieurs aux cours nu-basculé Abidjan, ce qui n'est pas exorbitant lorsqu'on se réfère aux conditions locales de la traite, notamment la multiplication des intermédiaires, et aux difficultés que rencontre le transport des produits dans cette région forestière.

A titre d'exemple, on peut comparer, pour le cacao courant pendant les cinq mois de la traite 1955-1956, les cours nu-basculé Abidjan et les cours pratiqués en brousse, d'après les relevés faits auprès des producteurs eux-mêmes (en francs CFA par kilo de cacao) :

TABLEAU XX

	Novembre 1955	Décembre 1955	Janvier 1956	Février 1956	Mars 1956
Cours nu-basculé . .	82	82	70	64	56
Cours en brousse . .	74	69	64	61	54

l'endettement; en effet — et cela est peut-être assez exceptionnel en Afrique pour qu'on le souligne — l'endettement est très limité en pays Agni. A part quelques planteurs aisés qui achètent à crédit quelques marchandises et matériaux de construction à un commerçant traitant de la place, on ne rencontre que quelques cas d'endettement entre membres du même village ou surtout du même lignage où, comme on l'a vu, il existe une solidarité obligatoire. Peut-être est-ce d'ailleurs cette solidarité qui limite aussi étroitement l'endettement en permettant au lignage un contrôle efficace des agissements de chacun de ces membres.

La proportion du revenu épargné par l'Agni et qui n'est pas réinvesti se fait soit sous forme de thésaurisation, soit sous forme d'achat d'or; la thésaurisation de billets de banque s'étant révélée comme peu adaptée à la région — on raconte de nombreux exemples de billets cachés dans des canaris enterrés qui ont été égarés, détruits par l'humidité ou mangés par les termites — l'épargne sous forme d'or paraît très répandue.

L'or — *sika* — est d'ailleurs pour les populations du groupe Agni-Ashanti à la fois symbole de puissance et source de prestige; le trésor de famille en est en grande partie composé. D'autre part on ne peut négliger l'attrait des Agni à porter sur eux comme parure des bijoux d'or : toutes les fêtes sont l'occasion d'exhiber pour les hommes de longues et lourdes chaînes et des grosses bagues, pour les femmes les colliers ornés de pépites, les bracelets et les boucles d'oreille. Malheureusement pour tout ce qui concerne l'or, son origine, la composition des trésors familiaux, l'Agni se montre d'une discrétion extrême et il est difficile de connaître la proportion exacte de l'épargne thésaurisée en or. D'après le sondage budgétaire, environ 30 % de l'épargne ont été consacrés à l'achat de bijoux d'or mais il est probable que de nombreux achats d'or sous forme de lingots ou de petites pépites ont échappé à l'observation des enquêteurs. Au total, il est possible que plus des trois quarts de l'épargne soient thésaurisés sous forme d'or.

A la différence de régions plus favorisées ou d'évolution plus ancienne, il semble que l'épargne se pratique dans presque toutes les couches de la population. La persistance d'une économie vivrière très vivace permet même à de jeunes planteurs de vivre presque en marge du secteur monétaire, surtout si, comme il est fréquent, ils se font aider par un membre plus âgé de leur groupe familial, ils peuvent donc dès que leurs premières plantations entrent en production économiser une fraction de leur revenu. De cette épargne la plus grande part

est réinvestie sous forme de paiement de manœuvres employés à défricher de nouvelles parcelles, une certaine proportion pouvant aller à des achats d'or que l'Agni cherche, même très jeune, à accumuler.

Pour certains planteurs âgés disposant de plantations étendues, les possibilités d'épargne sont évidemment beaucoup plus fortes, mais en fait il semble qu'elles soient surtout irrégulières en raison des lourdes charges souvent incompressibles qu'ils ont à supporter. Généralement à la tête de groupes familiaux nombreux, ils ont de grosses charges familiales, d'autre part leurs exploitations nécessitent l'emploi presque continu de plusieurs manœuvres pour l'entretien et la récolte des plantations. Les années de traite favorable, leurs revenus dépassent très largement leurs charges et leur capacité d'épargne est élevée, au contraire les années de mauvaise récolte ou de mauvaise traite, ils peuvent se trouver dans des positions assez difficiles et contraints d'utiliser une partie de l'argent thésaurisé et accumulé au cours des années précédentes.

Le problème de l'épargne et de ses utilisations se pose donc de façon très différente suivant la catégorie de planteurs. Ceux qui n'ont que des revenus moyens ou faibles consacrent l'essentiel de leur épargne à étendre leurs superficies plantées en se faisant aider pour les travaux de défrichement par de la main-d'œuvre salariée; pour ceux qui disposent de gros revenus le problème est plus complexe. Ils ont en effet des possibilités de choisir entre plusieurs sortes d'investissements, soit continuer l'exploitation extensive de leurs plantations et les agrandir en employant des manœuvres comme le font la majorité des planteurs, soit tenter, avec l'aide des services techniques, de pratiquer une exploitation plus intensive des plantations existantes par l'achat de séchoirs, bacs à fermentation etc..., soit encore de chercher en dehors de l'agriculture des formes rentables d'investissement, par exemple dans le commerce ou le transport. Le plus souvent le planteur disposant de fonds importants a tour à tour ou simultanément investi dans ces trois directions.

Comme on le verra dans la brève description de l'expérience « Société Mutuelle de Production Rurale », les tentatives d'amélioration de la qualité du produit et d'organisation plus rationnelle de la production par des investissements en matériel ont été assez rares et généralement peu couronnées de succès; en dehors de l'achat de motoconcasseurs à café, le matériel qui a été proposé aux planteurs s'est révélé peu rentable, soit pour des raisons techniques (matériel insuffi-

samment adapté) soit encore pour des raisons commerciales : la faible différence de prix, payé par les traitants, entre le cacao de qualité supérieure et celui de qualité courante était trop faible pour que le matériel destiné à l'amélioration de la qualité soit considéré comme rentable par le planteur. Dans ces conditions ce dernier a, dans la plupart des cas, préféré la solution la plus facile, consistant comme on l'a vu, à augmenter ses superficies plantées. Pour l'ensemble des planteurs de la Subdivision (plus de 150 millions de francs CFA épargnés pour l'année 1955-1956), il semble que plus de la moitié ait été ainsi réinvestie sous forme de paiement de manœuvres pour étendre les plantations de cacao et de café.

Certaines tentatives ont cependant été faites par quelques planteurs au cours de ces dernières années pour investir une partie de leur épargne en dehors de l'agriculture. C'est ainsi que l'on a pu assister, après la traite exceptionnelle de 1954, à des achats de voitures et de camions destinés à faire le transport des personnes et des marchandises dans la Subdivision; ces investissements paraissaient correspondre à un véritable besoin puisque la traite du cacao, du café et de la cola nécessite de nombreux camions et que, d'autre part les Agni se déplaçant très fréquemment de village à village pour raisons familiales, les nouveaux taxis étaient assurés d'intéresser une clientèle importante. En effet, ce qui peut passer pour un paradoxe aux yeux du voyageur traversant la région, il existe des stations dans presque tous les villages. Ces expériences de transport de passagers se sont soldées pour les uns par un échec et pour les autres par un demi-succès. Dans l'ensemble, il semble qu'elles aient été plutôt décevantes. La fréquence des accidents, le besoin continu de réparations dus à l'inexpérience de certains chauffeurs et surtout à l'état détestable de ce réseau routier de forêt, les difficultés de se procurer les pièces sur place et le manque de technicité des quelques mécaniciens locaux; enfin les difficultés de contrôle des recettes ont lourdement grevé le coût de fonctionnement de ces taxis.

Les transports de marchandises semblent avoir été plus rémunérateurs, surtout d'ailleurs dans la mesure où le transporteur faisait aussi la traite des produits et les achetait soit pour son compte propre soit comme intermédiaire d'un traitant. Au total, en 1956, l'ensemble des planteurs Agni de la Subdivision détenaient environ 35 camions et camionnettes ainsi qu'une cinquantaine de voitures dont la plupart faisaient continuellement ou de temps en temps office de taxis.

Quelques planteurs ont aussi essayé d'utiliser leurs fonds

disponibles pour ouvrir dans leur village une boutique : confiée généralement à un membre de la famille ayant un peu d'instruction et qui fait office de gérant, la boutique est installée assez sommairement dans une case aménagée avec un comptoir en planches et quelques étagères; toutes sortes d'articles s'y vendent, étoffes, quincaillerie et surtout boissons diverses; les mieux achalandées sont d'ailleurs celles qui possèdent un réfrigérateur à pétrole et où l'on peut consommer la limonade ou la bière glacée. Non compté Bongouanou-ville et les succursales des maisons de commerce que l'on rencontre dans les plus gros villages, il existe environ 150 boutiques possédées par des Agni et réparties dans les 46 villages de la Subdivision.

TABLEAU XXI

*Répartition des dépenses mensuelles des ménages Agni
suivant la taille de l'exploitation*

(en francs CFA; moyenne pour l'ensemble de l'année)

	Aide familial		Superficie de plantation en rapport (café + cacao)						
			0 - 3.99 ha		4.00 - 6.99		7.00 ha et +		
Alimentation :									
Locale	180	17.0	270	10.5	520	7.5	1470	7.5	
Importée	90	8.5	245	10.0	420	6.0	940	6.0	
AOF	390	37.5	640	25.5	1175	16.5	2790	13.5	
TOTAL	660	63.0	1155	46.0	2115	30.0	5200	27.0	
Habillement	95	9.0	150	6.0	335	5.0	805	4.5	
Biens consommables et durables	90	8.5	270	10.5	470	6.5	2415	12.5	
Services	25	2.5	110	4.5	185	2.5	445	2.5	
Habitat	5	0.5	30	1.0	460	6.5	1675	8.5	
Impôt et amendes	5	0.5	115	4.5	1530	21.5	2575	13.5	
Exploitation agricole	165	16.0	685	27.5	1980	28.0	6125	31.5	
TOTAL	1045	100.0	2515	100.0	7075	100.0	19240	100.0	

Dans la façon dont l'Agni utilise son épargne, on relève de nombreux faits prouvant qu'il est en train de prendre ce qu'on pourrait appeler une conscience comptable de son exploitation. C'est ainsi qu'il proportionne certaines de ses dépenses à ses revenus en donnant à sa ou ses épouses un nombre plus ou moins élevé de pagnes suivant les traites. De même, il commence à choisir ses investissements et surtout leur montant suivant l'idée qu'il se fait de l'évolution des cours sur le marché. La baisse des prix du cacao et du café a été certainement

suivie à partir de 1954 d'un certain ralentissement du rythme des nouveaux défrichements. Peu à peu d'ailleurs se détache de la masse des planteurs une sorte d'élite ayant une meilleure compréhension des mécanismes du marché, ouverte aux questions agronomiques et aux améliorations techniques. Grâce à des conditions foncières très favorables, cette catégorie des planteurs les plus dynamiques arrive à se créer des exploitations très importantes et à atteindre un niveau de vie élevé. Alors que 36 % des planteurs ont un revenu annuel inférieur à 75 000 francs CFA, et 51 % un revenu compris entre 75 000 et 200 000 francs CFA, 13 % ont un revenu supérieur à 200 000 francs (dont 5 % supérieurs à 400 000).

Comme la taille des ménages varie suivant la superficie de l'exploitation, il convient de ramener ces dépenses au nombre de personnes à charge ou de préférence à l'unité de consommation qui est fréquemment utilisée dans la présentation des résultats d'enquête sur les budgets familiaux. Le chef de ménage comptant pour une unité, chaque autre adulte pour 0,7 et chaque enfant de moins de 14 ans pour 0,5, on aboutit au tableau suivant.

TABLEAU XXII
*Composition des ménages de l'échantillon
suivant la superficie de l'exploitation*

Taille de l'exploitation	Adultes Hommes	Adultes Femmes	Enfants	Personnes à charge	Unités de consommation
Aide familial	1.12	0.98	1.48	3.58	2.51
Exploit. de 1, 2, 3 ha. . .	1.36	1.47	2.12	4.95	3.34
Exploit. de 4 à 6 ha. . .	1.52	2.06	2.87	6.45	4.24
Exploit. de 7 ha et + . .	2.27	2.62	3.83	8.72	5.14

En ramenant la dépense à l'unité de consommation on aboutit aux résultats suivants, par unité de consommation :

Aide familial	350 F
Exploitation de 1, 2, 3 hectares.	550 F
Exploitation de 4, 5, 6 hectares.	1 200 F
Exploitation de 7 hectares et plus.	2 550 F

Ainsi il apparaît que, même lorsqu'on tient compte de la composition du ménage, le niveau de vie s'élève très rapidement avec la taille de l'exploitation.

Comme le niveau de revenu est en train de prendre une place prépondérante parmi les critères de prestige, aux côtés de la naissance reconnue jusqu'à ces derniers temps comme le principal, cette catégorie de grands planteurs voit croître rapidement son rôle dans la Subdivision. De l'effritement de la hiérarchie traditionnelle on peut voir les conséquences non seulement dans le domaine économique mais aussi dans le domaine politique; l'affaiblissement des chefferies et les bouleversements politiques qu'a connus la Subdivision depuis 1950 ne sont certes pas étrangers à la naissance de cette « élite » nouvelle.

CHAPITRE IV

LES TENDANCES DE L'ÉVOLUTION

Les expériences d'amélioration de l'habitat

Les expériences collectives d'amélioration de l'habitat qui se déroulent dans deux des villages de la Subdivision, offrent un exemple concret de certains conflits que la société Agni traverse actuellement. D'une part elle révèle une profonde volonté de progrès et d'évolution de la part de l'ensemble de la population, l'ambition de ses projets ne semblant pas toujours en rapport avec les bases assez fragiles de l'économie. D'autre part elles mettent en lumière les difficultés qu'il peut y avoir à concilier un mode de vie plus moderne et mieux adapté aux conditions économiques contemporaines et l'organisation sociale traditionnelle.

Gros village de plus de 2 500 habitants, Abongoua, dès 1953, s'est décidé à se lancer, sous la conduite d'un jeune chef coutumier, intelligent et dynamique, dans une expérience de modernisation de l'habitat, dont l'objectif était de reconstruire entièrement le village en matériaux durables et de le doter d'un équipement social moderne.

En 1954 un premier versement de 14 millions CFA fut effectué par la collectivité des planteurs et déposé en banque. Il était destiné au paiement des premiers travaux d'intérêt commun et à la mise en chantier d'une première série de maisons. C'était l'amorce d'une « masse commune » qui devait être régulièrement alimentée par de nouveaux versements des participants au fur et à mesure de leurs possibilités et de l'ouverture de nouveaux chantiers. L'administration qui par ailleurs ne pouvait rester indifférente devant une telle initiative fut sollicitée pour faciliter l'obtention de crédits destinés à la réalisation des travaux d'intérêt commun. D'autre part la Société immobilière et des habitations à bon marché de la Côte d'Ivoire prit le rôle de conseiller technique et d'intermédiaire avec les sociétés d'entreprises européennes qui, après appel d'offres, commencèrent la reconstruction.

Il s'avéra au moment de la traite suivante, marquée par une

baisse sensible des cours du café et du cacao, que le projet initial d'auto-financement ne pourrait être poursuivi au rythme prévu; 14 millions au lieu de 25 millions espérés, furent versés au cours de la campagne 1954-1955. Un prêt du fonds commun des Sociétés de prévoyance étant intervenu pour permettre d'achever la deuxième tranche de constructions, au mois de juillet 1955, 32 maisons étaient terminées.

- 10 maisons de trois pièces en matériaux légers à 325 000 F,
- 21 maisons de quatre à cinq pièces de trois types différents allant de 800 000 F à 1 600 000 F, et
- une maison à étages de plus de 3 millions.

La construction de l'école de la Mission catholique et pour une part celle de la maison commune (Travaux Ferdes), ainsi que des travaux topographiques ont été assurés sur la masse commune. Cependant, l'essentiel des travaux d'intérêt commun : construction d'une école publique et d'un dispensaire, adduction d'eau, a été réalisé grâce à des subventions de budgets locaux et des crédits de différentes origines.

Un certain nombre de facteurs, dont le ralentissement des versements, sont intervenus en juin-juillet 1955 et ont modifié l'orientation de l'expérience : d'une part la principale entreprise a renoncé à commencer de nouveaux travaux en raison des difficultés techniques, d'autre part, la baisse des cours a fait ressortir les difficultés de fonctionnement de la « masse commune ». L'opinion qui a prévalu ensuite a été en faveur d'une liquidation de cette dernière et d'un recours massif au crédit sous la forme de prêts à moyen terme par le canal des sociétés immobilières ; la Société mutuelle de Production rurale a, de son côté, ouvert des chantiers comprenant des tranches successives de construction de dix maisons.

La première étape des travaux fut l'ouverture du réseau des rues qui a entraîné la démolition de plus de la moitié du village. Au total, près de 600 cases ont été détruites, qui formaient 60 rectangles sur les 110 existants. Seuls furent épargnés, d'ailleurs provisoirement, les rectangles formant le noyau du village, excepté ceux qui étaient sur l'emplacement du nouveau marché. La conséquence de ces premiers travaux de nettoyage fut un véritable bouleversement de la vie du village. Il se produisit un entassement dans les rectangles laissés intacts et surtout un exode massif nécessairement prolongé vers les campements de culture.

L'intention des habitants d'Abongoua n'a pas été seulement

de reconstruire leurs habitations en matériaux durables, mais encore de bâtir un village moderne avec tout ce que cela sous-entend en matière d'urbanisme : alignement des maisons le long de voies larges et aérées, installation d'un grand marché au centre du village et d'un quartier commerçant, maison commune et centre culturel, école et dispensaire, adduction d'eau et voirie, atelier de décortiquage du café. Pour réaliser cela, il a été nécessaire, en modifiant l'ancien tracé du village, de concevoir un plan d'extension avec la création de nouveaux quartiers et le lotissement de l'ensemble. La nécessité s'en faisait d'autant plus sentir que dans ses anciennes limites le village connaissait un entassement certain de cases. Pour des raisons tenant à la structure familiale, la croissance de la population avait entraîné autant que la création de nouveaux rectangles marginaux, la construction de bâtiments disparates imbriqués dans les rectangles originels.

Alors que l'ancien village comprenait 110 rectangles répartis selon les cinq lignages, le lotissement actuel prévoit 238 lots d'habitations et 7 lots de commerce, ceci sans tenir compte du quartier de Dioulas. Abongoua, village où la presque totalité de la population est engagée dans des activités exclusivement rurales, s'est donc orienté sur un plan d'urbanisme d'allure citadine, ce qui ne va pas sans heurter sur de nombreux points les habitudes paysannes des villageois. Ainsi le petit élevage tel qu'il est pratiqué traditionnellement se trouve-t-il interdit dans le village moderne. La nouvelle formule d'habitat tend à accentuer les différences entre les deux modes de vie des Agni : l'un axé sur la terre et les travaux des plantations, dont le cadre quotidien est le campement, l'autre plutôt urbain axé sur le social, dont le cadre épisodique est le village à l'occasion des funérailles, des fêtes coutumières et chrétiennes.

Aspects économiques de l'expérience

Il est suggestif de comparer le rythme de la reconstruction durant les 18 premiers mois de l'expérience, d'une part avec les besoins de logements d'une population comme celle d'Abongoua et d'autre part, avec les possibilités financières telles qu'elles peuvent être estimées. Les données dont on dispose proviennent de l'enquête sur l'habitat traditionnel faite dans les villages de l'échantillon :

- superficie moyenne des pièces : 15 m²;
 - moyenne d'occupation des pièces : 2,5 personnes.
- Les besoins du village d'Abongoua seraient donc de

1 200 pièces, soit environ 18 000 m² de bâtiments d'habitation (1).

On mesure l'ambition dont témoigne la première tranche de reconstruction lorsque l'on sait que le prix de revient de la pièce était d'environ 200 000 F. Cela représenterait pour la reconstruction complète du village, 240 millions, somme certainement hors de proportion avec le potentiel économique du village sur une période raisonnable. En effet, même si les versements avaient pu continuer au taux des deux premières années — qui était d'environ 15 millions — soit par planteur 40 000 F, ce qui est douteux — la reconstruction aurait dû s'étaler sur près de dix ans. Pour un coût de construction semblable à celui des maisons proposées par la SMPR, qui se situe autour de 100 000 F la pièce, l'ensemble du village reviendrait en moyenne à 300 000 F par planteur. Un tel effort est probablement possible bien qu'il dépende des conditions économiques générales.

Un point utile de comparaison est donné par l'enquête sur les budgets familiaux qui montre qu'en 1955-1956 le planteur Agni a dépensé en moyenne 3 500 F par an pour l'amélioration de son habitation. Même si cette somme reflète la forte baisse des cours du cacao et du café pendant cette traite, et même si l'on suppose que les planteurs d'Abongoua sont plus riches en moyenne que ceux du reste de la subdivision — ce qui n'est pas prouvé — la confrontation de ce dernier chiffre avec les 300 000 F nécessités pour la reconstruction d'Abongoua fait ressortir l'effort très spécial demandé au planteur et l'obligation pour lui de comprimer d'autres postes de son budget familial pendant un certain nombre d'années. C'est d'ailleurs ce qu'avait envisagé le jeune chef de village dans les débuts de la reconstruction quand il demandait à ses villageois de réduire, en vue des versements à la reconstruction, les dépenses somptuaires et coutumières comme celles occasionnées par les funérailles.

Il y a un autre facteur dont il importe de ne pas sous-estimer le rôle, c'est la grande inégalité de richesse entre les planteurs. Souvent le chef de cour que le système d'héritage favorise a des vastes plantations et peut disposer de sommes importantes; alors qu'un jeune planteur habitant avec lui peut n'avoir que

(1) Ainsi, quand bien même la reconstruction porterait sur 150 maisons correspondant aux 150 lots attribués, celle-ci ne couvrirait encore que 50 % des besoins puisque cela représenterait environ 600 pièces sur les 1 200 nécessaires, et cela en supposant une reconstruction très rapide qui ne se laisse pas distancer par l'accroissement démographique qui, en dix ans, augmentera la population d'Abongoua de plus d'un tiers, soit environ 1 000 habitants.

des plantations récentes, encore en début de production, et par suite des disponibilités financières très réduites.

La volonté collective de ne bâtir qu'en dur limite gravement pour les petits planteurs les possibilités de construction. Peut-être cette inégalité économique se traduit-elle par le chiffre relativement faible des lots attribués par rapport au nombre des anciens rectangles et des lots actuellement disponibles et par rapport au nombre des planteurs (1).

— Nombre des anciens rectangles.	110
— Nombre de lots disponibles.	240
— Nombre de lots attribués.	150
— Nombre de planteurs	350

On peut supposer que de nombreux planteurs ne demandent pas de lot, se sachant actuellement incapables de pouvoir faire construire en dur.

Aspects sociologiques de l'expérience

Quatre principaux types de maisons ont été choisis par les habitants d'Abongoua (2) :

— le type « 4C amélioré » 4 chambres, un living-room, une cuisine et salle d'eau dans un bâtiment séparé (1 500 000 F); dix exemplaires en ont été construits;

— le type « 4B » 3 chambres, un living-room, une salle d'eau (700 000 F) construit en deux exemplaires;

— le type « 4C » 4 chambres, un living-room (800 000 F) construit en dix exemplaires;

— le type d'habitation à bon marché, 2 pièces et un living-room (325 000 F) construit en dix exemplaires.

Chacune de ces maisons étant prévue pour être construite sur un lot séparé, le nombre réduit de ses pièces (3 ou 4) a été conçu pour abriter un planteur et sa famille restreinte.

C'est ici qu'apparaît la véritable révolution qu'imposent à l'organisation traditionnelle du groupe familial les nouvelles constructions. Pour en prendre conscience, il n'est que d'opposer les caractéristiques de l'ancien habitat avec celles du nouveau.

(1) Comme il apparaît ci-dessous le lot n'est pas équivalent au rectangle.

(2) Il vaut la peine de noter que les différents types d'habitation ont été d'abord étudiés et réalisés pour les quartiers d'extension de Treichville qui est le plus grand quartier africain d'Abidjan. Ce sont ces types de maisons urbaines agrandies qui ont été choisies par les planteurs d'Abongoua eux-mêmes.

Ce tableau montre clairement que la nouvelle maison n'est conçue que pour une fraction du groupe familial qui habitait l'ancien rectangle, ce qui pose des problèmes sur le plan humain et sur le plan matériel dont on sent dès maintenant l'importance à Abongoua lorsqu'on interroge les habitants récemment installés dans les logements neufs.

	Habitat traditionnel le rectangle	Habitat moderne la maison
Superficie bâtie en m ²	250 m ²	80 m ²
Nombre de pièces.	12	3 ou 4
Cuisines	4	1
Nombre de planteurs	4	1
Nombre d'habitants.	26	8

Deux solutions sont possibles en ce qui concerne le sort des deux ou trois ménages qui participaient à l'ancienne communauté familiale et qui ne trouvent plus leur place dans la nouvelle maison. Ou bien ils peuvent construire sur le même lot et reconstituer en quelque sorte le groupement initial, ou bien ils peuvent se faire attribuer un lot dans les quartiers d'extension et y faire bâtir. La première solution est conditionnée par la surface du lot. En effet, dans le plan du lotissement, à l'intérieur du tracé de l'ancien village notamment, où l'emplacement et les limites des anciens rectangles n'ont été respectés que dans la mesure où ils étaient compatibles avec le nouveau plan, les lots ont une superficie souvent faible. Ce facteur peut empêcher dans de nombreux cas la reconstitution même partielle du rectangle avec des maisons du type adopté, dont la configuration est trop différente de l'ancien type de bâtiments allongés et étroits. Parmi les 12 lots actuellement habités par des planteurs, cinq se trouvent dans cette situation, quatre ont des lots d'environ 12 × 15 m et hésitent à construire sur ce terrain les autres habitations dont ils ont besoin pour les membres de leur famille; le cinquième qui dispose d'un lot légèrement plus grand a déjà construit une deuxième maison pour reconstituer le rectangle, mais cela a pour effet de réduire exagérément la superficie de la cour centrale.

La deuxième solution, qui consiste en l'installation du groupe familial sur plusieurs lots souvent éloignés provoque l'éclatement de l'ancienne communauté et met en relief l'importance du problème humain qui est sous-jacent à l'expérience d'Abon-

goua. Il est vrai qu'il y a toujours au sein de la cour des tendances à l'éclatement : le rectangle n'est en rien figé dans le temps et toujours susceptible de modifications quant à sa composition. Si le groupe familial qui y habite devient trop nombreux ou si des mésententes surviennent, une fraction va s'installer à proximité, la plupart du temps en construisant un nouvel ensemble de bâtiments en arrière de ceux qu'elle quitte. Cependant il importe de marquer la distinction entre ces scissions spontanées et l'éclatement imposé par la reconstruction. Ces premières laissent intactes la structure communautaire du groupe familial, car c'est en général une minorité d'éléments jeunes, un ou deux ménages de frères, par exemple, qui se scindent. Dans le cas d'Abongoua, l'inverse se produit puisque pour des raisons principalement économiques c'est au Chef de cour ou à l'aîné du rectangle qui peut assumer les frais d'une nouvelle construction, que le lot est attribué : c'est donc le seul qui demeure sur l'emplacement de l'ancien rectangle, la plus grande partie du groupe devant se répartir sur des lots éloignés.

A ce sujet il est intéressant de remarquer que l'unité traditionnelle d'habitat Agni consacre la synthèse harmonieuse de deux formules fondées l'une sur la parenté et l'autre sur le mariage. Dans les ménages formant le groupe familial, ce sont les hommes qui sont apparentés et on mesure la force des liens sociaux qui les unissent lorsqu'on énumère les aspects collectifs de leur existence : on n'a pas besoin d'insister sur le symbolisme du repas pris en commun par les hommes. La nouvelle formule rompt l'équilibre du système en faveur du principe conjugal puisque c'est le ménage du planteur et de ses femmes car il est souvent polygame — qui trouve place dans la « maison ». Il faut rapprocher ce problème de l'attitude de certains planteurs aisés et évolués — rares cependant — d'Abongoua qui ont pris conscience de cette orientation. Ils pensent pouvoir à la faveur de leur nouvelle installation de type conjugal se débarrasser des servitudes et des charges que représente la « famille » au sens large. Réussiront-ils cette quasi-révolution dans l'état actuel de cette société où de la structure essentiellement familiale dépendent tous les aspects de l'existence? Si les contraintes familiales résultant de la double appartenance au groupe paternel et au lignage maternel peuvent en effet sembler pesantes dans cette société, elles trouvent leur contre-partie dans l'espèce de sécurité qu'elles donnent à ses membres et même dans une liberté et un certain épanouissement qu'on ne trouve pas forcément dans d'autres

sociétés africaines. Ces questions mettent évidemment aussi en jeu des problèmes spirituels qui sont liés dans la région à la diffusion du christianisme.

A Abongoua la démolition d'une grande partie des cours et le rythme ralenti de la reconstruction ont pour conséquence une certaine désaffection vis-à-vis du village. Ce phénomène se matérialise par l'amélioration très nette de l'habitat au campement. De plus en plus fréquemment des maisons confortables couvertes en tôle et crépies en ciment sont construites par les planteurs au milieu de leurs terres. Certains vont même jusqu'à faire ouvrir des routes à leurs frais pour se rattacher plus directement au monde extérieur. D'autres groupent leurs campements et forment même de véritables hameaux. Ce mouvement très général dans le pays Agni, dû à des causes économiques, est sûrement une des causes de désintégration les plus remarquables et se trouve accentué dans le cas d'Abongoua. La plupart de ses habitants en dehors des vieillards ou de riches Chefs de cour ne viennent que rarement ou pour peu de temps au village et la cohésion villageoise en est diminuée d'autant.

Expérience de Bénéné

Si l'expérience du « village pilote » d'Abongoua reste une des plus spectaculaires, les autres expériences tentées dans la subdivision de Bongouanou n'en sont pas moins instructives.

La mission d'éducation de base installée pendant plus de six mois dans le canton de N'Gattianou comptait parmi ses objectifs l'amélioration de l'habitat dans ses différents aspects. En dehors des réalisations positives concernant les installations sanitaires et la construction de citernes creusées dans les cours — nécessité impérieuse dans de nombreux villages privés d'eau en saison sèche — des efforts ont porté sur l'alignement des maisons et un aménagement comportant l'ouverture de rues et l'extension en quartiers nouveaux. Il est trop tôt pour juger des résultats, mais il faut signaler entre autres les travaux entrepris dans les villages de N'Guessankro, N'Dolikro, Banabo, Assié Koumassi. On ne saurait trop insister sur l'intérêt de ces efforts tentés par une équipe en partie composée d'Agni et donc au fait des habitudes et des besoins de leurs compatriotes. Un de leurs principes très réalistes d'action était d'utiliser les matériaux locaux, particulièrement le banco et de faire appel aux artisans maçons vivant dans la région. Ainsi en éducateurs ils sont restés au niveau des possibilités de la masse des plan-



*« Concession » dans le dyoulakro
de Bongouanou.*



*Immigrant
d'origine Soussou.*



Campement au milieu de la forêt.



Immigrante.

teurs, tout en favorisant et orientant, pour ainsi dire de l'intérieur, les tendances à l'évolution.

Une autre expérience prometteuse est en cours de réalisation au village de Bénéné. Elle présente des caractéristiques presque opposées à celles rencontrées à Abongoua, excepté pour sa genèse qui repose sur l'accord unanime des habitants avec leur Chef. Bénéné, village moyen d'environ 600 habitants, se trouve à l'écart de la route dite « boucle du cacao » au pied d'une colline assez élevée. Le village bâti de façon assez désordonnée connaît un entassement exagéré de cases. Les habitants ont audacieusement résolu le problème du lotissement en choisissant pour le nouveau village un emplacement situé à plus de 500 m du village actuel. Ils vont ainsi s'installer tout à fait en contre-bas de la colline dans une grande plaine facile à aménager et se prêtant à une éventuelle extension. Concevant le village de façon aérée ils ont prévu de grands lots 50 × 50 m donnant sur des artères largement ouvertes.

Passant par l'intermédiaire de la SMPR de Bongouanou, l'édification du village se fait par tranche de dix maisons. Financées par le fonds commun des SP (1) et remboursables par tiers en trois ans, les constructions portent sur un type de maison adapté aux besoins d'un Chef de cour : 4 pièces et un living-room — 91 m² — 400 000 F avec supplément pour le plafonnage, toit en une sorte d'éverite et briques en ciment. Ces maisons sont construites par des tâcherons africains travaillant pour le compte de la SMPR. Laissés à eux-mêmes en ce qui concerne l'implantation des logements, les planteurs ont sans hésiter disposé leurs maisons le dos à la rue principale, la véranda, le living-room s'ouvrant sur ce qui sera la cour centrale. Leurs projets en effet comportent la construction de toute une série de bâtiments destinés à leur famille et reconstituant sur le lot un rectangle. Ne cédant pas à l'engouement que l'on rencontre à Abongoua pour le dur, les gens de Bénéné envisagent de faire une partie de la reconstruction de leur village en briques de banco ou en banco simple, ce qui permettra à tous l'accès à la reconstruction et laisse la possibilité à l'ancien groupe de se reformer sur les nouveaux lots suffisamment spacieux pour cela.

L'aménagement sur un emplacement vide, l'étendue du lot, la faculté du choix des matériaux laissent espérer un développement harmonieux du nouveau village en accord avec les

(1) Sociétés de Prévoyance.

différentes possibilités financières des planteurs et la liberté pour chacun d'eux de participer ou non à la reconstitution du groupe familial tel qu'il existe actuellement.

Les conditions qui entourent cette expérience lui donnent sa valeur exceptionnelle; l'installation définitive du village serait pour l'observateur un moment privilégié où il pourrait déceler le jeu des différentes forces œuvrant à l'intérieur de cette société, celles qui travaillent dans le sens de « l'évolution » et celles qui tendent à façonner les structures modernes en se basant sur les principes anciens.

Ainsi ces expériences d'Abongoua et de Bénéné mettent en évidence l'enjeu que représentent les transformations en cours. En amenant ce confort matériel, elles peuvent aussi profondément modeler l'évolution et il faut prendre garde de ne pas créer sans en prendre conscience les conditions d'un véritable bouleversement social. Certes on a déjà noté les nombreuses raisons qu'avait le groupe familial d'éclater et il n'est pas question de chercher à freiner ces tendances. Mais les encourager par des réalisations homologues à celles d'Abongoua pourrait avoir des conséquences désastreuses sur une société déjà sensibilisée à ces tensions.

L'évolution de l'organisation familiale

La hiérarchie politique, dont l'instabilité ne datait d'ailleurs pas des débuts de la colonisation, a été particulièrement atteinte par la politisation progressive des chefferies à partir de 1946. La crise d'autorité se constate à tout instant sur le plan du village, et rares sont les chefs de village qui actuellement détiennent quelque pouvoir sur leurs sujets, sauf par l'entremise des partis. En face de l'effondrement du pouvoir politique, le maintien d'une certaine cohésion entre les membres d'un même lignage apparaît comme un net contraste. Pourtant, dans les chapitres précédents, on a fait de fréquentes allusions aux causes possibles de désintégration de l'organisation familiale traditionnelle. En fait, que représentent ces tendances à l'éclatement et peut-on prévoir leurs conséquences, au moins sur une courte période ?

Le fait essentiel a été la diffusion des cultures industrielles qui permet à chaque chef de ménage d'acquérir son autonomie économique par la création de plantations personnelles. Auparavant les liens de dépendance qui existaient entre le chef de lignage et ses membres avaient une forte assise économique. Le trésor de famille géré par le chef de lignage était

pratiquement le seul capital dont pouvait disposer le lignage. Funérailles, dettes, dépenses de mariage étaient assurées sur ces fonds collectifs et les disponibilités personnelles de chacun étaient très faibles relativement à cette caisse de lignage alimentée par des ressources diverses et épisodiques, extraction d'or, cadeaux coutumiers, etc... Aujourd'hui ce rapport est totalement interverti et l'ensemble des revenus individuels des membres du lignage dépasse de loin le capital collectif représenté par le « trésor » ; d'autre part, ces revenus sont périodiques provenant des récoltes annuelles de cacao et de café, alors que les ressources du budget collectif sont extrêmement irrégulières de par leur nature même.

Ce bouleversement dans la hiérarchie des intérêts s'est traduit très nettement par le changement d'attitude des Agni envers les biens hérités. L'héritage était la voie la plus certaine et la plus aisée d'acquérir des biens à l'époque où les sources de revenus étaient étroitement limitées et de nombreux conflits entouraient les problèmes de successions. Au contraire actuellement, la création de plantations personnelles est devenue pour chacun l'objectif essentiel, laissant au second plan les intérêts acquis par héritage. En effet dans le système Agni, les biens hérités : maisons, bijoux, pagnes, dans la mesure où ce sont des biens de famille plus que des biens propres, sont grevés de multiples obligations vis-à-vis des autres membres du lignage : entretien des personnes âgées, paiement éventuel d'amendes ou de dettes, etc... Il en est de même pour les plantations qui ont été assimilées par la coutume aux autres biens et se transmettent comme eux suivant la filiation utérine : elles représentent des charges : — paiement de manœuvres pour le nettoyage des plantations et la récolte, aide financière à un jeune parent, etc. — souvent à peine compensées par le revenu tiré de la vente des récoltes. Ainsi s'est établie une tendance à refuser certains héritages ou à négliger des plantations héritées, qu'on laisse retourner à la brousse plutôt que de remplir les obligations qui sont assorties à ces héritages.

Parallèlement à cet affaiblissement du rôle économique du lignage, on peut assister à un resserrement des liens entre père et fils. En effet, de par le caractère patrilocal de la règle résidentielle, le fils qui vit avec son père crée ses premières plantations personnelles avec l'aide de ce dernier et généralement à côté des siennes. Cette communauté d'intérêt l'incite à rester le plus longtemps possible auprès de son père, soit dans sa cour, soit tout au moins dans son village. En effet dans les cas très

fréquents, étant donné l'exogamie de lignage, où le lignage du père et celui de la mère sont originaires de villages différents, il est très incommode pour des planteurs qui ont fait des plantations sur les terres du village de leur père, d'être obligés de les quitter pour rejoindre le village de leur famille maternelle. En fait ces situations recouvrent des conflits d'intérêt que chacun résout suivant les conditions particulières où il se trouve (1) d'un côté l'existence d'une exploitation agricole donnant des revenus plus ou moins importants selon la superficie et l'âge des plantations, de l'autre un statut social et économique défini par la position dans le lignage. L'héritage d'une « chaise » prestigieuse et réelle peut faire incliner un planteur à regagner le village maternel, mais dans la plupart des cas, il préfère demeurer à la tête d'exploitations qu'il a créées lui-même et qui lui assurent un niveau de vie convenable, même si pour cela il doit se mettre en marge de son lignage. Aussi il est probable que l'on va assister au cours des prochaines décennies à une augmentation progressive de la proportion de ceux qui choisissent de résider plus ou moins définitivement sinon dans la cour de leur père, du moins dans son village. La conséquence la plus directe en sera une dissociation, ou même pourrait-on dire une atomisation du lignage, dont naguère encore la presque totalité des éléments masculins mariés étaient concentrés dans quelques cours d'un même village et qui vont désormais se trouver de plus en plus éparpillés au hasard des mariages des éléments féminins du lignage. Il est hors de doute que cet éclatement du lignage dans l'espace agit pour ainsi dire mécaniquement dans le sens d'un affaiblissement des liens lignagiers.

Dans le même sens, l'expansion démographique et l'autonomie plus complète de chaque planteur à l'intérieur du groupe familial font que des ménages de plus en plus nombreux quittent la cour familiale, lieu d'une certaine existence communautaire, pour s'installer dans une concession séparée sur les bords du village ou dans un campement au milieu de leurs plantations.

En ce qui concerne les rapports entre groupe paternel et lignage maternel, il ne semble pas possible, dans l'état actuel

(1) Cette dissémination des plantations appartenant au même planteur sur les terres de plusieurs villages, qui est une conséquence du conflit entre les règles d'héritage suivant la lignée maternelle et le principe de résidence patrilocale, se traduit d'ailleurs de façon significative dans les chiffres tirés du sondage; sur 160 planteurs interrogés, 27 soit 17 % ont déclaré avoir des plantations dans un autre village que celui où ils avaient leur résidence principale.

des choses, de discerner l'évolution à venir, mais peut-être assistera-t-on à une réaction du lignage qui cherchera à reprendre plus tôt autorité sur ses membres, et il faut souligner que l'instabilité du mariage joue en faveur d'un maintien de la cohésion du lignage.

En tout cas, jusqu'à aujourd'hui, la légitimité des droits du lignage et des principes d'héritage suivant la lignée utérine ne sont pas contestés par l'ensemble de la population; seuls certains évolués, ayant habité la ville et bien souvent encouragés par les Missions, songent à les mettre en cause sans d'ailleurs le plus souvent prendre conscience des bouleversements que leur position implique. Le sondage d'opinion fait auprès de 350 femmes de l'échantillon tirées au hasard montre l'audience limitée que ces idées nouvelles peuvent rencontrer. Plus de 80 % des femmes interrogées expriment leur satisfaction du système d'héritage actuel, bien que celle-ci repose peut-être en grande partie sur l'ignorance concernant les autres systèmes. Un malaise est cependant ressenti vis-à-vis du système traditionnel et du conflit d'intérêt entre fils et neveux utérins. A la question : « Désireriez-vous que vos enfants héritent de vous et de votre époux? » 55 % répondent oui, 25 % répondent non et 30 % ne veulent pas se prononcer contre le système actuel et n'accepteraient cette solution que si elle était consacrée par la coutume. Ainsi la majorité des femmes trouvent injuste l'exclusion des fils de l'héritage du père. Avant l'introduction du cacao et du café dans la région, ce système ne comportait presque aucun inconvénient de cet ordre : en effet le travail fourni par le fils tant qu'il demeurait avec son père ne faisait que compenser la nourriture qu'il consommait et le temps qui lui était consacré pour son éducation. Il n'entraînait pour le père aucun revenu supplémentaire, aucune accumulation de richesses (1). Au contraire actuellement, l'aide du fils à son père sur ses plantations représente un apport appréciable de main-d'œuvre qui permet au père d'étendre ses plantations ou d'économiser le salaire des manœuvres : le travail du fils a une valeur appréciable en termes monétaires. D'autre part l'opinion générale trouve particulièrement inique que les plantations du père qui ont pu être créées avec l'aide des fils ne leur reviennent pas à sa mort mais aillent à un neveu utérin qui a pu ne jamais participer au

(1) Ce système a sa logique propre et paraît ne comporter aucun désavantage particulier par rapport au système d'héritage fils-père : en effet, la probabilité d'hériter d'un père riche ou pauvre est la même que celle d'hériter d'un oncle maternel riche (ou pauvre).

travail de l'exploitation héritée. Cette anomalie est d'autant plus vivement ressentie par les Agni que dans leur système, la séparation de biens entre lignage est un principe extrêmement rigoureux et que dans toutes les circonstances, leurs coutumes concernant le mariage et le divorce cherchent à éviter que les biens d'un lignage passent à un autre lignage, la séparation de biens qui existe entre époux en étant un corollaire. La réponse d'une femme interrogée est très nette à cet égard : « non, l'héritage du fils n'est pas possible, même si la coutume le décidait, parce que les parents maternels du père ne sont pas les siens. »

Les réactions de la population à cette rupture de l'équilibre entre les devoirs du fils, ses droits et ceux du lignage du père sont de deux sortes. De plus en plus fréquemment, le fils arrivé à un certain âge crée une petite plantation à côté de celle de son père avec l'aide de ce dernier et éventuellement avec une participation de ses manœuvres. Cette plantation lui est propre et le lignage du père n'y a aucun droit. Parfois aussi le père de son vivant fait une donation ou prévoit le legs d'une partie de ses plantations à son fils, mais ce procédé peut être une source de graves contestations avec son lignage, puisqu'en somme cela revient à déshériter partiellement les ayants droit du lignage. Aussi faut-il entourer ce genre d'acte de nombreuses précautions : la part qu'il réserve au fils ne peut dépasser une certaine proportion des plantations, compte tenu du temps que le fils a passé sur l'exploitation de son père, sans jamais semble-t-il qu'elle puisse être supérieure au quart ou au cinquième de l'exploitation. D'autre part de tels legs doivent être faits avec toute la publicité possible devant le chef de village, les chefs de lignages concernés et les notables, de façon à éviter les revendications possibles émanant du lignage du père.

Ainsi les Agni cherchent-ils à tourner le droit successoral dans l'intention de donner au fils une compensation à peu près équivalente aux services qu'il peut rendre à l'exploitation paternelle plutôt qu'à renverser complètement les règles d'héritage au profit du fils comme cela se fait parfois dans d'autres populations (Agni Sanwi) ou en milieu urbanisé. D'ailleurs la crainte des sanctions traditionnelles, vengeance par le poison par exemple, est toujours présente dans les esprits et limite encore de façon très stricte les entorses au droit coutumier orthodoxe. Le développement des plantations en pays Agni est probablement trop récent pour qu'il soit possible de prendre position sur le problème de la compati-

bilité entre une économie de type moderne et le maintien d'une organisation sociale basée sur la prépondérance du lignage utérin. Toutefois on peut regrouper les divers éléments rencontrés, suivant l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'évolution à venir : les éléments négatifs représentant des forces d'inertie tendant au maintien du système dans une forme analogue à celui qui fonctionne actuellement, et les éléments positifs, ou d'évolution, tendant au bouleversement des structures présentes.

Éléments négatifs	Éléments positifs
<p>Respect de la coutume. Croyances magico-religieuses à propos du lignage. Goût et besoins d'une armature sociale plus large que le ménage. Habitudes d'existence communautaire. Avantages de la solidarité lignagière. Instabilité des liens conjugaux (dont les racines psychologiques sont profondes tant chez l'homme que la femme.) Taux élevé de polygamie. Séparation de biens entre époux. Force des liens frère-sœur et mère-fils (et fille).</p>	<p>Rejet de l'autorité du chef de lignage. Fréquence des désaccords politiques entre membres du lignage. Inconvénients et poids de la solidarité lignagière : « parasitisme ». Affaiblissement du rôle économique du lignage « le trésor ». Naissance d'une économie de plantation. Influence des Missions pour un mariage chrétien, contre le divorce, pour la solidité des liens conjugaux contre la polygamie. Solidarité père-fils dans le travail impliqué par la règle de résidence patrilocale. Injustice fréquente des règles à héritage excluant le fils.</p>

De même on peut revenir sur l'évolution d'un des traits essentiels de la société Agni, à savoir la polygamie. Il est certain que la diffusion du christianisme a des répercussions sur la structure même du groupe familial et les comportements qui

y sont associés. Ainsi peut-être assiste-t-on à un recul de la polygamie dans les villages où l'influence chrétienne est la plus forte. Le taux de polygamie est de 1,18 à Assaoufoue et de 1,21 à Bocassi contre 1,34 pour l'ensemble. Toutefois cette corrélation n'est pas sûre et peut-être y a-t-il des conditions locales qui expliqueraient au moins partiellement des taux faibles? Ainsi Bocassi est-il un des villages dont le niveau de revenu moyen est le plus bas. Dans l'ensemble on peut au contraire affirmer que la polygamie reste une institution très vivante et encore peu controversée. D'ailleurs il vaut la peine de noter la popularité dont elle jouit auprès des femmes. Cela peut paraître assez paradoxal aux yeux de certains, mais un interrogatoire d'opinion rempli auprès d'un échantillon de femmes a montré que près de 85 % des femmes au-dessus de 15 ans préféreraient avoir des coépouses c'est-à-dire être femme de polygame plutôt que d'être la seule épouse. Les raisons le plus souvent invoquées pour justifier cette préférence sont d'ordre ménager et économique.

Les travaux domestiques et agricoles sont très absorbants et la femme Agni souhaite bénéficier de l'aide que peuvent lui apporter une ou plusieurs coépouses qui seront pour elle des compagnes de travail et aussi de loisir. Enfin elle est probablement consciente de la corrélation entre les revenus d'un planteur et le nombre de ses épouses que l'analyse des budgets familiaux a confirmée. Pour elle le mariage avec un polygame est associé à un niveau de vie plus élevé. Les 15 % de femmes défavorables à la polygamie du mari représentent un élément jeune — elles ont 21 ans en moyenne — sur lequel l'influence chrétienne est certaine, elles sont presque toutes converties et les trois quarts d'entre elles souhaitent que leur mariage devienne religieux, désir très exceptionnel chez la grande majorité des femmes qui préfèrent garder entière l'indépendance telle qu'elle leur est garantie par le divorce coutumier. Peut-être aussi ces femmes jeunes — dont un quart sont célibataires — n'ont-elles pas encore pris conscience des charges qui leur reviennent dans le ménage Agni et certaines changeront-elles d'avis plus tard? Quoi qu'il en soit, ce sondage d'opinion sur la polygamie fait entrevoir le fossé qui sépare sur une question aussi essentielle que le mariage la mentalité Agni de la mentalité européenne. L'évolution actuelle le fera-t-elle combler ou assistera-t-on au contraire à une synthèse originale conciliant certains traits des deux? Tout ce qu'on peut avancer actuellement, c'est que pour beaucoup la polygamie reste une nécessité en milieu rural et que l'on voit fréquemment les éléments instruits ayant

fait des séjours prolongés en ville revenir en brousse et redevenir polygames.

Ainsi, dans la période contemporaine, l'ensemble des institutions et des rapports que l'on vient d'énumérer se modifient sans cesse en interférant les uns avec les autres. L'évolution de cette société rurale en transition ne peut en aucune façon être décrite sous forme linéaire et comme on a cherché à le montrer, au contraire, dans les domaines où l'on rencontre les plus fortes discordances, aux problèmes qui se présentent sont proposées des solutions équivoques dont le but essentiel paraît être de les esquiver.



CONCLUSION

DE LA PREMIÈRE PARTIE

Les problèmes du développement économique de la subdivision de Bongouanou, peuvent être abordés assez différemment suivant que l'on envisage comme but, soit l'augmentation de production de la région dans son ensemble, soit l'élévation du niveau de vie des communautés qui la peuplent : population autochtone Agni d'une part, communautés de migrants d'autre part. En effet, il semble qu'il n'y ait pas une simple convergence d'intérêts entre les divers éléments composant la population de la subdivision. Ainsi, une politique de développement de la production qui se fonderait sur l'abondance des terres disponibles pourrait consister à favoriser les nouveaux défrichements, tant de la part des Agni, que de la part des migrants dont on chercherait à rendre plus aisée l'accession de la terre ; mais elle impliquerait un choix délicat, puisqu'elle consisterait à encourager l'augmentation de la production dans les années suivantes au détriment d'une politique prudente de conservation des sols et de protection des forêts encore existantes, et qu'elle tendrait aussi à favoriser les étrangers au détriment du capital foncier auquel les Agni peuvent prétendre entièrement en tant que conquérants ou premiers occupants.

En fait, la première politique en matière économique qui ait été appliquée par le service de l'Agriculture à partir de 1920 s'est située dans un contexte beaucoup plus simple, caractérisé par l'absence de cultures pérennes et l'inexistence des communautés migrantes. La distribution des plants et la vulgarisation des méthodes culturales jointes à un système basé tour à tour sur l'obligation de planter ou l'attribution de primes, ont permis d'assurer une diffusion rapide de nouvelles cultures : cacao et café, auprès des cultivateurs africains. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas tardé à prendre conscience des avantages représentés par ces cultures qui leur permettaient d'accéder largement au secteur monétaire et d'acquérir un niveau de vie plus décent.

Nul doute que, passées les premières années où la persuasion et certaines formes de coercition ont joué leur rôle dans le

développement des cultures industrielles, c'est le profit qui en a été l'élément moteur essentiel.

Les efforts remarquables des planteurs ont d'ailleurs été très bien secondés, notamment dans le développement de la culture du café par le service de l'Agriculture qui, par l'intermédiaire de la pépinière de Bongouanou, a assuré une diffusion massive du Robusta. Toutefois, les efforts en matière de développement économique n'ont guère dépassé ce stade — distribution de plants, tentatives périodiques et discontinues de vulgarisation de séchoirs ou de bacs à fermentation — et il y a eu longtemps une contradiction entre la place que tenait la subdivision de Bongouanou dans l'économie du territoire (une production de 12 000 tonnes de cacao et de café sur les 170 000 exportées par le territoire en 1955-1956) et le caractère très succinct de la politique de développement qui y était menée. C'est pour modifier cette situation anormale que fut décidée la création d'une Société mutuelle de Production rurale. Remplaçant l'ancienne Société de prévoyance dont l'action dans la Subdivision, comme dans beaucoup d'autres régions, avait été assez limitée, la SMPR s'était fixé un programme assez ambitieux « s'étendant à toutes les branches de l'économie rurale ». Sur un plan plus général, cette « SMPR pilote » devait servir d'exemple pour la diffusion de cette nouvelle formule destinée, dans le cadre de la politique du deuxième plan quadriennal, à faciliter « la promotion du producteur africain ».

Encadrement agricole, habitat, satisfaction de besoins nouveaux (cessions de groupes électrogènes, motodécortiqueurs, matériaux de construction, etc.), travaux d'intérêt collectif (pistes de plantation, marché, adduction d'eau, magasins à produits), assurances, crédit agricole, tels étaient les principaux domaines d'action de la SMPR. Créée par arrêté du gouvernement local en 1954, la SMPR a fonctionné environ trois années et une description, même rapide, de certains aspects de la politique qu'elle a poursuivie et des résultats qu'elle a obtenus est intéressante à plus d'un titre; d'une part, elle met en lumière les problèmes liés au développement économique de la région, d'autre part, elle souligne les difficultés que posent la création de coopératives et le groupement de cultivateurs africains au stade actuel des connaissances que l'on possède sur l'agriculture locale et sur le milieu humain lui-même.

A la tête de la SMPR se trouvait un président, ancien commis de maison de commerce et chef d'un des villages de la subdivision, un directeur, administrateur de FOM détaché, assisté de trois spécialistes, un agent du Service de l'agricul-

ture, un conducteur d'engins, un conducteur de travaux-topographe.

Le conseil d'administration était composé de douze membres élus, chefs ou notables de la Subdivision et six membres de droit, conseillers territoriaux et personnel des administrations installés dans la région (chef de Subdivision; T. P. ; Agriculture) Les crédits d'équipement furent assurés pour la plus grande partie par le FIDES et le fonds cacao; les ressources étaient constituées en partie par des subventions, des participations du territoire à certaines dépenses d'intérêt général, et des recettes diverses mais l'essentiel — plus de 10 millions de francs CFA pour l'exercice 1955-1956 — provenait des cotisations fixées à 500 F CFA par personne et perçues en même temps que l'impôt de capitation, c'est-à-dire à quelques exceptions près, sur tous les habitants, hommes et femmes de plus de 14 ans, résidant dans la subdivision.

Les différentes activités de la SMPR furent réparties en trois secteurs. Le secteur « Amélioration de la production », comportait dans son programme, d'une part la remise en état et l'extension de la pépinière du Service de l'Agriculture, d'autre part l'exploitation des décortiqueurs à café installés dans les principaux villages de la subdivision; mais son principal effort devait porter sur l'organisation d'un encadrement des planteurs dont l'objectif était l'amélioration de la qualité du cacao. On sait combien ce problème est primordial pour la politique d'exportation de la Côte d'Ivoire. Dans ce but, des « ateliers » de traitement du cacao furent installés dès 1954 chez quelques planteurs volontaires pour participer à cette expérience. Ces ateliers comportaient des séchoirs et des fermenteurs d'un type assez nouveau dont des contremaîtres, formés et rétribués par le SMPR, enseignaient le maniement. Malgré des difficultés matérielles tenant surtout à l'état des routes qui gênaient la mise en place du matériel et des réticences de la part de quelques planteurs, plus de 60 tonnes furent préparées au cours de la campagne 1954-1955 suivant les méthodes préconisées par le SMPR. Le cacao obtenu fut reconnu par le Service du conditionnement et les principales maisons de commerce comme présentant une amélioration très sensible sur le cacao-Côte d'Ivoire de qualité courante auquel le marché était habitué. Malheureusement, les conditions du marché se révélèrent très défavorables au cours de cette traite. En effet malgré les efforts de la SMPR qui alla jusqu'à organiser une vente aux enchères d'un lot de 30 tonnes, les commerçants exportateurs ne purent offrir pour le cacao qu'un

prix seulement très légèrement supérieur à celui du cacao courant, moins de 8 F de plus au kg sur un prix nu-bascule Abidjan de l'ordre de 65 F. Les planteurs jugèrent ces prix insuffisants, et pour la plupart refusèrent de vendre; comme les cours continuèrent de s'effriter jusqu'à la fin de la traite, ceux qui avaient attendu pour vendre leur cacao au meilleur prix se virent offrir des taux de plus en plus bas. Finalement une partie de ce cacao fut vendue à de plus ou moins bonnes conditions directement par les planteurs, le reste le fut par l'intermédiaire de la SMPR à une des grandes maisons de commerce d'Abidjan et une prime de 10 F par kilo fut attribuée aux planteurs qui avaient participé à cette campagne.

Ainsi, du point de vue technique si cette première expérience fut une réussite, puisque du cacao de qualité supérieure put être produit et traité dans la subdivision, elle se présenta plutôt comme un échec au point de vue commercial. Quelles en ont été les causes? Elles tiennent essentiellement aux conditions assez anarchiques dans lesquelles se fait la commercialisation des produits dans la région et plus généralement dans toute la Côte d'Ivoire. Les intermédiaires sont assez nombreux et l'on rencontre toute une gamme d'acheteurs, depuis le *dyoula* marchand de campement en campement avec sa balance romaine sur l'épaule, jusqu'au représentant de maison de commerce ou d'exportation équipé de plusieurs camions, à bord desquels les commis sillonnent la brousse pour acheter les plus gros tonnages possibles lorsque les conditions du marché sont favorables. En outre, il y a un grand nombre de traitants saisonniers, syro-libanais, traitants-transporteurs qui servent d'intermédiaires entre le planteur et les maisons importantes (SCOA, FAO, CFCI, etc.) installées à Abidjan, soit par l'entremise de leurs succursales de Dimbokro. L'absence de contrôle local du conditionnement, les pratiques de mélange entre produits de qualités diverses ne permettent pas au traitant de payer des différences de prix importantes suivant la qualité du produit acheté et on peut dire que cette insuffisante politique de prix différencié a été en grande partie responsable au cours de ces dernières années de la mauvaise qualité de la production de Côte d'Ivoire. Traiter un produit pour qu'il soit de bonne qualité demande de la part du producteur plus de soin et de travail que pour sortir un produit médiocre; il est maintenant reconnu que le planteur africain, dans la mesure de ses connaissances techniques était capable de faire un produit répondant aux normes désirées si la différence de prix payée entre la bonne et la mauvaise qualité rendait suffisamment

rémunérateur le surcroît de travail nécessaire. La traite de café en 1955-1956 l'a bien montré lorsque le café « sans grain noir » a été acheté par les traitants à un prix de l'ordre de 20 % supérieur au café non trié. Les planteurs ont alors vite compris l'avantage qu'ils avaient à vendre un café trié, quitte à payer quelques femmes du village ou quelques manœuvres de l'ordre de quelques francs au kg pour le tri de leur café. Nul doute que les problèmes se seraient posés d'une manière bien différente et beaucoup plus favorable si la SMPR avait été équipée pour acheter elle-même le cacao et pratiquer une politique de prix différentiel suivant la qualité du produit; mais ni ses bases financières, ni les conditions du marché du cacao dans la région ne pouvaient rendre cette solution réalisable. Malgré cette conjoncture défavorable qui amena une certaine désaffection des planteurs pour sa politique d'amélioration des produits, la SMPR, avec une tenacité remarquable poursuivit cette politique en la complétant par un programme étendu de vulgarisation, (jalonnement, taille des arbres, lutte phytosanitaire). Plus de 30 contremaîtres furent formés et répartis en 17 secteurs d'encadrement. D'autres séchoirs et « tonneaux » à fermentation furent placés auprès des planteurs et le cacao traité par ces ateliers devait passer de 60 à plus de 200 t au cours de la traite suivante.

Le secteur « Aide à l'habitat rural » avait à réaliser un programme de constructions économiques. Les types de maison proposés rencontrèrent un certain succès auprès des planteurs et à un premier stade des réalisations dans trois villages, Assié-Kumasi, Bénéné et Abongoua où se réalisaient des projets collectifs d'amélioration de l'habitat, de nombreuses demandes de construction furent enregistrées. Construites par des tâcherons africains sous le contrôle de la SMPR, ces maisons étaient d'un prix de revient sensiblement inférieur aux maisons construites par des sociétés d'entreprises européennes dans les débuts de la reconstruction du village-pilote d'Abongoua et donc mieux adaptées aux moyens financiers des planteurs. Il leur était même proposé des types de maison économique, à partir de 170 000 F, en briques de banco sur soubassement en dur qui représentaient une véritable innovation dans la mesure où un matériau d'origine locale, donc bon marché, comme le banco était utilisé de façon rationnelle et avec des garanties techniques certaines. L'analyse des budgets de familles a d'ailleurs montré que l'amélioration de l'habitat était actuellement ressentie par l'Agni comme un réel besoin. Aussi n'est-ce pas un hasard si c'est dans ce domaine

que la SMPR a rencontré le plus de succès auprès des planteurs et qu'elle a en fin de compte le mieux réussi.

Le « Secteur Services » était, de son côté, chargé de céder aux adhérents de la SMPR des matériaux et articles divers à des conditions plus avantageuses que celles qu'ils auraient trouvées auprès des commerçants de la place. En effet, grâce au fonds de roulement que les cotisations lui procuraient, la SMPR devait être à même d'acquérir dans de bonnes conditions et de stocker des marchandises intéressant les planteurs. C'est ainsi qu'au cours du premier exercice, des approvisionnements ont été faits en matériaux de construction (ciment, tôles, charpentes, menuiseries, peintures, enduits), en carburants et lubrifiants, en pièces détachées, en matériel électrique, matériel agricole (décortiqueur, séchoirs, bacs de fermentation, sacherie) et en vivres (riz). L'activité de ce secteur est restée en fait assez limitée; d'ailleurs la SMPR, en tant que mutuelle — la première de ce genre en Côte d'Ivoire — n'était pas spécialement prête à jouer un rôle commercial important. L'insuffisance de ses assises financières, le manque d'expérience et d'habitude, très normal puisque la SMPR était à ses débuts, de sa direction en matière commerciale et rendaient difficile la concurrence avec les principales maisons de commerce de la région. D'ailleurs pour un certain nombre de produits (essence, ciment) ces dernières proposaient des prix inférieurs à ceux de la SMPR.

On peut résumer la courte mais si instructive expérience de la SMPR de Bongouanou. En premier lieu, il semble que quelques erreurs psychologiques aient été commises dès le début et aient pesé ensuite lourdement sur ses activités; la principale a été probablement dans la constitution d'un Conseil d'Administration qui, s'il était d'une certaine manière représentatif de la subdivision, s'est révélé à l'usage plus comme un écran que comme l'indispensable trait d'union qu'il aurait dû être entre les populations et la direction de la SMPR; composé de chefs et de notables dont certains n'avaient même qu'une connaissance assez rudimentaire du français, alors que les débats se déroulaient en cette langue, le conseil d'administration ne faisant pratiquement qu'entériner les décisions de la direction, au lieu, par ses suggestions, de se faire l'interprète des besoins de la population. Inversement, une autre de ses tâches aurait été d'expliquer aux gens de la brousse les buts et la politique de la SMPR. Probablement les membres du conseil n'étaient-ils pas préparés à ce travail délicat et après une période de rodage, leur rôle aurait-il été en s'accroissant.

De même des problèmes d'organisation se posaient, qui ne semblent pas avoir été résolus par la SMPR de Bongouanou au cours de sa brève existence. En effet le cadre de la SMPR correspondait à une subdivision d'une superficie de plus de 3 000 km² et d'une population de 50 000 habitants et ne convenait certainement pas à l'efficacité la plus grande d'une mutuelle ou d'une coopérative; c'était une zone d'action trop grande pour un pays dont le réseau routier est inutilisable une partie de l'année et où il existe à l'état latent des rivalités tribales ou politiques. Une organisation qui aurait pris pour base de son action le canton, ou tel ou tel autre groupement de villages, ne représentant qu'une population de quelques milliers d'habitants, aurait été probablement mieux adaptée à ses multiples tâches.

Cependant le principal handicap de la SMPR a été dans une forte sous-estimation de la logique des réactions économiques de la population. Peut-être d'anciens préjugés sur la mentalité africaine sont-ils à l'origine de ces nombreux malentendus? Par exemple il était naguère encore commun d'entendre parler du rôle prépondérant de la religion dans le comportement de l'Africain et l'on opposait à son sujet un « homo religiosus » à « l'homo economicus » lui-même personnage mythique de l'économie classique caractérisé par le caractère rationnel de son comportement économique. En fait il apparaît de plus en plus clairement que le cultivateur africain a des réactions économiques tout aussi cohérentes que celles de ses collègues des autres continents; naturellement à la base même de son comportement, il existe tout un ensemble structuré d'idées, de croyances et de valeurs formant un contexte culturel différent de celui d'autres groupes humains mais, *mutatis mutandis*, ses motivations d'ordre économique ont une logique propre qui peut se comparer avec celle de tout autre consommateur ou producteur. Si dans l'ensemble les planteurs de Bongouanou n'ont pas pris intérêt à l'action de la SMPR, c'est que celle-ci ne leur est pas apparue comme servant efficacement leur intérêt. Si elle avait payé leur produit à un prix tant soit peu supérieur à celui que leur offraient les traitants de la région, leur point de vue concernant la SMPR aurait été probablement tout autre. En fait, on a vu que pour des raisons diverses et complexes — la principale étant probablement que l'expérience était menée dans un cadre d'économie libérale et ne devait en rien gêner l'activité des commerçants privés — la SMPR n'a joué son rôle ni en tant que coopérative d'achat, ni en tant que coopérative de vente. D'autre part, son action d'encadrement et

de modernisation technique n'a porté pratiquement que sur un domaine, l'amélioration de la qualité, pour lequel on a montré que les conditions commerciales avaient été spécialement défavorables.

Enfin l'action de la SMPR n'a joué que sur quelques dizaines d'exploitations agricoles dirigées par les planteurs les plus riches et donc les plus aptes à investir les capitaux nécessités par l'installation des « ateliers » de préparation des produits. Aussi cette action visant au progrès des méthodes de production n'a profité qu'à la catégorie des planteurs les plus favorisés. Sans doute n'était-ce là qu'un premier stade et la vulgarisation des méthodes nouvelles devait-elle ensuite être étendue auprès des moyens et des petits planteurs. Peut-être est-ce là encore un enseignement à tirer de cette expérience et les SMPR, qui sont en train de se constituer ailleurs, devraient-elles prévoir un programme d'action différenciée suivant la taille et les possibilités des diverses catégories d'exploitations agricoles qu'elles ont dans leur orbite. Ainsi à Bongouanou les problèmes de développement se posent-ils de façon radicalement différente selon que l'on a affaire aux grandes exploitations, dont certaines disposent presque en permanence de plusieurs dizaines de manœuvres et peuvent avoir de très gros revenus lors de traites favorables, ou au contraire aux petites exploitations dont la main-d'œuvre est presque exclusivement familiale et se consacre encore en grande partie aux cultures de subsistance.

Quoi qu'il en soit, d'après un sondage fait au début de 1956, plus de 95 % des planteurs sur près de 300 ont déclaré ne pas avoir bénéficié de l'action de la SMPR. Aussi n'est-il pas surprenant que lorsque la SMPR a voulu porter la cotisation annuelle de 500 à 1 000 F (cotisation liée à l'impôt de capitation comme l'ancienne taxe de la Société de Prévoyance, donc due par tous les hommes et femmes de plus de 14 ans), un courant d'opinion se soit formé dans la population (c'est-à-dire l'ensemble des adhérents puisque l'adhésion à la SMPR était en fait obligatoire, ce qui peut d'ailleurs paraître peu compatible avec l'esprit d'une mutuelle) pour refuser cette charge nouvelle et demander la suppression de cet organisme dont elle percevait très mal la nécessité et l'intérêt. Les nombreux troubles politiques qui suivirent les élections du 2 janvier 1956 contribuèrent à détériorer l'atmosphère dans la subdivision et une véritable grève de l'impôt s'ensuivit. Ces événements entraînèrent un ralentissement marqué des activités de la SMPR. Des tentatives d'action plus approfondies furent faites dans un canton supposé

particulièrement réceptif aux méthodes de vulgarisation, mais finalement dans le courant de 1957 la SMPR fut dissoute.

Il est hors de doute que cette expérience n'aura pas été inutile, tant sur le plan régional par les réalisations qui y ont été amorcées, que sur le plan plus général par les nombreux enseignements qui peuvent en être tirés. Au moment où se créent dans tous les jeunes états africains des formes nouvelles de mutuelles et de coopératives, l'exemple de Bongouanou mérite d'être étudié attentivement. En effet, si certains problèmes, tels que le conditionnement des produits ou l'habitat furent abordés de façon efficace, celui du développement économique de la région dans son ensemble ne le fut que très sommairement. Aucune innovation technique capable de sortir l'agriculture agni de ses méthodes archaïques ne fut expérimentée et parallèlement aucune forme d'investissement véritablement rentable ne put donc être proposée à l'épargne pourtant non négligeable des planteurs. Il serait très souhaitable pour Bongouanou que l'expérience commencée par la SMPR en 1954 soit reprise sur des bases peut-être plus réalistes et dans un cadre juridique plus souple afin que soit réalisé un véritable plan d'expansion régionale faisant preuve d'imagination technique, et englobant dans son champ d'action tant la communauté agni elle-même que les diverses communautés de migrants. Il existe à l'heure actuelle dans ces régions des besoins de progrès qu'il importe de canaliser et d'organiser, si l'on ne veut pas que cette impatience de mieux-être ne se retourne contre les responsables du développement ou ce qui serait peut-être pire ne retombe en indifférence et en apathie devant les difficultés des problèmes à résoudre.

Deuxième partie

**ENQUÊTE
SUR LES
COMMUNAUTÉS D'IMMIGRÉS**

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Les transformations économiques qui — on vient d'en voir des exemples — agissent en profondeur sur l'Afrique contemporaine sont à l'origine d'importants mouvements de populations. Tout se passe comme si une certaine proportion des habitants des zones pauvres ayant un bas niveau de vie et un potentiel économique faible se déversait vers les zones plus riches ou marquées par une nette expansion. Le phénomène n'est pas neuf, mais c'est surtout depuis le début de la colonisation que le développement du commerce et de l'administration a suscité la création de centres urbains, en particulier sur le littoral.

Actuellement, c'est l'urbanisation souvent liée à l'industrialisation qui est le signe le plus apparent de ces tendances caractéristiques du progrès économique : augmentation de la population urbaine, baisse relative de la proportion de la population rurale. Dans ces dernières années de grandes villes, par exemple Accra, Brazzaville, Dakar, Léopoldville, ont fait l'objet d'études précises de la part de démographes et sociologues qui ont réussi à définir les structures de ces sociétés urbaines en formation et même à diagnostiquer certains caractères typiques de ces populations émigrées. Cependant ces migrations vers les grosses agglomérations urbaines ne sont pas les seules et probablement elles ne sont même pas numériquement les plus importantes, au moins en Afrique occidentale. En effet, dans la bande forestière qui longe le golfe de Guinée depuis la Guinée portugaise jusqu'au Nigeria, il existe des zones rurales riches où l'extension des cultures d'exportation a suscité d'importantes migrations en provenance des zones limitrophes plus pauvres et relativement plus peuplées de la savane soudanaise. Il semble que peu de recherches systématiques aient été faites sur ces discrètes et lentes infiltrations de paysans venant travailler provisoirement ou s'installer définitivement au sein d'une économie paysanne plus riche que la leur.

L'opposition apparaît comme très nette entre de telles migrations et celles qui sont provoquées par l'appel de main-d'œuvre provenant d'entreprises européennes à grande échelle : plantations, mines, industries. Pourtant, leurs implications économiques et sociales apparaissent essentielles tant dans les régions d'origine de ces migrants que dans les régions les accueillant.

Comment se présentent les communautés de migrants qui habitent actuellement la subdivision de Bongouanou ?

Bien que vivant dans le même contexte écologique que les Agni, les étrangers ont en fait un mode de vie très différent. Ils habitent, pour la plupart, des quartiers séparés et juxtaposés au village agni, qui ont souvent l'allure de campement et vivent dans des cases très sommaires. Les habitudes alimentaires de leur pays d'origine sont très différentes de celles de la forêt. Les gens de la savane, ayant des céréales comme aliments de base, ne s'adaptent que partiellement au régime Agni à base de tubercules et de bananes plantain.

La composition démographique de la population immigrée est très particulière et typiquement déséquilibrée en faveur des hommes et des classes d'âge de 20 à 35 ans. Enfin, la structure professionnelle montre la proportion élevée de manœuvres, d'artisans et de commerçants qui dépendent presque entièrement du secteur monétaire de l'économie. Ces quelques caractéristiques suffisent à mettre en évidence l'opposition entre ces étrangers et les autochtones Agni qui vivent en groupes familiaux étendus dans des concessions relativement confortables et tirent de leur propre sol, en plus des produits d'exportation, cacao et café, la majeure partie de leur nourriture.

Ces migrations rurales telles qu'elles existent en Afrique tropicale ne peuvent, sans perdre une grande partie de leur signification, être exclusivement examinées d'un point de vue microscopique. Par exemple, un groupement de jeunes gens d'un village mossi de Haute-Volta vient s'installer pour deux ans dans le campement d'un planteur de cacao agni, chez qui a travaillé un de leurs aînés. En fait, ce n'est là qu'un cas parmi ces vastes mouvements de population et de capitaux qui sont probablement indispensables à l'équilibre économique et humain de l'Afrique contemporaine. A l'heure où la mise en place de nouvelles institutions a comme conséquence une certaine confirmation des frontières plus ou moins arbitrairement tracées au début de la colonisation, cette complémentarité des divers territoires sur divers plans ne doit pas être sous-estimée.

Une enquête menée sur toute la zone forestière rurale, montrerait que, seulement sur le territoire de la Côte d'Ivoire, le flux d'immigrants venant de la savane se chiffre à plusieurs centaines de mille et que le flux des capitaux en sens contraire se compte par milliards de francs CFA.

Les archives ne permettant pas de reconstituer l'histoire des migrations dans la région de Bongouanou, il faut rechercher dans les conditions actuelles les causes de l'emploi et de l'installation de cette population étrangère.

L'introduction des cultures industrielles de cacao à partir de 1920, de café à partir de 1930 et l'extension à un rythme très rapide des plantations ont dépassé les disponibilités des planteurs en main-d'œuvre familiale et ont provoqué une demande de main-d'œuvre étrangère. Contrairement à d'autres régions où les cultures d'exportation sont restées principalement le monopole de planteurs européens, le développement des plantations dans la région de Bongouanou s'est fait exclusivement en culture autochtone. C'est un de ses caractères les plus originaux et l'emploi par les planteurs agni de manœuvres immigrés a des implications sociales et juridiques nombreuses.

Les nécessités de la traite et l'élévation du niveau de vie dans la région, qui a suivi l'essor de cette économie de plantation ont créé les conditions favorables à l'installation de nombreux commerçants et artisans de diverses spécialités. Dans la mesure où les Agni étaient attachés à la terre par leurs traditions paysannes et préféraient tirer profit des nouvelles cultures plutôt que de s'essayer à des professions commerciales ou artisanales pour lesquelles ils étaient peu préparés, ce sont surtout des immigrés qui ont bénéficié des activités secondaires créées par le développement économique de la région.

Enfin, une cause essentielle de l'immigration réside dans le système de tenure des terres. L'étendue de terres fertiles disponibles et l'octroi relativement libéral de concessions par les chefs de terre Agni, permettent l'installation plus ou moins définitive d'une certaine proportion d'immigrants comme cultivateurs indépendants.

C'est la combinaison de ces trois traits qui a rendu la région de Bongouanou et le territoire Agni en général exceptionnellement attirants pour les immigrants. En effet, elle favorise une diversification des modalités d'emploi et d'installation qu'ils ne trouveraient pas dans une région où l'une de ces caractéristiques serait absente.

Les problèmes posés par ces mouvements migratoires sont à double face, pour la communauté Agni — *in group* — qui

reçoit les immigrants et pour les communautés d'origine qui les envoient — *out group* —. En effet, les questions ne sont pas seulement d'un intérêt sociologique, lorsque les migrations atteignent l'ampleur qu'elles connaissent dans la subdivision de Bongouanou. Déjà, dans certains villages, les étrangers dépassent en nombre les autochtones. Les conséquences de cette sorte d'invasion pacifique par des populations d'autres groupes ethniques peuvent être multiples : désorganisation de la société agni, modifications, disparition de coutumes locales, conflits religieux, attitudes hostiles entre groupes ethniques différents, querelles politiques en raison d'intérêts divergents, revendications économiques des groupements dont le « pouvoir de contracter » est le plus faible, questions juridiques et foncières (contrat de travail, location de terre, etc.).

D'autre part, des questions particulières se posent quant aux migrants. Les migrations se font-elles par groupes ou individuellement? A partir de quel critère — profession, ethnie, religion — et sous quelle forme réapparaissent des structures dans les communautés étrangères? Les migrations sont-elles définitives ou provisoires? Quelle est leur durée? Quelle est la structure de l'emploi? Quelles sont les relations des migrants avec leur pays d'origine? Les étrangers perdent-ils les différences culturelles qu'ils ont originellement? Quelle est l'influence culturelle et sociale des migrants sur leurs groupes d'origine?

Enfin, les problèmes économiques sont essentiellement centrés sur deux questions complémentaires : dans quelle mesure l'économie de la région de Bongouanou dépend-elle des travailleurs étrangers, et dans quelle mesure leur communauté d'origine dépend-elle des revenus de ces travailleurs? Le présent rapport, en réunissant quelques données quantitatives relatives à ces communautés étrangères cherche à montrer leur importance et à définir certaines de ses caractéristiques structurelles. Son principal but est de faire un inventaire aussi complet que possible des problèmes qui peuvent se poser ultérieurement aux chercheurs et à l'administration.

CHAPITRE II

COMPOSITION DE LA POPULATION IMMIGRÉE

La comparaison des chiffres de la population autochtone Agni et de la population émigrée pour la subdivision de Bongouanou permet de mesurer immédiatement l'importance de cette émigration. Le sondage effectué permet d'évaluer à 18 000 le nombre des étrangers installés dans le Moronou pour une population de 36 000 (1) Agni, soit environ 33 % de la population totale de la subdivision. La densité de 12,4 habitants au km² habituellement donnée passe ainsi à 16,5; densité relativement élevée pour une région forestière si on la compare par exemple à celles que l'on rencontre au sud-ouest de Bongouanou : dans le cercle d'Aboisso 5,7 ou 2,2 dans la partie ouest du territoire, dans le cercle de Sassandra.

D'autre part, il peut être intéressant de rapprocher ces chiffres de ceux obtenus dans d'autres régions forestières de la Côte d'Ivoire. L'enquête agricole de Bouaké (2) avait estimé pour la partie forestière de la subdivision de Mbayakro la population rurale immigrée à 5 000 personnes pour une population autochtone Baoulé de 26 000 personnes. On ne dispose malheureusement d'aucune observation pour la zone occidentale de la forêt ivoirienne. Ces quelques données permettent toutefois d'avoir une idée de l'importance de cette immigration rurale qui doit porter pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire sur plusieurs centaines de milliers de personnes.

Si la plupart des villages agni d'une certaine importance possèdent un quartier étranger et si de nombreux étrangers sont éparpillés dans les campements qui parsèment la forêt, la répartition de ces immigrés n'en semble pas moins obéir

(1) Chiffre des recensements administratifs.

(2) *Enquête agricole par sondage dans le cercle de Bouaké*, 1957. Conseil supérieur des Recherches Sociologiques Outre-Mer, Service de la Statistique. Territoire de la Côte d'Ivoire.

à certaines constantes. Ainsi Bongouanou doit à son centre commercial et administratif le fait d'être le plus gros dyoulakro de la subdivision (850 Agni, 2 300 étrangers).

D'autre part, ce sont les villages situés le long de la route Dimbokro-Daoukro et Bongouanou-Abengourou qui ont la plus forte proportion d'étrangers, la taille du quartier étranger étant en général proportionnelle à la taille du village agni auquel il est juxtaposé. Il faut citer en particulier Arrah qui est le plus gros village de la subdivision et un marché actif, Andi (2 250 Agni, 400 étrangers), Kotobi dont la position au carrefour des deux principales routes de la région a fait un centre commercial très important, la population étrangère — 750 h. — y dépassant d'ores et déjà la population autochtone (700 h.).

En dehors de ces axes routiers, les agglomérations d'étrangers semblent plus nettement orientés vers les activités agricoles et leur taille très différente de village à village dépend probablement des plus ou moins grandes facilités accordées par les chefs de village Agni pour leur concéder des terres.

I. STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE

La structure par sexe et par âge est significative d'une population immigrée. Ses principaux caractères en sont un fort déséquilibre des sexes en faveur des hommes et une pyramide des âges étroite à la base, largement évasée aux tranches de 20 à 40 ans, rapidement étranglée au sommet. Cette population est très jeune et son âge moyen s'établit à 22 ans 6 mois.

La comparaison d'une part avec la pyramide représentant la population autochtone (1), et d'autre part avec celle établie pour les centres urbains de Guinée (2), confirme que cette pyramide est représentative d'une population d'immigration très récente et probablement d'une immigration en partie temporaire. Ces derniers traits se traduisent par la diminution très rapide des tranches d'âge après 40 ans et le très petit nombre de femmes au-dessus de 30 ans.

(1) *Enquête Nutrition, niveau de vie, Bongouanou, rapport n° 3.*

(2) Résultats préliminaires de l'enquête démographique effectuée en Guinée en 1954-1955. *Documents et Statistiques.*

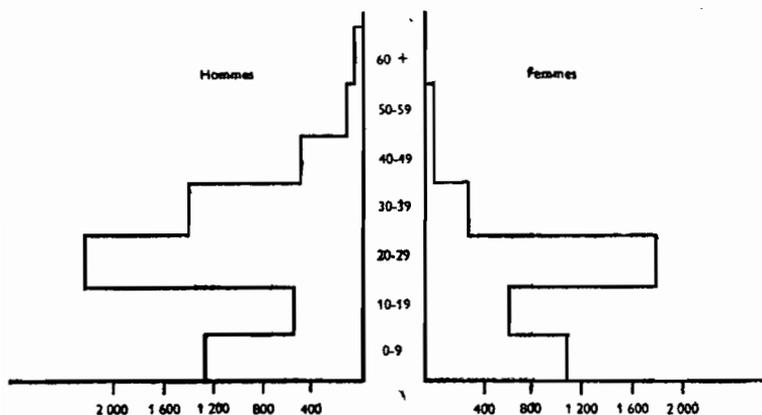
TABLEAU 1

*Structure de la population étrangère par sexe et par âge
(pour 1 000) (1)*

Age	Hommes	Femmes	Total
0 à 1	34	16	50
1 à 9	92	95	187
10 à 19	55	65	120
20 à 29	221	178	399
30 à 39	136	32	168
40 à 49	49	4	53
50 à 59	13	2	15
60 à 69	3	2	5
70 et +	3	—	3
TOTAL	606	394	1 000

TABLEAU 2

Pyramide des âges



(1) Comme pour toutes les populations qui n'ont pas d'état civil, l'âge n'est connu que de façon très approximative, et on a dû se contenter de donner les résultats par tranches décennales.

État matrimonial

Les tableaux décrivant la situation familiale des étrangers permettent de préciser la composition très particulière de cette population. D'une part la grande masse des migrants venus travailler provisoirement dans la région comme manœuvres forme un ensemble instable caractérisé par une forte majorité d'hommes de 20 à 40 ans, et parmi eux une proportion élevée de célibataires. D'autre part, une minorité composée essentiellement d'agriculteurs-planteurs et de commerçants installés de façon plus ou moins définitive ont avec eux des familles normales, fréquemment même polygames.

TABLEAU 3

État matrimonial, par tranche d'âge et par sexe

État matrimonial Age	Femmes			
	célibataire	de Monogame	de Polygame	Veuve Divorcée
0 — 9	863			
10 — 19	174	353	51	
20 — 29	85	1 333	238	3
30 — 39	4	185	77	10
40 — 49		22	8	7
50 — 59		3	1	7
60 — 69		2		9
70 et +				
TOTAL	1 126	1 898	375	36
État matrimonial Age	Hommes			
	Célibataire	Monogame	Polygame	Veuf Divorcé
0 — 9	884			
10 — 19	506	1		
20 — 29	1060	735	89	
30 — 39	328	768	66	13
40 — 49	39	299	70	18
59 — 59		81	21	6
60 — 69	3	12	5	5
70 et +	2	10	1	7
TOTAL	2 825	1 906	252	49

Si cette proportion d'hommes célibataires peut paraître élevée dans les tranches de 20 à 40 ans, cela tient à ce que beaucoup d'hommes mariés ayant laissé leur femme dans leur

pays d'origine se sont déclarés célibataires au cours du recensement.

Comme on le constate habituellement en Afrique, la proportion de femmes de plus de 20 ans célibataires est extrêmement faible. Il faut aussi remarquer le nombre extrêmement faible de femmes de plus de 40 ans (36 sur 3 450).

La polygamie est dans l'ensemble assez peu répandue dans ce milieu : 9 % des hommes mariés sont polygames et très rares sont ceux qui ont plus de 2 femmes.

Le nombre d'enfants à charge est en moyenne assez faible, comme le montre le tableau suivant.

TABLEAU 4
Nombre moyen d'enfants par homme ou femme marié, veuf ou divorcé.

Nombre d'enfants	0	1	2	3	4	5	6 et +	Total
Nombre d'hommes ayant N enfants .	973	732	315	95	56	16	20	2 207
Nombre de femmes ayant N enfants .	1 080	725	344	75	62	19	3	2 309

Cela représente en moyenne 0,94 enfant par homme marié, veuf ou divorcé. Ces chiffres ne comprennent que les enfants présents dans la région de Bongouanou avec leurs parents et ne tiennent pas compte de ceux qui sont restés dans le village d'origine.

Durée de l'installation

L'insuffisance des recensements administratifs ne permet pas de retracer l'historique des migrations. Ces recensements, non périodiques, sont destinés à établir l'assiette de l'impôt de capitation. De nombreux migrants le payent dans leur village d'origine en même temps que celui de leur famille; ils ne figurent donc pas sur les listes de Bongouanou. D'autre part il est hors de doute qu'en raison de son extrême instabilité une partie de cette population échappe aux investigations, d'ailleurs assez superficielles, de l'administration. Lorsque l'on sait que la population recensée est de 2 100 habitants sur les 18 000 estimés par l'enquête, on mesure l'imperfection de ces recensements du point de vue démographique.

Il est probable que s'il y a toujours eu quelques colporteurs et artisans étrangers dans cette région ouverte depuis longtemps au commerce, l'immigration n'a commencé à prendre une certaine ampleur qu'avec l'essor économique qui a suivi l'introduction des cultures industrielles un peu avant 1930.

Le tableau donnant la répartition de cette population suivant la durée de présence permet dans une certaine mesure de connaître leur rythme d'arrivée.

TABLEAU 5

Répartition de la population suivant la durée de présence dans la subdivision

Année d'installation	Durée de présence en années	Hommes	Femmes	Total
1955	— d'un an	228	100	328
1953 — 1954	1 - 2 ans	165	105	270
1951 — 1952	3 - 4 ans	94	68	162
1946 — 1950	5 - 9 ans	51	55	106
1941 — 1945	10 à 14 ans	33	26	59
1940 et avant	15 et +	41	34	75
	TOTAL.	612	388	1 000

Il ressort de ce tableau que près de 60 % de la population masculine et féminine des dyoulakros est installée dans la subdivision depuis moins de trois ans et que seulement moins de 15 % est installée depuis plus de dix ans. Ces chiffres peuvent signifier que le volume de l'immigration s'est accru récemment de façon sensible ou qu'à des courants d'immigration constants correspond un renouvellement régulier de la population immigrée. Une mise à jour du recensement d'un échantillon de concessions faite à la fin de l'enquête montre l'extrême mobilité des migrants. Un an après le premier dénombrement, sur un effectif initial de 1 000 personnes, 260 avaient regagné définitivement ou non leur territoire d'origine, 40 d'entre elles étant parties avec l'intention explicite de revenir, et 100 avaient changé de résidence ou étaient en déplacement dans la région.

II. STRUCTURE ETHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE

La décomposition de la population étrangère suivant le territoire d'origine et l'ethnie fait apparaître nettement les

principaux courants de migration vers la Côte d'Ivoire forestière. Le nombre d'ethnies — plus de 50 — représentées à Bongouanou est d'ailleurs remarquable. Contrairement à une opinion généralement admise qui veut que telle ou telle population fournisse des émigrants ou n'en fournisse pas, il semble que presque toutes les races de Côte d'Ivoire, des territoires limitrophes et même de toute l'Afrique occidentale, fournissent leur contingent d'émigrants.

Les principaux groupes sont, par ordre d'effectif décroissant :

- le groupe soudanais;
- le groupe voltaïque;
- le groupe des Ivoiriens de savane;
- le groupe guinéen.

TABLEAU 6

*Répartition de la population immigrée
suivant le territoire d'origine*

	(pour 1 000)
Haute Volta.	310
Soudan.	330
Guinée.	110
Côte d'Ivoire.	200
Autres territoires.	50
	1 000

Les ethnies les plus représentées sont : Bambara, Malinké, Mossi et Senoufo; ce sont, pour les territoires limitrophes de la Côte d'Ivoire, celles qui sont les plus importantes numériquement.

Répartition de la population immigrée suivant les principales ethnies

L'attraction des zones forestières de Côte d'Ivoire semble donc s'étendre sur l'ensemble de la savane soudanienne avec cependant une préférence marquée de la part des régions géographiquement les plus proches (Malinké, Senoufo, Bambara, Voltaïques).

La structure professionnelle de la population active immigrée permet de repérer et de classer suivant leur importance les différentes causes de l'immigration dans la région de Bongouanou. En premier lieu viennent les manœuvres dont 95 % travaillent sur les terres des planteurs Agni qui pallient ainsi le manque de main-d'œuvre familiale. Ensuite les agriculteurs et planteurs indépendants attirés par les terres riches de la forêt. Enfin, il faut remarquer le nombre élevé de com-

merçants et d'artisans dont la présence est rendue indispensable dans la région par le développement économique rapide et la faible attirance des Agni par ces professions.

TABLEAU 7
Composition ethnique (par sexe) (1)
pour la population des villages

Groupe ethnique	Hommes	Femmes	Total	Groupe ethnique	Hommes	Femmes	Total
Bété	15	3	18	Malinké	478	240	718
Ouébé	18	11	29	Foula	183	151	334
Gouro	40	16	56	Soussou	22	13	35
Agni	27	106	153	Autres	14	4	18
Autres	95	36	131	TOTAL Guinée . . .	697	408	1 105
Forêt Côte d'Ivoire	195	172	367	Peul	128	81	209
Baoulé	133	162	295	Djerma	20	17	37
Senouf	121	66	187	Haoussa	14	5	19
Tagouana	49	36	85	Autres	27	15	42
Djimini	49	30	79	TOTAL Niger . . .	189	118	307
Malinké CI	213	163	376	Ouolof	12	4	16
Autres	268	186	454	Toucouleur	13	27	40
Savane C.I.	833	643	1 476	Maure	26	9	35
Mossi	637	380	1 017	Autres	6	—	—
Bobo	89	40	129	TOTAL Sénégal . . .	57	40	97
Gourounsi	37	26	63	Dahomey	9	7	16
Dafing	63	54	117	Étrangers	26	8	34
Autres	204	160	364	Non déclaré	46	20	66
TOTAL Haute Volta .	1 030	660	1 690	TOTAL GÉNÉRAL . . .	5 160	3 371	8 531
Bambara	1 056	632	1 688				
Samogo	117	99	216				
Sarakole	42	26	68				
Senoufo	442	276	718				
Autres	421	262	683				
TOTAL Soudan . . .	2 078	1 295	3 373				

(1) Ce tableau contient certainement de nombreuses approximations. L'inventaire des villages a été fait par des enquêteurs africains ne disposant pas de liste exhaustive des groupes ethniques de l'Afrique occidentale. Il semble que dans des cas assez nombreux, l'appartenance à telle ou telle ethnie n'a pas été rigoureusement observée : bien souvent un individu se déclare du groupe le plus connu ou le plus important qui se rapproche (géographiquement ou linguistiquement) du sien.

TABLEAU 8

Composition de la population active suivant la profession

(en nombre et en pourcentage)

Résidence	Campe- ment (1)	Village Agni	Quartier étrangers	Ensemble	% popu- lation active
Profession					
Agriculteurs - Planteurs .	800		1 230	2 030	15.0
Manœuvres	4 100	1 100	1 570	6 770	65.0
Artisanat - Bâtiment. . .		150	350	500	5.0
Commerce - Transport. . .		150	670	820	8.0
Employés et autres			200	200	2
Non déclarés.			90	90	1
TOTAL	4 900	1 400	4 110	1 0410	100

(1) Ces chiffres ont été estimés indépendamment du sondage démographique.

Si l'effectif des hommes travaillant dans le secteur agricole, soit comme agriculteurs ou planteurs indépendants, soit comme manœuvres, est élevé, ce chiffre ne donne toutefois pas aux activités agricoles leur place exacte : en effet, il existe des commerçants, des artisans et même des manœuvres qui possèdent un champ vivrier ou plus rarement une plantation, mais pour lesquels cela ne représente qu'une activité secondaire non déclarée au cours de l'inventaire.

De même il existe de nombreux manœuvres qui ont quelques activités commerciales en période de traite. Enfin, il ne faut pas oublier l'activité des femmes dans le commerce des produits vivriers sur les marchés de la région.

Bien que dans chaque profession toutes les races soient en général représentées, certaines semblent avoir des vocations plus particulières. Par exemple, les Malinké semblent attirés vers les professions commerciales, de même que les Nigériens, Haoussa, Djerma, Sonrhai, dont beaucoup sont colporteurs. Les Maures sont pour la plupart bouchers ou bergers, les Ouolof sont boulangers ou restaurateurs. Il y a de nombreux artisans parmi les Ivoiriens de la basse et de la moyenne Côte d'Ivoire. Les Senoufo sont plus volontiers agriculteurs que manœuvres, la grande masse de ceux-ci étant recrutée parmi les Bambara, les Voltaïques et les Malinké.

Il importe de rapprocher les chiffres donnant la structure

professionnelle par grand secteur d'activité de la population active agni avec ceux concernant la population immigrée puisque ces deux communautés vivent dans une sorte de complémentarité ou même de symbiose économique.

TABLEAU 9

Structure professionnelle pour l'ensemble de la région

	Migrants	Agni
Agriculteurs	19	96 %
Manœuvres	65	—
Artisans	5	1 %
Commerçants	8	2 %
Autres	3	1 %
TOTAL.. . . .	100	100

Le rapport entre la population engagée dans le secteur primaire si l'on se réfère à la terminologie de Colin Clark et celle engagée dans les secteurs secondaire et tertiaire permet de préciser le stade où en est arrivé dans la région le développement économique et peut servir de point de repère pour la comparer à d'autres régions.

CHAPITRE III

NIVEAU DE VIE DES IMMIGRÉS

I. MODE DE GROUPEMENT DES IMMIGRANTS DANS LES DYOULAKROS

Si l'on peut parler de symbiose économique entre la communauté Agni et la communauté immigrante, l'examen des relations qui existent entre elles du point de vue social et culturel amène à préciser les conditions de vie des étrangers. En effet, il existe une séparation très nette entre les deux communautés; cette distinction ne s'observe pas seulement dans la mentalité de leurs membres, mais s'inscrit sur le sol même. On a vu que, sur 12 000 immigrants vivant dans les villages de la subdivision, 9 000 habitent des quartiers plus ou moins nettement séparés du village Agni.

Dans ces quartiers que la dénomination de « dyoulakro » (village dyoula) isole de la communauté Agni, l'unité d'habitat est la concession. Elle est de taille très variable pouvant aller d'une seule case à un ensemble de cases contiguës formant un rectangle autour d'une cour.

TABLEAU 10

Répartition des concessions suivant leur nombre d'habitants

Nombre d'habitants	0 - 4	5 - 9	10 - 14	14 - 19	20 - 24	25 et +	Total
Nombre de concessions	226	353	181	94	31	11	896

En moyenne chaque concession abrite 9,5 personnes; ce chiffre peut être considéré comme légèrement sous-estimé : il ne comprend pratiquement que ceux qui y sont en résidence fixe. Il ne tient pas compte de catégories telles que les bergers, les colporteurs et les manœuvres, qui n'ont pas été déclarés,

n'étant jamais considérés dans les villages que comme des hôtes de passage.

Afin de connaître le mode de groupement des migrants dans ces communautés en formation, il a paru intéressant d'inventorier pour chaque concession le nombre de groupes ethniques qui y sont représentés.

TABLEAU 11

Fréquence du nombre de groupes ethniques représentés par concession

Nombre de groupes ethniques	1	2	3	4	5	6	7 et +	Total
Nombre de concessions	494	222	112	36	19	8	5	896

Comme on pouvait le supposer, on constate que le principal motif de groupement est la communauté ethnique; cependant, même dans les dyoulakros importants, bien que les races le plus largement représentées aient à leur tête un Chef de communauté, on n'a pas constaté de groupements nets des concessions en quartiers basés sur l'appartenance à tel ou tel groupe ethnique.

En fait, on assiste au niveau du quartier et même à celui de la concession à un brassage de populations d'origines très différentes qui a certainement de profondes conséquences sur le plan social et culturel.

Le tableau 11 montre la fréquence élevée des mélanges de races à l'intérieur des concessions; un autre coefficient permet de donner de ce phénomène une mesure plus précise : en effet sur 5 653 adultes, 4 272, soit 75,6 % vivent dans des concessions dont le chef est de même race qu'eux et 24,4 % dans des concessions dont le chef est de race différente.

D'autre part, un autre indice du brassage des races tel qu'il se réalise dans les dyoulakros est le pourcentage d'hommes mariés, qui le sont à une ou plusieurs femmes de groupe ethnique différent : 12,6 %.

Le tableau donnant la composition moyenne de la concession met en évidence une hiérarchie des différents motifs de groupements, l'appartenance à un même groupe familial, l'appartenance à une même ethnique et à une même région, l'apparte-

nance à une autre ethnie impliquant une certaine ressemblance culturelle, et enfin l'appartenance à la communauté immigrée par opposition à la communauté Agni.

TABLEAU 12
Composition moyenne de la concession dyoula

Hommes	par concession	Femmes	par concession
Chef de concession . .	0,99	Chef de concession . .	0,01
fil	0,69	épouse	1,08
frères et ascendants . .	0,68	filie	0,69
collatéraux alliés . .	0,20	sœurs et ascendants . .	0,32
même cercle	1,65	collatéraux alliés . .	0,31
même ethnie	0,43	même cercle	0,78
autre ethnie	1,03	même ethnie	0,17
		autre ethnie	0,41
TOTAL	5,67	TOTAL	3,77

II. HABITAT. — NIVEAU D'INSTRUCTION

Quelques chiffres permettront de préciser les conditions précaires dans lesquelles vivent la grande majorité des immigrants. Ils confirment l'impression que ressent le visiteur quand il voit côte à côte le quartier agni et le quartier dyoula. Chez les Agni, presque tous les toits sont couverts de tôle, les maisons sont souvent massives et fréquemment crépies de ciment. Au contraire chez les Dyoula on ne voit presque que des toits de papo, et des murs d'un banco souvent craquelé.

TABLEAU 13
*Répartition des superficies construites
suivant les matériaux utilisés (en %)*

		Migrants	Agni
Toit	Papo	81 %	17 %
	Tôle	2 %	83 %
	Chaume	17 %	
Mur	Banco, armature de bois	92 %	52 %
	Briques, Atakwa	8 %	48 %
Sol	Terre battue	77 %	36 %
	Ciment	23 %	64 %

Voici quelques autres caractères de l'habitation dyoula :

Nombre moyen de bâtiments habités par concession	2,5
Nombre moyen de bâtiments en mauvais état ou en construction	0,5
Nombre moyen de cuisines par concession	1,5
Nombre moyen de personnes par pièce	1,85
Superficie moyenne par personne	6,5 m ²

Le peu de solidité de la construction en banco et en papo et l'accroissement rapide de la population immigrée expliquent la répartition des superficies construites suivant l'année de construction.

moins de 5 ans	83 %
5 à 9 ans.	4 %
10 à 14 ans.	4 %
15 ans et plus.	9 %

Cet habitat est le signe d'un niveau de vie assez bas et aussi d'une installation provisoire : l'appellation de « campement », *dyoulabougou*, donnée par eux-mêmes à leur quartier montre la conscience qu'ils ont du caractère instable de leur condition.

Peut-être faut-il remarquer que cet état de choses est en partie conditionné par le caractère provisoire du droit d'occupation du sol; juridiquement en effet, le terrain des dyoulakros n'est le plus souvent concédé qu'à titre précaire par le maître Agni de la terre. L'exemple de la ville de Bongouanou où un lotissement détruisant une grande partie des concessions a été réalisé par l'administration est significatif : deux mois à peine après l'achèvement du lotissement, une trentaine de maisons en dur ou demi-dur et couvertes de tôle étaient en cours de construction. On reviendra plus longuement sur certaines de ces questions juridiques qui conditionnent souvent de façon fâcheuse le mode de vie des migrants.

Le sondage a montré d'autre part la fréquence relativement importante — 40 % — de puits dans les cours des concessions; au total 77 % de l'eau utilisée provient de puits situés dans la concession même ou dans une concession voisine contre 23 % provenant de marigots. Cela s'oppose de façon frappante aux habitudes des Agni qui ne possèdent que rarement un puits et utilisent en presque totalité de l'eau de marigots. Les conditions d'hygiène ne sont pas dans l'ensemble très défavorables. 90 % des concessions possèdent en propre une installation rudimentaire servant de douchière, et 50 % disposent d'installation sanitaire du type feuillées.

Le niveau d'instruction

Un sondage a été fait dans les quartiers étrangers afin de connaître le niveau d'instruction des migrants.

Les résultats ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble de la communauté étrangère qui comprend aussi, comme on l'a vu, tous les manœuvres et cultivateurs vivant dans les hameaux

et les campements de la forêt. La population des villages comprenant les catégories socio-professionnelles qui nécessitent en principe une certaine instruction (commerçant, employé, artisan), il s'ensuit que le niveau d'ensemble est inférieur à celui que montrent les chiffres suivants : parmi les hommes adultes habitant ces villages, la proportion de ceux qui ont déclaré comprendre, parler, lire et écrire le français est de 23 % ; la proportion de ceux qui ne font que le comprendre et le parler est de 31 % ; 7 % le comprennent un peu et 39 % ne le parlent ni ne le comprennent. Parmi les femmes, la connaissance du français est évidemment beaucoup moins répandue : 90 % l'ignorent entièrement, 10 % en ayant quelques notions. Bien que la proportion de ceux qui parlent le français soit encore très faible dans certaines catégories, telles que manœuvres ou agriculteurs, il est hors de doute que cette langue tend à prendre très rapidement, au moins dans certaines catégories de travailleurs, la place de première langue véhiculaire dans la région.

III. L'ALIMENTATION DES IMMIGRANTS

Le terme *dyoula*, comme on l'a vu, recouvrant une mosaïque ethnique, l'alimentation dans les quartiers étrangers est dans l'ensemble très hétérogène. Certains restent fidèles à leurs habitudes alimentaires traditionnelles : c'est ce qui explique la consommation élevée de céréales telles que maïs et riz chez les immigrants dont la grosse majorité vient des régions de savane où les céréales forment la base de l'alimentation. Cependant on peut affirmer que, surtout pour des raisons économiques, la plupart de ces étrangers modifient sensiblement leur alimentation habituelle. La banane par exemple, qui est pour la subdivision de Bongouanou, à quantité de calories fournies égale, l'aliment le moins cher, est utilisée par presque tous les groupes ethniques. De même, des produits courants dans le nord tels que beurre de karité, graines de néré, importés dans la région de Bongouanou, et donc relativement chers, sont consommés en faible quantité, et remplacés par des produits de provenance locale.

Au cours de l'année d'enquête, 109 concessions, comprenant 135 groupes de consommateurs, ont été étudiées chacune pendant une période de neuf jours consécutifs : au total les observations ont porté sur l'alimentation de 10 500 personnes-jour.

Ce sont les résultats pour l'ensemble de l'année qui sont présentés ici, sur le tableau 14.

TABLEAU 14

Consommation alimentaire moyenne dans les quartiers étrangers pour l'ensemble de l'année

(par personne et par jour)

	Poids	Calories	% de calories		Poids	Calories	% de calories	
Igname	208	211	25.5	Piment, gombo sec .	4	10	0.5	
Plantain	275	244		Autres	1	2		
Taro	48	46		TOTAL	5	12		
Pl. Seche	12	37		Bananes	6	4		
Manioc	20	21		Agrumes, ananas . .	9	3		
Autres	9	13		Avocat	1	2		
TOTAL	572	572		Mangue, papaye . .	7	2		
Pain, farine	14	37		TOTAL	23	11		0.5
Riz	136	699		Viande boucherie . .	31	50		2.5
Mais	149	484		Volaille, gibier . .	7	9		
Mil, sorgho	10	35	TOTAL	38	59			
TOTAL	309	1255	56.0	Poisson frais	13	34		
Graine de palme . .	19	37	Poisson séché	7	23			
Arachide	17	94	Oeufs, lait	3	3			
Karite et autres . .	11	83	TOTAL	23	60	3.0		
TOTAL	47	214	9.5	Sel	9			
Piment, gombo frais	22	6	Sucre	7	25			
Aubergines, tomates.	29	8	Boisson et divers . .	28	5			
Oignons et autres . .	8	5	TOTAL	44	30	1.5		
Sombalo	1	3	TOTAL	1187	2238	100.0		
Feuilles fraîches . .	7	2						
TOTAL	67	24	1.0					

Le tableau 15, donnant la consommation pour chacune des trois périodes de l'année (avril-juillet, août-novembre, décembre-mars) montre la faible amplitude des variations saisonnières (Cf annexe). L'alimentation est très régulière d'une saison à l'autre, et l'on peut seulement noter une légère augmentation de la consommation des céréales (riz et maïs) dans la période août-septembre-octobre, qui suit celle de leur récolte. La com-

position du régime moyen en divers éléments nutritifs minéraux et vitaminiques ne varie d'ailleurs pas pendant ce temps de façon significative.

TABLEAU 15
*Composition du régime alimentaire des migrants
suivant les saisons*

(Moyenne par personne et par jour)

	Poids	Calorie	Glucides g	Lipides g	Protides g	C A mg
1 ^{re} période : Avril-juillet .	1191	2135	409	36	62 (18)	746
2 ^e période : Août-novemb.	1210	2341	442	41	64 (16)	643
3 ^e période : Décemb.-mars.	1163	2131	413	38	62 (18)	641
Ensemble de l'année . . .	1187	2238	423	39	63 (17)	668
	Fer mg	Vit. B ₁ mg	Vit. B ₂ mg	Vit. C mg	Vit. A U I	Niacine mg
1 ^{re} Période : Avril-juillet .	17	1.82	0.65	1.25	3312	15.9
2 ^e période : Août-novemb.	16	1.98	0.66	1.15	3967	18.7
3 ^e période : Décemb.-mars.	15	1.81	0.65	1.21	4669	17.0
Ensemble de l'année . . .	16	1.88	0.65	1.20	4022	17.5

Cette communauté de migrants, en achetant la plus grande part des produits alimentaires qu'elle consomme, échappe au rythme imposé par l'alternance de la saison sèche et de la saison des pluies, marquée parfois de disettes qu'ils connaissent dans les régions de savane dont ils sont pour la plupart originaires.

La comparaison de la composition moyenne pour l'année du régime alimentaire des migrants avec les besoins théoriques calculés à partir des standards communément admis pour l'Afrique tropicale (1) montre que l'ensemble de la population immigrée n'est pas sous-alimentée. Mais il est possible de parler à son sujet d'une certaine malnutrition. On constate un déséquilibre prononcé dans la ration : plus de 80 % de l'apport calorique provenant des glucides, 10 % provenant des lipides, 5 % seulement venant d'alimentation à base protidique.

La carence protidique, surtout en ce qui concerne les protides animaux, est assez marquée, et il existe des insuffisances,

(1) D'après les standards utilisés par l'I. N. H., et adaptés à l'Afrique par l'O. R. A. N. A.

dont certaines assez fortes, dans l'apport d'éléments minéraux comme le calcium (668 mg au lieu de 985 mg), et d'éléments vitaminiques (vitamine A 4022 UI au lieu de 4709 UI; vitamines B₂ 0,65 mg au lieu de 1,71 mg).

L'absence d'examen médicaux systématiques de la population immigrée ne permet pas de faire apparaître l'influence de ces insuffisances sur son état sanitaire.

Les données concernant la malnutrition ne valent que pour l'ensemble de la population étrangère. Il existe à l'intérieur de celle-ci des différences de niveau de vie, qui ont des conséquences très nettes sur le niveau nutritionnel.

Afin de mettre en évidence l'influence du revenu sur le régime alimentaire, les relevés de nutrition ont été séparés en trois catégories suivant le montant moyen des dépenses alimentaires par personne et par jour :

1. 0,00 à 14,99 francs CFA par personne et par jour
2. 15,00 à 29,99 — — —
3. 30,00 et plus — — —

TABLEAU 16

Variation du régime moyen suivant la dépense alimentaire
(par personne et par jour)

Catégorie	1	2	3	ensemble
Calories.	1351	2277	2416	2238
Glucides (g)	394	425	420	423
Lipides (g).	25	40	55	39
Protides (g).	51	67	69	63
<i>dont animaux</i>	11	20	23	17
Ca mg	500	751	749	668
Fe mg	13	17	18	16
Vit. B ₁ mg	1,68	1,93	1,88	1,88
Vit. B ₂ mg	0,60	0,65	0,65	0,65
Vit. C mg.	120	118	116	120
Vit. A U.I.	3126	3984	5201	4022
Niacine mg	14,5	17,8	19,8	17,5
grammes	1100	1164	1237	1187

Ces chiffres font ressortir le dénuement dans lequel se trouve la catégorie la moins favorisée de cette communauté, c'est-à-dire celle qui dépense moins de 450 francs CFA par mois

pour sa nourriture (compte non tenu de la valeur des produits auto-consommés).

De la catégorie 1 à la catégorie 3, les éléments dont l'apport dans le régime moyen des migrants est insuffisant augmentent de façon très sensible : 65 % pour la vitamine A, et plus de 100 % pour les protides d'origine animale. Peut-être faut-il voir là une preuve de cette sorte d'instinct qui amène les groupes humains défavorisés, au fur et à mesure de l'élévation de leur revenu, à obtenir un régime alimentaire de plus en plus équilibré.

TABLEAU 17

*Décomposition de la consommation alimentaire moyenne
par personne et par jour*

(pour l'ensemble de l'année)

	Poids	Calories	Glucides g	Lipides g	Protides g	Ca. mg
Tubercules + plantain	572	572	137	2	10	81
Céréales	369	1 255	266	9	29	46
Oléagineux	47	214	5	21	5	9
Légumes frais	67	22	4	—	1	32
Légumes secs	5	12	2	—	1	14
Fruits	24	10	2	—	—	3
Viandes	38	59	—	4	6	4
Poissons	22	60	—	3	11	479
Sucre	7	29	7	—	—	—
Boissons et divers.. . . .	36	5	—	—	—	—
TOTAL	1 187	2 238	423	39	63 dont prot. animaux 17	668
Besoins théoriques.		2 174			87 dont prot. animaux 45	985

	Fer mg	Vit. B ₁ mg	Vit B ₂ mg	Vit. C mg	Vit. A U I	Niacine mg
Tubercules + plantain	5	0.45	0.21	0.70	852	2.9
Céréales	7	1.17	0.24	—	548	11.3
Oléagineux	2	0.14	0.02	0.03	1672	—
Légumes frais	2	0.04	0.04	0.16	651	0.4
Légumes secs	—	0.03	0.02	0.20	211	0.3
Fruits	—	0.01	0.01	0.05	67	0.1
Viandes	—	0.02	0.06	—	17	(1.3
Poissons	—	0.02	0.05	—	4	1.2
Sucre	—	—	—	—	—	—
Boissons et divers.. . . .	—	—	—	0.06	—	—
TOTAL.. . . .	16	1.88	0.65	1.20	4022	1,75
Besoins théoriques.	12	1.13	1.71	0.74	4709	11.3

IV. LES BUDGETS FAMILIAUX

Les données relatives aux budgets familiaux proviennent d'un interrogatoire quotidien auprès des familles suivies pour la consommation alimentaire. Dans cet échantillon de 1 200 personnes, les dépenses et les recettes ont été observées pendant 9 jours consécutifs de relevés.

Le tableau suivant donne la dépense moyenne par personne et par mois, pour l'ensemble de l'année allant d'avril 1955 à mars 1956. Les budgets classés en fonction du groupe d'activités du chef de ménage seront donnés dans les chapitres consacrés à chaque catégorie de migrants.

TABLEAU 18
Dépenses moyennes par personne et par mois

Valeur en francs C F A

Nature des dépenses	F	%
Alimentaires.	682	51,5
Habillement	81	6,1
Biens consommables	94	7,1
Biens durables	93	7,0
Services - Transport.	101	7,7
Investissements - Exploitations	117	8,9
Impôts - Loyers (1)	154	11,7
	1 322	100,0
Dont : — local.	671	50,7
— A. O. F.	223	17,6
— importé	428	31,7

(1) Les achats par les commerçants de marchandises destinées à la revente n'ont pas été comptabilisés dans ce tableau.

Les revenus par ménage pour l'ensemble de la population étudiée s'établissent à la moyenne mensuelle de 5 300 F pour 3 855 personnes à charge, soit 1 375 F par personne et par mois.

La différence entre recettes — 1 375 F — et dépenses — 1 322 F — qui représente par ménage un taux d'épargne annuel d'environ 2 500 F est probablement sous-estimée. L'examen des budgets des différentes catégories socio-professionnelles montrera que ce chiffre ne peut être considéré

que comme un minimum. Il est d'ailleurs possible que le poste : impôts, loyers, cotisations, contienne des envois d'argent au pays d'origine pour le paiement de l'impôt, qui peuvent être considérés d'un certain point de vue comme représentant de l'épargne. Les interrogatoires directs d'un sous-échantillon de migrants permettent d'améliorer les estimations de l'épargne que l'estimation par différence laisse assez imprécise (1).

Il existe certaines fluctuations saisonnières des revenus et des dépenses. Pendant la période de traite du café et du cacao — décembre-mars — les transactions commerciales sont les plus intenses; d'autre part, c'est aussi le moment où les Agni paient la plus grande partie du travail effectué par les manœuvres étrangers sur leurs plantations. Ce flux d'argent de l'ordre de 700 millions de francs CFA, correspondant à une production de café et de cacao de 10 000 tonnes, se traduit dans les budgets par un gonflement très net des recettes et des dépenses. La période d'avril à juillet est marquée par un ralentissement des dépenses qui s'accroît encore de août à novembre.

Étant donné le caractère irrégulier des dépenses telles que l'habillement, les biens durables, les variations saisonnières s'observent plus aisément sur les dépenses alimentaires. La dépense alimentaire moyenne mensuelle par personne passe de 745 F en période de traite à 652 F pour les mois d'avril à juillet et à 618 F d'août à novembre qui est aussi l'époque de récolte des céréales par les cultivateurs immigrés.

Dépenses alimentaires.

Étant donné le caractère encore très rural de ces communautés étrangères qui se traduit par la forte proportion des adultes engagés dans l'agriculture, la quantité de produits vivriers bruts auto-consommés est loin d'être négligeable. D'une part les agriculteurs et planteurs indépendants consomment une part de leur propre récolte de riz, de maïs, ou même de tubercules et de plantain. D'autre part, les manœuvres qui travaillent au service des planteurs Agni ont le droit de prendre sur les plantations les quantités de produits vivriers dont ils ont besoin pour se nourrir sur place, et parfois même celui d'en ramener au village.

Comme la consommation moyenne de chaque produit est connue grâce à l'enquête sur l'alimentation, et la dépense

(1) C'est un problème méthodologique sur lequel il conviendrait de revenir plus longuement, étant donné qu'il conditionne les méthodes des enquêtes destinées à connaître l'épargne d'une population.

moyenne par produit grâce à l'enquête sur les budgets, il est facile de donner une estimation de l'auto-consommation (1).

Pour chaque produit, si on appelle A_x la valeur de la production auto-consommée, D_v la dépense réalisée sur le total des produits vivriers locaux, C_v la quantité du produit consommé, P_v son prix sur le marché local;

$$A_x = P_v C_v - D_v$$

TABLEAU 19

Estimation de l'auto-consommation suivant les principaux groupes de produits locaux

(par personne et par mois — valeur en francs C F A)

Groupes de produits	Consommation totale estimée au prix du marché	Achat	Auto-consommation
Tubercules, plantain.	127	58	69
Céréales.	470	195	275
Oléagineux	117	62	55
Légumes - Fruits	100	67	33
Viandes et autres	169	129	40

Pour l'ensemble des produits vivriers locaux, l'auto-consommation moyenne mensuelle par personne peut être estimée à 472 F, elle représente donc 41 % du total des dépenses alimentaires et 26 % du total des dépenses.

En comptabilisant ainsi l'auto-consommation, la part des dépenses alimentaires dans le total des dépenses passe de 51,5 % à 64,4 %.

Afin de faciliter les rapprochements avec les niveaux de vie d'autres territoires sous-développés, africains, asiatiques ou américains, il faut convertir ces chiffres donnés en francs CFA. Un revenu mensuel par habitant de 1 375 F correspond à un revenu annuel de 95 dollars US. En y ajoutant la valeur de l'auto-consommation, ce revenu passé à environ 125 dollars US correspond au niveau de vie moyen de pays (2) tels que le

(1) Il est parfois délicat et peu significatif de comptabiliser l'auto-consommation d'après les prix du marché. Cependant il semble que deux raisons — forte proportion des quantités commercialisées, et importance des marchés de produits vivriers qui existent dans presque tous les villages — permettent de justifier cette méthode dans le cas qui vient d'être exposé.

(2) *National and per capita Incomes, Seventy countries 1949*. ONU Statistical Papers, série E, n° 1, New-York, 1950.

Brésil 112 dollars, la Grèce 128 dollars, la Turquie 125 dollars, la Yougoslavie 146 dollars. A titre de comparaison, on peut rappeler le revenu moyen *per capita* de l'Inde : 57 dollars, de la France 482 dollars, des États-Unis 1 453 dollars.

Les dépenses étant à un niveau comparable à celles qui ont été observées dans les villes de Ghana (1) d'une région très semblable à celle de Bongouanou, il peut être suggestif de comparer les différentes structures des dépenses.

TABLEAU 20

	Bongouanou 1956	Kumassi 1955	Akuse 1954
Dépenses mensuelles par habitant.	1325	1700 (1)	1250 (1)
Dépenses alimentaires :			
local	47,4	52,3	51,5
importé	4,1	5,0	5,7
Habillement	6,1	13,8	17,3
Consommables	7,1	10,4	11,2
Services	7,7	5,8	5,9
Durables	7,0	2,1	2,7
Loyers - Impôts (2) divers	20,6	10,6	5,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

(1) Les revenus ont été convertis en francs CFA suivant le taux de 500 francs CFA pour 1 livre sterling.
(2) Les différents postes ne se recouvrant pas dans des différentes enquêtes, certains regroupements ont été faits. D'autre part, les dépenses de boissons sont comptabilisées aux dépenses alimentaires pour les résultats de Bongouanou et avec les biens consommables pour les enquêtes faites en Ghana.

La structure des dépenses dans les communautés semi-urbaines de la région de Bongouanou met en lumière trois caractères principaux :

— la proportion élevée des dépenses alimentaires (51,5 % des dépenses totales), caractéristique d'un niveau de vie assez bas. Ce fait est d'autant plus remarquable que les activités agricoles jouent pour ces migrants une place prépondérante. D'autre part, comme on vient de le voir, la part de l'alimentation est de 64,4 % dans l'ensemble des dépenses si l'on tient compte de l'auto-consommation.

La même constatation (57 % de dépenses alimentaires),

(1) *Kumasi Survey of Population and Household Budgets, 1955*, Office of the Government Statistician, Gold Coast, Statistical and Economic Papers, n° 5.

est valable pour Kumassi et Akuse — qui sont des agglomérations urbaines plus importantes (Kumassi 68 000 habitants, Akuse 3 800 habitants);

— la place des importations qui représentent 31,7 % de l'ensemble des dépenses. Ce pourcentage ne tient d'ailleurs pas compte des importations des autres territoires de la fédération (17,6 % — constitués en grande partie de poisson séché et de viande de boucherie). Les chiffres font ressortir l'étroite dépendance de chaque territoire par rapport à l'AOF, d'une part, aux marchés extérieurs, d'autre part, et laissent entrevoir l'ampleur des répercussions que peut avoir le maniement des taux de change sur le niveau de vie des populations;

— la proportion relativement élevée des dépenses destinées à l'achat de biens durables, à l'impôt et à l'épargne souligne un des caractères les plus particuliers de ces communautés de migrants. La raison essentielle d'un séjour temporaire en zone forestière étant d'améliorer leur niveau de vie principalement dans leur pays d'origine, il est normal que la part des dépenses consacrées à l'achat de biens qu'ils peuvent emporter, tels que quincaillerie, bicyclettes, etc., à l'envoi d'argent pour l'impôt et à l'épargne, soit plus forte que pour une population stable. C'est probablement ce qui explique certaines différences avec les budgets des villes de Ghana où la proportion de la population installée définitivement est plus forte. La faiblesse relative des postes alimentation et habillement s'explique par le caractère encore nettement rural des communautés étrangères dont aucune — sauf Bongouanou, 2 000 habitants — ne dépasse 1 000 habitants.

CHAPITRE IV

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'IMMIGRANTS

I. LES CULTIVATEURS IMMIGRÉS

L'opinion généralement répandue fait de l'émigrant un manœuvre ou un colporteur qui vient passer une saison ou un an dans la zone des plantations et qui après avoir ramassé un petit pécule retourne dans son village natal. La réalité, on l'a vu, diffère quelque peu de ce simple schéma : parmi ces migrants, une proportion importante cherche à travailler d'une façon plus rémunératrice et plus indépendante ou à s'établir à demeure. C'est ainsi que nombre de ces étrangers choisissent de devenir cultivateurs dans la région de Bongouanou.

Le processus d'installation semble être le suivant : l'immigrant à son arrivée dans la zone forestière travaille sur les plantations ou plus rarement comme commerçant ambulant. Ce n'est qu'après quelques années qu'il cherche à obtenir de la terre d'un chef de village Agni. En fait, avant de penser à s'installer comme cultivateur indépendant, il lui faut avoir amassé la somme qui lui permettra de défricher un champ, d'acheter les semis et d'attendre la première récolte. Cette double condition d'une certaine assimilation au milieu et d'accumulation de capital rend l'installation du migrant, en tant que cultivateur indépendant, difficile avant un séjour de trois à quatre ans en moyenne.

En réalité, l'installation est souvent très progressive. L'immigré qui a fait venir sa femme peut, tout en continuant à travailler comme manœuvre, commencer par cultiver un petit champ de maïs avant de s'établir entièrement à son compte. En moyenne, les cultivateurs étrangers sont installés dans la subdivision depuis beaucoup plus de temps que les émigrés des autres secteurs d'activité — 11,5 ans au lieu de 6,5 ans pour l'ensemble. Ils sont d'ailleurs assez âgés puisque les quatre-cinquièmes ont plus de 35 ans. D'autres observations

permettent de préciser les caractères très particuliers de l'installation de ces cultivateurs : 90 % sont propriétaires de leur concession, l'âge moyen des constructions étant d'environ huit ans.

La taille moyenne du ménage de cultivateur est sensiblement plus forte que la moyenne générale et la polygamie n'y est pas rare. Autour d'eux se groupent volontiers des jeunes émigrants de même village ou de même groupe ethnique qui travaillent selon les différentes périodes de l'année soit comme manœuvre sur les plantations des Agni, soit comme colporteur, soit comme aide familial du cultivateur lui-même.

En moyenne, un ménage de cultivateur comprend 6,6 personnes dont sa propre famille : 1,2 femme, 2 enfants — et 2,4 autres personnes dont 1,2 adulte actif, manœuvre ou aide familial.

Le sondage réalisé auprès des 55 cultivateurs de l'échantillon permet de donner une estimation des principales cultures pratiquées, des superficies ensemencées et de certains rendements.

TABLEAU 21
Superficies moyennes par cultivateur (en ha)

Culture	Superficie moyenne des champs	Nombre moyen de champs par cultivateur	Superficie moyenne par cultivateur	Superficie pour la Subdivision
Riz	2,07	0,15	0,31	330
Riz + maïs	1,76	0,20	0,36	390
Maïs	0,48	0,30	0,14	150
Igname	0,50	0,09	0,04	50
Oignons	0,43	0,09	0,04	40
Café, cacao, kola	1,50	0,50	0,75	800
Autres	0,50	0,04	0,02	20
Ensemble	1,21	1,37	1,66	1 780
		dont vivriers	0,91	980

Les cultures vivrières représentent pour la plupart d'entre eux l'essentiel de l'activité : une partie de la récolte étant consommée par le groupe familial du cultivateur, le reste est commercialisé et vendu en général sur les marchés locaux aux autres membres des communautés d'étrangers.

Étant donné l'hétérogénéité ethnique, il est impossible de caractériser de façon précise les modes culturales qui sont aussi diverses que les origines des cultivateurs. La principale cul-

ture vivrière semble être le riz, plante d'importation qui n'a jamais été pratiquée par les Agni; vient ensuite le maïs qui tient aussi une place essentielle dans l'agriculture des Dyoula. Contrairement à ce qui se passe pour les Agni, où le maïs cultivé surtout par les femmes n'est qu'un aliment d'appoint consommé le plus souvent frais et grillé, il est pour les Dyoula un aliment de base, soit qu'il reste l'aliment habituel, comme pour les consommateurs de *Tô*, soit qu'il remplace le mil, inadaptable au climat humide de la forêt, pour de nombreux Soudanais et Voltaïques.

Les cultures autochtones telles que l'igname, la banane et le taro sont pratiquées comme cultures principales par ceux dont ce sont les cultures traditionnelles — ainsi les Baoulé. Cependant, elles sont parfois pratiquées par des originaires des zones à céréales : il existe, en effet, chez les étrangers installés depuis longtemps dans la région une tendance à assimiler d'une part les habitudes alimentaires locales, et d'autre part les modes culturaux Agni consistant à associer de façon systématique les jeunes plants de café et de cacao avec les cultures vivrières qui leur servent d'ombrage. Actuellement 48 % des cultivateurs ont dans leur champ du café et exceptionnellement du cacao. Cependant la plupart des plantations sont encore très jeunes et non encore en rapport. Si l'on distingue entre cultivateur et planteur en prenant comme critère l'exploitation de plantation de café en rapport, on s'aperçoit que la durée moyenne de présence des cultivateurs est d'environ sept ans et celle des planteurs de presque quinze ans. Là encore, l'installation apparaît donc comme se faisant par étapes, dépendant en premier lieu des possibilités d'accession aux terres des Agni. En effet, le chef du village qui concède une parcelle de forêt à un étranger ne le fait pas sans conditions : il concèdera plus volontiers de la terre pour y planter de l'igname ou du taro que pour y cultiver du riz, cette céréale ayant la réputation d'épuiser rapidement la terre. De même, le maître Agni de la terre n'autorisera pas sans certains cadeaux l'étranger à planter du café sur ses terres. Il sait bien, en effet, que les plantations de café occupent la terre pour plus de vingt ans et supposent un long séjour de la part du planteur. On peut noter en passant l'extrême répugnance des Agni à concéder aux étrangers des terres à cacao qui se font de plus en plus rares au fur et à mesure de l'extension des superficies plantées. Cette volonté des cultivateurs de s'installer en pays Agni de façon permanente sinon définitive, s'est révélée dans un sondage d'opinion fait auprès de quarante d'entre eux : 60 % ont déclaré vouloir

rester définitivement, 20 % ont déclaré ne résider que temporairement, 20 % ne savent pas.

Le chevauchement des différentes activités économiques et la complexité du mode de groupement des migrants entre eux expliquent la présence, dans le budget du cultivateur, d'achats pour revente et de recettes du commerce et de l'artisanat.

Fréquemment, en effet, un cultivateur peut avoir, soit directement soit par l'intermédiaire d'un aide familial, des activités commerciales. C'est ainsi que la collecte saisonnière de la kola et de sa revente sont des activités très répandues chez les cultivateurs. De même la présence du poste salaires rappelle le passage le plus souvent progressif de l'état de manœuvre à celui de cultivateur indépendant. Comme il existe un décalage entre les pointes d'activités agricoles, — igname, café, cacao chez les Agni, et riz, maïs chez les immigrés — le cultivateur dans les premières années de son installation peut encore travailler quelques semaines ou quelques mois au service des planteurs Agni. De même le jeune parent d'un cultivateur étranger peut travailler une partie de l'année comme aide familial de ce dernier et le reste du temps comme manœuvre de plantations, son salaire étant comptabilisé dans ce cas avec le budget du cultivateur dont il dépend.

II. LES COMMERÇANTS ET ARTISANS

a) Les commerçants

La traite des produits d'exportation, cacao, café, cola, et le développement des besoins de la population qui a été consécutif à l'élévation de son pouvoir d'achat, a rendu nécessaire la création d'un réseau commercial dense et l'installation à demeure dans la région de nombreux artisans de diverses spécialités.

Les Agni ne sont que faiblement attirés par les professions commerciales et artisanales, et l'on ne trouve parmi eux que quelques planteurs qui sont aussi boutiquiers ou transporteurs. Les migrants ont donc tout naturellement pris la place que le développement économique de la région mettait à leur disposition.

Le réseau commercial comprend actuellement, en plus des comptoirs des grandes maisons de commerce et de quelques commerçants européens et libano-syriens installés seulement dans les quatre ou cinq plus gros villages de la subdivision,

tout un ensemble proprement africain de commerçants fixes et de marchands itinérants. Il se décompose de la façon suivante :

Acheteur de produits	27
Commis traitant.	24
Commerçant de kolas	33
Boutiquier	32
Tablier (1)	170
Colporteur	246
Restaurateur	26
Boulangier	35
Boucher.	41
Autres professions	33

L'inventaire du réseau commercial africain serait incomplet si l'on ne tenait pas compte de l'activité des femmes dans ce domaine. Comme il avait été déjà constaté au cours de l'enquête sur la production vivrière du cercle de Bouake, tout se passe comme si le commerce des produits vivriers locaux était réservé aux femmes. La vente au détail des céréales, des tubercules, des légumes, des épices et des fruits sur les marchés de la subdivision est uniquement assurée par les femmes, de même que la vente de produits transformés, manioc « *attieké* » par exemple, de plats cuisinés ou même de pain. Le pain, dans la région de Bongouanou provient de trois sources. D'une part, une « panification industrielle » européenne, installée à Arrah, mais qui distribue le pain par camionnette tous les matins dans plusieurs villages. Des artisans boulangers, pour la plupart d'origine sénégalaise, installés dans les plus gros quartiers étrangers, enfin des femmes qui ont un petit four dans la concession et qui font régulièrement quelques fournées par semaine. Ce pain fait par les femmes est le plus souvent un pain de fantaisie, légèrement sucré, par exemple tel que celui levé au vin de palme que fabriquent certaines Baoulé.

Aussi bien en milieu autochtone Agni qu'en milieu étranger, il est exceptionnel de trouver des femmes ayant pour occupation exclusive le commerce; par contre, on peut dire que la plupart des femmes adultes vont, à un moment de l'année ou l'autre, passer de une à trois semaines au marché, pour vendre les produits de leur champ, ou ceux du chef de ménage auquel elles appartiennent, mari, père, frère ou oncle.

Les femmes de la communauté immigrée vont vendre au marché au moins une journée par semaine pendant quatre

(1) On appelle tablier, dans la région, les commerçants qui vendent chaque jour au marché des articles divers exposés sur une petite table : savons, cigarettes, poudres, pièces de vélos, articles de quincaillerie, etc...

semaines sur dix. Au cours de ces semaines, elles s'y rendent en moyenne trois fois. Leur chiffre d'affaires hebdomadaire est de 140 F CFA pour les ventes de produits vivriers locaux, et d'environ 400 F pour les reventes de vivriers transformés ou de plats cuisinés.

Ainsi, le revenu moyen du commerce de la femme migrante est de 880 F par mois, soit pour l'année plus de 10 000 F, somme relativement élevée quand on la compare au revenu de l'immigrant.

La gamme d'activités que recouvre le vocable de commerçant est assez large. Au bas de l'échelle, se trouve le jeune « dyoula » qui parcourt les rues d'un village en vendant des boîtes de sardines ou des biscuits que contient son sac, ou celui qui, de campement en campement, cherche à vendre les cinq ou six pièces de pagne qu'il porte en équilibre sur sa tête. Au sommet de cette hiérarchie, se trouve le commerçant transporteur, ayant une boutique dans la grande rue d'un gros village, propriétaire de camions et faisant la traite des produits avec l'aide de plusieurs commis.

Peut-être semble-t-il arbitraire d'englober dans une même catégorie socio-professionnelle des éléments aussi disparates et ayant des conditions de vie si différentes? Cependant la distinction qui s'imposait à première vue entre commerçants fixes et marchands ambulants, s'est révélée comme peu significative en raison de l'imbrication des activités et des budgets entre ces deux catégories. Souvent, en effet, les colporteurs peuvent ne l'être qu'à certaines périodes de l'année et être installés sur un marché le reste du temps. Fréquemment aussi, ils sont les aides familiaux ou les associés des commerçants installés à poste fixe, vendant les marchandises pour le compte d'un patron moyennant une certaine participation aux bénéfices et des avantages en nature comme la nourriture pendant leur temps de séjour au village. Étant donné la complexité et la fluidité des relations à l'intérieur de ces petites unités que sont les concessions, la description de la réalité serait parfois déformée si l'on voulait descendre jusqu'à l'unité ménage telle qu'on a l'habitude de l'utiliser dans les études faites en Europe.

Les commerçants sont rarement des nouveaux arrivants dans le pays Agni. Pour une durée moyenne de séjour des manœuvres de trois ans, les commerçants sont installés en moyenne depuis sept ans. Une proportion élevée d'entre eux a sa ou ses femmes auprès de lui. La durée du séjour des épouses étant de quatre ans, il y a là encore un signe de la progression de l'installation des migrants. La polygamie n'est d'ailleurs pas rare parmi eux,

puisque environ 15 % des hommes mariés ont plus d'une femme.

C'est parmi eux, après les cultivateurs, que l'on trouve la proportion la plus élevée de propriétaires : 55 % habitent une concession leur appartenant, 18 % ayant déclaré habiter chez un parent et 27 % étant locataires.

Cette volonté d'avoir une installation fixe et durable se traduit aussi par le désir exprimé fréquemment d'obtenir à titre définitif, en cas de lotissement, un lot afin de pouvoir construire en dur ou en demi-dur et d'avoir des conditions moins précaires que celles supportées actuellement par la plupart d'entre eux. 58 % des commerçants ont déclaré vouloir obtenir un lot avec titre foncier définitif.

TABLEAU 23

Budget mensuel du commerçant immigrant

(moyenne pour l'ensemble de l'année en francs CFA)

DÉPENSES

Alimentation		
Produits locaux	2 065	
Produits AOF	955	
Produits importés	300	
TOTAL		3 320
Habillement		
Production locale	35	
Production importée	385	
TOTAL		420
Biens consommables		
Production locale	65	
Production importée	330	
TOTAL		395
Biens durables		
Production locale	40	
Production importée	290	
TOTAL		330
Transport	865	865
Autres services	25	25
Habitat	675	675
Impôts, cotisations et divers	515	515
TOTAL DES DÉPENSES		6 545

RECETTES

Vente par les femmes de produits vivriers	235
Bénéfice de la revente par les femmes de produits vivriers cuisinés	645
Recettes du commerce	4 870
Salaires	1 120
Loyers et recettes diverses	225
TOTAL DES RECETTES	7 095

Le « ménage » moyen du commerçant étant composé de 3,80 personnes, la dépense mensuelle par personne s'élève à 1 725 F. Le poste « alimentation » est naturellement assez élevé bien que, très fréquemment, le commerçant ait un champ de céréales qu'il cultive ou fait cultiver par un membre de son groupe familial : le poste « vente par les femmes de produits vivriers locaux » atteste l'importance de cette production. Les dépenses élevées consignées au poste « habitat » confirment le désir et les nécessités d'une installation à demeure pour un grand nombre de commerçants. Le poste « transport » pourrait être retiré des dépenses pour être reporté dans les frais généraux de l'entreprise commerciale. En effet, pour une proportion très forte, les déplacements des commerçants se font vers les villes où ils se ravitaillent en marchandises auprès des commerçants en gros ou demi-gros.

L'épargne estimée par différence représente environ 8 % du revenu, soit près de 7 000 F par an. Cette épargne élevée est confirmée par ce que l'on peut savoir sur les envois d'argent vers les pays d'origine; ceux-ci sont connus directement à partir de l'interrogatoire par sondage et donnent une moyenne de 7 200 F en 1954-1955 (80 % des commerçants envoyant une moyenne de 9 000 F) et 5 600 F en 1955-1956 (65 % des commerçants envoyant une moyenne de 8 700 F).

Les mécanismes commerciaux mériteraient peut-être à eux seuls une étude approfondie. Les observations faites en marge de l'enquête de niveau de vie ne suffisent certes pas à en donner une description complète. Et cela d'autant plus que la diversité et l'irrégularité des circuits en sont deux des caractéristiques les plus frappantes.

Il semble qu'il faille d'abord distinguer suivant la nature de la marchandise. En effet, à part quelques rares propriétaires de boutiques qui vendent à la fois des boissons, des conserves et des étoffes, il existe une certaine spécialisation commerciale. Certains sont commerçants en poissons, d'autres en tabac ou d'autres en étoffes. Cette spécialisation pouvant d'ailleurs être temporaire ou saisonnière.

Selon la nature des marchandises et parfois aussi selon les individus, l'approvisionnement se fait en général soit à Bongouanou même, soit à Dimbokro, soit à Abidjan. Bien que Dimbokro ne soit qu'à une distance de 70 km de Bongouanou et qu'Abidjan soit à 220 ou à plus de 300 km, selon les saisons, il semble que la plupart des marchands trouvent auprès des maisons de commerce d'Abidjan des conditions sensiblement plus avantageuses qui leur permettent d'amortir facilement la

différence de prix du transport Abidjan-Bongouanou, Dimbokro-Bongouanou pour eux-mêmes et leurs marchandises. Par exemple, il en va ainsi pour le tabac en feuilles, qui est acheté par caisses de 25 kg à Abidjan, pour la quincaillerie, les pièces de rechange de bicyclettes, etc. Pour les étoffes, la situation est un peu différente; certains colporteurs achètent directement à des maisons de Dimbokro ou de Bongouanou.

Le crédit intervient assez fréquemment avec certaines maisons locales, certains commerçants libano-syriens, ou entre africains eux-mêmes. Par exemple, il arrive qu'un marchand d'étoffes, déjà connu d'une maison de commerce, prenne livraison à Dimbokro d'une trentaine de pièces de tissus, en ne laissant que 50 ou 60 % de leur valeur, le reste étant remboursable dans un délai ne dépassant pas quelques semaines. Par contre, presque toutes les transactions avec les grandes maisons de commerce européennes se font au comptant. De même certains commerçants locaux ont à leur service quelques commis colporteurs qui vont en brousse vendre leur marchandise, soit en camion soit le plus souvent à pied, moyennant un très petit salaire fixe et un certain pourcentage sur le produit de leur vente. Les chiffres d'affaires de la plupart des commerçants de la région de Bongouanou étant d'ailleurs très faibles, l'investissement pour se faire commerçant n'est que de l'ordre de quelques milliers de francs. Il est normal que cette faible base financière et l'instabilité des marchands ne soit pas favorable aux opérations à crédit. Seuls, quelques commerçants patentés installés depuis longtemps y ont recours.

La densité des transactions varie beaucoup d'une saison à l'autre : le chiffre d'affaires mensuel moyen des commerçants de la subdivision est passé de 14 000 F CFA en avril-juin 1955, période qui suit la traite 1954-1955 à 11 500 F en juillet-novembre 1955, période creuse entre deux traites et à 19 000 F en décembre 1955-mars 1956, qui est la pleine période de la traite 1955-1956.

Les prix d'un certain nombre de marchandises (Cf. annexe) subissent d'ailleurs certaines variations. La période de traite étant marquée par un afflux important d'argent venant de l'extérieur, l'argent est plus « facile », et probablement sa vitesse de circulation augmente de façon sensible, il y a donc une hausse presque générale des prix des produits importés qui coïncide avec une légère hausse des produits vivriers, peut-être consécutive à la saison sèche et à la période de soudure pour l'igname.

On peut citer les chiffres d'affaires mensuels de quelques

commerçants sur les marchés de la subdivision au cours de la traite 1955-1956 :

Marchand de poissons secs	45 000 F
Marchand de tissus	28 000 -
Marchand de feuilles de tabac.	22 000 -
Tablier étalagiste	42 000 -
Boucher	55 000 -

Le sondage a permis d'établir un budget mensuel moyen de l'« entreprise commerciale » du commerçant immigrant. Naturellement ces chiffres ne valent que comme des ordres de grandeur et la marge bénéficiaire calculée par différence entre les achats pour revente et les recettes de la vente ne doit être considérée qu'avec la réserve attachée à ce genre d'estimation :

Achats pour revente	10 200 F
Frais de transport	770 -
Ventes	14 590 -

Le calcul grossier de la marge bénéficiaire moyenne donne donc un bénéfice de l'ordre de 32,5 %.

Le commerce de certaines marchandises comme le poisson, la viande et la kola, est uniquement ou presque entre les mains des africains : une étude particulière devrait leur être consacrée, et cela d'autant plus qu'on ne dispose à leur sujet d'aucune statistique sûre et qu'ils ont une importance économique remarquable pour les territoires intéressés.

Le commerce de la viande de boucherie dans la subdivision est entre les mains de Peuhl originaires du Soudan ou plus rarement de la Haute Volta ou du Sénégal. Le bétail, zébus et moutons, vient de leur région d'origine, soit directement à pied par troupeau, soit par chemin de fer de Bobodioulasso à Dimbokro et à pied ensuite. Par contre une faible proportion du bétail abattu dans la subdivision de Bongouanou passe par l'itinéraire Touba-Bondoukou, emprunté par de nombreux troupeaux descendant de la Haute Volta vers la basse Côte d'Ivoire.

Il semble y avoir des liens de famille ou de tribus entre certains bouchers et les bergers qui descendent les troupeaux, liens qui permettent un système de crédit entre le vendeur de la bête au territoire d'origine, le berger et le boucher. D'autre part, il y a certains bouchers itinérants qui vont de village en village pour écouler une partie de la bête abattue, quand le poids de viande est trop fort pour être acheté dans un délai compatible avec sa conservation par les habitants du village où le boucher est installé.

On peut se faire une idée de l'importance du marché de la viande de boucherie dans la subdivision grâce aux enquêtes alimentaires faites.

Plus de 400 tonnes de viande de bœuf et de 800 tonnes de mouton et de chèvre, ont été consommées au cours de l'année 1955-1956, soit environ 1 600 têtes de zébus et 2 000 têtes de moutons et de chèvres. Cette viande de boucherie représente à la consommation une valeur de 80 millions de francs CFA.

L'essentiel du poisson séché ou fumé consommé dans la subdivision provient du bassin du Niger, région de Bamako, Segou, Mopti. Les commerçants de poisson en gros de la subdivision le font en général venir par camions entiers qu'ils frêtent pour un voyage de Mopti ou de Bamako à Bongouanou.

Le prix du transport et l'achat du poisson au Soudan représentant un assez gros investissement, le commerçant fait seulement une avance d'environ un tiers (20 à 25 000 F sur les 60 ou 70 000 F que coûte l'aller et retour Bongouanou-Bamako) au propriétaire du camion. S'il n'y a pas d'aléas, le trajet simple dure deux jours, l'ensemble du voyage aller et retour se faisant en moins d'une semaine. Mais l'état des camions et des routes rend les pannes fréquentes et les délais du transport souvent plus longs.

Les ventes de poisson dans la subdivision portent sur plus de 300 tonnes et donc près de 60 millions de francs CFA.

b) Les artisans

La communauté Agni est remarquablement pauvre en artisans, la plupart des métiers semblant avoir été abandonnés depuis plusieurs générations. A la différence par exemple de leurs voisins Baoulé, originaires cependant aussi de l'Ashanti, on ne rencontre dans les villages aucun tisserand, aucun forgeron, aucun « basqueteur ». La production artisanale se réduit à très peu de domaines : quelques femmes font des canaris et il existe encore quelques bijoutiers. Il semble que l'Agni dépende depuis longtemps des étrangers en ce domaine. C'est d'ailleurs une caractéristique remarquable de cette société, que probablement la production d'or a depuis longtemps empêchée d'être une pure « économie de subsistance », au sens où les économistes et les anthropologues emploient cette expression.

Le développement des besoins au cours des dernières décennies a créé de nombreux débouchés pour les artisans étrangers. L'exemple de la construction est très net. Aussi longtemps que les Agni se sont contentés des cases faites suivant les procédés traditionnels — murs en banco montés sur armature de bois,

toits en feuilles de palmiers tressés — ils les ont construites eux-mêmes. Mais dès qu'un certain besoin de confort et de prestige donné par une maison se rapprochant plus ou moins des normes européennes, s'est fait sentir, un afflux de maçons, de menuisiers Baoulé, Ashanti, Togolais, s'est produit, et des équipes entières se sont actuellement installées dans presque tous les villages de quelque importance.

Le recensement par sondage des quartiers étrangers de la subdivision permet de donner une composition approximative par métier de cette population d'artisans.

TABLEAU 24

Répartition des artisans suivant la spécialisation

Professions artisanales	Nombre
Bâtiment	98
Menuisier	66
Tailleur	63
Cordonnier	54
Forgeron	20
Mécanicien	18
Teinturier	8
Blanchisseur	8
Bijoutiers et autres artisans	12

En fait il existe toute une catégorie intermédiaire souvent non encore différenciée, ce sont les apprentis considérés parfois comme simples manœuvres ou déjà comme artisans. D'ailleurs, il semble que, là encore, pour beaucoup de métiers, le passage de l'état de manœuvre à l'état de spécialiste ne soit que progressif et dépende étroitement de circonstances locales ou saisonnières.

Peut-être faut-il voir là une des raisons pour lesquelles les artisans semblent installés dans la subdivision d'une façon moins stable et moins durable que les cultivateurs et que les commerçants.

Une autre raison tient probablement aussi pour certains corps de métier à la nature même de leur emploi. Répondant à la demande des Agni, ils sont fréquemment appelés à se déplacer de village en village, leur efficacité et leur réussite dépendant plus de leur valeur ou de leur réputation que de leur connaissance profonde du milieu, nécessaire par exemple au succès des commerçants. Enfin, la part de la conjoncture économique générale ne doit pas être sous-estimée. Pour en

revenir à l'exemple précis de la construction, l'afflux des artisans du bâtiment a été directement causé par la hausse des cours du cacao et du café des années 1950-1954.

Pour des considérations d'ordre pratique, étant donné le petit nombre de commis, chauffeurs, employés ou professions libérales (marabout, etc...) compris dans l'échantillon de concessions étudiées et de conditions de vie assez semblables, ils ont été rangés dans la même catégorie socio-professionnelle que les artisans. Les résultats donnés dans les paragraphes suivants concernent donc l'ensemble de cette catégorie socio-professionnelle.

En moyenne, la durée de séjour dans la subdivision n'est que de quatre ans; elle n'est que légèrement supérieure à celle des manœuvres.

De même le pourcentage d'hommes ayant femmes et enfants avec eux dans la subdivision est assez faible. Ils se répartissent ainsi selon la solution qu'ils donnent au problème du logement; 26 % seulement des « chefs de ménage » sont propriétaires, 54 % sont locataires tandis que 20 % sont installés chez un parent. Enfin, l'enquête d'opinion permet de mesurer leur désir d'installation durable: 73 % ne souhaitent pas obtenir un lot à titre définitif, 16 % le souhaitent (2 % n'ont pas exprimé d'opinion ou ne savent pas).

Ce budget appelle quelques remarques. On note la relative importance des dépenses d'habillement: artisans et employés sont fréquemment vêtus à l'européenne. D'autre part, les employés ont probablement plus d'obligations vestimentaires que les autres catégories socio-professionnelles. Les dépenses dans la rubrique habitat sont élevées, la part des loyers étant prépondérante.

Enfin, comme il a déjà été noté plusieurs fois pour les budgets d'autres catégories d'immigrants, ce budget est tout entier orienté vers l'épargne. Elle peut être estimée à une valeur d'environ 5 000 F pour l'année 1955-1956. L'interrogatoire direct sur les sommes envoyées au pays d'origine donne en moyenne 3 900 F en 1954-1955, 2 300 F en 1955-1956 (63 % des membres de la catégorie envoyant une somme de 6 100 F 42 % envoyant une somme de 5 200 F).

III. LES MANŒUVRES

La masse des manœuvres agricoles travaillant au service des planteurs Agni forme un véritable salariat agricole. Alors que certaines des conditions de travail rappellent celles de la

TABLEAU 25

Budget mensuel de l'artisan immigrant

(Moyenne pour l'ensemble de l'année en francs CFA)

DÉPENSES

Alimentation		
Produits locaux	2 655	38
» A.O.F.	1 095	15 5
» importés	345	5
TOTAL..	4 095	58.0
Habillement		
Production locale.	50	
Production importée	550	
TOTAL	600	8.5
Biens consommables		
Production locale	105	
Production importée	470	
TOTAL	575	8.0
Biens durables		
Production locale	10	
Production importée	220	
TOTAL	230	3.5
Transport.	90	1.5
Autres services	20	0.5
Exploitation agricole	85	1.0
Habitat - Loyer	4 985	14.0
Impôt, cotisations et divers.	345	5.0
TOTAL des dépenses	7 025	100.0

RECETTES

Vente de produits vivriers	405
Bénéfice de la revente par les femmes de produits locaux préparés	260
Recettes du commerce	85
Recettes de l'artisanat	4 475
Salaires.	1 215
Loyers et revenus divers.	1 045
TOTAL des recettes.	7 485

classe correspondante en Europe, certaines lui donnent un caractère très précaire qu'il importe de souligner. L'extrême instabilité de l'emploi et le manque total d'un cadre juridique approprié peuvent, en effet, avoir dans l'avenir certaines répercussions sociales et politiques dangereuses.

L'emploi des manœuvres étrangers ne s'est répandu que peu à peu chez les planteurs Agni. Au cours de la période 1920-1940, il semble que la réalisation des premières plantations de cacao et de café se soit faite surtout grâce à la main-d'œuvre familiale ou, pour les chefs de lignage et les chefs de village, grâce aux prestations traditionnelles de main-d'œuvre villageoise. Ce n'est qu'après les années de guerre qui avaient freiné l'extension des plantations et bouleversé le marché du travail et des produits par l'institution du système des prestations administratives obligatoires que l'emploi des manœuvres a pris une certaine ampleur. Naturellement, aucune statistique ne permet de donner une image précise de ces faits, mais il semble que, depuis 1948, le flux des manœuvres immigrants se soit développé régulièrement.

Peut-être faut-il remarquer que, dans une certaine mesure, il y a eu substitution du travail salarié au travail servile. Avant 1940, en effet, il existait encore, à l'intérieur de la communauté villageoise Agni, certaines obligations de travail. Bien qu'elles n'aient déjà plus la même importance ni la valeur strictement obligatoire qu'elles avaient antérieurement à l'occupation française, diverses prestations comptabilisées en journées de travail étaient dues : au chef de lignage, par les membres du lignage, à leur maître par les captifs ou les descendants de captifs de condition serve, au chef de village par les habitants du village.

Ces prestations ayant presque complètement disparu au cours des dernières années, l'affaiblissement des structures traditionnelles a certainement été une cause du recours de plus en plus fréquent à la main-d'œuvre étrangère. C'est notamment le cas de la plupart des chefs anciens bénéficiaires de ces prestations, qui en avaient profité pour se constituer des plantations étendues et qui sont contraints maintenant, pour l'entretien et la récolte de larges superficies, à employer de nombreux manœuvres. Cependant, ce n'est pas la situation économique particulière de cette catégorie de planteurs qui est la cause du flux croissant d'immigrants, c'est au contraire la masse des petits et surtout des moyens planteurs qui, depuis 1946, ont créé des plantations nouvelles et étendent chaque année la superficie de leur exploitation

grâce à l'aide, souvent pour quelques semaines seulement, de manœuvres.

Pour l'année 1955-1956, le nombre de manœuvres employés sur les plantations Agni a oscillé de 7 000 en juillet 1955 jusqu'à environ 9 000 en période de récolte, en janvier 1956. Leur rôle essentiel dans l'économie de la région est souligné par le fait qu'ils représentent près du tiers de la main-d'œuvre Agni active : en période de récolte, l'exploitation agricole moyenne du planteur Agni qui comporte 7,7 personnes a une main-d'œuvre active familiale de 4,2 personnes, pour une main-d'œuvre salariée de 1,4 manœuvre.

Les conditions d'emploi des manœuvres sont très instables et diffèrent sensiblement d'une saison à l'autre : extrêmement rares sont ceux qui travaillent toute l'année chez le même planteur ; la plupart sont employés en 12 mois chez des planteurs différents dont le nombre peut aller jusqu'à 10. D'autre part, la forme juridique même du contrat qui lie l'employeur à l'employé peut varier. Il faut distinguer dans l'année deux périodes. Pendant celle des récoltes de cacao et de café qui s'échelonnent sur cinq mois — de septembre à janvier — le type de contrat le plus répandu entre planteur et manœuvre est ce qu'on appelle dans la région le contrat « au tiers ». C'est une sorte de métayage conclu pour la durée d'une récolte. La tâche du manœuvre ou le plus fréquemment du groupe de manœuvres employés par un planteur consiste à effectuer successivement les travaux suivants : nettoyage des plantations, récolte des cerises, du café ou des cabosses de cacao, traitement des produits. En contrepartie le manœuvre reçoit le tiers du produit récolté, soit en nature soit en espèces. Certains aménagements peuvent intervenir dans ces contrats suivant la plus ou moins grande participation de la main-d'œuvre familiale à la récolte, ou celle des manœuvres à la transformation élémentaire du produit (fermentation des fèves de cacao, décorticage et triage du café). Ces aménagements portent sur la part de récolte attribuée aux manœuvres et peuvent la modifier sensiblement, l'amenant par exemple du tiers à la moitié. Cependant, pour l'ensemble des manœuvres, la rétribution moyenne reste proche du tiers. Les périodes de récolte du café et du cacao qui ne coïncident pas, et varient avec les villages, se prolongent pendant près de six mois. La récolte de cacao débute vers le mois de septembre pour finir en décembre, alors que celle du café, ne commençant vraiment qu'au mois de novembre, se termine en février. Cet étalement de la campagne de ramassage permet aux manœuvres de participer en

moyenne à une récolte de cacao et une récolte de café. Pendant le reste de l'année, c'est-à-dire environ de février à septembre, la plupart des manœuvres travaillent comme « contractuels » c'est-à-dire en fait à la tâche : pour une somme convenue à l'avance avec un planteur, un manœuvre, ou plus généralement un groupe de manœuvres, s'engage à faire un certain travail sur sa terre : par exemple défricher une parcelle de forêt reconnue par les deux parties sur le terrain. Pour de tels travaux, les manœuvres collaborent provisoirement par petits groupes de deux à huit appartenant le plus souvent à un même groupe ethnique ou à un même canton ou village de leur pays d'origine; l'un d'eux, le plus âgé, ou celui qui est depuis le plus longtemps dans la région et parle Agni, fait office de chef d'équipe et assure la liaison avec le planteur qui les emploie.

Ces louages de services peuvent aussi bien intéresser les cultures vivrières : défrichement, nettoyage, buttage des champs d'igname, de taro et de banane, que les cultures industrielles; abattage de la forêt, préparation du terrain, entretien des plantations. Conclues à propos d'un travail donné, leur durée peut être très variable, allant d'un jour (buttage de 100 buttes d'ignames, par exemple) à plusieurs mois (défrichement d'une parcelle de forêt).

Le cas des manœuvres employés de façon permanente par le même planteur est très rare. S'il existe des planteurs employant des manœuvres à la journée, il en est très peu qui en emploient au mois. Dans l'ensemble, l'irrégularité de l'emploi est remarquable. En juillet-août, près de 90 % des manœuvres ne travaillaient chez le même planteur que depuis moins de cinq mois. Encore faut-il remarquer qu'un manœuvre peut rester plusieurs mois au service du même planteur avec des formes de contrat qui diffèrent de saison en saison. Par exemple, au tiers pendant la récolte, à la tâche pour le défrichement, à la journée pour le buttage de l'igname.

Cette instabilité est dans la nature même de l'emploi : les besoins en main-d'œuvre et les possibilités financières des planteurs Agni sont très variables d'une exploitation à l'autre, d'une saison ou d'une récolte à l'autre : ainsi les manœuvres peuvent assez souvent rester sans emploi pendant quelques jours ou même plusieurs semaines entre deux « contrats ». Il existe un véritable éparpillement dans le temps et l'espace de la demande et de l'offre de travail; la dissémination des campements de culture dans l'épaisse forêt qui recouvre la subdivision en est au premier chef responsable.

Malgré les facilités de transport et les nombreuses liaisons de

taxis et de camions qui relient les villages les uns aux autres et rendent l'offre relativement « fluide » il y a là un facteur de sous-emploi « technologique » chronique, qui mérite d'être souligné; le groupement de planteurs en coopératives ou associations permettrait probablement d'améliorer l'information sur le marché du travail et ainsi de réduire une cause de chômage partiel. Si les contrats entre planteurs Agni et manœuvre immigrant sont toujours verbaux, ils sont le plus souvent passés devant un témoin qui peut être soit un notable, soit un chef de famille, soit un autre membre de la communauté migrante.

Leur application peut soulever des difficultés qui sont le plus souvent jugées comme la plupart des autres affaires par le tribunal villageois formé par le chef de village assisté de ses notables. Les manœuvres et leurs représentants sont évidemment en position inférieure par rapport à l'ensemble de la communauté villageoise Agni et il faut qu'il y ait chez eux un sens très profond de l'équité pour qu'une justice convenable soit rendue et que de telles affaires ne dégèrent pas en conflits ethniques. On ne dispose malheureusement pas de comptes rendus de jugements en nombre suffisant pour savoir si les Agni n'abusent pas sur ce terrain, de leur position dominante; ce sentiment de supériorité étant corrigé, il est vrai, par la conscience de leur étroite dépendance de la main-d'œuvre étrangère. D'autre part, la morale villageoise, sanctionnée par les réputations qui se transmettent si vite et si loin en milieu africain, est la garantie du maintien d'une certaine équité dans les rapports avec les manœuvres : un planteur que l'opinion publique jugerait mauvais patron, aurait une certaine peine à trouver des manœuvres acceptant de travailler pour lui.

Une immigration de main-d'œuvre d'une telle ampleur dans la subdivision est un phénomène récent, et il est hors de doute que les structures juridiques n'y étaient en aucune façon préparées. Les institutions traditionnelles et la coutume s'y sont en partie adaptées avec un sens de la justice et de l'équilibre entre les groupes intéressés très remarquable.

Cette adaptation était probablement valable tant que la masse d'immigrants ne dépassait pas une certaine limite et que les conditions économiques et politiques générales faisaient du village une unité assez isolée et indépendante du reste du pays.

Cependant, déjà au cours de la traite 1955-1956, la baisse des cours du café et du cacao sur le marché mondial a pesé assez lourdement sur les contrats, en particulier sur ceux de métayage, et entraîné des conflits dans certains villages. Il arrive fréquemment que le règlement de la rémunération des manœuvres

contractuels soit reportée à la période de traite. Or la baisse des cours a rendu difficile pour certains planteurs le paiement de ces salaires. D'autre part, dans les contrats au tiers, la rémunération des manœuvres s'est trouvée très fortement réduite par rapport aux traites précédentes. Il est probable que cette baisse a eu pour conséquence de réduire le nombre de manœuvres au tiers, le contrat très aléatoire ayant perdu à leurs yeux l'intérêt qu'il avait eu au cours des années 1950-1954 marquées par la hausse rapide et soutenue du cacao et du café.

Ces quelques remarques font ressortir le flou juridique dans lequel baignent les rapports entre employeur Agni et employés immigrants. L'ampleur constamment croissante de l'immigration et la « politisation » nouvelle de nombreux rapports sociaux dans la région laissent présager une évolution rapide des relations entre planteurs et manœuvres.

Il y a une sorte de contraste entre l'hétérogénéité ethnique des manœuvres, et l'homogénéité de leurs conditions d'existence en pays Agni. Peut-être rencontre-t-on relativement plus de Mossi vivant de façon permanente dans les campements que de Soudanais : Bambara, Senoufo (dont certains cependant sont installés de façon plus ou moins permanente dans un village, exerçant en plus des travaux agricoles quelques activités de commerce et de colportage). Toutefois, on ne trouve pas trace d'une organisation des manœuvres sur une base syndicale. Existents seuls des groupements provisoires de quelques manœuvres, en général de même groupe ethnique, formés en vue d'un travail déterminé chez un ou plusieurs planteurs. Cette absence d'organisation s'explique encore par les conditions de travail et d'immigration : éparpillement des travailleurs dans plusieurs centaines de campements, mobilité de l'emploi, brièveté de leur séjour dans la subdivision qui dépasse rarement plus de deux ou trois ans.

Dans l'ensemble, le manœuvre migrant est jeune et il se déplace très fréquemment de village en village et de campement en campement suivant les possibilités d'emploi. Le caractère provisoire de l'installation des manœuvres dans la subdivision est mis en évidence par quelques chiffres relevés au cours des différentes phases de l'enquête.

La proportion de manœuvres vivant avec leur femme dans la région Agni est très faible, environ 1 sur 4. Dans la grande majorité des cas, cela tient au fait que le manœuvre est jeune et n'est pas encore marié; cela peut aussi tenir au fait que, migrant temporaire, il laisse sa famille au pays d'origine, ne tenant pas à lui faire faire un voyage et un séjour pleins

d'aléas dans un pays ignoré, qui lui occasionneraient d'ailleurs un surcroît de dépenses incompatible avec le but premier de son séjour : l'accumulation rapide d'une certaine somme d'argent.

Parmi les ménages de manœuvres, on ne rencontre pratiquement aucun polygame. D'autre part, les couples sont en moyenne très jeunes et le groupe familial est toujours très restreint, les familles de plus de trois enfants étant exceptionnelles.

La condition itinérante des manœuvres est aussi marquée par la faible proportion de ceux qui sont propriétaires d'une concession, 6 %, et même locataires, 26 %, la plupart, 68 %, étant abrités chez un parent, un tuteur, ou quelqu'un de même ethnie, lorsqu'ils sont de passage au village entre des séjours dans les campements.

Peut-être faut-il distinguer le groupe de manœuvres représentant moins de 10 % du total qui sont assimilés ou en train de s'assimiler à la communauté Agni. Ayant travaillé longtemps chez le même planteur, ce manœuvre est devenu une sorte de « client » de son « patron ». Il vit dans la même cour, souvent avec sa femme et ses enfants, jouissant d'un statut intermédiaire entre celui d'un membre de la famille (aide familiale) et celui de serf, analogue à ce qu'il était quelques dizaines d'années auparavant. Ses liens avec sa communauté d'origine se relâchant peu à peu, il est probable que ses enfants seront considérés comme des villageois au même titre que les nombreux descendants de captifs achetés par les Agni aux troupes de Samory à la fin du XIX^e siècle, la rapidité avec laquelle ils assimilent les étrangers étant une des caractéristiques majeures de leur société.

TABLEAU 26

Répartition des manœuvres suivant le territoire d'origine

(Pour cent manœuvres)

Haute Volta	46
Soudan	25
Côte d'Ivoire	18
Guinée	9
Autres	2
	<hr/>
	100

En fait, le plus souvent, le manœuvre ne séjourne au village qu'entre deux contrats. La vie au campement est d'ailleurs pour lui plus avantageuse, étant donné les nouveaux avantages en nature qui lui sont habituellement accordés : logement au campement, ravitaillement gratuit en banane, taro, graine de

palme, et souvent même attribution d'une ration de poisson séché, possibilité d'attraper du gibier par piégeage ou par tout autre moyen.

TABLEAU 27
Consommation des manœuvres au campement
(Moyenne pour l'ensemble de l'année, par personne et par jour)

Produit	Poids	Calories	%
Igname	327	330	
Plantain.	1 523	1 355	
Taro.	492	477	
Manioc.	1	2	
TOTAL	2 343	2 164	83.5
Riz	2	4	
Maïs.	45	162	
Autres.	7	22	
TOTAL	54	188	7.0
Graine de palme.	22	41	
Arachide	4	20	
Graisse animale	1	8	
TOTAL.	27	69	2.5
Piment frais.	8	2	
Aubergine.	17	5	
Tomate	20	4	
Feuilles fraîches.	9	2	
Autres	13	8	
TOTAL	67	21	1.0
Piment sec	1	3	
Gombo sec.	1	2	
TOTAL	2	5	0.0
Banane.	11	7	
Orange	3	1	
Ananas.	12	4	
Papaye.	37	10	
Autres	1		
TOTAL	64	22	1.0
Mouton	2	4	
Volaille	2	2	
Gibier à plumes	4	5	
Gibier à poil	23	24	
Divers	5	14	
TOTAL	36	49	2.0
Poisson fumé	10	28	
Poisson sec	15	50	
TOTAL	25	78	3.0
Sel	9		
Boisson	8	9	
TOTAL GÉNÉRAL.	2 535	2 605	

*Décomposition de la consommation des manœuvres
vivant dans les campements*

(Moyenne pour l'ensemble de l'année par personne et par jour)

Groupe de produits	Poids g	Calorie	Glucides g	Lipides g	Protides g	Ca mg
Tubercules et plantain . .	2343	2164	526	9	29	268
Céréales	54	188	38	1	4	8
Oléagineux	28	69	2	6	1	2
Légumes frais	67	21	3	—	1	31
Légumes secs	2	5	1	—	—	4
Fruits	64	22	5	—	—	9
Viande	36	49	—	2	8	6
Poisson	25	78	—	3	15	605
Sel	9	—	—	—	—	—
Boissons	8	9	1	—	—	—
TOTAL GÉNÉRAL	2635	2606	576	21	58 dont an : 23 101	933
Besoins théoriques	2968 (1)				101 dont an : 48	985

Groupe de produits	Fer mg	Vit. B ₁ mg	Vit. B ₂ mg	Vit. C mg	Vit. A U I	Niacine mg
Tubercules et plantain . .	17	1.74	0.84	251	3975	12.9
Céréales	1	0.17	—	—	25	2.2
Oléagineux	—	0.04	—	—	1377	—
Légumes frais	1	0.04	—	22	625	0.4
Légumes secs	—	0.02	—	12	114	0.1
Fruits	—	0.02	—	20	275	0.2
Viande	1	0.02	0.09	—	10	2.2
Poisson	1	0.03	0.06	—	—	1.5
Sel	—	—	—	—	—	—
Boissons	—	—	—	—	—	—
TOTAL GÉNÉRAL	21	2.08	0.99	305	6401	19.5
Besoins théoriques	101	985	12	76.8	4935	13.0

(1) En l'absence de pesées systématiques d'un échantillon de manœuvres, le besoin calorique de l'adulte sédentaire a été fixé en fonction d'un poids moyen supposé de 65 kg, à 2 300 calories d'après les normes I N H adoptées pour l'A O F par l'ORANA. Pour un poids moyen qui serait comparable à celui de l'adulte Agni, 57 kg., les besoins caloriques du manœuvre ne seraient plus que de 2646. Étant donné la grande variété des ethnies du point de vue anthropologique, il est probable que le poids moyen du manœuvre se situe entre 57 kg et 65 kg et que les besoins théoriques sont de l'ordre de 2 800 calories.

Fréquemment, le manœuvre se livre à d'autres activités au cours de l'année, en particulier de juin à septembre qui est une période de ralentissement des travaux agricoles.

S'il est dans l'orbite d'un « tuteur » qui est en général quelqu'un de son canton ou de son village, plus âgé et installé depuis plus longtemps en Côte d'Ivoire, soit comme artisan, soit comme commerçant, soit comme cultivateur, il peut servir d'aide familial à ce dernier pendant quelques semaines ou même quelques mois. Pendant ce temps, sa rémunération se fait principalement en nature sous forme de nourriture et d'habillement.

Parfois aussi, il peut entreprendre à son propre compte, et à petite échelle, un commerce. Le plus répandu chez les manœuvres est celui de la kola qu'ils vont collecter chez les planteurs et qu'il revendent ensuite à un des nombreux marchands installés dans les plus gros villages de la subdivision.

La partie « Recettes » du budget de manœuvre permet de chiffrer la part de ces différentes activités. Par contre, la partie « Dépenses » est incomplète dans la mesure où elle ne tient pas compte des différents avantages en nature dont profite le manœuvre, soit dans les campements Agni, soit comme aide familial et qui entrent cependant dans sa rémunération.

Le manœuvre ne formant qu'exceptionnellement une unité de cuisine distincte, l'imbrication d'une part des budgets des immigrants et d'autre part des cuisines étant complexe, il n'a pas semblé valable de comptabiliser séparément l'ensemble de ces avantages en nature.

Le budget du manœuvre résume assez bien ses conditions d'existence en pays Agni. N'y étant installé que de façon très provisoire, il réduit ses dépenses au minimum. Sa situation continuellement itinérante lui permet de se dispenser presque complètement des biens durables (quincaillerie, mobilier, etc...); par contre elle gonfle le poste transport qui représente 7,5 % de ses dépenses. De même, sa position pour ainsi dire en marge de toute activité sociale, qui le maintient isolé en pleine forêt pendant des mois, réduit au minimum ses dépenses d'habillement. Le seul poste important demeure celui des dépenses alimentaires, dépenses de poisson fumé pendant ses séjours au campement, dépenses de céréales quand il réside au village.

L'ensemble de son budget est orienté vers l'accumulation d'une certaine épargne qui est la raison de son séjour en Côte d'Ivoire forestière.

TABLEAU 28

Budget mensuel du manœuvre immigrant
(Moyenne pour l'ensemble de l'année) en francs C F A

DÉPENSES

Alimentation		
Produits locaux	455	
Produits A O F.	370	
Produits importés.	30	
TOTAL		855
Habillement		
Pr. locale	15	
Pr. importée.	95	
TOTAL		110
Biens consommables		
Pr. locales	10	
Pr. importée	65	
TOTAL		75
Biens durables		
Pr. locale	5	
Pr. importée	15	
TOTAL		20
Transport	95	95
Autres services	5	5
Habitat	40	40
Impôt, cotisations	90	90
TOTAL DÉPENSES		1 290

RECETTES

Vente des produits vivriers locaux	30
Revente par les femmes de produits vivriers après prépa- ration	55
Recettes du commerce	50
Salaires et divers revenus du travail	1 560
TOTAL DES RECETTES	1 695

Le calcul par différence entre les recettes et les dépenses, donne une épargne de 405 francs CFA par mois, soit près de 5 000 F pour l'ensemble de l'année, représentant environ 25 % du revenu. Cette somme et ce pourcentage peuvent paraître très élevés et l'on connaît l'incertitude qui pèse sur l'estimation de l'épargne par différence, les erreurs aléatoires sur chacun des termes pouvant dans une certaine mesure s'ajouter. Cependant, ces chiffres paraissent des ordres de grandeur

plausibles si l'on connaît les conditions de vie de ces paysans des savanes voltaïques ou soudanaises, habitués à la plus grande frugalité et au plus extrême dénuement et l'âpre volonté qu'ils ont pour la plupart, d'amasser en deux ou trois ans les 10 ou 15 000 F qu'il leur faut pour rentrer en pays natal.

Un interrogatoire séparé de plus de 60 manœuvres choisis au hasard permet, en effet, de connaître approximativement les rythmes complémentaires des envois d'argent et des retours au village d'origine. Il semble qu'en moyenne, les manœuvres d'origine soudanaise et voltaïque fassent en Côte d'Ivoire des séjours de près de trois ans consécutifs. Cela contredit l'opinion généralement répandue qui veut que le cycle des séjours soit annuel, le manœuvre retournant dans son village à la fin de chaque saison sèche, avril-mai-juin, participer aux travaux agricoles de la préparation du sol et des semailles avec sa famille. Le cas des manœuvres originaires de la savane Baoulé est évidemment différent. La proximité de leur région d'origine qui n'est distante que d'environ 200 à 300 km leur rend facile la visite annuelle. Les années où ils ne rentrent pas chez eux, c'est-à-dire environ deux années sur trois, les manœuvres envoient de l'argent, par mandat postal en général, ou bien ils le confient à un « frère » (de groupe ethnique) qui retourne au pays cette année-là. En moyenne les envois d'argent à leurs parents, faits par ces manœuvres, ont été de 2 400 F en 1955-1956, alors qu'ils avaient été de 3 400 F en 1954-1955, année où la traite avait été bien meilleure. Lorsque le manœuvre rentre chez lui, que ce soit définitivement ou non, il semble qu'il lui faille au moins 8 ou 10 000 F, y compris les 2 ou 3 000 F du voyage, pour être reçu par ses parents avec la gratitude et la considération auxquelles son séjour en Côte d'Ivoire lui donne droit. Seule une enquête dans les villages d'origine de ces manœuvres permettrait de faire connaître d'une part la destination de l'argent rapporté (impôt, dot, etc...) et les motivations qui amènent les jeunes à émigrer, et d'autre part, la répartition des bénéfices réels et sociaux de ces séjours et la part ultime qui en revient à l'émigrant lui-même à l'intérieur de sa propre société.

CHAPITRE V

PLACE DES COMMUNAUTÉS ÉTRANGÈRES DANS LA SOCIÉTÉ AGNI

Devant l'importance croissante prise par les étrangers dans l'économie de la région, les réactions des Agni sont surtout des réactions de défense. La ségrégation de fait, dans des quartiers séparés, de la majeure partie des immigrants, les difficultés faites pour leur concéder de bonnes terres en sont les signes les plus apparents. Ce ne sont pas les seuls, et les relations Agni-étrangers baignent presque toujours dans un certain état de tension dont les préjugés raciaux sont en grande partie responsables.

La place des immigrants dans la communauté Agni et les attitudes des différents groupes ethniques les uns envers les autres, varient de façon très sensible d'un canton ou d'un village à l'autre. Cependant il semble possible de décrire au moins grossièrement les contacts entre Agni et immigrants tels qu'ils s'opèrent actuellement.

Dans l'ensemble, les Agni se considèrent comme très supérieurs à tous les groupes représentés dans le milieu migrant. Dans ce sentiment on peut distinguer divers éléments : essentiellement une supériorité économique et une supériorité sociale.

Leur niveau de vie est actuellement assez élevé, comme on l'a vu comparativement aux niveaux de vie d'autres régions d'Afrique tropicale. Les Agni en sont très conscients. Les voyages à l'extérieur de leur région, les opinions exprimées par les immigrants eux-mêmes, et enfin l'Administration et leurs représentants élus, les confirment sans cesse dans ce sentiment d'avoir atteint un niveau de confort qu'aucun autre peuple voisin n'a encore approché.

Ils sont d'autant plus fiers de cette évolution qu'elle ne date pas seulement des dernières années, mais remonte à un passé plus ancien. Les Agni évoquent en effet volontiers leur parenté avec les Ashanti et les seigneuries de la région de Kumasi, avec lesquelles d'ailleurs ils entretiennent encore

certaines rapports. Ces liens avec la civilisation Ashanti n'ont pas seulement une valeur historique, mais ils recèlent une réalité certaine dont la culture matérielle des Agni offre de nombreuses preuves : le stade de la subsistance a été dépassé par eux depuis longtemps, et ils dépendent dans de nombreux secteurs des échanges avec les populations voisines et, plus encore, du commerce de traite : or, esclaves, étoffes et quincailleries européennes. La faible vitalité de l'artisanat au sein des villages Agni, la comparaison avec les Baoulés, chez lesquels, par exemple, le filage et le tissage du coton occupent une place si importante dans les activités villageoises, alors qu'ils ne se rencontrent pas chez les Agni, témoignent de cette évolution. L'introduction déjà ancienne de marchandises européennes, a son correspondant, on le verra plus loin, dans le domaine des idées et des valeurs, dont certaines ont pénétré bien avant la colonisation proprement dite.

Cette supériorité du niveau de vie des Agni sur celui des immigrants ne se traduit pas seulement par un revenu monétaire *per capita* plus élevé, mais aussi par une structure des dépenses bien différente. Alors que le budget des migrants est tout entier orienté vers l'épargne, le budget des Agni comporte une grande part de dépenses destinées à améliorer le confort et même des dépenses qu'on peut sans exagération qualifier de somptuaires.

Le principal souci des émigrants étant d'amasser le plus rapidement possible assez d'argent pour en envoyer à leur famille et rentrer dans leur village d'origine avec un pécule suffisant, ils compriment au maximum les dépenses qu'ils font en pays Agni, où la plupart ne sont installés que pour une période assez courte (de un à quatre ans en général). L'examen du budget des étrangers montre ainsi la faiblesse des dépenses d'habitat et d'habillement qui correspondent à l'impression de dénuement et de pauvreté qui frappe celui qui traverse le quartier étranger d'un village Agni. Les murs des cases, pour la plupart faits de terre séchée et craquelée non recouverte d'enduit, les toits de palmes et les sols de terre battue lui donnent un aspect de campement provisoire et désordonné. Le contraste est saisissant avec les Agni, pour lesquels une belle case est la marque de richesse et de puissance la plus facilement reconnue. Il en est de même pour l'habillement. L'immigrant, qui est en dehors de son milieu habituel, n'a pas à tenir un rôle social dont le revêtement est une composante, et il se contente souvent de porter un short et une chemise en très mauvais état.

Sa situation de déraciné le dispense de presque toutes les dépenses ostentatoires, qui tiennent une place significative dans les budgets familiaux Agni, comme par exemple les dépenses de funérailles.

Ce décalage des niveaux de vie entre Agni et immigrants apparaît aussi dans l'alimentation; le régime alimentaire de ces derniers est en moyenne moins riche, par exemple en protides animaux, viande et poisson; et il n'est pas jusqu'à la maigreur de certaines catégories d'immigrants soudanais et voltaïques qui ne soit pour les Agni l'occasion de montrer une certaine condescendance à leur égard.

Mais il apparaît bien d'autres indices de ce sentiment de supériorité des Agni. Il faut par exemple citer celui des scarifications sur le visage, comme en portent la plupart des habitants de la savane, que ce soient les Senoufo, les Bobo ou les Mossi. Dans l'esprit des Agni, c'est un signe associé à l'état de captif : en effet, presque tous les captifs achetés par eux à la fin du XIX^e siècle aux troupes de Samory appartenaient à des groupes ethniques portant des scarifications sur le visage, qui sont ainsi devenues le signe auquel on reconnaît sans ambiguïté les captifs « Kanga ».

Comme d'autre part, dans une certaine mesure, les manœuvres actuels remplissent des tâches naguère accomplies par des captifs et comme, doublement en tant que salariés et en tant qu'étrangers, ils ont un statut inférieur à celui de leurs patrons Agni, il s'est créé, dans la mentalité Agni, une correspondance captif - scarification - manœuvre.

Cette différenciation est soulignée aussi par l'opposition des religions. Le milieu immigrant est pour une grande part soit islamisé, soit sous l'influence musulmane, les Agni étant animistes ou christianisés. La religion islamique est pour les Agni celle de leurs ennemis du nord; de plus, pour beaucoup de ses préceptes et de ses pratiques, elle est en contradiction avec leur tempérament. Le contraste est bien souvent fait entre l'habitant de la savane vêtu d'un boubou et faisant « salam » et l'habitant de la forêt, drapé dans son pagne, vénérant le « fétiche », ou récemment converti au christianisme. Cette image, si elle est par beaucoup de côtés trop simple, n'en reflète pas moins certains aspects de cette frontière culturelle qui sépare la communauté Agni de la communauté migrante.

Cependant les Agni ont appris à juger différemment les divers groupes d'immigrants. Le travail et les contacts quotidiens leur ont permis de connaître les capacités de certains traits des

tempéraments propres à chaque population. Donner un répertoire des opinions entendues le plus fréquemment serait fastidieux, et reflèterait vite une certaine xénophobie, qui est naturellement apparue dans cette région où les flux d'immigrants ont pris dans ces dernières années l'ampleur que l'on a décrite. Cette réaction pour ainsi dire normale est cependant tempérée par les traditions d'hospitalité des Agni, et aussi un sens assez exact des réalités, c'est-à-dire en l'occurrence de leur dépendance vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère.

L'efficacité du travail et les attitudes en face des valeurs reconnues comme hautement appréciables par les Agni sont les principaux critères qui leur servent à juger les étrangers. C'est ainsi que les Mossi sont considérés comme la main-d'œuvre la meilleure. Leur endurance au travail, leur ténacité et une certaine docilité sont reconnues par les Agni qui, humainement ou culturellement, pourrait-on dire, les tiennent en peu d'estime. La pauvreté de leur vêtement, la simplicité de leur nourriture, cette apparente soumission à leur patron planteur, leur lente et difficile adaptation à la langue et au milieu autochtone, enfin et surtout leur faible attirance, au moins apparente, pour les valeurs occidentales les rendent peu estimables aux yeux des Agni qui les regardent assez volontiers comme assez primitifs.

Parfois ce sont l'histoire et les contacts culturels anciens qui sont à la base des jugements Agni. Ainsi les groupements d'origine Malinké, ethnie à laquelle appartenait Samory, sont-ils tenus en assez haute considération, bien qu'inspirant une certaine méfiance, en particulier dans les transactions commerciales où ils ont la réputation d'exceller.

Les Baoulé, qui ont en somme la même origine Ashanti que les Agni, ont une place très particulière. La ressemblance des langues, des coutumes et de l'organisation sociale, qui les font très proches des Agni, devrait les rendre très assimilables et à peine distincts de leurs hôtes. Pourtant tout se passe, comme si cette similitude jouait dans un sens opposé et les faisait compter parmi les immigrants tenus le plus à l'écart. Ils vivent dans les quartiers étrangers, ou dans des campements retirés en communautés spécialement fermées, étant donné les caractères culturels et religieux qui les distinguent des autres groupements de migrants.

Les cas d'assimilation par la société Agni sont relativement rares, la plupart se faisant par le mariage d'une femme Baoulé à un Agni. C'est probablement l'histoire qui explique la méfiance réciproque des Agni et des Baoulé. La frontière commune

a entraîné depuis des générations toutes sortes de querelles, en particulier au sujet de la propriété des forêts limitrophes. Autrefois elles donnaient lieu à de véritables petites guerres entre tribus voisines, et si, à l'heure actuelle, elles donnent lieu surtout à des conflits qui se résolvent devant les tribunaux, il arrive encore de nos jours qu'elles déclenchent des échauffourées sanglantes. Ce souvenir de guerres anciennes et les contestations actuelles de terre entrent pour beaucoup dans l'inimitié latente qui existe entre ces groupes ethniques si proches. Peut-être aussi le rapport des forces, en particulier sous l'angle démographique, est-il trop inégal et place-t-il les Agni dans une position défensive. En effet il ne faut pas perdre de vue la masse de plus de 500 000 Baoulé au niveau de vie très bas qui habitent la savane, et dont un pourcentage non négligeable cherche à s'infiltrer dans les zones de forêt pour pouvoir se mettre à la culture du café ou du cacao qui leur permettra d'accéder à un niveau de vie décent; il est remarquable que, sur la division entre Baoulé et Agni, se soient greffés les conflits politiques des années 1950 entre parti progressiste et parti R. D. A. L'origine Baoulé du leader de ce dernier étant probablement une des causes de l'adhésion d'un certain nombre de chefs Agni au parti progressiste et de la pénétration relativement plus lente du R. D. A. en milieu Agni.

Les originaires du Ghana, dont la frontière est distante de moins d'une centaine de kilomètres, jouissent par contre d'une considération toute spéciale.

Appelés le plus souvent « sujets anglais » ou simplement « Anglais » — cela avant la naissance du Ghana — ils bénéficient du prestige qui entoure tout ce qui vient de l'autre côté de la frontière. C'est là un phénomène qu'on retrouve dans de nombreuses autres sociétés, et qui est illustré dans notre propre culture par de nombreuses formes de snobisme. Parmi les marques les plus apparentes, il faut citer le goût pour les bicyclettes d'origine anglaise, les produits de beauté anglais, et aussi certaines modes : celle de la raie dans la coiffure ou celle de certains pagnes brodés. La plupart des immigrants du Ghana sont des artisans maçons, charpentiers, commis de boutiques, originaires soit du pays Ashanti, soit du sud du pays. Or, pour les Agni, tout ce qui touche de près ou de loin l'Ashanti et Kumasi est empreint d'un caractère qu'on pourrait presque qualifier de sacré. Berceau de la civilisation Ashanti dont ils se réclament, siège des chefs les plus puissants, origine des chaises et des « fétiches » qu'ils vénèrent, Kumasi est aux Agni un peu ce qu'est Jérusalem aux yeux des chrétiens.

L'augmentation du rythme de l'immigration au cours des cinq dernières années ne saurait tarder à faire de l'évolution des rapports entre immigrants et autochtones un problème à l'échelon gouvernemental. Jusqu'à ce jour les difficultés que soulevait la présence de ces immigrants étaient résolues sur le plan local sans orientation politique définie : l'administration, la gendarmerie et les tribunaux locaux cherchaient à arbitrer de façon plus ou moins équitable les conflits qui surgissaient quotidiennement. Les différences de tempérament des titulaires des postes responsables, la variété des situations purement locales et l'évolution politique générale expliquent la grande diversité des solutions apportées aux problèmes des rapports entre les deux communautés suivant les périodes et suivant les régions (1).

L'existence en pays Agni de sentiments « racistes » est contestable, et les comportements vis-à-vis des immigrants sont dictés par différentes habitudes de penser dont on peut retrouver l'origine tant dans un passé lointain que dans l'histoire de ces dernières années. En effet, on a vu que la méfiance qui existe fréquemment d'ethnie à ethnie se greffait généralement sur des anciens conflits politiques ou religieux. D'autre part, il faut signaler l'éveil d'un sentiment national « ivoirien ». L'interdiction pour des originaires d'autres territoires de postuler pour certains emplois du cadre territorial, l'hostilité ou tout au moins les difficultés rencontrées par des hommes politiques d'immigration récente, sont des signes de cette prise de conscience, qui ira certainement en s'approfondissant dans les années à venir.

La superposition de la méfiance traditionnelle envers d'autres groupes ethniques et de ce nationalisme naissant peut avoir des répercussions défavorables, et entraîner une détérioration rapide des relations entre Agni et « dyoulas », et cela d'autant plus que les causes de friction entre les deux communautés

(1) Il y a un aspect simplement quantitatif de la question qu'on ne saurait négliger. Tout se passe comme si la nature de ces problèmes changeait au fur et à mesure de l'augmentation du pourcentage des migrants dans la communauté villageoise prise dans son ensemble. Ainsi, dans les villages où les étrangers représentent moins de 10 % de la population, les rapports sont généralement moins tendus que dans ceux où ils atteignent 30 ou 40 %. Si, dans les premiers, le rapport des forces est certainement en faveur des Agni, ceux-ci semblent d'autant plus compréhensifs, pour les cessions de terre en particulier, que leur domination et leur droit sont moins contestés. Au contraire, dans les villages à minorité étrangère importante, il arrive que les Agni se montrent peu libéraux pour des questions de terre, et beaucoup plus exigeants pour des litiges de droit privé, garde des enfants par exemple : ils montrent ainsi une sorte de réflexe de défense contre les flux croissants de migrants.

deviennent d'année en année plus nombreuses, tenant essentiellement au « flou » juridique qui entoure leurs rapports. L'absence d'un système coutumier tenu pour valable par l'ensemble de la population a été reconnu comme se faisant particulièrement sentir dans le domaine foncier, dans celui des contrats de travail et dans celui du droit des personnes.

Dans la mesure où les superficies cultivées s'accroissent sans cesse et où les bonnes terres se raréfient, les Agni répugnent de plus en plus à concéder des terrains aux étrangers pour de longues périodes. L'ambiguïté de ces cessions qui ne sont ni de véritables ventes ni des locations, l'inaliénabilité presque générale des terres jusqu'à ce jour limitent les possibilités d'installation des étrangers et surtout rendent ces installations très instables. La précarité des concessions, tant pour les terrains d'habitation dans les villages que pour les terrains de culture, est très défavorable aux investissements que les étrangers ne manqueraient pas d'y faire, si leur situation politique était éclaircie.

A cet égard l'exemple de la ville de Bongouanou est très instructif. Le quartier Dyoula n'était constitué que par des cases frustes en terre battue, construites en désordre, jusqu'au début de 1956 où l'administration fit lotir la ville. Sur les lots attribués à titre définitif, selon certaines formalités, les immigrants riches ou aisés, commerçants ou planteurs, se décidèrent à édifier de bonnes maisons en briques de banco ou de ciment couvertes de tôles ou d'éverite, et en quelques semaines plusieurs dizaines de ces maisons furent en construction.

La généralisation de ces lotissements, une réglementation des concessions de terres, un bornage des plantations donnant droit à un titre de propriété à titre définitif, favoriseraient certainement des investissements productifs, tant en immeubles qu'en plantations chez la fraction de cette population étrangère qui paraît souvent la plus ouverte aux améliorations des techniques et des conditions de vie.

De même on a signalé comment les contrats de travail entre manœuvres étrangers et planteurs Agni pouvaient donner lieu à de nombreuses contestations : les termes de ces contrats, toujours conclus oralement et parfois sans témoins, peuvent être ambigus, le mode de rémunération, et surtout les délais de paiement étant souvent mal précisés et laissés en partie à l'arbitraire des planteurs qui, en tant qu'employeurs ont un « pouvoir de contracter » dominant. Les conflits qui peuvent s'élever sont soumis dans la plupart des cas aux juridictions villageoises; les difficultés de recours à d'autres tribunaux en

première instance ou en appel sont telles, pour les manœuvres qui ne disposent pas de fonds suffisants pour se déplacer jusqu'au chef-lieu de subdivision et intenter une action, que l'on ne peut être sûr que l'équité soit toujours sauvegardée. Certains incidents entre planteurs et manœuvres ont déjà eu lieu, et leur multiplication aurait des effets sociaux et économiques profonds.

Le droit des personnes étant en Afrique très divers d'une population à l'autre, il n'est pas étonnant que de nombreux conflits de droit privé se produisent entre personnes d'ethnies différentes. L'imprécision fréquente, et le caractère non écrit de la coutume ajoutent encore à la complexité des cas que l'on peut rencontrer, notamment dans le domaine du mariage et du divorce et dans celui de l'héritage et de la garde des enfants. Ainsi les mariages, rares d'ailleurs, entre étrangers et femmes Agni donnent parfois lieu à de douloureux litiges; si un divorce survient, en effet, et que le mari est d'une coutume qui accorde la prépondérance à la lignée paternelle, il y a conflit entre le droit de la mère sur les enfants de cette union, qui suivant la coutume Agni dépendent de leur lignage utérin, et le droit du père. Lorsque ce dernier veut quitter la région Agni pour rentrer dans son pays d'origine, la situation des enfants peut devenir dramatique, tiraillés entre leur père qui cherche à les emmener avec lui, et leur famille maternelle qui généralement fait son possible pour qu'ils demeurent sur place. Dans de telles circonstances, il arrive que la communauté Agni utilise des moyens plus ou moins légitimes : déclaration d'annulation de mariage pour non-paiement de dot, irrégularité des formes du mariage, pour faire prévaloir sa coutume, et les étrangers en tant que groupe minoritaire n'ont pratiquement pas de recours contre la loi du groupe autochtone.

Ainsi il existe une contradiction latente entre le rôle essentiel tenu par la communauté immigrée dans la vie économique et le caractère quasi clandestin de son installation dans la subdivision. Cette situation critique est remarquablement mise en évidence par l'absence presque complète de participation des migrants à la vie sociale des communautés villageoises. L'isolement de fait que représente leur habitat dans des quartiers séparés se retrouve non seulement doublé d'un isolement de droit, comme on vient de le souligner (l'absence d'un droit coutumier commun et d'une juridiction *ad hoc*, etc.), mais aussi d'un isolement politique : le fait qu'une faible proportion paie l'impôt dans la subdivision de Bongouanou les empêche pratiquement d'avoir une représentation électorale significative. D'autre part l'organisation villageoise coutumière ne leur fait

à peu près aucune place dans la gestion des affaires du village. Là où les communautés étrangères sont numériquement importantes, il existe un « chef dyoula » pour l'ensemble des migrants, et parfois, comme à Bongouanou, des chefs de communautés ethniques, chef Mossi, chef Malinké, chef Baoulé. Ces chefs n'ont qu'un rôle très limité : intermédiaires entre les migrants et les chefs de villages Agni ou l'administration, ils n'ont que peu d'autorité sur une population qui est par nature très hétérogène et très instable. Récemment cependant, avec le développement de la vie politique, certaines personnalités, commerçants ou transporteurs immigrés, ont acquis par leur action au sein des partis politiques une importance véritable dans la subdivision; encore faut-il remarquer que leur rôle est encore localisé, surtout à la ville de Bongouanou, et sans réelle influence sur la communauté Agni.

Les phénomènes que l'on a l'habitude de ranger sous l'étiquette d'acculturation mériteraient à eux seuls une étude particulière. Les échanges et les influences réciproques se font en effet entre plusieurs partenaires : d'une part à l'intérieur de la population immigrée, les divers groupes ethniques réagissent les uns sur les autres en fonction de leurs propres caractéristiques culturelles et du milieu très original représenté par les « dyoulakros » eux-mêmes, d'autre part les migrants ont des contacts nombreux avec la population Agni, souvent ils parlent sa langue, connaissent ses coutumes, et certains même sont complètement assimilés par les Agni. Enfin Agni et étrangers sont soumis aux multiples influences occidentales que voyageurs, commerçants, écoliers, commis et missionnaires rapportent principalement des zones urbaines.

Quel est le résultat de tous ces mélanges et brassages de populations dans ce nouveau « melting pot »? Par opposition à la « détribalisation » qui serait caractéristique des cités africaines en expansion, on parle maintenant de « surtribalisation ». Ainsi dans les villes de Ghana comme Kumassi et Accra, les immigrés Sonrhai ou Djerma originaires du Niger semblent se regrouper en communautés d'une très grande cohésion : sans doute on assiste à des phénomènes semblables dans la région de Bongouanou, et l'on pourrait ainsi citer des exemples remarquables d'entraide et de solidarité entre immigrants appartenant à une même ethnologie. Cependant, dans l'ensemble, les conditions d'installation — éparpillement des manœuvres dans les campements, séjours de durée très variable, fréquence des déplacements — rendent les regroupements très instables. D'autre part la faible importance numérique des représentants

de chaque ethnie par village ne permet pas à ces communautés d'avoir une autonomie véritable. Tout au plus assiste-t-on à l'éveil de certaines affinités, soit entre membres d'ethnies culturellement ou géographiquement proches, soit entre membres d'une même génération ayant des intérêts plus ou moins communs : certaines activités sportives ou sociales comme le football ou la danse peuvent être l'occasion de telles associations. Dans l'ensemble, il est certain que, devant les mêmes problèmes (emploi, habitat, etc.) et les mêmes impératifs économiques, les migrants réagissent de façon assez semblable et adoptent, au moins pendant leur séjour dans le pays, des comportements en beaucoup de points comparables.

On a vu comment, au contraire, la spécialisation professionnelle à l'intérieur de chaque communauté entraînait une différenciation très nette du mode de vie et des attitudes qui y sont associées. L'appartenance à telle « catégorie professionnelle », ou son passage de l'une à l'autre marquent bien plus l'immigré que son appartenance à telle ou telle ethnie. C'est seulement à l'intérieur d'une même catégorie socio-professionnelle que les divers caractères culturels réapparaissent et diversifient les migrants suivant l'originalité de leur groupement ethnique. Des études approfondies, tant dans les territoires d'origine qu'en pays Agni, devraient être faites sur l'analyse différentielle de ces comportements et les influences réciproques des traits culturels de leur société et des traits acquis au cours des migrations.

Est-il possible qu'avec l'amélioration générale des conditions de vie et l'installation définitive d'une proportion de plus en plus élevée d'immigrés, il se produise une sorte de fusion complète des populations installées dans la région du Moronou en un nouvel ensemble dont l'apport essentiel viendrait de la société Agni, mais dont de nombreux traits culturels seraient empruntés aux divers groupes ethniques qui le composeraient? Il ne le semble pas. Au contraire, les incidents se multiplient et l'aménagement de rapports entre la communauté Agni et celles des migrants peut ne pas tarder à apparaître comme un impératif aux autorités responsables du développement de la région. Un choix s'imposera alors : faut-il encourager ou décourager l'immigration de toutes ou certaines catégories de travailleurs, ou bien doit-on régulariser le flux de migrants? La solution dépasse largement les cadres de cette étude, elle met en cause l'évolution de l'Afrique contemporaine et la nature des liens politiques et économiques qui uniront à l'avenir les divers territoires.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de ces études partielles mais dont le but principal était de donner quelques données quantitatives sur le niveau de vie des populations installées dans la région de Bongouanou, c'est l'action de trois facteurs, dont la coexistence sur la même parcelle de territoire est exceptionnelle, qui apparaît comme devant façonner son avenir.

En premier lieu le développement continu de l'économie de plantation et sa conséquence la plus directe, l'élévation rapide du niveau de vie; en deuxième lieu, la forte immigration qui supplée d'une part à l'insuffisance de main-d'œuvre familiale sur les plantations Agni, et d'autre part aux besoins en spécialisations diverses — commerce, artisanat — créés par l'expansion économique; enfin une ouverture remarquable aux influences extérieures dont fait preuve la société Agni en s'adaptant et en cherchant à assimiler tout ce qu'elle considère comme progrès.

Dans cette sorte de course au développement à laquelle semblent se livrer de nombreuses régions de l'Afrique tropicale, quels sont les atouts dont dispose le pays Agni et quels sont aussi les facteurs qui peuvent entraver son évolution? Il faut essayer en les énumérant et en estimant leurs forces respectives de discerner quelle sera la résultante de ces éléments contradictoires et dans quelle mesure elle pourra infléchir l'évolution actuelle; au passage on relèvera un certain nombre de thèmes d'action qui semblent s'imposer aux responsables du développement de la région.

Parmi les chances dont paraît bénéficier la subdivision de Bongouanou, on relève essentiellement l'expansion démographique et l'abondance de terres disponibles et fertiles, chacun de ces facteurs étant d'autant plus favorable qu'il se trouve associé avec l'autre. L'accroissement rapide de la population sans abondance de terres fertiles caractérise en effet de nombreuses zones du monde sous-développé et pose de graves problèmes qui ne peuvent se résoudre que par le transfert d'importantes fractions de la population agricole vers d'autres secteurs de l'économie. De même mais en sens opposé, l'abon-

dance de terre associée avec une population peu dense et ne connaissant pas de poussée démographique, cas que l'on rencontre par exemple dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire (cercle de Tabou et de Grand-Lahou) favorise une certaine stagnation économique. En pays Agni le développement économique est, pour ainsi dire, soutenu par l'expansion démographique : l'excédent annuel de population, quand il arrive à l'âge de cultiver trouve non défrichées et libres pratiquement de redevance foncière toutes les terres dont elle a besoin tant pour ses cultures vivrières que pour ses « cash-crops ». Aussi la production s'accroît-elle régulièrement tant en valeur absolue grâce à la naissance continuelle de nouvelles exploitations créées par les jeunes générations qu'en valeur relative par rapport au chiffre de la population, grâce à l'extension des plantations dans les exploitations existantes. La fertilité des sols de forêt jointe à des conditions climatiques particulières — hauteur et répartition des pluies au cours de l'année — ont enfin favorisé la culture de « cash-crops », cacao, café, kola, permettant d'accéder à une beaucoup plus grande échelle au secteur monétaire que, par exemple, des régions de savane où ne semblent actuellement possible à une grande échelle que les seules productions de denrées vivrières dont la commercialisation est très limitée.

En dehors de ces facteurs naturels, des éléments très favorables au développement existent dans le milieu humain. On a vu les facultés d'adaptation dont faisaient preuve tant les Agni eux-mêmes que certaines communautés d'immigrants, ce goût des innovations et du progrès sous toutes ses formes se cristallisant notamment dans la naissance d'une classe très dynamique de planteurs et aussi parmi les étrangers, d'artisans, de commerçants et de transporteurs. Les cultures du cacao et du café ont permis une telle élévation du niveau de vie qu'il n'existe pas pour la région Agni le grand décalage que l'on rencontre dans la plupart des autres régions entre la ville et la brousse; ici les éléments « évolués » ou « évoluant » n'ont pas les tentations qu'ils ont dans les zones plus pauvres et même souvent l'obligation s'ils veulent accéder au mode de vie décent auquel les prédispose leur instruction d'aller émigrer vers les villes. Le revenu qu'un planteur peut espérer obtenir au bout de quelques années est du même ordre que celui qu'il obtiendrait en ville dans une profession comportant une spécialisation moyenne; on rencontre d'ailleurs en pays Agni certains « évolués », anciens fonctionnaires ou commis de maison de commerce par exemple, qui ont renoncé à leur métier pour

revenir dans leur village d'origine et créer des plantations ou exploiter et agrandir des plantations héritées. Ces cas méritent d'être soulignés, car ils montrent qu'entre des revenus comparables, l'Agni, très attaché à son milieu, choisit volontiers celui dont il peut profiter dans le cadre de sa vie traditionnelle; à revenus égaux ce choix est d'ailleurs pour lui très favorable, l'existence au village étant beaucoup plus facile qu'en ville puisqu'on peut y bénéficier d'avantages non chiffrables en termes monétaires, mais cependant très appréciables (nourriture, femmes, fêtes). Ailleurs on a souvent l'impression d'un fossé qui se creuse entre la ville et la brousse, en pays Ashanti, au Ghana, une tendance très nette vers un certain « absentéisme » se dessine actuellement, les planteurs partent vers les villes en laissant leur exploitation entre les mains des fermiers au tiers (*Abusua*). En pays Agni, au contraire, la brousse semble évoluer presque aussi vite que les villes proches et c'est probablement une chance exceptionnelle pour la région que quelques-uns parmi les fils les plus dynamiques ou les plus instruits choisissent de revenir à leur village d'origine; car, par les améliorations qu'ils apportent à leur mode de vie et aux techniques de production, ils peuvent servir d'exemple au reste de la population.

Parmi les facteurs tendant à freiner le développement de la région, de nombreux tiennent au milieu naturel qui est par bien des côtés remarquablement ingrat. L'épaisse forêt qui recouvre la Subdivision a empêché jusqu'à présent la création d'un réseau suffisamment dense de routes et de pistes; et encore la plupart d'entre elles sont impraticables pendant toute la durée de la saison des pluies, c'est-à-dire pratiquement de mai à janvier; comme les campements de culture sont souvent à plusieurs kilomètres ou même dizaines de kilomètres des villages le problème du transport tant des produits vivriers que des récoltes des cultures industrielles représente une charge très lourde pour l'exploitation Agni : le portage traditionnellement assuré par les femmes et aussi actuellement par les manœuvres agricoles mobilise de nombreuses heures qui avec une dépense d'énergie moindre pourraient être probablement utilisées à d'autres travaux plus rentables. Pourtant le portage prend de plus en plus de temps d'année en année au fur et à mesure que les exploitations augmentent et que les plantations s'éloignent des villages. Le portage de l'eau sur de longues distances s'ajoute d'ailleurs à celui des récoltes pour la femme Agni : en saison sèche surtout, cela peut paraître paradoxal dans une région à si forte pluviométrie, le manque d'eau se fait sentir

dans de très nombreux villages. La rareté des puits suffisamment profonds pour donner de l'eau toute l'année, l'absence de citernes obligent les femmes à aller pendant plusieurs mois par an chercher de l'eau souvent sale dans des mares très éloignées de leur village.

Cette rareté d'eau potable est certainement à l'origine d'une des causes principales du médiocre état de santé des habitants : le parasitisme intestinal sous ses formes diverses est en effet très répandu et il partage avec les affections paludéennes le triste privilège d'être responsable de la forte mortalité, en particulier celle des enfants jusqu'à 14 ans, qui malgré les progrès de la médecine frappe encore l'ensemble de la population.

La généralisation, en moins de trente ans, des cultures industrielles s'est réalisée presque sans progrès des techniques culturales qui sont restées à un stade archaïque : hache, machette et daba sont encore les seuls instruments utilisés et peut-être les mieux adaptés au milieu naturel. L'exploitation des plantations prend le plus souvent l'allure de culture très extensive ou même presque de cueillette, et il serait très souhaitable que, dans les années qui viennent, les techniciens de l'agriculture puissent proposer aux planteurs des innovations adaptées au milieu. Ceux-ci pourraient s'en servir pour procéder à des investissements rentables; jusqu'à maintenant les tentatives de défrichement mécanisé ou d'amélioration de la qualité des produits ont été plus ou moins des échecs mais la recherche agronomique appuyée par des expérimentations en milieu rural doit pouvoir apporter des réponses à ce problème essentiel. L'exploitation plus rationnelle du sol va d'ailleurs tendre à devenir une question vitale au fur et à mesure que d'ici quelques années pour les bonnes terres à cacao et quelques décennies pour les terres à café, les terrains vierges seront de plus en plus rares. Seule alors une transformation radicale des modes culturels actuels — apport d'engrais par exemple — permettra la continuation d'un développement si vigoureusement amorcé au cours des dernières décennies.

Sans être un pays de monoculture, puisqu'au contraire on y rencontre une diversité remarquable de cultures tant vivrières, banane, igname, taro, maïs, riz — qu'« industrielles — cacao, café, kola — le revenu monétaire de la région de Bongouanou dépend étroitement des marchés extérieurs dans la mesure où les ventes de cacao et de café représentent 90 % de ce revenu, et où la presque totalité de ces produits est exportée. Les variations de prix sur les marchés mondiaux sont souvent de très

forte amplitude et on a vu quelques-unes des conséquences que l'effondrement des cours à partir de 1955, faisant suite à la très forte hausse de 1954, avait eues sur les budgets des planteurs; en cas de dépression mondiale généralement marquée par une détérioration des « termes de l'échange » pour les pays producteurs de matières premières et de produits agricoles, la situation des planteurs Agni serait déplorable. Cette éventualité et le danger de surproduction mondiale de cacao et de café ont amené la création à la fin de 1955 de Caisses de stabilisation des prix : la régularisation du prix d'achat au producteur est assurée par la Caisse grâce à la garantie qu'elle donne d'un prix de vente minimum fixé pour la campagne. Ainsi à la différence du Marketing Board fonctionnant au Ghana dont la politique de prix rigide et longtemps inférieur au cours mondial a eu tendance à limiter l'esprit d'entreprise du planteur, les Caisses de stabilisation ont pour effet d'amortir plus que d'empêcher les variations des cours; leur action doit permettre au planteur de faire des prévisions de dépenses tant pour sa famille que pour son exploitation en tablant sur un revenu moins directement soumis aux aléas du commerce international. Cependant la formule de stabilisation semble assez souple pour qu'il puisse être amené à modifier sa production, à l'augmenter ou au contraire à la ralentir, la diversifier suivant l'évolution des cours mondiaux pratiqués. Ce n'est que dans la mesure où il sera débarrassé au moins partiellement des incertitudes concernant les cours de ses productions qu'un réseau commercial complexe, comprenant de nombreux intermédiaires, contribue à entretenir, que le planteur pourra ne plus être un partenaire impuissant au rude jeu de la traite et assumer pleinement son rôle de producteur.

L'analyse du milieu humain, aussi sommaire qu'elle ait été, a montré que le développement économique de ces trente dernières années n'avait pas été sans entraîner de profonds bouleversements sociaux, qui risquent à leur tour, par les tensions et les conflits qu'ils provoquent, de nuire à la poursuite de ce développement. Les fortes migrations ont eu pour conséquence la création d'importantes communautés qui si elles apparaissent très hétérogènes du point de vue ethnique, n'en forment pas moins un ensemble assez homogène quant au mode de vie et sont parfois assez unies en face de la majorité Agni. La dépendance de ces deux populations l'une vis-à-vis de l'autre est, comme on l'a maintes fois souligné, très étroite sur le plan économique : les Agni ayant besoin de la main-d'œuvre immigrée sur leurs plantations, les migrants vivant soit de l'emploi

que leur procurent les Agni, soit du commerce qu'ils font avec eux, soit encore des terres qui leur sont prêtées par eux. Les problèmes que pose la coexistence de ces deux communautés sont nombreux et complexes; en fait elle engendre des frictions fréquentes : conflits de travail entre manœuvres et planteurs (taux, date et mode de rémunération), litiges fonciers entre propriétaire coutumier du sol et détenteur précaire l'ayant mis en valeur, conflits de droits personnels en cas de mariage, divorce, succession, garde d'enfants, entre la coutume Agni dérivée du système matrilineaire et les coutumes des migrants toujours différentes et correspondant généralement à des systèmes patrilineaires. La naissance de ces petits centres urbains, ces nouveaux « bourgs » dont la croissance rapide atteste la vitalité économique de la région, ne peut d'ailleurs que renforcer l'opposition entre les deux communautés : la prépondérance numérique des immigrants sur les Agni dans certains d'entre eux, les différences de mentalité et de croyances entre la brousse Agni et ces bourgades où l'influence étrangère est croissante ne peut que multiplier dans les années à venir les causes de tension. Jusqu'à présent, la position « dominante » des Agni n'a pas été sérieusement mise en question en dehors de trois ou quatre de ces gros bourgs et les conflits ont été limités grâce à la conscience qu'a chaque communauté de sa dépendance vis-à-vis de l'autre et aussi peut-être à l'absence de part et d'autre d'organisations de regroupement à forme syndicale; la plupart des litiges qui apparaissent sont encore actuellement réglés dans le cadre du village par les juges coutumiers. Mais les relations entre Agni et immigrants se déroulent dans une sorte de « vide juridique » qu'il importerait de combler le plus tôt possible par des réglementations ou une codification partielle de la coutume; ce serait là une des premières mesures à prendre pour aménager les rapports entre les deux communautés, car si, comme il est probable, l'immigration continue à un rythme élevé, d'ici quelques années la symbiose économique dans laquelle vivent les deux communautés risque d'engendrer de graves tensions sur les plans social et politique.

Au sein même de la société Agni à la faveur du développement de l'économie de plantation, au sens original que peut prendre cette expression dans la région étudiée, les rapports sociaux se sont radicalement transformés. Les liens de dépendance qui existaient à différents niveaux dans la société traditionnelle entre chef de tribu et chefs de lignage, chef de village et villa-geois, chef de lignage et membres du lignage, maître et captifs ou descendants de captifs se sont considérablement affaiblies

ou même ont à peu près disparu; à côté de la hiérarchie traditionnelle fondée sur la naissance, apparaît une hiérarchie nouvelle dont les critères sont en premier lieu le montant des revenus et plus accessoirement le niveau d'instruction et l'influence politique. L'extension des religions chrétiennes et l'affaiblissement des cultes traditionnels, en particulier du culte des ancêtres sur lequel reposait en grande partie le pouvoir des chefferies, ont contribué à l'effritement du rôle des chefs coutumiers. D'un autre côté, à la suite de l'installation des institutions démocratiques — élections, représentation aux assemblées, création de partis — et en raison du jeu parfois trouble des autorités de tutelle qui ont cherché, au moins pendant une certaine période, à exploiter à leur avantage — ou ce qu'ils croyaient tel — les dissensions familiales et tribales existant à l'état latent en pays Agni, ces conflits ont abouti dans de nombreux cas à éliminer presque totalement les chefs du cadre de la vie sociale.

Diminution de la prépondérance des « grandes familles » et apparition de « leaders » nouveaux, grands planteurs, commerçants, fonctionnaires (médecins, instituteurs, commis d'administration) caractérisent l'évolution actuelle; l'affaiblissement de toute autorité qui résulte de cette dislocation de l'ordre ancien n'est pas sans inconvénient pour le développement économique de la région. La Société Mutuelle de Production Rurale a été, on l'a vu, en partie la victime de cet état semi-anarchique qui a régné dans la subdivision au début de 1956 et il est probable que cette « désorganisation sociale » pèsera encore longtemps sur toute tentative de groupement des planteurs soit au niveau du village, soit surtout au niveau du canton ou de la subdivision en vue de la formation de mutuelles ou de coopératives dont la nécessité s'impose pourtant au stade actuel du développement (mobilisation des capitaux pour des investissements d'intérêt collectif, équipes de vulgarisation, mutuelle de vente, etc...)

Enfin sur le plan même des relations familiales, le passage que traverse la société Agni d'une forme de société à structure économique archaïque à une autre forme à structure beaucoup plus complexe ne va pas sans créer des tensions graves. La hiérarchie des intérêts a été bouleversée : la puissance et la richesse dépendaient naguère de l'appartenance à tel ou tel lignage, aujourd'hui c'est le ménage autour duquel se crée l'exploitation agricole de type moderne qui a pris la première place en tant que dispensateur de flux importants et renouvelés de revenus. Un individualisme économique croissant se fait jour,

correspondant dans d'autres domaines aux tendances vers une « personnalisation » plus marquée des individus en dehors du cadre maintenant partiellement dépassé du lignage.

Jusqu'ici pourtant l'organisation familiale ne semble pas avoir été sensiblement transformée; elle reste caractérisée par la grande instabilité du mariage et de la famille de type conjugal — mari, femmes et enfants — opposés à la stabilité des rapports entre membres d'un même segment de lignage, notamment entre frères et sœurs utérins. D'autre part, les règles de succession suivant la lignée maternelle sont toujours fidèlement appliquées, créant parfois de graves dissensions à l'intérieur des familles; pour faire face à ces situations conflictuelles les Agni, plutôt que de mettre en cause ces principes d'héritage et donc la structure elle-même de leur société fondée sur la prépondérance du lignage utérin, ont cherché à tourner ces règles par diverses mesures — aides reçus par le fils du vivant de son père, renonciation à héritage — dont certaines sont malgré leur ingéniosité causes de gaspillage et de querelles.

Verra-t-on dans les prochaines années le système successoral actuel « basculer » au profit d'un système consacrant de quelque manière l'héritage du père par le fils, ce qui apporterait un exemple convaincant aux auteurs défendant l'incompatibilité entre un système d'héritage matrilineaire et une structure économique de type moderne? Pourtant un tel changement représenterait beaucoup plus que la suite normale de l'évolution causée par le développement des cultures industrielles, il serait en fait le signe d'un bouleversement radical atteignant l'ensemble des institutions et des comportements Agni (composition du groupe familial, mariage, polygamie, divorce, etc, rapports de parenté). Pour l'instant, le passage d'un système d'héritage à l'autre qu'on pourrait presque appeler une mutation si elle se réalisait dans les conditions actuelles ne semble pas prévisible dans un avenir rapproché.

Dans ce domaine comme, on l'a vu, en beaucoup d'autres, la société Agni semble aujourd'hui se chercher; entre toutes les influences auxquelles elle est soumise, au milieu de toutes les forces qui de l'extérieur comme de l'intérieur tendent à la désintégrer, saura-t-elle trouver la voie dans laquelle, tout en continuant à jouer un rôle prééminent dans le développement de la Côte d'Ivoire, elle pourra préserver l'essentiel de son originalité et les meilleures parmi ses qualités et ses traditions?

ANNEXES

ANNEXE I

PLUVIOMÉTRIE A BONGOUANOU

(D'après le Service de l'Agriculture)

Année Mois	1951	1952	1953		1954		Moyenne des 4 années mm
	mm	mm	mm	jours	mm	jours	
Janvier . .	17	23	—	—	—	—	10
Février . .	59	20	111	5	117	2	77
Mars . . .	148	32	242	8	61	4	121
Avril . . .	51	291	60	5	93	7	124
Mai	165	255	77	3	81	7	145
Juin. . . .	139	320	118	8	151	7	182
Juillet . .	76	80	302	10	61	9	130
Août. . . .	74	86	67	8	45	11	68
Septembre .	128	283	106	5	81	7	150
Octobre . .	155	230	160	9	199	18	186
Novembre .	71	52	57	3	108	8	72
Décembre .	16	40	—	—	15	2	18
TOTAL. . .	1 099	1 728	1 370	64	1 013	82	1 283

ANNEXE 2

210

COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON DE POPULATION ÉTUDIÉ

Composition de l'échantillon observé pour l'étude de l'alimentation et des budgets familiaux
auprès de la population Agni.

Tribu	Village	Population recensée	Nombre total de rectangles	Nombre de rectangles étudiés par période	Nombre de rectangles étudiés au total	Nombre de personne par rectangle étudié	Ménages par rectangle étudié	
							Nombre	Taille
Ahuano	Zanfouéno	1 891	90	20	46	23	3,8	6,1
	Kregbé.	1 450	54	15	25	32	4,5	7,1
	Brou-Attakro . . .	107	7	5	6	33	4,6	7,0
Essandané	Gonabo	213	9	5	6	31	5,2	6,0
	Assaoufoué	913	43	13	21	23	4,0	5,7
Assié	Becassi	539	31	6	11	35	8,3	5,9
	Assié-Koyékro	402	20	7	11	24	3,9	6,3
N'gattianou	Mbaociéssou . . .	580	33	8	12	28	3,6	7,6
Annohou	Agbosso	1 159	53	14	24	19	2,4	7,6
	Ensemble	7 254	340	101	162	25	3,9	6,5

ANNEXES

ANNEXE 3

TABLEAU 1

*Consommation moyenne par personne et par jour
en poids et en calories dans les dyoulakros*

(1^{re} période — avril-juillet 1955)

Produits	Poids	Calories	Produits	Poids	Calories
Igname	241	243	Bananes	8	5
Plantain	251	223	Agrumes	8	2
Autres tubercules	111	124	Ananas	4	1
TOTAL	604	590	Avocats	5	2
Pain, farine	14	36	Mangues, Papayes	9	3
Riz	162	578	TOTAL	34	13
Maïs	158	454	Viande boucherie	28	45
Mil, Sorgho	27	96	Volailles, gibier	7	8
TOTAL	361	1 164	TOTAL	35	53
Graine de palme	10	20	Poisson fumé	15	41
Arachide	15	92	Poisson séché	7	23
Karité et autres	9	70	Lait et autres	3	2
Total	34	182	TOTAL	25	66
Piment gombo frais	16	4	Sel	8	—
Aubergines, tomates	15	3	Sucre	8	32
Feuilles	9	2	Boissons diverses	26	5
Oignons et autres	9	6	TOTAL	42	37
Soumbala	1	3	Piment sec	5	13
TOTAL	50	18	Autres légumes secs	1	3
Piment sec	5	13	TOTAL	6	16
Autres légumes secs	1	3	TOTAL	1 191	2 135
TOTAL	6	16			

TABLEAU 2

Composition de l'échantillon observé pour l'étude de l'alimentation et des budgets familiaux dans les communautés de migrants

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	1 ^{re} période		II ^e période		III ^e période		Ensemble de l'année	
	Nombre chefs de ménage	Personnes à charge	Nombre chefs de ménage	Personnes à charge	Nombre chefs de ménage	Personnes à charge	Nombre chefs de ménage	Personnes à charge
Cultivateur . .	21	130	29	201	16	107	66	438
Artisan et employé . .	4	19	22	97	20	64	46	180
Commerçant . .	22	91	37	132	33	128	92	351
Mancœuvre . .	34	70	33	81	40	70	107	221
TOTAL . . .	81	310	121	511	109	369	221	1 190

TABLEAU 3

Composition moyenne des ménages de migrants observés suivant la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Chef de ménage	Aide familial	Femmes	Enfants	Mancœuvres et autres	Total personnes à charge	Indice de consommation
Cultivateur . . .	1,00	0,58	2,04	2,38	0,64	6,64	4,47
Artisan et employé . . .	1,00	0,35	0,89	1,58	0,09	3,91	2,72
Commerçant . . .	1,00	0,29	1,03	0,92	0,56	3,80	2,78
Mancœuvre . . .	1,00	—	0,62	0,35	0,11	2,08	1,69

TABLEAU 4

*Consommation moyenne par personne et par jour
dans les dyoulakros*

(2^e période — août-novembre 1955)

	Poids	Calories		Poids	Calories
Igname	151	152	Piment gombo sec.	2	6
Plantain	271	241	Autres	1	2
Taro	71	69			
Plantain sec	21	62	TOTAL	3	8
Autres	26	28	Bananes	7	5
TOTAL	540	552	Agrumes	9	3
Pain-Farine	13	34	Avocat	1	1
Riz	227	808	Mangue papaye	8	2
Mais-farine	156	508	TOTAL	25	11
Mil	2	8	Viande boucherie	28	45
TOTAL	398	1 358	Volaille-gibier	8	8
Graine de palme	18	33	TOTAL	36	53
Arachide	18	100	Poisson fumé	12	33
Karité et autres	16	105	Poisson séché	6	21
Total	52	238	Œuf-lait	3	4
Piment gombo frais.	30	9	TOTAL	21	58
Aubergine, tomates	39	7	Sel	9	—
Oignons et autres	8	4	Sucre	8	33
Soumbala	1	3	Boissons diverses	33	5
Feuilles fraîches	7	2	TOTAL	50	38
TOTAL	85	25	TOTAL GÉNÉRAL	1 210	2 341

TABLEAU 5

*Consommation moyenne par personne et par jour
en poids et en calories*

(3^e période — décembre 1955 - mars 1956)

	Poids	Calories		Poids	Calories
Igname	245	247	Piment, gombo sec.	5	12
Plantain	294	261	Autres	2	2
Taro, manioc	22	23	TOTAL	7	14
Plantain sec.	12	36	Bananes	5	3
Autres	11	12	Agrumes	6	2
TOTAL	584	579	Avocat	—	—
Pain farine	17	44	Autres	5	1
Riz	186	665	TOTAL	16	6
Mais	132	475	Viande boucherie	37	57
Mil, Sorgho	10	25	Volaille, gibier	7	10
TOTAL	345	1 208	TOTAL	44	67
Graine de palme.	25	51	Poisson fumé	11	30
Arachides	16	88	Poisson séché	8	26
Karité et autres.	8	68	Œufs, lait.	3	2
TOTAL	49	207	TOTAL	22	58
Piment, gombo frais	17	5	Sel	9	—
Aubergine, tomate.	26	5	Sucre	6	24
Oignons et autres	8	6	Boissons diverses	25	7
Soumbala	1	2	TOTAL	40	31
Feuilles fraîches	7	2	TOTAL GÉNÉRAL .	1 163	2 191
TOTAL	58	19			

ANNEXE 4

TABLEAU 1

Population Agni
Consommation moyenne au village par personne et par jour (1)
 (moyenne pour l'ensemble de l'année)

	Poids	Calories	%		Poids	Calories	%
Igname	982	992	81.5	Bœuf	27	45	5.0
Plantain	650	579		Mouton	2	2	
Taro	103	100		Chèvre	1	1	
Manioc	10	11		Porc	20	4	
Autres	1	1		Volaille	2	3	
TOTAL	1746	1683	Gibier :				
Pain, Farine.	7	18	à poils	15	15		
Riz	10	36	à plumes	1	1		
Maïs	14	18	Escargot	5	2		
TOTAL	31	72	Viande séchée	11	34		
Fr. de palme	27	42	TOTAL	66	107		
Arachide	4	22					
Autres	2	5	Poisson frais	2	1		
TOTAL	33	69	Poisson fumé	13	38		
Piment frais	5	1	Poisson séché	3	10		
Grombo	12	4	Œufs				
Aubergine	17	3	Lait	1	2		
Tomate	3	1	Sardines.				
Champignon.	3	3	TOTAL	19	51		
Oignons	3	3					
TOTAL	40	12	Sel	7	—		
Piment sec	2	5	Sucre	1	4		
Bombo sec	2	5	Vin de palme	66	25		
TOTAL	4	10	Vin	18	15		
Bananes douces	3	2	Bière	3	1		
Orange	1	0	Rhum	1	5		
Ananas	6	2	Autres	1	—		
Avocats	1	1	TOTAL	97	50		
Mangues	1	1					
Papayes.	9	2	TOTAL GÉNÉRAL	205	206		
Divers					100.0		
TOTAL	21	8					

(1) Ces moyennes ont été établies à partir de l'observation de plus de 30 000 rations journalières.

TABLEAU 2

Population Agni

Consommation moyenne au campement par personne et par jour

(moyenne pour l'ensemble de l'année)

	Poids	Calories	%		Poids	Calories	%
Igname	1237	1248		Bœuf	8	14	
Plantain	625	547		Mouton			
Taro	16	163		Chèvre			
Manioc	1	1		Porc	0	1	
Autres	2	7		Volailles	2	3	
TOTAL	2032	1366	82.5	Gibier :			
Pain	1	3		à poils	46	48	
Riz	4	14		à plumes	4	3	
Mais	14	15		Escargot	12	5	
TOTAL	19	32	1.5	V. séchée	25	78	
Fr. de palme	50	81		TOTAL	58	151	6.5
Arachides	4	20		Poisson frais			
Autres	1	3		fumé	1	0	
TOTAL	55	104	4.5	séché	12	34	
Piment frais	7	2		Œufs	3	11	
Gombo frais	18	6		Lait	1	1	
Aubergine	23	4		Sardine	0	1	
Tomate	4	1		TOTAL	17	47	2.0
Oignons	4	2		Sel	7	—	
TOTAL	56	15	0.5	Sucre	1	1	
Piment sec	1	3		Vin de palme	42	16	
Ogombo sec	2	4		Vin	9	8	
TOTAL	3	7	0.5	Bière			
Banane douce	14	9		Rhum		1	
Orange	1	—		Autres			
Ananas	30	9		TOTAL	59	26	1.0
Avocat	2	3		TOTAL GÉNÉRAL	2401	2384	100.0
Mangue	1	1					
Papaye	10	3					
Divers	4	1					
TOTAL	62	26	1.0				

ANNEXE 5

RÉPARTITION DES JUGEMENTS

*rendus par le Tribunal coutumier de Bongouanou
suivant la nature du litige*

(Décembre 1953 — Mars 1956)

Contestations de terre (1) dont palmiers	60
Divorces	63
Remboursements de dettes et dots	26
Adultères	16
Injures, coups et blessures	8
Garde d'enfant	11
Contrat de manœuvre	4
Affaire d'héritage	2
Vols, empoisonnements et divers	12
Ensemble (2)	202

(1) Parmi les 60 litiges concernant des questions foncières, il n'y en a que deux où l'une des parties soit un immigrant.

(2) Dans 19 affaires sur 202, on trouve un migrant comme partie au procès.

ANNEXE 6

RENDEMENTS DU RIZ ET DU MAIS

dans les exploitations agricoles d'immigrants

L'enquête de rendement pour le *maïs* a porté sur 27 cultivateurs à raison de 2 coupes échantillons de 25 m² par champ.

Le semis se fait au moment des premières pluies, en mars-avril, et la récolte a lieu en juillet-août. Cette culture se fait, soit en culture pure, soit en culture associée avec du riz.

— En culture pure, les observations ont donné les résultats suivants :

rendement en carottes fraîches	2,3 T/ha
poids d'une carotte fraîche	204 g
poids d'une carotte sèche	140 g
poids de grain sec par carotte	85 g
nombre de poquets	6 200/ha
nombre de carottes par poquet	1,8 par poquet
rendement en grain sec (1)	9,5 q/ha

— En culture associée avec le riz, une estimation indépendante n'a pu être obtenue qu'à partir d'une dizaine de champs pour lesquels on connaissait à la fois la superficie et la récolte totale. Pour cette catégorie de champs on a trouvé un rendement de 3,5 quintaux de grains secs à l'ha. La production de ce premier semis pour l'ensemble des agriculteurs des dyoulakros de la Subdivision serait donc de 280 tonnes de grains secs.

L'enquête de rendement pour le *riz* a porté sur 10 villages et 30 cultivateurs, à raison de 2 coupes échantillons de 25 m² par champ. Des échantillons ont été prélevés (2) afin de déterminer les coefficients de dessiccation et de conversion du paddy sec en grains. La conservation et le décortiquage ont été réalisés selon les habitudes locales. Dans la région de Bongouanou les « Dyoula » récoltent le riz et le conservent sous forme de botillons; ce n'est qu'au fur et à mesure ensuite que les femmes le décortiquent au pilon. Une certaine partie du riz récolté est d'ailleurs exportée en botillon vers Dimbokro.

Les observations ont donné les résultats suivants :

rendement en botillons	3,4 T/ha
coefficient de dessiccation pour les botillons	87,2%
rendement du décortiquage	47,2%
	dont 3,8 % de brisures
rendement en grains secs	14 q à l'ha
	dont 0,8 de brisures

La production de riz pour l'ensemble des agriculteurs des dyoulakros de la Subdivision serait donc de 1 000 tonnes pour une superficie totale de 720 ha ensemencés en riz.

(1) 2 épis par coupe échantillon ont été prélevés. Leur dessiccation a été suivie. Des analyses faites sur le grain sec ont donné comme teneur en eau 60 %.

(2) Le poids moyen des échantillons a été de 1,5 kg.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

AMON D'ABY F. J. — *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine*, Paris 1951.

CLOZEL F. J. et VILLAMUR. — *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, Paris 1902.

DELAFOSSÉ M. — *Essai de manuel de la langue Agni*, Paris 1900.

MOUEZY H. — *Assinié et le royaume de Krinjabo — Histoire et coutumes*, Paris 1954.

RATTRAY R. S. — 1. *Ashanti*, Oxford 1923.

2. *Religion and art in Ashanti*, Oxford 1927

3. *Ashanti law and Constitution*, Oxford 1929

TAUXIER L. — *Religion et coutumes des Agnis de la Côte d'Ivoire* (Indénié et Sanwi) Paris 1932.

DOCUMENTATION DIVERSE

Rapports du Service de l'Agriculture.

Rapports administratifs de la Subdivision de Bongouanou.

Recueil des jugements du Tribunal coutumier de Bongouanou.

Recueil des jugements du Tribunal civil de 1^{er} degré.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
A. CROQUIS.	
La subdivision de Bongouanou.	7
Pyramide des âges de la population Agni.	24
Nombre de naissances pour 1 000 femmes.	26
Lignage des chefs de cour.	34
Plan schématique du village de Bogassi.	35
Plan schématique de Zanfouénoù	37
Composition du rectangle de Kouz-Aka	39
Parenté entre les chefs de ménage	41
Pyramide d'âge des plantations	65
Distribution des exploitations suivant les superficies en rapport (café, cacao)	65
Pyramide des âges de la population immigrée.	141

B. PHOTOGRAPHIES.

	Face à page :
1 Notables drapés dans leur pagne	32
2 Mère Agni et son enfant	32
3 Garçons jouant à la toupie	33
4 Fillette Agni	33
5 Le portage de l'eau par les femmes.	48
6 Nasse pour la pêche en Comoé.	48
7 Les outils agricoles : matchettes, daba et lime.	49

8	Le pilage de l'igname	49
9	Le sacrifice du poulet sur les « chaises » sacrées, pour la fête de la nouvelle igname	96
10	Les tambours appellent les ancêtres à la fête.	96
11	Séchoirs à cacao.	97
12	Femmes et manœuvres cassent les cabosses de cacao.	97
13	« Concession » dans le dyoulakro de Bongouanou.	112
14	Immigrant d'origine Soussou.	112
15	Campement au milieu de la forêt.	113
16	Immigrante	113

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface du Gouverneur H. DESCHAMPS	5
Première partie	
ENQUÊTE SUR LA POPULATION AGNI	
CHAPITRE 1. — <i>Introduction et méthodes d'enquête</i>	11
CHAPITRE 2. — <i>L'organisation sociale</i> :	
1. Données démographiques générales	21
2. Organisation familiale	30
CHAPITRE 3. — <i>La vie économique</i> :	
1. Le mode d'exploitation des terres et leur tenure	49
2. L'exploitation agricole Agni	62
3. Le budget de la famille Agni	79
CHAPITRE 4. — <i>Les tendances de l'évolution</i>	105
CHAPITRE 5. — <i>Conclusion de la première partie</i>	123
Deuxième partie	
ENQUÊTE SUR LES COMMUNAUTÉS D'IMMIGRÉS	
CHAPITRE 1. — <i>Introduction</i>	135
CHAPITRE 2. — <i>Composition de la population immigrée.</i>	139
CHAPITRE 3. — <i>Le niveau de vie</i> :	
1. Mode de groupement dans les dyoulakhros	149
2. Habitat. Niveau d'instruction	151
3. Alimentation	153
4. Budgets familiaux	158
CHAPITRE 4. — <i>Les différentes catégories d'immigrants</i> :	
1. Les cultivateurs	163
2. Les commerçants et les artisans	167
3. Les manœuvres	176
CHAPITRE 5. — <i>Place des communautés étrangères dans la société Agni</i>	189
CONCLUSION GÉNÉRALE	199

ANNEXES

1. Pluviométrie à Bongouanou.	209
2. Composition de l'échantillon de population étudiée	210
3. Consommation moyenne par personne	211
4. Consommation de la population Agni.	215
5. Répartition des jugements rendus	217
6. Rendements du riz et du maïs.	218
BIBLIOGRAPHIE	219
TABLE DES ILLUSTRATIONS	221

Dans la même collection

L'homme d'outre-mer

NOUVELLE SÉRIE

N° 1

H. DESCHAMPS

**LES MIGRATIONS INTÉRIEURES
A MADAGASCAR**

N° 3

G. CONDOMINAS

**FOKON'OLONA
et collectivités rurales en Imerina**

N° 4

Cl. TARDITS

**LES BAMILÉKÉ
DE L'OUEST CAMEROUN**

Éditions BERGER-LEVRAULT